

2022

AMENDEMENT A03
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Agir



chaque jour

dans l'intérêt de nos clients
et de la société

Éléments financiers au 30 juin 2023



CRÉDIT AGRICOLE
S.A.

Sommaire

Communiqué de presse T2 et S1 2023	3
Groupe Crédit Agricole	5
Crédit Agricole S.A.	12
Solidité financière	32
Liquidité et refinancement	36
Environnement économique et financier	39
Supports visuels de la présentation des résultats	56
Supports visuels - Annexes	93
Solidité financière	123
Facteurs de risques - Crédit Agricole S.A.	133
Gestion des risques	158
Evolution des instances de gouvernance	181
Autres informations récentes	186
Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023 - Crédit Agricole S.A.	187
Cadre général	190
Etats financiers consolidés	191
Notes annexes sur les effets de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023	200
Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés	204
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	322
Autres informations sur le Groupe Crédit Agricole	325
Responsable de l'amendement au Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.	350
Informations générales	351
Table de concordance	355



Le présent amendement A03 au document d'enregistrement universel a été déposé 10 août 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

EXCELLENTE PERFORMANCE DU MODELE DE BANQUE UNIVERSELLE

DONNÉES PUBLIÉES ET SOUS-JACENTES CASA ET GCA T2-2023

	CRÉDIT AGRICOLE S.A.		GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	
	Publié	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Revenus	6 676 m€ +18,8% T2/T2	6 329 m€ +15,6% T2/T2	9 546 m€ +7,9% T2/T2	9 159 m€ +9,5% T2/T2
Charges hors FRU	- 3 218 m€ +3,0% T2/T2	- 3 200 m€ +4,5% T2/T2	- 5 233 m€ +4,8% T2/T2	- 5 215 m€ +5,7% T2/T2
Résultat Brut d'Exploitation	3 461 m€ +39,3% T2/T2	3 133 m€ +30,3% T2/T2	4 319 m€ +12,3% T2/T2	3 950 m€ +15,4% T2/T2
Coût du risque	-534 m€ x2,6 T2/T2	-450 m€ x2,2 T2/T2	-938 m€ +52,5% % T2/T2	-854 m€ +38,8% T2/T2
RNPG	2 040 m€ +24,7 T2/T2	1 850 m€ +18,0% T2/T2	2 481 m€ +2,1% T2/T2	2 249 m€ +6,7% T2/T2
Coex (hors FRU)	48,2% -7,4 pp T2/T2	50,6% -5,3 pp T2/T2	54,8% -1,6 pp T2/T2	56,9 % -2,0 pp T2/T2

RESULTATS TRIMESTRIELS ET SEMESTRIELS AU MEILLEUR NIVEAU : RESULTAT PUBLIE CASA A 2 040 m€ AU T2-23 ET 3 266 m€ AU S1-23.

En vision sous-jacente :

- Revenus au plus haut niveau, 6 329 m€ T2-23, +15,6% T2/T2 pro-forma IFRS17
 - o Revenus portés par une activité dynamique, notamment en Assurances sur l'ensemble des activités avec la poursuite d'une collecte nette dynamique en UC, Gestion d'Actifs, Crédit à la Consommation tirée par le canal auto (1^{ère} consolidation de CA Auto Bank), BFI avec une excellente performance des financements structurés et des solutions de financement (repo, crédit primaire et titrisation)
 - o Banque de proximité France impactée par la hausse du coût de refinancement et le ralentissement de la production de crédit
 - o Revenus CA Italia, BPI hors Italie, CACEIS, CA Indosuez soutenus par la MNI
- Charges hors FRU +4,5% T2/T2 pro-forma IFRS17 (1^{ère} consolidation de CA Auto Bank)
- Coefficient d'exploitation hors FRU 52,3% S1-23

POSITIONS DE CAPITAL ET DE LIQUIDITE SOLIDES

- CET1 Crédit Agricole S.A. phasé 11,6% (340 pb>SREP)
- CET1 GCA 17,6% phasé (840 pb>SREP)

Dans le scénario adverse des stress test EBA, particulièrement sévère, et sur la base d'hypothèses assez radicalement contradictoires avec le fonctionnement du marché français de la banque de proximité, GCA affiche une solidité sans faille, illustrée par un ratio CET1 à horizon 2025 parmi les plus solides des grandes banques européennes

- LCR 157,3% et 334 Mds€ de réserves de liquidité au niveau du Groupe Crédit Agricole, post remboursement TLTRO-3 de juin-23
- Stock de provisions pour encours sains 20,6 Mds€ et taux de couverture 83,6% pour GCA

POURSUITE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

- Montée en puissance sur le marché de la Mobilité : démarrage de Leasys et CA Auto Bank
- Intégration des activités européennes de RBC IS par CACEIS réalisée le 03/07/23
- Signature d'un accord en vue d'une prise de participation majoritaire au capital de la Banque Degroof Petercam¹

ESG : CREDIT AGRICOLE SE CLASSE AU MEILLEUR NIVEAU DE LA CATEGORIE « BANQUES DIVERSIFIEES EUROPE »

- Amélioration de la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. (72/100, + 5 pts) par l'agence Moody's Analytics

A l'occasion du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 3 août 2023, la SAS Rue La Boétie a informé la société de son intention de procéder à l'achat sur le marché d'actions Crédit Agricole S.A. pour un montant maximum d'un milliard d'euros dans le droit fil de l'opération annoncée en novembre 2022. Les détails de l'opération sont précisés dans un communiqué de presse émis ce jour par la SAS Rue La Boétie.

Dominique Lefebvre,

Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

« Ces très bons résultats illustrent la capacité de notre modèle de banque universelle à absorber les conséquences d'un environnement moins porteur et notre utilité au service des clients et de la société.

Je tiens à remercier nos élus, nos sociétaires et l'ensemble de nos collaborateurs qui, chaque jour, sont mobilisés aux côtés de leurs clients avec engagement et professionnalisme »

Philippe Brassac,

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

« Être présent partout, pour tous, tout le temps et sur tous les univers de besoins, c'est le modèle de banque universelle et c'est un gage de protection des clients et de solidité des banques. »

Ce communiqué de presse commente les résultats de Crédit Agricole S.A. ainsi que ceux du Groupe Crédit Agricole, qui regroupe les entités de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales du Crédit Agricole, lesquelles détiennent 60,2% de Crédit Agricole S.A. Les éléments spécifiques qui, retraités des différents soldes intermédiaires auxquels ils se rapportent, permettent de calculer les résultats sous-jacents, sont détaillés dans les annexes de ce communiqué. Tous les chiffres 2022 sont présentés en pro forma IFRS17.

¹ L'impact sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. se situerait aux alentours de -30 pb

Groupe Crédit Agricole

Activité du Groupe

L'**activité commerciale** a connu une bonne dynamique ce trimestre dans l'ensemble des métiers du Groupe grâce au modèle de banque relationnelle. Sur le deuxième trimestre 2023, la **conquête brute** reste élevée avec + 471 000 nouveaux clients en banque de proximité, et le **fonds de commerce** progresse de +114 000 clients². Plus spécifiquement sur le trimestre, le Groupe a conquis +371 000 nouveaux clients en banque de proximité France et +100 000 nouveaux clients en banque de proximité à l'international (Italie et Pologne) et le fonds de commerce croît respectivement +69 000 et +45 000 clients.

La **collecte** se maintient à un bon niveau dans le pôle de Gestion de l'épargne et assurance, à +1,1 milliard d'euros sur le trimestre, tirée par une collecte nette positive en **Gestion d'actifs** de +3,7 milliards d'euros malgré l'aversion au risque des clients dans des marchés incertains, à la fois en actifs MLT et en Trésorerie, auprès des particuliers, des institutionnels et dans les JV en Inde et Corée. Pour les activités d'**assurance**, la collecte nette demeure positive en France, s'appuyant sur le succès des unités de compte obligataires, qui tire également le taux de la collecte brute en unités de comptes, qui reste élevé à 45,3% ; l'activité reste également soutenue en assurance dommages et protection des personnes, avec un chiffre d'affaires qui progresse respectivement de +10,4%³ et +5,2%³ par rapport au deuxième trimestre 2022. Les **taux d'équipement** en produits d'assurance continuent à progresser sur un an et s'élèvent à fin juin 2023 à 42,8% pour les Caisses régionales, 27,4% pour LCL et 17,9% pour CA Italia⁴.

La **Banque de financement et d'investissement** affiche ce trimestre une bonne performance, notamment dans les activités des financements structurés (+20,4% par rapport au deuxième trimestre 2022) et une bonne activité commerciale dans les activités de marché, notamment dans les solutions de financement (repo, crédit primaire et titrisation).

En **crédit à la consommation**, la production de CACF est en hausse de +9% par rapport au deuxième trimestre 2022, tirée par le dynamisme du canal automobile (+30%, notamment lié à un bon démarrage de l'activité CA Autobank en marque blanche).

En **banque de proximité**, la **production de crédit** est en recul par rapport au deuxième trimestre 2022 dans un marché baissier, mais le niveau des encours crédit continue à progresser pour l'ensemble des métiers. La production habitat est en baisse en France, dans le contexte de resserrement de la politique monétaire (-45,6% pour LCL et -23,7% pour les Caisses régionales), mais également en Italie (-23,5%). En même temps, le taux à l'octroi des nouveaux crédits habitat continue à augmenter par rapport à mars 2023 à la fois pour la banque de proximité en France et en Italie. Les **encours de collecte** de la banque de proximité sont en légère hausse par rapport au premier trimestre 2023. La collecte bilan (+0,5% par rapport au mars 2023 et +3,5% par rapport au juin 2022) est tirée principalement par CA Italia (+2,9%) et par les Caisses régionales (+0,5%) grâce à des opérations à échéance des entreprises. La collecte trimestrielle hors-bilan, en hausse de +0,7%, est positive pour l'ensemble des métiers.

² Conquête brute du premier semestre 2023 s'élève à ~1 026 000 clients et le fonds de commerce à ~ 267 000 clients

³ Périmètre constant hors la Médicale

⁴ Variation vs. Juin 2022 : +0,5 pt pour les CRs, +0,5 pt pour LCL et +2,3 pts pour CA Italia

Résultats du Groupe

Au deuxième trimestre 2023, le **résultat net part du Groupe publié** du Groupe Crédit Agricole ressort à **2 481 millions d'euros**, en hausse de +2,1% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont un impact cumulé de +232 millions d'euros en résultat net part du Groupe et sont composés d'éléments comptables non récurrents pour +244 millions d'euros, principalement la réorganisation des activités Mobilité⁵ sur le pôle SFS (+140 millions d'euros) et la reprise de la provision pour amende Echanges Images Cheques (+104 millions d'euros). Les éléments récurrents s'élèvent à -11 millions d'euros en résultat net part du Groupe et comprennent des éléments de volatilité comptable en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*), la partie spread émetteur de la FVA, et le secured lending pour -11 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Banque de Marché et d'Investissement, et la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour -1 million d'euros en résultat net part du Groupe.

Hors les éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent⁶** du Groupe Crédit Agricole atteint **2 249 millions d'euros**, en hausse de +6,7% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T2-2023 et au T2-2022

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous- jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous- jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous- jacent
Produit net bancaire	9 546	388	9 159	8 849	485	8 364	+7,9%	+9,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 233)	(18)	(5 215)	(4 996)	(63)	(4 933)	+4,8%	+5,7%
FRU	6	-	6	(8)	-	(8)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	4 319	369	3 950	3 845	422	3 423	+12,3%	+15,4%
Coût du risque de crédit	(938)	(84)	(854)	(615)	-	(615)	+52,5%	+38,8%
Sociétés mises en équivalence	46	(12)	58	103	-	103	(55,7%)	(44,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	33	28	5	22	-	22	+54,7%	(74,6%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	3 460	301	3 160	3 355	422	2 933	+3,1%	+7,7%
Impôt	(772)	(69)	(704)	(771)	(108)	(664)	+0,1%	+6,0%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	4	-	4	23	(3)	26	(83,2%)	(85,2%)
Résultat net	2 692	232	2 460	2 607	311	2 295	+3,3%	+7,2%
Intérêts minoritaires	(211)	(0)	(211)	(176)	11	(187)	+20,1%	+12,9%
Résultat net part du Groupe	2 481	232	2 249	2 431	322	2 108	+2,1%	+6,7%
Coef.d'exploitation hors FRU (%)	54,8%		56,9%	56,5%		59,0%	-1,6 pp	-2,0 pp

Au deuxième trimestre 2023, le **produit net bancaire sous-jacent s'élève** à 9 159 millions d'euros, en hausse de +9,5% par rapport au deuxième trimestre 2022 expliqué par le pôle Gestion de l'épargne et assurances +46,4% qui bénéficie d'une hausse des revenus de l'assurance (x3,1 et +42% en rythme de croisière IFRS17), le pôle Services Financiers Spécialisés (+26,1%) qui inclut une première intégration ligne à ligne CA Auto Bank, le pôle Banque de Proximité à l'international (+21,0%) avec une marge nette d'intérêts bien orientée, et le pôle Grande Clientèle (+1,6%) bénéficiant également de la hausse de la marge nette d'intérêts des services financiers

⁵ La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle le T2 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives).

⁶ Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

⁷ Effet de base au T2-22 ne tenant pas compte des décisions de gestion sur les placements mises en œuvre en fin d'année 2022, ie cantonnement des fonds propres et désensibilisation du portefeuille

aux institutionnels, les revenus en BFI étant légèrement inférieurs mais proches du meilleur T2 historique atteint en 2022 ; les revenus sous-jacents du pôle Banque de Proximité France (-2,9%) reculent sous l'effet de la hausse du coût de refinancement et des ressources.

Les **charges d'exploitation sous-jacentes hors fonds de résolution unique (FRU)** sont en hausse de +5,7% au deuxième trimestre 2023, pour s'établir à -5 215 millions d'euros, notamment sous l'effet de la hausse des rémunérations dans un contexte inflationniste, de l'accompagnement du développement des métiers et des dépenses IT. Au global, le Groupe affiche une baisse de -2,0 points de pourcentage du **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU**, qui s'établit à 56,9% au deuxième trimestre 2023. Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** est en hausse de +15,4% par rapport au deuxième trimestre 2022, s'établissant à 3 950 millions d'euros.

Le **coût du risque de crédit sous-jacent** est en dégradation à -854 millions d'euros, soit une hausse de +39% par rapport au deuxième trimestre 2022 qui s'élevait à -615 millions d'euros. La charge de -854 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2023 se décompose en une dotation sur encours sains (niveau 1 et 2) de -154 millions d'euros (contre 220 millions d'euros au deuxième trimestre 2022), un provisionnement de -697 millions d'euros pour risque avéré (niveau 3 - contre 401 millions d'euros au deuxième trimestre 2022), dégradation liée au passage en défaut de grands dossiers de place français et à la hausse du risque avéré sur la banque de détail et le crédit à la consommation, et enfin une dotation de -3 millions d'euros de risques autres. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, comme lors des précédents trimestres, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du deuxième trimestre ont fait l'objet d'une mise à jour, avec un scénario favorable (PIB à +1% en France en 2023, +2,4% en 2024) et un scénario défavorable (PIB à +0,1% en France en 2023 et -0,1% en 2024). Le **coût du risque sur encours⁸ sur quatre trimestres glissants atteint 25 points de base, soit en ligne avec l'hypothèse du Plan à Moyen Terme à 25 points de base**. Il atteint 29 points de base en vision trimestrielle annualisée⁹.

Le **résultat avant impôt sous-jacent s'établit à 3 160 millions d'euros**, en hausse de +7,7% par rapport au deuxième trimestre 2022. Le résultat avant impôt sous-jacent intègre la contribution des sociétés mises en équivalence pour 58 millions d'euros (en baisse de -44,0%, notamment expliqué par la consolidation ligne à ligne de CA Auto Bank ex-FCA Bank) ainsi que le résultat net sur autres actifs qui atteint 5 millions d'euros ce trimestre. La **charge d'impôt sous-jacente est en hausse de +6,0%** sur la période. Le résultat net sous-jacent avant déduction des minoritaires est en hausse de +7,2% pour s'établir à 2 460 millions d'euros. Les intérêts minoritaires augmentent de +12,9%. Enfin, le **résultat net part du Groupe sous-jacent, à 2 249 millions d'euros ressort en hausse de +6,7%** par rapport au deuxième trimestre 2022.

⁸ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres après réintégration des encours de CA Auto Bank

⁹ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre après réintégration des encours de CA Auto Bank

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au S1-2023 et au S1-2022

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous- jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous- jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous- jacent
Produit net bancaire	18 473	356	18 117	17 730	564	17 166	+4,2%	+5,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(10 517)	(18)	(10 498)	(10 078)	(81)	(9 997)	+4,4%	+5,0%
FRU	(620)	-	(620)	(803)	-	(803)	(22,8%)	(22,8%)
Résultat brut d'exploitation	7 337	338	6 999	6 850	483	6 367	+7,1%	+9,9%
Coût du risque de crédit	(1 486)	(84)	(1 402)	(1 503)	(195)	(1 308)	(1,1%)	+7,1%
Sociétés mises en équivalence	153	(12)	165	211	-	211	(27,4%)	(21,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	37	28	10	35	-	35	+8,0%	(72,4%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	6 042	269	5 773	5 592	288	5 304	+8,0%	+8,8%
Impôt	(1 483)	(60)	(1 422)	(1 474)	(123)	(1 351)	+0,6%	+5,3%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	6	-	6	25	(7)	31	(76,9%)	(81,8%)
Résultat net	4 565	209	4 356	4 143	158	3 984	+10,2%	+9,3%
Intérêts minoritaires	(415)	(0)	(415)	(362)	11	(373)	+14,7%	+11,4%
Résultat net part du Groupe	4 150	209	3 941	3 781	169	3 612	+9,8%	+9,1%
Coef. d'exploitation hors FRU (%)	56,9%		57,9%	56,8%		58,2%	+0,1 pp	-0,3 pp

Sur l'ensemble du premier semestre 2023, le résultat net part du Groupe publié est de 4 150 millions d'euros, contre 3 781 millions d'euros au premier semestre 2022, soit une hausse de +9,8%.

Les éléments spécifiques des six premiers mois 2023 comprennent les éléments spécifiques du premier semestre 2023 des Caisses régionales détaillés dans la section Caisses régionales et les éléments spécifiques de Crédit Agricole S.A. détaillés dans la section Crédit Agricole S.A.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 3 941 millions d'euros**, en hausse de +9,1% par rapport au premier semestre 2022.

Le **produit net bancaire sous-jacent s'élève à 18 117 millions d'euros**, en hausse de +5,5% au premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022. Cette hausse s'explique par un très haut niveau de revenus sur l'ensemble des métiers du pôle **Gestion de l'épargne et Assurances**, la première intégration ligne à ligne de CA Auto Bank sur le pôle **Services financiers spécialisés**, le plus haut niveau de revenus sur le pôle **Grandes Clientèles** et une marge nette d'intérêts en hausse sur le pôle **Banques de proximité à l'international** ; les revenus du pôle **Banques de proximité France** sont en baisse en raison de la baisse de la marge d'intérêts.

Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU s'élèvent à -10 498 millions d'euros, en hausse de +5,0% par rapport au premier semestre 2022, notamment sous l'effet de la hausse des rémunérations dans un contexte inflationniste, de l'accompagnement du développement des métiers et des dépenses IT. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** sur le premier semestre 2023 s'établit à 57,9% en baisse de -0,3 point de pourcentage par rapport à celui au premier semestre 2022. Le FRU s'élève à -620 millions d'euros en 2023, en baisse de -22,8% par rapport à 2022.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent atteint ainsi 6 999 millions d'euros, en hausse de +9,9% par rapport au premier semestre 2022.

Le **coût du risque** sous-jacent sur le semestre est en hausse, à -1 402 millions d'euros (dont -221 millions d'euros de coût du risque sur encours sains (niveau 1 et 2), -1 162 millions d'euros de coût du risque avéré, et +19 millions d'euros de risques autres correspondant principalement à des reprises de provisions juridiques), soit une hausse de +7,1% par rapport au premier semestre 2022.

Au 30 juin 2023, les indicateurs de risque confirment **la qualité de l'actif du groupe Crédit Agricole et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (46% des encours bruts) et entreprises (32% des encours bruts). Le stock de provisions s'élève à 20,6 milliards d'euros à fin juin 2023 (dont 10,9 milliards d'euros pour les Caisses régionales), dont 42% de provisions sur encours sains (48% pour les Caisses régionales). Le stock de provisions sur encours sains a augmenté, au niveau du Groupe, de +3,3 milliards d'euros depuis le quatrième trimestre 2019. La gestion prudente de ce stock de provisions permet au Groupe Crédit Agricole de présenter l'un des meilleurs¹⁰ taux de couverture global des créances douteuses (à 83,6% à fin juin 2023) parmi les grandes banques européennes.

Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à 10 millions au premier semestre 2023 contre 35 millions d'euros au premier semestre 2022. Le résultat sous-jacent avant impôt, activités cédées et minoritaires ressort en hausse de +8,8 %, à 5 773 millions d'euros. La charge d'impôt est de -1 422 millions d'euros, en hausse de +5,3 %, avec un taux d'impôt effectif sous-jacent s'établissant à 25,4%, en baisse de - 1,2 point de pourcentage comparé au premier semestre 2022. Le résultat net avant minoritaires affiche ainsi une hausse de +11,4 %. Les intérêts minoritaires s'établissent à - 415 millions d'euros au premier semestre 2023, soit une hausse de +11,4 %.

Le résultat net part du Groupe sous-jacent du premier semestre 2023 s'établit ainsi à 3 941 millions d'euros en hausse de + 9,1% par rapport au premier semestre 2022.

¹⁰ Analyse faite à partir des données 30/06/2023 pour Crédit Agricole SA et Groupe Crédit Agricole. Analyse faite à partir des publications 30/06/2023 sur les prêts à la clientèle, les encours Stage 3 et les provisions Stage 1, 2 et 3 de Banco Santander, Standard Chartered, Barclays, BNP Paribas, Deutsche Bank, HSBC, Société Générale, Groupe BPCE et Unicredit..

Caisses régionales

L'activité des Caisses régionales progresse au deuxième trimestre 2023. **La conquête brute est en hausse** avec +291 000 nouveaux clients sur le trimestre **et le fonds de commerce croît de +62 000 nouveaux clients** sur le trimestre. Le nombre de **clients actifs sur les outils digitaux augmente**, l'application Ma Banque affiche à présent 8,6 millions¹¹ d'utilisateurs et le nombre de signatures en ligne¹² est en progression de +40% entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023. **La bonne performance de l'offre « Ma banque Au Quotidien »** pour les clients particuliers permet **une augmentation et une amélioration du stock de cartes** (+2,2 % sur un an, avec +13 % pour les cartes haut de gamme). Sur le marché des professionnels, l'offre Propulse a trouvé rapidement sa place dans la gamme en complétant l'offre d'une solution 100% digital avec des services de gestion (en huit mois : 8 000 comptes 100% digital ouverts et 15 000 prospects via le digital pour les agences, avec un taux de satisfaction élevé¹³).

La production de crédit est en baisse ce trimestre -19,3% par rapport au deuxième trimestre 2022, (-6,8% T2-23 vs. moyenne 2018-2022). La baisse est marquée sur l'habitat (-23,7% par rapport au deuxième trimestre 2022) mais elle reste inférieure à celle du marché¹⁴. Le taux à la production des crédits habitat est en hausse par rapport au premier trimestre 2023 et le taux moyen à l'octroi sur 20 à 25 ans atteint 3,5%¹⁵ début juillet 2023. **Les encours de crédit** atteignent 642 milliards d'euros à fin juin 2023, en hausse de +4,6% par rapport à fin juin 2022 (+1,0% par rapport à fin mars 2023) tirés par le marché des entreprises (+7,5% par comparaison au deuxième trimestre 2022).

Les encours de collecte globale sont en hausse de +3,3% sur un an et atteignent 866 milliards d'euros à fin juin 2023. Cette croissance est portée par les encours de collecte bilan, qui atteignent 579 milliards d'euros à fin juin 2023, en progression de +2,7% par rapport à fin juin 2022 (dont +9,9% sur les livrets et +64,5% sur les dépôts à terme). Par rapport au premier trimestre 2023, la collecte bilan progresse de +0,5%. Les encours de collecte hors-bilan atteignent 287 milliards d'euros à fin juin 2023, en hausse de +4,6% sur un an.

Au deuxième trimestre 2023, le produit net bancaire publié des Caisses régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie¹⁶ s'élève à 4 950 millions d'euros, en baisse de -5,3% par rapport au deuxième trimestre 2022 en lien avec une baisse de la marge d'intermédiation de -33,8% (hors effet de base de l'épargne logement) et une hausse du coût de refinancement. A noter également un effet de base défavorable sur la provision en épargne logement de -342 millions d'euros enregistrée en éléments spécifiques au deuxième trimestre 2022. Le PNB de portefeuille est en hausse, bénéficiant d'effets de marché favorables et d'une hausse des dividendes reçus. Les commissions sont bien orientées à +2.3%. **Les charges d'exploitation** progressent de +3,6% sur la période en grande partie liées à la hausse des charges de personnel. **Le résultat brut d'exploitation** est en baisse de -12,5%. **Le coût du risque** est en légère baisse de -1,7% par rapport au deuxième trimestre 2022 et s'élève à -408 millions d'euros. **Le résultat net part du Groupe** des Caisses régionales y compris dividende SAS Rue la Boétie s'élève à 2 037 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en baisse de -9,2% en comparaison au deuxième trimestre 2022.

La contribution des Caisses régionales aux résultats du Groupe Crédit Agricole s'élève à 413 millions d'euros (-46,2%) en résultat net part du groupe publié au deuxième trimestre 2023, avec un produit net bancaire à 3 353 millions d'euros (-10,3%) et un coût du risque à -405 millions d'euros (-1,6%).

Au deuxième trimestre 2023, les éléments spécifiques ont un impact positif de 41 millions d'euros en produit net bancaire (impact identique en résultat net part du groupe) et sont en lien avec une reprise sur le litige Image Chèque. **Au deuxième trimestre 2022, les éléments spécifiques** avaient un impact de 342 millions d'euros en produit net bancaire (254 millions d'euros en résultat net part du groupe) et correspondaient à une reprise sur les provisions épargne logement

Sur le premier semestre 2023, le produit net bancaire y compris dividende SAS Rue La Boétie est en baisse (-6,9%) par rapport au premier semestre 2022. Les charges d'exploitation progressent de +3,1% et le **résultat brut d'exploitation** est par conséquent en baisse de -18,8% sur le semestre. Enfin, avec un **coût du**

¹¹ Nombre de profils actifs sur Ma Banque correspondant à au moins une synchronisation dans le mois

¹² Signatures initiées en mode dépose BAM (Banque accès multicanal) dont le support final de signature est BAM, Portail client mobile ou Ma Banque

¹³ 4,8 sur 5 sur store

¹⁴ Production habitat en France en baisse de -47% sur le mois de mai 2023 selon la Banque de France

¹⁵ Taux moyen à l'octroi 20-25ans +58pb T1/T2

¹⁶ Dividende SAS Rue La Boétie versé au deuxième trimestre annuellement

risque en hausse de +3,4%, **le résultat net part du groupe des Caisses régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie** s'élève à 2 472 millions d'euros, en baisse de -18,2% par rapport au premier semestre 2022.

La contribution des Caisses régionales aux résultats du Groupe Crédit Agricole au premier semestre 2023 s'élève à 833 millions d'euros (-45,9%) en résultat net part du groupe publié, avec un produit net bancaire à 6 686 millions d'euros (-9,9%) et un coût du risque à -577 millions d'euros (+3,6%).

Crédit Agricole S.A.

Résultats

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 3 août 2023, a examiné les comptes du deuxième trimestre 2023.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T2-2023 et au T2-2022

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous- jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous- jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous- jacent
Produit net bancaire	6 676	346	6 329	5 619	143	5 477	+18,8%	+15,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 218)	(18)	(3 200)	(3 123)	(63)	(3 061)	+3,0%	+4,5%
FRU	4	-	4	(11)	-	(11)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	3 461	328	3 133	2 485	80	2 405	+39,3%	+30,3%
Coût du risque de crédit	(534)	(84)	(450)	(202)	-	(202)	x 2,6	x 2,2
Sociétés mises en équivalence	27	(12)	39	94	-	94	(71,1%)	(58,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	29	28	1	11	-	11	x 2,7	(89,1%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 983	259	2 724	2 387	80	2 307	+25,0%	+18,1%
Impôt	(677)	(69)	(609)	(549)	(19)	(530)	+23,3%	+14,9%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	4	-	4	23	(3)	26	ns	ns
Résultat net	2 309	190	2 119	1 861	57	1 803	+24,1%	+17,5%
Intérêts minoritaires	(269)	(1)	(269)	(225)	11	(235)	+19,9%	+14,2%
Résultat net part du Groupe	2 040	190	1 850	1 636	68	1 568	+24,7%	+18,0%
Bénéfice par action (€)	0,64	0,06	0,58	0,51	0,02	0,49	+25,5%	+18,5%
Coef.d'exploitation hors FRU (%)	48,2%		50,6%	55,6%		55,9%	-7,4 pp	-5,3 pp

Au deuxième trimestre 2023, le résultat net part du Groupe publié de Crédit Agricole S.A. ressort à **2 040 millions d'euros**, soit une hausse de +24,7% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont un impact cumulé de +190 millions d'euros en résultat net part du Groupe et sont composés d'éléments comptables non récurrents pour +201 millions d'euros, principalement la réorganisation des activités Mobilité¹⁷ sur le pôle SFS (+140 millions d'euros) et la reprise de la provision pour amende Echanges Images Cheques (+62 millions d'euros). Les éléments récurrents s'élèvent à -11 millions d'euros en résultat net part du Groupe et comprennent des éléments de volatilité comptable en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*), la partie spread émetteur de la FVA, et le secured lending pour -11 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Banque de Marché et d'Investissement, et la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour -1 million d'euros en résultat net part du Groupe.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**¹⁸ s'établit à **1 850 millions d'euros**, en hausse de +18,0% au deuxième trimestre 2023 par rapport au deuxième trimestre 2022.

Au deuxième trimestre 2023, les **revenus sous-jacents** atteignent 6 329 millions d'euros, en hausse de +15,6% par rapport au deuxième trimestre 2022. Cette croissance est portée par le pôle Gestion de l'épargne et assurances +47,5% qui bénéficie d'une hausse des revenus de l'assurance (x3,1 et +42% en rythme de croisière IFRS¹⁹), le pôle Services Financiers Spécialisés (+26,1%) qui inclut une première intégration ligne à ligne CA

¹⁷ La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle le T2 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives).

¹⁸ Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

¹⁹ Effet de base au T2-22 ne tenant pas compte des décisions de gestion sur les placements mises en œuvre en fin d'année 2022, le cantonnement des fonds propres et désensibilisation du portefeuille

Auto Bank, le pôle Banque de Proximité à l'international (+20,9%) avec une marge nette d'intérêts bien orientée en Italie en Pologne et en Egypte, et le pôle Grande Clientèle (+1,5%) notamment porté par une hausse de la marge nette d'intérêts des services financiers aux institutionnels, les revenus en BFI étant légèrement inférieurs mais proches du meilleur T2 historique atteint en 2022 ; les revenus sous-jacents du pôle Banque de Proximité France (-4,4%) reculent sous l'effet de la hausse du coût de refinancement et des ressources.

Les charges d'exploitation sous-jacentes s'élèvent à -3 196 millions d'euros, au deuxième trimestre 2023, en hausse de +4,1% par rapport au deuxième trimestre 2022. **Hors FRU**, elles s'établissent à -3 200 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en hausse de -139 millions d'euros, soit +4,5% dont environ -62 millions d'euros s'explique par un effet périmètre, avec la 1^{ère} consolidation de CA Auto Bank. Le solde provient notamment de la hausse de la masse salariale pour -75 millions d'euros (principalement en Grandes Clientèles et en BPI), les provisions pour rémunérations variables et bonus pour -26 millions d'euros (notamment en Banque de Financement et d'investissement). Les investissements informatiques représentent une hausse de -35 millions d'euros (principalement en Grande Clientèle).

Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit ainsi à 50,6% au deuxième trimestre 2023, en amélioration de -5,3 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent du deuxième trimestre 2023 s'établit à 3 133 millions d'euros, en hausse de +30,3%.

Au 30 juin 2023, les indicateurs de risque confirment **la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (26% des encours bruts) et entreprises (43% des encours bruts de Crédit Agricole S.A.). Le taux de créances douteuses est stable et demeure toujours bas à 2,6%. Le taux de couverture²⁰, élevé, à 71,4%, est en hausse de +0,6 point de pourcentage sur le trimestre. **Le stock total de provisions** s'établit à 9,7 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A, en hausse (+3,7%) par rapport à fin mars 2023. Sur ce stock de provisions, 36% sont liés au provisionnement des encours sains. Le stock de provisions pour encours sains est en hausse de +1,5 milliard d'euros par rapport au quatrième trimestre 2019.

Le coût du risque de crédit sous-jacent est en dégradation à -450 millions d'euros, soit une multiplication par 2,2 par rapport au deuxième trimestre 2022 qui s'élevait à -202 millions d'euros. La charge de -450 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2023 se décompose en une reprise sur encours sains (niveau 1 et 2) de 14 millions d'euros (contre une reprise de 76 millions d'euros au deuxième trimestre 2022), un provisionnement de -468 millions d'euros pour risque avéré (niveau 3 - contre -309 millions d'euros au deuxième trimestre 2022), dégradation liée au passage en défaut de grands dossiers de place français et à la hausse du risque avéré sur la banque de détail et le crédit à la consommation, et enfin une reprise de 4 millions d'euros pour risques autres. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, comme lors des précédents trimestres, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du deuxième trimestre ont fait l'objet d'une mise à jour, avec un scénario favorable (PIB à +1% en France en 2023, +2,4% en 2024) et un scénario défavorable (PIB à +0,1% en France en 2023 et -0,1% en 2024). Le coût du risque sur encours sur quatre trimestres glissants²¹ atteint 33 points de base, **soit en ligne avec l'hypothèse du Plan à Moyen Terme à 40 points de base** et 35 points de base en vision trimestrielle annualisée²².

La contribution sous-jacente des **sociétés mises en équivalence** ressort à 39 millions d'euros au deuxième trimestre 2023 en baisse de -58,2% par rapport au deuxième trimestre 2022, impacté par un effet périmètre avec la consolidation ligne à ligne de CA Auto Bank au sein du pôle SFS.

²⁰ Taux de provisionnement calculé avec au dénominateur les encours en « stage 3 », et au numérateur la somme des provisions enregistrées en "stages" 1, 2 et 3

²¹ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres après réintégration des encours de CA Auto Bank

²² Le coût du risque sur encours (en points de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre après réintégration des encours de CA Auto Bank

Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à 1 million d'euros au deuxième trimestre 2023, en baisse de -10 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2022.

Le **résultat sous-jacent²³ avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en hausse de +18,1%, à 2 724 millions d'euros. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à 22,7% et la charge d'impôt sous-jacente est de -609 millions d'euros, en hausse de +14,9%. Le résultat net sur activités arrêtées s'établit à +4 millions d'euros, contre +26 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Le **résultat net avant minoritaires** affiche donc une hausse de +17,5% à 2 119 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à -269 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en hausse de +14,2%.

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** est en hausse de +18,0% par rapport au deuxième trimestre 2022 à 1 850 millions d'euros.

Le **bénéfice par action sous-jacent (pro-forma IFRS 17)** sur le deuxième trimestre 2023 atteint **0,58 €**, il est en hausse de +18,5% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Le **RoTE²⁴ sous-jacent**, calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé²⁵ et de charges IFRIC linéarisées sur l'année, net des coupons annualisés d'Additional Tier 1 (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) et retraité de certains éléments volatils comptabilisés en capitaux propres (dont réserves latentes), atteint 14,7% **au 30 juin 2023**, en hausse de +0,3 point de pourcentage par rapport au 31 mars 2023.

²³ Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

²⁴ Voir détails du calcul du RoTE (retour sur fonds propres hors incorporels) et du RONE (retour sur fonds propres normalisés) des métiers en Annexe 4

²⁵ Le RNPG sous-jacent annualisé correspond à l'annualisation du RNPG sous-jacent (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au S1-2023 et au S1-2022

En m€	S1-23 publié	Éléments spécifiques	S1-23 sous- jacent	S1-22 publié	Éléments spécifiques	S1-22 sous- jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous- jacent
Produit net bancaire	12 797	315	12 482	11 203	152	11 051	+14,2%	+12,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(6 546)	(18)	(6 528)	(6 256)	(81)	(6 175)	+4,6%	+5,7%
FRU	(509)	-	(509)	(647)	-	(647)	(21,3%)	(21,3%)
Résultat brut d'exploitation	5 741	296	5 445	4 300	71	4 229	+33,5%	+28,8%
Coût du risque de crédit	(908)	(84)	(824)	(943)	(195)	(748)	(3,7%)	+10,1%
Sociétés mises en équivalence	113	(12)	125	189	-	189	(40,1%)	(33,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	33	28	5	20	-	20	+60,8%	(75,9%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	4 979	227	4 752	3 567	(124)	3 691	+39,6%	+28,7%
Impôt	(1 199)	(60)	(1 138)	(950)	(17)	(934)	+26,2%	+21,9%
Rés. net des activ. arr.ou en cours de cession	6	-	6	24	(7)	31	ns	ns
Résultat net	3 786	167	3 619	2 641	(147)	2 788	+43,4%	+29,8%
Intérêts minoritaires	(520)	(0)	(519)	(434)	11	(445)	+19,8%	+16,8%
Résultat net part du Groupe	3 266	167	3 100	2 207	(136)	2 344	+48,0%	+32,3%
Bénéfice par action (€)	1,00	0,06	0,95	0,67	(0,05)	0,72	+48,6%	+31,5%
Coef d'exploitation hors FRU (%)	51,2%		52,3%	55,8%		55,9%	-4,7 pp	-3,6 pp

Sur l'ensemble du premier semestre 2023, le résultat net part du Groupe publié est de 3 266 millions d'euros, contre 2 207 millions d'euros au premier semestre 2022, soit une hausse de +48,0%.

Les éléments spécifiques pour le premier semestre 2023 ont un effet positif de +167 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié. S'ajoutant aux éléments du deuxième trimestre déjà mentionnés *supra*, les éléments du premier trimestre 2023 qui avaient eu un impact négatif de -23 millions d'euros et correspondaient également aux éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour -6 millions d'euros et les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour -17 millions d'euros. Les éléments spécifiques pour le premier semestre 2022 avaient un effet négatif de -136 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié expliqué par un des éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour -6 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour +53 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour +63 millions d'euros. A cela s'ajoutaient, les coûts d'intégration de Creval pour -16 millions d'euros et ceux de Lyxor pour -26 millions d'euros en résultat net part du Groupe, ainsi que la provision pour risques de fonds propres Ukraine pour -195 millions d'euros et le déclassement du Crédit du Maroc en actifs en cours de cession pour -10 millions d'euros. Hors éléments spécifiques, le résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 3 100 millions d'euros, en hausse de +32,3% par rapport au premier semestre 2022.

Le bénéfice par action sous-jacent atteint 0,95 euro par action au premier semestre 2023, en hausse de +31,5% par rapport au premier semestre 2022.

Le RoTE²⁶ sous-jacent, calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé²⁷ et de charges IFRIC linéarisées sur l'année, net des coupons annualisés d'Additional Tier 1 (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) et retraité de certains éléments volatiles comptabilisé en capitaux propres (dont réserves latentes) atteint 14,7% sur le premier semestre 2023, en hausse par rapport à au premier semestre 2022 (13,9%).

Le produit net bancaire sous-jacent augmente de +12,9% par rapport au premier semestre 2022. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU sont en croissance de 5,7% par rapport au premier semestre 2022. Le coefficient d'exploitation hors FRU s'établit ainsi à 52,3% sur le semestre, en amélioration de 3,6 points de pourcentage par rapport à celui du premier semestre 2022. Le FRU sur le semestre s'élève à -509 millions d'euros, en baisse de 21,3% par rapport au premier semestre 2022. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent atteint ainsi 5 445 millions d'euros, +28,8% par rapport au premier semestre 2022. Enfin, le coût du risque affiche une hausse sur la période (+10,1%/-76 millions d'euros, à -824 millions d'euros contre -748 millions d'euros au premier semestre 2022).

²⁶ Voir détails du calcul du ROTE (retour sur fonds propres hors incorporels) et du RONE (retour sur fonds propres normalisés) des métiers

²⁷ Le RNPG sous-jacent annualisé correspond à l'annualisation du RNPG sous-jacent (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année

Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

Activité du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au deuxième trimestre 2023, les encours du pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) s'établissent à 2 482 milliards d'euros, en hausse de +1,2% par rapport à fin mars 2023 grâce essentiellement à un effet marché favorable. La collecte nette est positive ce trimestre de +1,1 milliard d'euros sur le pôle, portée par une collecte de +3,7 milliards d'euros sur Amundi. Sur un an, les encours gérés sont également en hausse de +2,0%, en raison d'un effet marché favorable. La collecte nette sur un an est négative à 4,7 milliards, essentiellement en raison de décollecte importante au premier trimestre 2023 pour Amundi sur des encours institutionnels faiblement margés. Les encours hors double compte s'élèvent à 2 205 milliards d'euros au 30 juin 2023, en hausse de +2,9% par rapport au 30 juin 2022.

L'activité en assurances (Crédit Agricole Assurances) réalise au deuxième trimestre un haut niveau d'activité, avec un chiffre d'affaires global de 9,1 milliards d'euros, en hausse de +2,7% par rapport au deuxième trimestre 2022 (+3,8% à périmètre constant, hors La Médicale). Le chiffre d'affaires du premier semestre atteint un niveau record, à 20,8 milliards d'euros, en hausse de +3,6% par rapport au premier semestre 2022 (+5,6%, à périmètre constant, hors La Médicale).

En Epargne/Retraite, l'activité bénéficie d'une bonne dynamique commerciale, avec un chiffre d'affaires de 14,8 milliards d'euros à fin juin 2023, en progression de +4,7% par rapport au premier semestre 2022. La collecte brute globale est de 6,6 milliards d'euros ce trimestre, avec un taux d'unités de compte qui reste très élevé à 45,3% (+4,4 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022 et -0,4 point par rapport au premier trimestre 2023). La collecte nette est de -0,2 milliard d'euros ce trimestre : la collecte nette en France (+1,1 milliard d'euros) compense la décollecte sur l'International, en particulier en Italie et au Luxembourg ; de même, la collecte nette positive des contrats en unités de compte (+1,5 milliard d'euros) compense la décollecte sur les fonds euros (-1,8 milliard d'euros).

Les **encours** (épargne, retraite et prévoyance) atteignent 326,3 milliards d'euros, en augmentation sur un an de +6,9 milliards d'euros, soit +2,2%. La part des unités de compte dans les encours s'établit à 27,9%, en hausse de +0,8 point de pourcentage par rapport à mars 2023 et de +2,7 points de pourcentage sur un an, portée par le succès de la commercialisation des unités de compte obligataires et des marchés financiers favorables.

La provision pour participation aux excédents (PPE²⁸) s'élève à 11,9 milliards d'euros au 30 juin 2023 et représente 5,6% des encours euros.

En Assurance dommages, l'activité reste dynamique, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 1,2 milliard d'euros sur le deuxième trimestre 2023, en hausse de +3,8% par rapport au deuxième trimestre 2022 (+10,4% à périmètre constant, hors La Médicale). A fin juin 2023, le portefeuille de contrats dommages s'élève à près de 15,6 millions²⁹, en progression de +1,1% sur le trimestre, et de +3,5% sur un an (à périmètre constant hors La Médicale). L'équipement des particuliers dans les réseaux bancaires du Groupe Crédit Agricole est en progression par rapport à fin juin 2022 sur l'ensemble des réseaux : à 42,8%, +0,5 point de pourcentage pour les Caisses régionales, à 27,4%, soit +0,5 point de pourcentage pour LCL, et à 17,9% pour CA Italia en intégrant la base de clientèle de Creval, soit +2,3 points de pourcentage. Le ratio combiné s'établit à 97,8%, en amélioration de +3,9 points de pourcentage sur un an, le deuxième trimestre 2022 ayant été fortement impacté par la sinistralité climatique.

En **prévoyance/emprunteur/collectives**, le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2023 s'établit à 1,3 milliard d'euros en progression de +5,2% par rapport au deuxième trimestre 2022, à périmètre constant hors La Médicale, grâce à la forte croissance du chiffre d'affaires en prévoyance (+15% à périmètre constant, hors la Médicale) et en assurance collective (+19%). Le chiffre d'affaires sur l'assurance emprunteurs est stable entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023.

²⁸ Périmètre Vie France

²⁹ Périmètre : dommages France et international

Au deuxième trimestre, le marché européen de la gestion d'actifs a été marqué par un contexte persistant d'aversion au risque, avec une collecte totale très modeste, et même une décollecte en gestion active. Dans ce contexte, la **Gestion d'actifs (Amundi)** a dégagé une collecte nette positive, aussi bien en actifs moyen long terme qu'en produits de trésorerie, sur les segments Retail comme Institutionnels.

Les **encours gérés** atteignent 1 961 milliards d'euros à fin juin 2023, en hausse de +1,4% par rapport au 31 mars 2023. Sur un an, les encours progressent de +1,9% par rapport au 30 juin 2022.

Le segment **Retail** enregistre une collecte nette positive de +2,1 milliards d'euros sur le deuxième trimestre, dont la composition reflète le niveau d'aversion au risque particulièrement marquée pour cette clientèle, se traduisant notamment par un haut niveau de collecte en produits de trésorerie (+1,9 milliard d'euros) et la poursuite du bon niveau d'activité des produits structurés (+2,2 milliards d'euros), offrant protection du capital et rendement, et des fonds obligataires *Buy & Watch*.

Le segment des **Institutionnels** enregistre une collecte nette positive, à +2,4 milliards d'euros au deuxième trimestre 2023, tirée par un trimestre record en Epargne Salariale (+3,4 milliards d'euros en Actifs MLT). Cette très bonne performance dans ce métier s'explique par la croissance des profits des entreprises et la volonté de celles-ci de développer les mécanismes de partage de la valeur avec leur personnel comme l'épargne salariale.

Enfin, les **JV asiatiques**³⁰ affichent une décollecte de -0,9 milliard d'euros au deuxième trimestre, entièrement due, comme au premier trimestre, à des sorties de grandes institutions chez ABC-CA (Chine, en décollecte de -5,5 milliards d'euros), alors que la JV indienne enregistre un très haut niveau d'activité (+3,6 milliards d'euros) et que les autres JV sont également en collecte nette positive.

Amundi Technology a vu ses revenus progresser de plus de +30% au trimestre et au semestre par rapport aux mêmes périodes l'an dernier, et a gagné 3 nouveaux clients sur le deuxième trimestre et 7 sur le premier semestre 2023.

En Gestion de fortune³¹, les encours gérés s'établissent au total (CA Indosuez Wealth Management et Banque privée de LCL) à 194,6 milliards d'euros à fin juin 2023 (dont 132,7 milliards d'euros pour Indosuez Wealth Management), et sont stables par rapport à fin mars 2023, en raison d'un effet marché favorable. La collecte est négative en gestion de fortune à -2,3 milliards d'euros, impactée par la modification du comportement des clients dans un contexte de hausse des taux.

Résultats du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Les données 2023 du métier Assurances, et donc les données du Métier Gestion d'actifs et de l'Epargne, sont comparées à des données 2022 pro-forma IFRS17.

Au deuxième trimestre 2023, le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 1 732 millions d'euros, en hausse de +47,5% par rapport au deuxième trimestre 2022, avec un très haut niveau de revenus sur l'ensemble des métiers du pôle, en Assurances, Gestion d'actifs et Gestion de fortune. Les charges hors FRU baissent de -1,7%. Ainsi le coefficient d'exploitation hors FRU s'élève à 41,3 %, en baisse de -20,7 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 1 017 millions d'euros, 2,3 fois supérieur à celui du deuxième trimestre 2022. L'impôt s'établit à 246 millions d'euros, et est en hausse de +72,6%. Le **résultat net part du Groupe** du pôle GEA s'établit à 676 millions d'euros, 2,8 fois supérieur à celui du deuxième trimestre 2022. Le résultat net part du Groupe est augmentation entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023, sur l'ensemble des métiers du pôle : la gestion d'actifs (+38,4%), les métiers d'assurances (x6,3) et la gestion de fortune (+56,3%).

Au premier semestre 2023, le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 3 478 millions d'euros, en hausse de +26,8% par rapport au premier semestre 2022. La hausse est expliquée par un très haut niveau de revenus, en particulier en Assurances et en Gestion de fortune. Les charges hors FRU sont stables (+0,3%). Ainsi le coefficient d'exploitation hors FRU s'élève à 41,1 %, en baisse de -10,8 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2022. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 042 millions d'euros, en hausse de +55,8% par rapport au premier

³⁰ Collecte nette incluant les actifs conseillés et commercialisés, comprenant 100 % de la collecte nette des JV asiatiques ; pour Wafa Gestion au Maroc, la collecte nette est reprise pour la part d'Amundi dans le capital de la JV

³¹ LCL Banque Privée et Indosuez Wealth Management

semestre 2022. L'impôt s'établit à 478 millions d'euros, et est en hausse de +46,6%. Le **résultat net part du Groupe** du pôle GEA s'établit à 1 374 millions d'euros, en hausse de +67,6% par rapport au premier semestre 2022. Le résultat net part du Groupe est augmentation entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023, sur l'ensemble des métiers du pôle : la gestion d'actifs (+12,8%), les métiers d'assurances (x2,1) et la gestion de fortune (+62,3%).

Sur le premier semestre 2023, le pôle GEA contribue à hauteur de 47% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) et à hauteur de 30% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 juin 2023, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 12,4 milliards d'euros dont 10,5 milliards d'euros sur les Assurances, 1,3 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs et 0,5 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 46,9 milliards d'euros dont 27,6 milliards d'euros sur les Assurances, 13,6 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 5,7 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) **sous-jacent** du pôle s'établit quant à lui à 25,6% au 30 juin 2023.

Résultats Assurances

Au deuxième trimestre 2023, le **produit net bancaire** des assurances atteint 668 millions d'euros, 3,1 fois supérieur à celui du deuxième trimestre 2022 proforma IFRS17, et de +42% en rythme de croisière IFRS17, c'est-à-dire, après retraitement de l'effet de base de 2022 qui ne tenait pas compte des décisions de gestion sur les placements mises en œuvre en fin d'année 2022 (cantonnement des fonds propres et désensibilisation du portefeuille). Cette progression de +42% est liée à la baisse des marchés et à une forte sinistralité au deuxième trimestre 2022.

Le produit net bancaire est constitué ce trimestre à hauteur de 539 millions d'euros de revenus sur l'Epargne retraite³², 123 millions d'euros sur la protection des personnes³³ et 59 millions d'euros de résultats assurances-dommages³⁴.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 593 millions d'euros et le niveau d'impôts est de -142 millions d'euros. Ainsi, le **résultat net part du Groupe** s'établit à 433 millions d'euros, 6,3 fois supérieur à celui du deuxième trimestre 2022, et 1,7 fois supérieur en rythme de croisière IFRS17³⁵.

La « *Contractual service margin* », ou CSM s'élève à 23,6 milliards d'euros au 30 juin 2023, en augmentation de +8,2% par rapport au 31 décembre 2022 ; la CSM est de nouveau en augmentation au deuxième trimestre grâce à un impact des affaires nouvelles supérieur à l'allocation de CSM du trimestre, à l'effet positif du contexte de marché sur la valorisation du stock, et à une bonne tenue de l'activité épargne en France.

Le produit net bancaire de l'assurance au **premier semestre 2023** atteint 1 379 millions d'euros, en hausse de +83,9% par rapport au premier semestre 2022, et de +13,6% en rythme de croisière IFRS17³⁵, en raison essentiellement d'un effet de base 2022 (non prise en compte dans le pro-forma IFRS17 des décisions de gestion sur les placements mises en œuvre en fin d'année 2022 i.e. cantonnement des fonds propres et désensibilisation du portefeuille) ; de la baisse des marchés sur le premier semestre 2022 ; enfin de la forte sinistralité climatique au deuxième trimestre 2022. Le résultat brut d'exploitation est 2 fois supérieur à celui du premier semestre 2022, en augmentation de 13,7% en rythme de croisière IFRS17³⁵. Enfin, la charge d'impôt sur le premier semestre 2023 augmente de 81,4%. Au final, le résultat net part du groupe atteint 907 millions d'euros, 2,1 fois supérieur à celui du premier semestre 2022, et en augmentation de +16% en rythme de croisière IFRS17³⁵.

Au 30 juin 2023, la solvabilité de Crédit Agricole Assurances est à un niveau élevé à 222%, en augmentation de 18 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022.

Les Assurances contribuent à hauteur de 26% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin mars 2023 et de 11 % à leurs revenus sous-jacents.

³² Montant d'amortissement de CSM et de RA

³³ Montant d'amortissement de CSM et de RA et hors Assurances obsèques

³⁴ Net du coût de la réassurance, hors résultat financier

³⁵ Rythme de croisière IFRS17 : c'est-à-dire, après retraitement de l'effet de base de 2022 qui ne tenait pas compte des décisions de gestion sur les placements mises en œuvre en fin d'année 2022 (cantonnement des fonds propres et désensibilisation du portefeuille)

Résultats Gestion d'actifs

Au deuxième trimestre 2023, le **produit net bancaire** atteint 803 millions d'euros, en progression de +9,5% par rapport au deuxième trimestre 2022, grâce à la progression des marges sur les commissions de gestion, aux revenus financiers devenus positifs et à un niveau élevé de commissions de surperformance. Les **charges** d'exploitation hors FRU s'élèvent à 439 millions d'euros et sont en légère hausse de +1,9% par rapport au deuxième trimestre 2022 (hors coûts d'intégration Lyxor constatés l'an dernier), bénéficiant notamment des synergies liées à l'acquisition de Lyxor, réalisées à 80% de l'objectif, en avance par rapport au calendrier initial. Ainsi, le **coefficient d'exploitation hors FRU** s'établit à 54,7%. Le résultat brut d'exploitation augmente de +38,8% par rapport au deuxième trimestre 2022. La contribution des sociétés mises en équivalence, reprenant la contribution des joint-ventures d'Amundi, s'établit à 27 millions d'euros, en hausse de +29,6% par rapport au deuxième trimestre 2022, et la charge d'impôt s'élève à -91 millions d'euros, en hausse de +37,0%. Au final, le résultat net part du Groupe augmente de +38,4%, à 201 millions d'euros.

Sur le **premier semestre 2023**, le produit net bancaire augmente de +1,9% en gestion d'actifs, tiré comme au trimestre par les revenus financiers (29 millions d'euros vs. -27 millions d'euros au premier semestre 2022) et les revenus d'Amundi Technology (+33,0% à 29 millions d'euros), alors que les commissions nettes de gestion et les commissions de surperformance sont en baisse ; la baisse des commissions de gestion est cependant moins forte que celle des encours moyens hors JV, traduisant l'amélioration des marges déjà commentée au trimestre. Les charges d'exploitation hors FRU augmentent de +1,4% hors impact des coûts d'intégration Lyxor enregistrés au premier semestre 2022 (51 millions d'euros avant impôts). Le coefficient d'exploitation hors FRU est de 55,2%, en baisse de -3,5 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2022. Ainsi, le résultat brut d'exploitation augmente de +10,8% par rapport au premier semestre 2022. Le résultat des sociétés mises en équivalence augmente de +20,7%. Au final, le résultat net part du Groupe du semestre s'établit à 387 millions d'euros en hausse de +12,8%.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 11 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2023 et 12 % de leurs revenus sous-jacents.

Résultats Gestion de fortune³⁶

Le **produit net bancaire** de la gestion de fortune s'établit à 262 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en hausse de +14,9% par rapport au deuxième trimestre 2022, soutenu par la hausse des taux qui impacte positivement la marge d'intérêt, qui augmente de +75% entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023. Les **charges hors FRU** atteignent 201 millions d'euros, en hausse maîtrisée de +5,0%. Ainsi, le **coefficient d'exploitation** diminue de -7,2 points de pourcentage sur une année pour s'établir à 76,9% au deuxième trimestre 2023. Le résultat brut d'exploitation progresse de +66,4% à 60 millions d'euros. Le **résultat net part du Groupe** atteint 43 millions d'euros, en hausse de +56,3% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Sur le premier semestre 2023, le produit net bancaire du métier gestion de fortune est en forte augmentation de +17,3% par rapport au premier semestre 2022, pour atteindre 522 millions d'euros. Les charges hors FRU sont en augmentation de +7,1%. Le résultat brut d'exploitation augmente ainsi de +76,3% pour s'établir à 115 millions d'euros. Ainsi, le résultat net part du Groupe augmente de +62,1% pour atteindre 80 millions d'euros sur le semestre.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 2 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2023 et 4 % de leurs revenus sous-jacents.

Le 4 août 2023, annonce de la signature d'un accord en vue d'une prise de participation majoritaire au capital de la Banque Degroof Petercam³⁷.

³⁶ Périmètre Indosuez Wealth Management

³⁷ Cf. communiqué de presse dédié disponible sur notre site internet

Activité du pôle Grandes clientèles

La **Banque de financement et d'investissement (BFI)** affiche une performance commerciale excellente sur le deuxième trimestre 2023, proche du niveau record du deuxième trimestre 2022. Les **services financiers aux institutionnels** ont connu un très bon niveau d'activité sur la période, bénéficiant du niveau des taux.

Au deuxième trimestre, **les revenus sous-jacents** de la **Banque de financement et d'investissement (BFI)** sont proches du niveau du meilleur deuxième trimestre historique³⁸ à 1 550 millions d'euros, à -1,8% par rapport au deuxième trimestre 2022. **La banque de marché et d'investissement** maintient un haut niveau de revenus sous-jacents à 774 millions d'euros, soit -4,9% par rapport au deuxième trimestre 2022, notamment sur FICC (-1,1% sur la période) grâce à une excellente activité des solutions de financement (repo, crédit primaire et titrisation). Dans un marché M&A moins actif, l'activité en banque d'investissement est en retrait et les revenus sous-jacents sont en baisse de -23.2% sur la période. Les revenus sous-jacents de **la banque de financement** sont en hausse de +1,4% par rapport au deuxième trimestre 2022 à 776 millions d'euros. Ceci s'explique notamment par l'excellente performance des financements structurés dans tous les secteurs (+20,4% par rapport au deuxième trimestre 2022). La banque commerciale est en retrait (-7,8% par rapport au deuxième trimestre 2022), sur l'activité *Corporate & Leverage Finance* en lien notamment avec une sélectivité renforcée sur le *leverage finance*, et malgré l'activité dynamique d'*International Trade & Transaction Banking* portée par le *cash management*.

La banque de financement confirme ainsi son **positionnement de leader** sur les crédits syndiqués (#1 en France³⁹ et #2 en EMEA³⁹) et se positionne #3 sur les crédits financement projets monde³⁹ CACIB réaffirme sa position de leader sur les émissions obligataires avec ses positions de #2 *All bonds in EUR Worldwide*³⁹ et #2 *Green, Social & Sustainable bonds en EUR*⁴⁰. La **VaR** réglementaire moyenne s'établit à 17,9 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2023 en hausse non significative par rapport au premier trimestre 2023 à 15,9 millions d'euros, en lien avec l'évolution des positions et celle des marchés financiers. Elle demeure néanmoins à un niveau reflétant la **gestion prudente des risques**.

Dans les **services financiers aux institutionnels (CACEIS)**, la finalisation de l'acquisition des activités de RBC Investor Services en Europe a été réalisée le 03 juillet ; les opérations acquises seront consolidées au troisième trimestre 2023. Pour mémoire, Uptevia, joint-venture à 50/50 regroupant les métiers de services aux émetteurs⁴¹ de CACEIS et BNP Paribas, est consolidée en mise en équivalence depuis le premier trimestre 2023.

Au deuxième trimestre 2023 les **encours** sont en hausse de +2.1% par rapport au premier trimestre 2023 grâce au dynamisme commercial et à la reprise confirmée des marchés. Les **encours conservés** affichent ainsi une hausse de +1,7% à fin juin 2023 par rapport à fin mars 2023 (hausse de +4,8% par rapport à fin juin 2022) pour atteindre 4 273 milliards d'euros. Les **encours administrés** sont quant à eux en hausse de +2,8% sur le trimestre (+5,4% sur un an), atteignant 2 278 milliards d'euros à fin juin 2023. Par ailleurs les **volumes de règlement-livraison** progressent de +29% au deuxième trimestre 2023 par rapport au deuxième trimestre 2022.

Résultats pôle Grandes clientèles

Au deuxième trimestre 2023, le **produit net bancaire** publié du pôle Grandes clientèles atteint 1 906 millions d'euros, en baisse modérée de -3,3% par rapport au deuxième trimestre 2022, grâce une excellente performance, aussi bien des métiers de la banque de financement et d'investissement que des services financiers aux institutionnels, et reste ainsi proche du niveau très élevé du deuxième trimestre 2022. Les éléments spécifiques du trimestre du pôle ont un impact de -16 millions d'euros dans la banque de financement et se composent du DVA (la partie *spread* émetteur de la FVA, et le *secured lending*) pour -15 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour -1 million d'euros. Les **charges d'exploitation hors FRU** sont en hausse par rapport au deuxième trimestre 2022 (+8,2%), notamment sur les frais de personnel et les investissements IT accompagnant le développement. Ainsi le

³⁸ Le deuxième trimestre 2022 est le meilleur deuxième trimestre historique pour les revenus sous-jacent de la BFI à 1 579 millions d'euros

³⁹ Refinitiv

⁴⁰ Bloomberg

⁴¹ Prestation opérationnelle de tenue des registres, d'organisation d'Assemblées générales et autres services aux émetteurs en France

résultat brut d'exploitation du pôle est en baisse par rapport au deuxième trimestre 2022 à 869 millions d'euros. Le pôle enregistre une dotation nette globale du **coût du risque** de -32 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, à comparer à une reprise de +76 millions d'euros au deuxième trimestre 2022, et incluant +14 millions d'euros de reprise de provisions liées à la guerre en Ukraine. Le résultat avant impôts publié s'élève à 844 millions d'euros, en baisse de -22.5% sur la période. La charge d'impôt s'élève à -174 millions d'euros. Enfin, le **résultat net part du Groupe** publié atteint 622 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, à comparer avec un résultat publié de 843 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Le RNPG sous-jacent s'élève à 633 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, contre 785 millions d'euros au deuxième trimestre 2022.

Au premier semestre 2023, le **produit net bancaire** publié du pôle Grandes Clientèles s'établit au plus haut niveau historique à 3 957 millions d'euros, soit +7,1% d'euros par rapport au premier semestre 2022. Les **charges d'exploitation hors FRU** augmentent de +12,0% par rapport au premier semestre 2022 à 2 159 millions d'euros, essentiellement liés aux frais de personnel et aux investissements IT. Les **charges FRU** sont en nette baisse de -29,4% par rapport au premier semestre 2022. Ainsi le résultat brut d'exploitation du premier semestre 2023 s'élève à 1 486 millions d'euros, en hausse de +12,2% par rapport du premier semestre 2022. Le **coût du risque** termine le premier semestre 2023 en dotation nette de -68 millions d'euros par rapport à une dotation de -202 millions d'euros au premier semestre 2022 qui intégrait l'impact de la guerre Ukraine /Russie et ses conséquences en termes de provisionnement sur encours sains au premier trimestre 2022. Ainsi, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** publié s'établit à 998 millions d'euros, en forte hausse de +24,9% par rapport au premier semestre 2022. Le RNPG sous-jacent s'élève à 1 033 millions d'euros au premier semestre 2023, contre 753 millions d'euros au premier semestre 2022.

Le pôle contribue à hauteur de 30% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2023 et de 31% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2023, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 12,8 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 135,1 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 17,2% à fin juin 2023.

Résultats Banque de financement et d'investissement

Au **deuxième trimestre 2023**, le **produit net bancaire publié** de la Banque de financement et d'investissement affiche un haut niveau de performance à 1 535 millions d'euros en baisse de -7,4% par rapport au deuxième trimestre 2022, qui était le meilleur deuxième trimestre historique, grâce à une excellente performance dans tous ses métiers. Les éléments spécifiques du trimestre ont un impact de -16 millions d'euros et se composent du DVA (la partie spread émetteur de la FVA, et le *secured lending*) pour -15 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour -1 million d'euros. Les **charges d'exploitation hors FRU** enregistrent une hausse de +9,4% pour s'établir à -807 millions d'euros, principalement sur les frais de personnel (croissance des ETP en 2022 et ajustement des rémunérations variables) et l'IT pour accompagner le développement des métiers. Le **résultat brut d'exploitation est en baisse de -20,9% par rapport au deuxième trimestre 2022** et s'établit ainsi à 727 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation hors FRU atteint 52,6%, en variation défavorable de +8,1 points de pourcentage sur la période, toutefois il s'établit à un niveau bas et inférieur à la cible du Plan à Moyen Terme 2025 (<55%). Le **coût du risque** enregistre une dotation nette modérée de -30 millions d'euros, à comparer avec une reprise importante de +75 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. Enfin, le **résultat avant impôt** du deuxième trimestre 2023 s'élève à 697 millions d'euros, à comparer à 994 millions d'euros au deuxième trimestre 2022. La charge d'impôt atteint -136 millions d'euros. Au final, le **résultat net part du Groupe** publié s'établit à 547 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2023. Le RNPG sous-jacent s'élève à 558 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, contre 733 millions d'euros au deuxième trimestre 2022.

Au premier semestre 2023, le **produit net bancaire publié** progresse de +5,1% par rapport au premier semestre 2022 pour s'établir à 3 226 millions d'euros, soit le plus haut niveau historique semestriel. Les éléments spécifiques du semestre ont un impact de -47 millions d'euros et se composent du DVA (la partie spread émetteur de la FVA, et le *secured lending*) pour -23 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour -25 millions d'euros. Les **charges hors FRU** augmentent de +14,2%, principalement sur les frais de

personnel, du fait de la croissance des ETP en 2022 et de la poursuite de l'ajustement des rémunérations variables à l'activité, ainsi que de l'IT pour accompagner le développement des métiers. **La contribution au FRU** enregistre une baisse significative sur le semestre de -29,5% et s'élève à -271 millions d'euros au premier semestre 2023. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** à 1 264 millions d'euros est en nette hausse (+5,0% par rapport au premier semestre 2022). **Le coût du risque** enregistre une dotation de -65 millions d'euros sur le premier semestre 2023, contre -204 millions au premier semestre 2022 qui enregistrait le provisionnement prudent des expositions russes (provision de -346 millions d'euros sur encours sains sur la Russie au premier trimestre 2022). La charge d'impôt s'élève à -298 millions d'euros, en hausse de +19,7% en lien avec la croissance de l'activité. Au final, **le résultat net part du Groupe** publié s'établit au plus haut niveau historique à 879 millions d'euros sur le premier semestre 2023, progressant de +19,9% sur la période. Le RNPG sous-jacent s'élève à 914 millions d'euros au premier semestre 2023, contre 687 millions d'euros au premier semestre 2022.

Les emplois pondérés à fin juin 2023 sont en croissance modérée de +2,4 milliards d'euros par rapport à fin mars 2023 à 126,0 milliards d'euros. Cette variation s'explique principalement par la hausse des RWA de marché (évolution de la VaR, de la SVaR et du RCTB⁴²), alors que les effets modèles et l'impact change sont favorables.

Résultats Services financiers aux institutionnels

Au deuxième trimestre 2023, le produit net bancaire publié des services financiers aux institutionnels enregistre une nette hausse de +18,4% par rapport au deuxième trimestre 2022 (+21,6% en retraitant Uptevia⁴³ qui contribuait pour 8,1 millions d'euros au deuxième trimestre 2022) et s'établit à 371 millions d'euros. Cette progression est tirée par la marge nette d'intérêt, qui double sur la période, en lien avec une activité de trésorerie qui bénéficie du niveau des taux. Les **charges d'exploitation** hors FRU sont en hausse de +4,2% à -231 millions d'euros (+7,3% en retraitant Uptevia⁴³ qui contribuait pour -6,4 millions d'euros au deuxième trimestre 2022). Elles reflètent l'impact de l'inflation sur la masse salariale et intègrent -6,3 millions de coûts d'intégration au titre de l'acquisition des activités de RBC Investor Services en Europe qui sera consolidé à compter du troisième trimestre 2023. Le **résultat brut d'exploitation** affiche ainsi une forte progression et s'établit à 142 millions d'euros (+55,1%) au deuxième trimestre 2023. Le Coefficient d'exploitation hors FRU ressort ainsi à 62,2%, et à 60,5% hors frais d'intégration de RBC, soit une amélioration de 10,2 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022. Le trimestre enregistre également 7 millions d'euros en résultat sur les sociétés mises en équivalence. Ce dernier résulte d'une bonne performance des entités latino-américaines et intègre à présent la contribution d'Uptevia⁴³. Le **résultat net** atteint ainsi 109 millions d'euros, en augmentation de +39,8% par rapport au deuxième trimestre 2022. Après partage avec les minoritaires pour 34 millions d'euros, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** s'élève à 75 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, soit +42,0% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Le produit net bancaire publié du premier semestre 2023 est en hausse de +16,9% par rapport au premier semestre 2022, porté la bonne dynamique commerciale et la marge d'intérêt qui double sur la période. Les charges **hors FRU** sont en hausse de +4,8% et intègrent -9,5 millions d'euros de frais d'intégration au titre de l'acquisition des activités de RBC Investor Services en Europe, tandis que les **charges FRU** enregistrent une forte baisse de 28,3%. Le **résultat brut d'exploitation** est en très forte hausse de +83,4% par rapport au premier semestre 2022. Le **résultat net** est ainsi en hausse de +78,3%. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** au premier semestre 2023 s'établit à 119 millions d'euros, en progression de +80,6% par rapport au 30 juin 2022.

⁴² RCTB : Risque de Crédit du Trading Book

⁴³ Depuis le 01/01/23, création d'une JV 50/50 entre CACEIS et BNP Paribas regroupant les métiers de services aux émetteurs ; Uptevia est mise en équivalence depuis le T1-23

Activité Services financiers spécialisés

Au deuxième trimestre 2023, la **production commerciale** de Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) reste élevée à 13,6 milliards d'euros, soit +9% par rapport au deuxième trimestre 2022, portée par une activité très dynamique dans le canal Automobiles⁴⁴ (+30%). Fin juin 2023, les encours totaux de CACF s'établissent à 107 milliards d'euros soit +10,8 % par rapport à fin juin 2022. Les encours des entités automobiles représentent 40,4 milliards d'euros, dont 24,7 milliards au titre de Crédit Agricole Auto Bank sur ce trimestre, suite à la réorganisation des activités « Mobilité » de CACF et à la mise en place de l'accord avec Stellantis depuis début avril. Leasys, joint-venture à 50/50 avec Stellantis, contribue aux encours pour 5,9 milliards d'euros à 100%.

La **production commerciale en leasing** de Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) connaît une bonne dynamique sur le deuxième trimestre 2023, en hausse de +4,9% par rapport au deuxième trimestre 2022. Les encours de leasing progressent et atteignent 18,3 milliards d'euros à fin juin 2023 (dont 14,7 milliards d'euros en France et 3,6 milliards d'euros à l'international) soit +9,5% comparé à fin juin 2022. A l'inverse, la **production commerciale en affacturage** de Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) diminue sur le deuxième trimestre 2023 de -23,6% en raison d'un effet base, le deuxième trimestre 2022 ayant enregistré le démarrage d'un deal d'envergure. Le chiffre d'affaires factoré du trimestre est en hausse à 30,4 milliards d'euros, en augmentation de +3,4%, avec notamment une bonne progression en France. Enfin, la quotité financée progresse également sur le premier trimestre à 70,9% (+8,2 points par rapport au deuxième trimestre 2022).

L'activité du pôle a été marquée par la mise en place de l'accord entre CACF et Stellantis qui est effectif depuis ce trimestre et se matérialise par la finalisation de la création de la joint-venture Leasys détenue à 50/50 avec Stellantis et la reprise à 100% de CA Auto Bank (anciennement FCA Bank) et Drivalia (location automobile, autopartage). S'ajoute à cela, l'acquisition par CACF des activités d'ALD et LeasePlan dans six pays européens représentant une flotte totale de plus de 100 000 véhicules (dont 30 000 véhicules repris par Leasys et 70 000 par CA Auto Bank) et un total d'encours d'environ 1,7 milliard d'euros.

Résultat Services financiers spécialisés

Les résultats du pôle sont impactés par la mise en place de l'accord entre CACF et Stellantis qui est effectif depuis ce trimestre. Le **produit net bancaire** publié des services financiers spécialisés s'élève à 1 162 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en hausse de +69,8% par rapport au deuxième trimestre 2022. Les éléments spécifiques du pôle concernent uniquement le crédit consommation et sont en lien avec la réorganisation des activités Mobilité de CACF, ils s'élèvent à 299 millions d'euros⁴⁵. Hors ces éléments, le produit net bancaire sous-jacent s'établit à 863 millions d'euros, en hausse de +26,1% sur la période. L'intégration de CA Auto Bank à 100% contribue pour 176 millions d'euros au produit net bancaire ce trimestre. Les charges hors FRU publiées s'élèvent à -430 millions d'euros, en hausse de +19,5%. Les éléments spécifiques, en lien avec la réorganisation des activités Mobilité de CACF⁴⁵, s'élèvent à -18 millions d'euros. Hors cet élément, les charges sous-jacentes s'établissent à -413 millions d'euros, en hausse de +14,3% sur la période. L'intégration de CA Auto Bank à 100% contribue pour -62 millions d'euros aux charges ce trimestre. En conséquence, le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** est en hausse de +39,3% à 454 millions d'euros et le **coefficient d'exploitation sous-jacent** hors FRU enregistre une amélioration importante à 47,6% (-4,9 points de pourcentage). Le **coût du risque** publié est en forte hausse, x2,7 par rapport au deuxième trimestre 2022 à 304 millions d'euros. Retraité de -85 millions d'euros d'éléments spécifiques lié à la réorganisation des activités Mobilité de CACF (*day-1 loss*)⁴⁵, il s'affiche à 219 millions d'euros. La hausse du coût du risque sous-jacent s'élève alors à +95,6% (+107 millions d'euros sur la période). L'intégration de CA Auto Bank à 100% contribue pour -25 millions d'euros au coût du risque du trimestre. Le **résultat des sociétés mises en équivalence** publié affiche une baisse de -86% à 11 millions d'euros, et comprend la création de la JV Leasys à 50/50 à partir de ce trimestre (anciennement FCA Bank comptabilisée en JV 50/50). Retraité de -12 millions d'euros d'éléments

⁴⁴ CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités

⁴⁵ La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle le deuxième trimestre 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives)

spécifiques lié à la réorganisation des activités Mobilité de CACF⁴⁶, le résultat des sociétés mises en équivalence s'affiche à 23 millions d'euros et la création de Leasys contribue pour 14 millions d'euros ce trimestre. Le **résultat net part du Groupe** publié atteint 304 millions d'euros, en hausse de +51,4%. Les éléments spécifiques ont un impact de 140 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit donc à 164 millions d'euros, en baisse de -18,2% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Au **premier semestre 2023**, le produit net bancaire publié des **Services financiers spécialisés** augmente de +33,6%, porté une bonne performance de CAL&F (+7,4% comparé au premier semestre 2022) et des revenus en hausse pour CACF (+41,5% par rapport au premier semestre 2022) en lien avec l'intégration à 100% de CA Auto Bank depuis le deuxième trimestre 2023. Les **éléments spécifiques** du premier semestre 2023 sont concentrés sur le deuxième trimestre 2023 et sont donc identiques à ceux mentionnés plus haut et concernent exclusivement la réorganisation des activités Mobilité de CACF⁴⁶. Les différentes lignes du compte de résultat du premier semestre 2023 sont impactées par la consolidation ligne à ligne de CA Auto Bank à partir du deuxième trimestre 2023. Le **produit net bancaire sous-jacent** du pôle s'élève à 1 535 millions d'euros, soit une hausse de +11,8% sur la période. Les **charges sous-jacentes hors FRU** augmentent de +7,7% comparé au premier semestre 2022. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas, à 50,9%, en amélioration de +2,0 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2022. La **contribution au FRU** s'élève à -29 millions d'euros au premier semestre 2023, en baisse de -15,7% par rapport au premier semestre 2022. Le **coût du risque** sous-jacent est en hausse de +59,8% au premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022. La contribution des sociétés mises en équivalence est en baisse de -38,6% en sous-jacent sur la période. Le **résultat net part du Groupe** sous-jacent s'établit ainsi à 291 millions d'euros, en baisse de -20% par rapport au premier semestre 2022, en lien principalement avec la hausse du coût du risque.

Le pôle contribue à hauteur de 8% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2023 et de 12% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2023, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 6,6 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 69,9 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 9,5% au 30 juin 2023.

Résultats Crédit à la consommation

Les résultats du deuxième trimestre 2023 sont impactés par la mise en place de l'accord entre CACF et Stellantis sur la réorganisation de l'activité Mobilité de CACF⁴⁶ qui est effective depuis ce trimestre. Les **éléments spécifiques** du trimestre sont identiques à ceux décrits précédemment au sein du pôle des services financiers spécialisés avec un impact de 140 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Le **produit net bancaire** publié s'élève à 981 millions d'euros. Retraité des éléments spécifiques, il atteint 682 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en hausse de +29,5% par rapport au deuxième trimestre 2022 sous l'effet de la consolidation de CA Auto Bank⁴⁷, d'une marge toujours pénalisée par le coût de refinancement (mais avec une poursuite de la hausse progressive des taux clients à la production avec +25 bps au deuxième trimestre 2023 par rapport au premier trimestre 2023). Les **charges** hors FRU publiées s'élèvent à 335 millions d'euros. Retraitées des éléments spécifiques, elles sont en hausse de +16,5% par rapport au deuxième trimestre 2022 à 316 millions d'euros, principalement sous l'effet de la consolidation de CA Auto Bank⁴⁸. Par conséquent, le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 368 millions d'euros, en hausse de +43,8%, et le coefficient d'exploitation hors FRU s'élève à 46,4%, en amélioration de 5,2 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022. Le **coût du risque** publié s'élève à -285 millions d'euros au deuxième trimestre 2023. Retraité des éléments spécifiques, il double sur la période pour atteindre -201 millions d'euros. La hausse s'explique

⁴⁶ La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle le deuxième trimestre 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives)

⁴⁷ Contribution de 176 millions d'euros sur le trimestre en PNB

⁴⁸ Contribution de -62 millions d'euros sur le trimestre en charges

notamment par les segments traditionnels, en lien avec le contexte inflationniste. A noter également l'intégration des activités Mobilité⁴⁹ ce trimestre, moins risquées par nature. Le coût du risque sur encours annualisé s'élève à 123 bps⁵⁰, la première intégration de CA Auto Bank représentant un gain d'environ 50 bps. Les taux de créances douteuses et de couverture sont en baisse, respectivement à 3,8% (contre 4,9% à fin mars 2023) et 83,4% (contre 85% à fin mars) du fait principalement de l'intégration de CA Auto Bank. La contribution publiée des **sociétés mises en équivalence** atteint 14 millions d'euros (-82,2%). Retraité des éléments spécifiques, il s'élève à 26 millions d'euros, en baisse de -66,8% par rapport au deuxième trimestre 2022, sous l'effet de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (anciennement FCA Bank, comptabilisée en sociétés mises en équivalence à 50% jusque-là). La nouvelle entité, Leasys, joint-venture spécialisée dans le leasing opérationnel multimarques à 50/50 avec Stellantis, contribue à hauteur de 14 millions d'euros ce trimestre. La charge **d'impôts** publiée atteint -122 millions d'euros. Retraité des éléments spécifiques, elle s'élève à -49 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en hausse de +9,3%. Enfin, le **résultat net part du Groupe publié** s'élève à 262 millions d'euros (+66,7%). Retraité des éléments spécifiques, il atteint 122 millions d'euros au deuxième trimestre 2023, en baisse de -22,2%.

Au premier semestre 2023, les éléments spécifiques qui affectent le crédit consommation se concentrent exclusivement sur le deuxième trimestre avec la réorganisation des activités Mobilité de CACF. Les impacts sont identiques à ceux déjà mentionnés *supra*. Le **produit net bancaire** publié s'élève à 1 492 millions d'euros (+41,5%). Retraité des éléments spécifiques, il est en hausse de +13,1% par rapport au premier semestre 2022 à 1 192 millions d'euros. Les **charges** publiées s'élèvent à 612 millions d'euros (+11,5%) hors FRU. Retraitées des éléments spécifiques, elles sont en hausse de +8,2% par rapport au premier semestre 2022, la contribution au FRU s'élève à -13 millions d'euros (-17,7% par rapport au premier semestre 2022), le **coefficient d'exploitation** sous-jacent hors FRU est en baisse à 49,8% et reste à un niveau bas. En conséquence, le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en hausse de +19,6% par rapport au premier semestre 2022. Le coût du risque publié s'élève à -432 millions d'euros (+99,1%). Retraité des éléments spécifiques, il augmente de 60,4%, pour atteindre -347 millions d'euros comparé au premier semestre 2022. La contribution sous-jacente des **sociétés mises en équivalence** publiée s'élève à 88 millions d'euros (-44,4%). Retraité des éléments spécifiques, elle est en baisse de -36,8% à 100 millions d'euros. Enfin, le **résultat net part du Groupe publié du premier semestre 2023** s'élève à 358 millions d'euros (+23,8%). Retraité des éléments spécifiques, il atteint 219 millions d'euros, en baisse de -24,2%.

Résultats Leasing & Affacturage

Le **produit net bancaire** atteint 180 millions d'euros, en hausse de +14,0% par rapport au deuxième trimestre 2022, tiré notamment par un effet volume sur l'affacturage. A noter une stabilisation des revenus du crédit-bail sur le trimestre. Les charges hors FRU sont en hausse de +7 millions d'euros (+6,8%), à la fois sur l'international avec une hausse des salaires en Pologne et la montée en puissance de l'activité de leasing en Allemagne, mais aussi sur la France avec le développement des projets informatiques. Le **coefficient d'exploitation hors FRU** s'élève à 52,2%, en amélioration de -3,5 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022. En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** atteint 70 millions d'euros, en forte hausse par rapport au deuxième trimestre 2022 (+22,7%). Le **coût du risque** progresse à 19 millions d'euros en lien avec quelques dossiers spécifiques sur le trimestre et le **résultat net part du Groupe** s'établit à 42 millions d'euros, en légère baisse de -2 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2022 (-4,2%).

Au premier semestre 2023, le **produit net bancaire** est en hausse de +7,4% par rapport au premier semestre 2022 à 342 millions d'euros. Les **charges hors FRU** sont en hausse de +5,8% à 187 millions d'euros. La contribution au FRU s'élève à -15 millions d'euros au premier semestre 2023 (-15,0% par rapport au premier semestre 2022). Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** affiche une bonne progression à +12,7% par rapport au

⁴⁹ Contribution de -25 millions d'euros sur le trimestre en coût du risque

⁵⁰ Coût du risque sur encours (en pb) annualisé calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par 4, auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre après réintégration des encours de CA Auto Bank

premier semestre 2022 pour atteindre 139 millions d'euros. **Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** s'établit à 54,9%, en amélioration de 0,8 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2022. Le **coût du risque** est en hausse par rapport au premier semestre 2022 (+56,2%). Enfin, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** s'élève à 72 millions d'euros, en baisse modérée de -3,3% par rapport au premier semestre 2022.

Activité de la Banque de proximité Crédit Agricole S.A.

En **Banques de proximité** chez Crédit Agricole S.A. ce trimestre, la production de crédits ralentit notamment chez LCL, dans un contexte de hausse des taux, mais la conquête reste soutenue, et l'équipement des clients en assurances est dynamique.

Activité Banque de proximité en France

Pour la **Banque de proximité en France**, la production de crédit chez **LCL** baisse au deuxième trimestre 2023 et s'élève à 7 milliards d'euros, soit -41,5% par rapport au deuxième trimestre 2022, en lien avec le ralentissement global du marché lié au contexte de hausse des taux du marché et avec un effet base lié au niveau de production élevé au deuxième trimestre 2022. Ainsi, la production du deuxième trimestre 2023 diminue de -20,2% par rapport à la moyenne de production de crédit du LCL sur la période 2018-2022. Sur le marché des Professionnels, la production est en baisse de -21,2% par rapport au deuxième trimestre 2022, -50,1% sur le marché Entreprises, -45,6% sur l'Habitat dans un contexte de ralentissement du marché français (-47% sur la production habitat selon la Banque de France mai 2023/mai 2022), tandis que les taux à la production des prêts habitat poursuivent leur hausse (+61 points de base du taux entre le premier trimestre 2023 et le deuxième trimestre 2023 chez LCL). Le taux à la signature s'établit à 3,99% (semaine du 17 au 21 juillet 2023). Les encours de crédit atteignent 167,3 milliards d'euros à fin juin 2023 en hausse de +6,7% par rapport à fin juin 2022, dont +7,2% sur les crédits habitats, +6,6% sur les crédits aux professionnels, +6,2% sur les crédits aux entreprises et +3,8% sur les crédits à la consommation. Les encours de collecte, qui s'établissent à 240,9 milliards d'euros à fin juin 2023, sont également en hausse, de +4,5% par rapport à fin juin 2022, portés par la collecte bilan (+5,9%) en lien avec la progression des comptes à terme (multiplié par 2,6 par rapport à fin juin 2022 mais en hausse modérée de +8,0% par rapport à fin mars 2023) et des livrets (+12,2% par rapport à fin juin 2022 mais quasi stable à -1,3% par rapport à fin mars 2023), l'épargne hors bilan étant en hausse également par rapport à fin juin 2022 (+2,2%).

Sur le **premier semestre 2023**, la conquête brute s'établit à 175 000 nouveaux clients et la conquête nette à 28 100 clients. Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV progresse de +0,5 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022 pour s'établir à 27,4% à fin juin 2023.

Activité Banque de proximité en Italie

L'activité de **CA Italia**, la **Banque de proximité en Italie**, continue à progresser au deuxième trimestre 2023, dans un contexte du marché en baisse. La conquête brute sur le deuxième trimestre 2023 atteint 45 000 nouveaux clients, et le fonds de commerce augmente d'environ de 16 500 clients. Les encours de crédit de CA Italia à fin juin 2023 s'établissent à 59,7⁵¹ milliards d'euros, en hausse de +1,5% par rapport à fin juin 2022, malgré le marché en baisse⁵². La production de crédits est en recul de -12% (hors Ecobonus et PGE)⁵³ par rapport au deuxième trimestre 2022, principalement liée à la baisse sur le crédit habitat (-23,5% par rapport au deuxième trimestre 2022) en ligne avec le marché⁵⁴. Cependant, le taux à la production des crédits est en hausse de +22 points de base par rapport au premier trimestre 2023 et le taux sur le stock de crédit habitat et

⁵¹ Net des encours POCI

⁵² Source Abi Monthly Outlook juin 23: -1,9%

⁵³ Les « Ecobonus » correspondent à des refinancements de crédit d'impôt clientèle : déduction fiscale Italienne pour les travaux de rénovation, d'efficacité énergétique et de sécurisation des bâtiments lancée en 2021.

⁵⁴ Source CRIF : -22,4% de la production crédit habitat S1/S1 en Italie, mais hausse de demande pour le crédit d'habitat de +6,6 pp sur 1 an

en hausse de +43 points sur la même période. La production du crédit à la consommation⁵⁵ est en hausse de +3,8% par rapport au deuxième trimestre 2022. Les encours de collecte à fin juin 2023 s'élèvent à 113,2 milliards d'euros, en hausse de +2,8% par rapport à fin juin 2022. La collecte bilan s'améliore de +5,5% par rapport au deuxième trimestre 2022, tirée par les opérations à échéances des entreprises et la stabilité sur les dépôts particuliers malgré l'attractivité des titres d'Etat italiens. La collecte hors bilan reste stable par rapport au juin 2022, mais en légère hausse de +0,2% par rapport au premier trimestre 2023.

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse chez CA Italia à 17,9% (+0,5 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2022).

Activité Groupe Crédit Agricole en Italie⁵⁶

Le Groupe Crédit Agricole en Italie poursuit son développement conjoint de la banque de proximité et des métiers. Ainsi, sur le premier semestre 2023, le lancement de CA Auto Bank contribue à l'élargissement des services dédiés au financements automobiles et de mobilité, tant en partage de véhicule électrique qu'en location de véhicule courte et longue durée. Par ailleurs, l'évolution de la plateforme digitale vise à accélérer les synergies entre les entités. Enfin, le lancement des activités Private Equity avec les deux fonds dédiés, *APEI-Private Equity* et *Ambition Agri Agro Investissement* visent, respectivement, à promouvoir l'investissement dans les PME non cotées et dans les entreprises françaises et italiennes spécialisées dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentaire. Par ailleurs, le Groupe en Italie poursuit sa stratégie ESG, en enrichissant le dispositif existant avec les nouvelles offres qui visent à financer les véhicules green et proposant les conditions de financement bonifiées pour les projet et financements verts ainsi que pour les initiatives du *cross-selling* entre les entités.

Les **encours de crédit** et les **encours de collecte** s'établissent, respectivement, à 97 milliards d'euros et 329 milliard d'euros à fin juin 2023. Le nombre de clients atteint 5,9 millions à fin juin 2023, en hausse d'environ 760 000 clients par rapport à fin 2022, principalement lié à l'intégration des clients de CA Auto Bank au périmètre des entités présentes en Italie, ainsi qu'à la conquête dynamique chez CA Italia.

Les **revenus sous-jacents** des entités en Italie progressent de 20%⁵⁷ par rapport au premier semestre 2022, notamment chez CA Italia, grâce à la marge nette d'intérêt bénéficiant de la hausse des taux sur les prêts clientèles. Les **charges** restent maîtrisées, en hausse modérée de 5% par rapport au premier semestre 2022. Enfin, la contribution de l'Italie aux **résultats** de Crédit Agricole S.A sur le premier trimestre 2023 s'élève à 591 millions d'euros en vision sous-jacente⁵⁷, soit une amélioration de +32% par rapport au premier semestre 2022.

Activité Banque de proximité à l'international hors Italie

Pour la **Banque de proximité à l'international hors Italie**⁵⁸, l'activité commerciale a été dynamique en Pologne et Egypte. En revanche, elle reste fortement pénalisée pour l'Ukraine dans un contexte de poursuite du conflit avec la Russie.

Les **encours de crédit** des **Banques de proximité à l'international hors Italie** s'établissent 6,9 millions d'euros à fin juin 2023 en baisse de -43,2% (-39% à change constant) par rapport à fin juin 2022⁵⁹ et les encours de collecte sont en baisse de -31,6% (-26,7% à change constant) sur la même période. A change constant, **en Pologne et en Egypte**, les encours de crédit sont en hausse de +6,8% et celle des encours de collecte de +14,4% sur la même période ; **en Pologne**, les encours de crédit augmentent de +6,1% par rapport au juin 2022 sur l'ensemble des segments. La collecte s'améliore sur la même période de +4,4% à change constant, tirée par les opérations sur les comptes à terme. La production de crédit reste également dynamique, +12% par rapport au deuxième trimestre 2022. Enfin la conquête brute en Pologne enregistre au deuxième trimestre 2023 +55 000 nouveaux clients (+16 000 en fonds de commerce). En **Egypte**, entre fin juin 2023 et fin juin 2022, les encours de crédit augmentent de +10,1% à change constant. Les encours de collecte sont en forte progression de +52,9%

⁵⁵ Agos

⁵⁶ Au 30 juin 2023, ce périmètre correspond à l'agrégation de l'ensemble des entités du Groupe présents en Italie : CA Italia, CACF (Agos, Leasys, CA Auto Bank), CAA (CA Vita, CACI, CA Assicurazioni), Amundi, CACIB, CAIWM, CACEIS

⁵⁷ Hors participation Banco BPM (comptabilisé en AHM) et en incluant l'apport des résultats de CAAB & Leasys à compter d'avril 2023

⁵⁸ Au 30 juin 2023 ce périmètre inclus les entités de CA Polska, CA Egypte et CA Ukraine

⁵⁹ Y compris les encours / collecte de Crédit du Maroc au deuxième trimestre 2022, l'entité classée en IFRS 5 depuis le premier trimestre 2022 et la cession du contrôle (63,7%) au quatrième trimestre 2022. Les 15% restants sont à céder sous 18 mois.

à change constant sur la même période. Enfin, depuis le début de l'année 2023, l'Egypte a augmenté de +3% sa base de clients actifs.

L'excédent net de collecte sur les crédits de la Pologne et de l'Egypte s'élève à 2,1 milliards d'euros au 30 juin 2023, et atteint 3,6 milliards d'euros en incluant le périmètre de l'Ukraine.

Au 30 juin 2023, le pôle **Banque de proximité** contribue à hauteur de 22% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A hors AHM et de 30% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 juin 2023, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,4 milliards d'euros dont 4,9 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France, 4,5 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international. Les emplois pondérés du pôle sont de 98,8 milliards d'euros dont 51,7 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France et 47,1 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international.

Résultats Banque de proximité en France

Au deuxième trimestre 2023, le **produit net bancaire** de LCL est en baisse de -5,1% par rapport au deuxième trimestre 2022, et atteint 959 millions d'euros⁶⁰. La baisse de la marge nette d'intérêt (-18,8%) est liée à l'augmentation du coût des ressources clients et du refinancement, malgré le repricing progressif des taux des crédits à l'actif. Les commissions progressent par ailleurs sensiblement (+11,8%) portée par la croissance des commissions de moyens de paiement et l'assurance vie et non-vie. Les **charges hors FRU** sont maîtrisées et s'établissent à -554 millions d'euros, en diminution par rapport au deuxième trimestre 2022 (-3,2%). Le coefficient d'exploitation hors FRU augmente légèrement de 1,1 point de pourcentage, à 57,7% et demeure à un niveau bas. Le résultat brut d'exploitation est ainsi en baisse de -5,5%, à 411 millions d'euros. Le **coût du risque** poursuit sa normalisation, en hausse de +60% par rapport au deuxième trimestre 2022 à -69 millions d'euros (le deuxième trimestre 2022 intégrait une reprise pour litige divers). Le taux de couverture s'établit à 62,8% à fin juin, en baisse de -5 points de pourcentage ce trimestre par rapport à fin mars 2023. Le taux de créances douteuses atteint 1,9% à fin juin 2023, en légère hausse de 0,2 pp par rapport à fin mars 2023. Au final, le **résultat net part du Groupe** atteint 257 millions d'euros, en diminution de -11,6% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Sur le premier semestre 2023, les revenus de LCL diminuent de -5,1% par rapport au premier semestre 2022 et atteignent 1 895 millions d'euros, sous l'effet de la contraction de la marge nette d'intérêt (-16,7%) dans un contexte de hausse du coût du refinancement et des ressources, mais avec une hausse des commissions (+8,9%), notamment celles sur l'assurance vie et non-vie et les moyens de paiement. Les charges hors FRU sont en diminution de -1,3% et le coefficient d'exploitation hors FRU reste maîtrisé (+2,3 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2022) à 60,8%. Le résultat brut d'exploitation diminue ainsi de -8,1% et le coût du risque augmente de +29,0%. Au final, la contribution du métier au résultat net part du groupe atteint 409 millions d'euros et diminue de -13,7%.

Au final, le métier contribue à hauteur de 11% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2023 et de 15% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de LCL s'établit quant à lui à 16,0% au 30 juin 2023.

Résultats Banque de proximité à l'international⁶¹

Au deuxième trimestre 2023, les revenus de la **Banque de proximité à l'international** s'établissent à 982 millions d'euros, en progression de +20,9% (+25,6% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2022, tirée principalement par la hausse de la marge nette d'intérêt dans le contexte de la hausse des taux. Les **charges d'exploitations hors FRU** restent maîtrisées malgré le contexte d'inflation et s'élèvent à -502 millions d'euros, en légère baisse par rapport au deuxième trimestre 2022 (stables à change constant). Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 479 millions d'euros, en hausse de +58,4% (+69,9% à change constant) par

⁶⁰ Dont reprise sur provision sur dossier Image Chèque en élément spécifique pour 21M€

⁶¹ Au 30 juin 2023 ce périmètre inclus les entités de CA Italia, CA Polska, CA Egypte et CA Ukraine

rapport au deuxième trimestre 2022. Le **coût du risque** atteint -127 millions d'euros, en hausse de +8,3% (+14,3% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2022, tenant compte du provisionnement prudent des prêts CHF en Pologne et de la hausse du provisionnement sur encours sains en Italie. Le **résultat sur les activités arrêtées** est en baisse de -74,2%, liée à la cession du contrôle de Crédit du Maroc au quatrième trimestre 2022⁶². Le **résultat net part du Groupe** de la Banque de proximité à l'international s'établit ainsi à 197 millions d'euros en hausse de +75,0%⁶² (+85,6% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2022.

Sur le **premier semestre 2023**, les **revenus** de de la **Banque de proximité à l'international** augmentent de +22,0% pour s'établir à 1 951 millions d'euros (+26,9% à change constant). Les **charges hors FRU** sont maîtrisées à -987 millions d'euros, stables par rapport au premier semestre 2022 (+2,3% à change constant). Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 924 millions d'euros, en hausse de +61,4% (+73,1% à change constant). Le **coût du risque** est en baisse de -38,2% (-29,5% à change constant) à -241 millions d'euros par rapport au deuxième semestre 2022, principalement sous l'effet du provisionnement prudent au titre du risque sur l'Ukraine, retraité en résultat sous-jacent du premier trimestre 2022⁶³. Au final, le **résultat net part du Groupe** de la **Banque de proximité à l'international** s'établit à 375 millions d'euros, par rapport aux 13 millions au premier semestre 2022⁶³.

Au premier semestre 2023, la Banque de Proximité à l'International contribue à hauteur de 11% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors AHM) et de 15% à leurs revenus sous-jacents hors AHM.

Résultats Banque de proximité en Italie

Au **deuxième trimestre 2023**, les **revenus** de **Crédit Agricole Italia** s'établissent à 760 millions d'euros, en hausse de +22,2% par rapport au deuxième trimestre 2022. La hausse des taux continue à bénéficier à la marge nette d'intérêt (+43.6%) ayant un impact positif sur les taux à la production de crédits, qui augmentent de +22 points de base entre le premier et deuxième trimestre 2023, mais aussi grâce à la revalorisation du taux sur le stock de crédits à l'actif de +38 points de base sur la même période. Les **charges d'exploitation hors FRU** sont stables par rapport au deuxième trimestre 2022, à -397 millions d'euros. Elles sont en hausse de +6,7% retraitées des coûts d'intégration Créval⁶⁴ au deuxième trimestre 2022, notamment en lien avec l'augmentation de l'activité. Au final, le résultat brut d'exploitation augmente de +65,6% par rapport au deuxième trimestre 2022 à 363 millions d'euros. Le **coût du risque** du deuxième trimestre s'élève à -89 millions d'euros, en hausse de 20,4% par rapport au deuxième trimestre 2022, dont -44 millions au titre du risque avéré, et -45 millions au titre du provisionnement pour encours sains. Le coût du risque sur encours⁶⁵ est à 57 points de base, en hausse de 3 points de base par rapport au premier trimestre 2023. Le taux de créances douteuses s'établit à 3,5%, en légère baisse par rapport au deuxième trimestre 2022 et le taux de couverture à 67,7% (-0,9 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2023). Le **résultat net part du Groupe** de CA Italia s'établit ainsi à 150 millions d'euros en hausse de +65,8% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Sur le **premier semestre 2023**, les **revenus** de **Crédit Agricole Italia** augmentent de +22,5% pour s'établir à 1520 millions d'euros. Les **charges hors FRU** sont maîtrisées à 769 millions d'euros, stables⁶⁶ par rapport au premier semestre 2022. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 712 millions d'euros, en hausse de +64,6% par rapport au deuxième trimestre 2022. Le **coût du risque** est en hausse de +25,8% à -150 millions d'euros par rapport au deuxième semestre 2022, impacté principalement par la hausse du provisionnement des encours sains (+41 millions d'euros), les entrées en défaut restant limités. Au final, le **résultat net part du Groupe** de CA Italia s'établit à 310 millions d'euros, en hausse de +70,4% par rapport au premier semestre 2022.

⁶² L'entité Crédit du Maroc est classée en IFRS 5 depuis le premier trimestre 2022 et la cession du contrôle (63,7%) a eu lieu au quatrième trimestre 2022. Les 15% restant sont à céder sous 18 mois ; la contribution de Crédit du Maroc au RNPG est de 2,8 m€ au T2-2023 (8,8 m€ au T2-22) et 4,5 m€ au S1-23 (1,4 m€ au S1-22)

⁶³ Provisionnement de -195 millions d'euros au titre du risque sur l'Ukraine, retraité en résultat sous-jacent du T1-2022

⁶⁴ +6,7% hors coûts intégration Creval de -22 millions d'euros retraités en résultat sous-jacent du T2-2022

⁶⁵ Sur quatre trimestres glissants

⁶⁶ En hausse de +3,9% retraités des coûts d'intégration Creval de -30 M€ au S1-22 en vision sous-jacente

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de CA Italia s'établit à 21,9% au 30 juin 2023.

Résultats Banque de proximité à l'international - hors Italie⁶⁷

Au **deuxième trimestre 2023**, les **revenus** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 222 millions d'euros, en progression de +16,9% (+39,1% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2022. La hausse des revenus est tirée par la marge nette d'intérêts qui augmente fortement dans le contexte de la hausse des taux, notamment en Pologne et en Egypte (+20,4% par rapport au deuxième trimestre 2022, +41,7% à change constant), sous l'effet de la hausse des prix et des volumes de crédit. Les **charges d'exploitations hors FRU** restent maîtrisées et s'élèvent à -106 millions d'euros, stables par rapport au deuxième trimestre 2022 (+9,5% à change constant). Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 116 millions d'euros, en hausse de +39,6% (+84,7% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2022. Le **coût du risque** atteint -38 millions d'euros, en baisse de -12,3%, (+2,1% à change constant) tenant compte d'un provisionnement des prêts CHF en Pologne, portant le taux de provisionnement des créances CHF en Pologne au-dessus de 74% (par rapport à environ 55% au premier trimestre 2023). Par ailleurs, à fin juin 2023, le taux de couverture des encours de crédit reste très élevé en Pologne et en Egypte à 122% et à 146% respectivement ; en Ukraine, le taux de couverture locale est à 30%. Le **résultat sur les activités arrêtées** est en baisse de -74,2%, liée à la cession du contrôle de Crédit du Maroc au quatrième trimestre 2022⁶⁷. Au final, la contribution de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** au résultat net part du Groupe est de 47 millions d'euros, x2,1 (x3 à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2022.

Sur le **premier semestre 2023**, les **revenus** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 430 millions d'euros, en hausse de +20,3% (+45,1% à change constant) par rapport au premier semestre 2022, tirée par la hausse de la marge net d'intérêt. Les **charges d'exploitation hors FRU** sont stables (+0,2% par rapport au premier semestre 2022, +11,9% à change constant) et s'élèvent à -218 millions d'euros. Grace à la forte progression des revenus, le **résultat brut d'exploitation hors FRU** s'établit à 212 millions d'euros, en hausse de +51,6% (x2 à change constant) par rapport au premier semestre 2022. Le **coût du risque** s'établit à -91 millions d'euros, en baisse de -66,3% (-59% à change constant) par rapport au premier semestre 2022 qui était impacté par le provisionnement de -195 millions d'euros au titre de l'Ukraine, retraité en résultat sous-jacent du premier trimestre 2022. Le **résultat sur les activités arrêtées** est en baisse de -62,9%, liée à la cession du contrôle de Crédit du Maroc au quatrième trimestre 2022. Au final, la contribution de la Banque de proximité à l'international hors Italie au **résultat net part du Groupe** est de 65 millions d'euros (-169 millions d'euros au premier semestre 2022, impacté par le provisionnement de l'Ukraine)

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de la Banque de proximité à l'international hors Italie s'établit à 21,5% au 30 juin 2023.

Résultat Activités hors métiers

L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers, contribuant à réduire davantage le coefficient d'exploitation de Crédit Agricole S.A. L'impact des marges internes est de -206 millions d'euros en revenus et de + 206 millions d'euros en charges.

Le résultat net part du Groupe sous-jacent des activités hors métiers s'établit à -16 millions au deuxième trimestre 2023 en hausse de +36 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2022. La contribution du pôle Activités hors métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » (-107 millions d'euros) des autres éléments (+91 millions d'euros).

La contribution de la composante « structurelle » est en hausse de +22 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2022 et se décompose en trois types d'activités :

⁶⁷ L'entité Crédit du Maroc est classée en IFRS 5 depuis le premier trimestre 2022 et la cession du contrôle (63,7%) a eu lieu au quatrième trimestre 2022. Les 15% restant sont à céder sous 18 mois ; la contribution de Crédit du Maroc au RNP est de 1,6 m€ au T2-2023 (10,1 M€ au T2-22) et 4,5 m€ au S1-23 (7,1 au S1-22)

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -261 millions d'euros au premier trimestre 2023, en baisse de -95 millions d'euros, intégrant une baisse des revenus liée principalement à un effet de base sur le TLTRO et la provision épargne logement.
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier et BforBank intégrés en mise en équivalence. Leur contribution s'élève à +147 millions d'euros au deuxième trimestre 2023 et bénéficie d'un impact favorable lié à la revalorisation des titres Banco BPM (+138 millions d'euros avec un cours au 30 juin 2023 à 4,26€).
- Les activités support du Groupe. Leur contribution s'élève à +7 millions d'euros ce trimestre (+3 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2022).

La contribution des « autres éléments » est en hausse de +14 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2022.

Sur le premier semestre 2023, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à -321 millions d'euros, en baisse de -58 millions d'euros, par rapport au premier semestre 2022. La composante structurelle contribue à hauteur de -487 millions d'euros et les autres éléments du pôle enregistrent une contribution de +167 millions d'euros sur le semestre.

La contribution de la composante « structurelle » est en baisse de -70 millions d'euros comparé au premier semestre 2023 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -647 millions d'euros au premier semestre 2023, en baisse de -191 millions d'euros par rapport au premier semestre 2022;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier et BforBank: leur contribution, à +151 millions d'euros au premier semestre 2023, est en hausse par rapport au premier semestre 2022 (+120 millions d'euros).
- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est de +9 millions d'euros sur le premier semestre 2023 comparé avec la contribution neutre au premier semestre 2022.

La contribution des « autres éléments » est en hausse (+12 millions d'euros) comparé au premier semestre 2022.

Au 30 juin 2023, les emplois pondérés sont de 26,2 milliards d'euros.

* *
*

Solidité financière

Groupe Crédit Agricole

Au 30 juin 2023, le **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) phasé** du groupe Crédit Agricole s'établit à 17,6% en vision phasée, stable par rapport à fin mars 2023. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 8,4 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP⁶⁸ fixée à 9,2% et affiche l'écart au SREP le plus important parmi les GSIB européennes⁶⁹. Le ratio CET1 non phasé atteint 17,4%.

Au cours du deuxième trimestre 2023 :

- Le ratio CET1 bénéficie d'un impact de +30 points de base lié au **résultat conservé**, qui est supérieur à la croissance organique des métiers,
- L'évolution des emplois pondérés liée à **la croissance organique des métiers** impacte le ratio CET1 du Groupe à hauteur de -28 points de base, correspondant à la hausse des emplois pondérés des métiers (dont +2,1 milliards d'euros pour les Caisses régionales),

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 18,8% et le **ratio global** phasé est à 21,5% à fin juin 2023.

Le **ratio de levier phasé** ressort à 5,6%, bien au-dessus de l'exigence réglementaire de 3,5%. A l'exigence minimale de 3% s'ajoute, depuis le 01/01/2023 et uniquement pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin G-SII de l'entité soit s'élevant à 0,5% pour le Groupe Crédit Agricole.

Les **emplois pondérés** du Groupe Crédit Agricole s'élèvent à 595,8 milliards euros, en hausse de +11,6 milliards d'euros par rapport au 31 mars 2023. **La croissance organique des métiers** (y compris change) contribue à cette évolution pour +9,2 milliards d'euros dont +2,1 milliards d'euros d'emplois pondérés sur les Caisses régionales. **Les opérations de fusions-acquisition** concernent la réorganisation du partenariat entre CACF et Stellantis et contribuent à la croissance des RWA à hauteur de +2,7 milliards d'euros, et enfin les **effets méthodologiques et réglementaires** ont un léger effet favorable ce trimestre de -0,3 milliard d'euros.

Seuils de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD et L-MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2023, dispose d'une marge de sécurité de **778 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 46 milliards d'euros de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2023, dispose d'une marge de sécurité de **338 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 milliards d'euros de capital CET1**.

Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuible (L-MMD).

⁶⁸ Au 30 juin 2023, hausse du coussin contracyclique (40 bps au 30/06/2023 vs. coussin de 7bps au 31/03/2023), remontant l'exigence SREP à 9,2%

⁶⁹ Sur la base des données publiques des 12 G-SIB européennes, soit au 30/06/2023, pour CAG, BPCE, BNPP, Deutsche Bank, Santander, Unicredit, Barclays, HSBC, Standard Chartered ING, Société Générale, et au 31/03/2023, pour UBS. Données CASA au 30/06/2023. Ecart au SREP ou exigence en CET1 équivalente

Au 30 juin 2023, le **Groupe Crédit Agricole** dispose d'une marge de sécurité de **213 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 42 milliards d'euros de capital Tier 1.**

TLAC

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,40% pour le groupe Crédit Agricole au 30/06/23). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 21,9% ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 30 juin 2023, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,1% des RWA et 8,1% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible⁷⁰**, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques est en baisse de 30 pb sur le trimestre, en lien avec la hausse des RWA non compensée par la progression des fonds propres et éléments éligibles sur la période. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC est en hausse de 20 bp par rapport à mars 2023⁷¹.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 520 points de base, soit 31 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 21,9% des RWA.

A fin juin 2023, 2,2 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2) en plus des 1,25 milliard d'euros AT1. Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 27,5 milliards d'euros.

MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1er janvier 2022 une exigence minimale de MREL total de :

- 21,04% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,40% pour le Groupe CA au 30/06/23). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 24,9% ;
- 6,02% de la LRE.

Au 30 juin 2023, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL à 32,1% des RWA et 9,6% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

Une exigence de subordination additionnelle au TLAC (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de

⁷⁰ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2023.

⁷¹ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 mars 2023 générant un ajustement du ratio de TLAC de +6 bp

dette senior sont exclus, à l'instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Depuis le 1er janvier 2022, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n'excède pas l'exigence de TLAC.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M- MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2023, dispose ainsi d'une marge de sécurité de **520 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l'exigence TLAC applicable au 30/06/2023, soit 31 milliards d'euros de capital CET1.**

Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2023, le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A. s'établit au-dessus de la cible du Plan à Moyen Terme, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 11,6%** en vision phasée, stable par rapport à fin mars 2023. Ainsi, Crédit Agricole S.A. affiche un coussin confortable de 3,4 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence *SREP*⁷² fixée à 8,2%. Le coussin est en baisse par rapport aux 3,7 points de pourcentage à fin mars 2023 car il est impacté par la hausse du coussin contracyclique. Le ratio CET1 non phasé atteint 11,5% au cours du deuxième trimestre 2023 :

- Le ratio CET1 bénéficie d'un impact positif de +21 points de base lié au **résultat conservé**. Cet impact correspond au résultat net part du Groupe net des coupons AT1 et de la distribution de 50% du résultat, soit une provision pour dividendes de 32 centimes par action au deuxième trimestre 2023, et une provision pour dividendes de 50 centimes par action au titre du premier semestre 2023,
- L'évolution des emplois pondérés liée à la **croissance organique des métiers** impacte le ratio CET1 à hauteur de -21 points de base, intégrant une hausse des emplois pondérés du pôle SFS à hauteur +5,2 milliards d'euros en raison de la forte activité liée au lancement de Crédit Agricole Auto Bank, une hausse des emplois pondérés du pôle Grandes clientèles à hauteur de +3,1 milliards d'euros notamment en raison de la hausse des RWA de marché (VaR, SVaR et Risque de Contrepartie du Trading Book), et une baisse des emplois pondérés de l'assurance à hauteur de -1,6 milliard d'euros suite à la baisse de la VME⁷³ en raison du paiement du solde du dividende au titre de l'année 2022,
- Les **effets méthodologiques et réglementaires** concernent principalement les engagements de paiement irrévocables (EPI) et impactent défavorablement le ratio CET1 à hauteur de -3 points de base,
- Enfin, **les opérations de fusions-acquisition, les OCI et Autres** impactent le ratio CET1 à hauteur de -2 points de base, et intègrent principalement la réorganisation réorganisation du partenariat entre CACF et Stellantis (-3 points de base).

Le **ratio de levier** phasé s'établit à 4,0% à fin juin 2023, en hausse de +0,2 point de pourcentage par rapport à fin mars 2023⁷⁴, au-dessus de l'exigence de 3%.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 13,5% et le ratio global phasé est à 17,6% ce trimestre.

Les **emplois pondérés** de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 376,9 milliards euros à fin juin 2023, en hausse de +8,8 milliards d'euros par rapport au 31 mars 2023. **La contribution des métiers** (y compris effet change) s'élève à +6,4 milliards d'euros, intégrant une hausse des emplois pondérés du pôle SFS à hauteur +5,2 milliards d'euros en raison de la forte activité liée au lancement de Crédit Agricole Auto Bank, une hausse des emplois pondérés du pôle Grandes clientèles à hauteur de +2,9 milliards d'euros principalement en raison de la hausse des RWA de marché (VaR, SVaR et Risque de Contrepartie du Trading Book), et une baisse des emplois pondérés de l'assurance à hauteur de -1,9 milliards d'euros suite à la baisse de la VME en raison du paiement du solde du dividende au titre de l'année 2022. **Les opérations de fusions-acquisition** concernent la réorganisation réorganisation du partenariat entre CACF et Stellantis et contribuent à la croissance des RWA à hauteur de +2,7 milliards d'euros, et enfin les **effets méthodologiques et réglementaires** ont un léger effet favorable ce trimestre de -0,3 milliard d'euros.

⁷² Au 30 juin 2023, hausse du coussin contracyclique (coussin de 34 pb au 30/06/2023 vs. 8 pb au 31/03/2023), remontant l'exigence *SREP* à 8,2%

⁷³ Evolution de la VME hors OCI

⁷⁴ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 mars 2023 générant un ajustement du ratio de levier de +4 bp

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 39 milliards d'euros à fin juin 2023. De même, 130 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 195 milliards d'euros à fin juin 2023, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (91 milliards d'euros à fin juin 2023) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment « Ressources marché long terme », sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 640 milliards d'euros au 30 juin 2023, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 172 milliards d'euros**, en baisse de 45 milliards d'euros par rapport à fin mars 2023 sous l'effet de la hausse de 12 milliards d'euros des besoins de refinancement résultant de l'activité commerciale (hausse de 22 milliards d'euros des crédits et hausse de 10 milliards d'euros des ressources clientèle), et du remboursement de l'échéance de TLTRO du mois de juin (48 Mds€) compensé en partie par des levées de ressources marché à moyen-long terme.

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 45,5 milliards d'euros⁷⁵ au 30 juin 2023, en baisse de 48 milliard d'euros⁷⁶ remboursé sur le trimestre. A noter, concernant la position en ressources stables,

⁷⁵ Y compris CA Auto Bank

⁷⁶ Y compris CA Auto Bank

que le pilotage interne du Groupe exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110-130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2023 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 260 milliards d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 35 milliards d'euros par rapport à fin mars 2023 sous l'effet, notamment, du remboursement de 48 milliards d'euros de ressources T-LTRO 3 en juin 2023.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 113 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 96 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 30 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 21 milliards d'euros.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 334 milliards d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 123 milliards d'euros par rapport à fin mars 2023. Elles couvrent plus de deux fois l'endettement court terme net (hors remplacements en Banques centrales).

Cette baisse des réserves de liquidité s'explique principalement par l'impact de l'arrêt au 30 juin 2023 du canal « ACC⁷⁷ immobilier » pour -114 milliards d'euros et de la normalisation des décotes Banque de France sur les autres créances éligibles (temporairement assouplies lors de la crise du Covid) pour -5 milliards d'euros.

Le programme d'émission de la nouvelle CA HL SFH (Crédit Agricole Home Loan SFH), dont l'agrément ACPR/BCE a été délivré le 18 juillet 2023 et dont les titres ont été émis à la fin juillet 2023, doit permettre de reconstituer environ 70 milliards d'euros de réserves éligibles à la BCE.

Le niveau global de réserves de liquidité restera de fait à un très haut niveau, à un niveau estimé à environ 404 milliards d'euros en vision pro-forma 30 juin 2023.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 54 milliards d'euros.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2023, les ratios LCR moyens sur 12 mois s'élèvent respectivement à 157,3% pour le Groupe Crédit Agricole et 146,4% pour Crédit Agricole S.A. Les ratios LCR de fin de mois s'élèvent respectivement à 142,9% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 84,3 milliards d'euros) et 140,3% pour Crédit Agricole S.A. (soit un excédent de 72 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2023, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 38,4 milliards d'euros^{78,79} de dette à moyen long terme, dont 51% émis par Crédit Agricole S.A. On note notamment les montants suivants pour le Groupe :

- Crédit Agricole CIB a émis 8,6 milliards d'euros en format structuré ;

⁷⁷ Additional Credit Claims

⁷⁸ Montant brut avant rachats et amortissements

⁷⁹ Hors émission AT1

- Crédit Agricole Italia a réalisé une nouvelle émission en format covered bond en juin pour 1 milliard d'euros à 6 ans ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a émis 2,8 milliards d'euros sous forme de titrisations ABS ;
- Crédit Agricole Auto Bank (CAAB), nouveau nom de FCA Bank, continue son accès au marché avec une nouvelle émission senior préférée en juin pour 600 millions d'euros à 3 ans ;
- Crédit Agricole next bank (Suisse) a réalisé une émission Covered Bond en juin à 3 et 7 ans (format green) pour 100 millions de CHF chacune.

Le financement à moyen long terme du Groupe peut se décomposer à travers les catégories suivantes :

- 10,5 milliards d'euros de financement sécurisé ;
- 14,9 milliards d'euros de financement non sécurisé vanille ;
- 9,0 milliards d'euros de financement structuré ;
- 4,0 milliards d'euros de dépôts institutionnels long-terme et CD.

Par ailleurs, 12,2 milliards d'euros ont également été levés hors marché et se répartissent entre :

- 8,6 milliards d'euros au travers des réseaux de banques (banque de proximité du Groupe ou réseaux externes) ;
- 2,2 milliards d'euros auprès des organismes supranationaux et institutions financières ;
- 1,4 milliard d'euros auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH).

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 19,7 milliards d'euros^{80,81} :

La banque a levé l'équivalent de 19,7 milliards d'euros, dont 1,8 milliard d'euros en dette senior non préférée et 0,4 milliard d'euros en dette Tier 2, ainsi que 11,8 milliards d'euros de dette senior préférée et 5,8 milliards d'euros de dette senior collatéralisée. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 11,8 milliards d'euros ;
- 4,1 milliards de dollars américains (3,8 milliards d'euros équivalent) ;
- 1,3 milliard de livres sterling (1,4 milliard d'euros équivalent) ;
- 172 milliards de yen japonais (1,1 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,8 milliard de francs suisses (0,8 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,9 milliard de dollars australiens (0,6 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,5 milliard dollars singapouriens (0,4 milliard d'euros équivalent).

Crédit Agricole S.A annonce une augmentation de son plan de refinancement 2023 de 19 milliards^{82,83} d'euros à 25 milliards afin d'accompagner une activité commerciale dynamique et de maintenir les ratios réglementaires à un haut niveau.

Depuis fin juin, Crédit Agricole S.A. a levé 0,6 milliard d'euros complémentaires dont une émission Senior collatéralisée pour 0,5 milliard d'euros à travers le véhicule CA PS SCF et une émission Senior Prférée en format Panda pour 1 milliard de CNY (126 millions d'euros équivalent). Ainsi, à fin juillet, le plan de financement MLT s'élève à 20,4 milliards d'euros soit une réalisation de 81% du programme 2023.

A noter que Crédit Agricole S.A. a émis le 3 janvier 2023 un AT1 Perpétuel NC6 ans pour 1,25 milliard d'euros au taux initial de 7,25%.

⁸⁰ Montant brut avant rachats et amortissements

⁸¹ Hors émission AT1

⁸² Montant brut avant rachats et amortissements

⁸³ Hors émission AT1

Environnement économique et financier

Premier semestre

Au cours du premier semestre, dans les grandes économies développées, l'inflation a poursuivi son repli tout en restant élevée (notamment l'inflation sous-jacente) et les resserrements monétaires se sont poursuivis. Les ressorts de la reprise post-Covid ont continué de se détendre et les rythmes de croissance se sont infléchis. Si des récessions violentes ont pu être évitées, cela tient notamment aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme d'une épargne privée encore abondante (bien qu'entamée) et de marchés du travail assez résistants.

Inflation : repli de l'inflation totale, résistance de l'inflation sous-jacente

Les chaînes de valeur, congestionnées au sortir de la pandémie de Covid par le redémarrage très net de la demande face à une offre contrainte, et les marchés de matières premières, bouleversés par la guerre en Ukraine, se sont progressivement normalisés. Les cours des matières premières énergétiques, industrielles et alimentaires mais aussi les coûts de transport se sont affaiblis. A titre d'illustration, fin juin 2023, les prix du pétrole, du minerai de fer, du blé et du fret maritime affichaient des baisses respectives sur un an de près de 34%, 7%, 21% et 50%. Cette désinflation en amont a permis un repli, rapide et largement mécanique, de l'inflation totale.

Aux États-Unis, après le pic de juin 2022 à 9%, la hausse des prix sur un an est passée à 6,4% en décembre puis à 3% en juin ; après avoir atteint un pic à 6,5% en mars 2022, l'inflation sous-jacente s'élève encore à 4,8% en juin. En zone euro, après avoir culminé en octobre 2022 (10,6%), l'inflation s'est repliée à 9,2% en décembre pour se situer à 5,5% en juin. Après avoir atteint un pic de 5,7% en mars 2023, l'inflation sous-jacente ne se replie que très lentement (5,4% en juin). L'inflation sous-jacente résiste en raison de la diffusion des hausses de coûts subies en amont à l'ensemble des prix et du dynamisme de la consommation de services prenant le relais de celle des biens, sans qu'une boucle prix-salaires ne puisse être incriminée malgré la bonne tenue du marché du travail.

Croissance : plus robuste qu'anticipée mais en nette décélération

Aux États-Unis, bien qu'elle n'ait cessé d'être révisée à la hausse, la croissance s'est encore légèrement repliée (en rythme trimestriel annualisé, 2% au premier trimestre contre 2,6% et 3,2%, respectivement, au quatrième et au troisième trimestres 2022). À la vigueur de la consommation (croissance de +4,2% sur le trimestre, et contribution à la croissance de 2,8 points de pourcentage, pp) s'opposent la performance médiocre de l'investissement productif (contribution quasiment nulle) et la poursuite de la contraction de l'investissement résidentiel (-4%, en recul pour le huitième trimestre consécutif soit une chute cumulée de 22% entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2023). Enfin, les variations de stocks ont été le principal frein à la croissance du premier trimestre avec une contribution de -2,1 pp. Cette décélération reflète ainsi le fort mouvement de déstockage et le ralentissement de l'investissement. Si les bénéfices des entreprises chutent fortement pour le deuxième trimestre consécutif, la situation financière des ménages s'améliore : après sept trimestres consécutifs de baisse du pouvoir d'achat, le revenu disponible réel affiche une croissance de 2,9%. Le taux d'épargne (4,3%) se redresse légèrement mais, depuis mi-2021, il est inférieur à sa moyenne pré-covid (7,9%, 2017-2019). Enfin, le marché du travail résiste au ralentissement : depuis mars 2022, le taux de chômage fluctue entre 3,4% et 3,7% et se situe à 3,6% en juin.

Dans la **zone euro**, le ralentissement est également marqué : la croissance du PIB est ainsi passée (en variation sur un an) de 1,8% au quatrième trimestre 2022 à 1% au premier trimestre 2023. Au cours de celui-ci, l'activité s'est de nouveau repliée de 0,1% (en variation trimestrielle), tirée à la baisse par la croissance allemande (-0,3%) enregistrant également deux trimestres consécutifs de repli. Bien que la demande intérieure ait encore fourni une contribution négative à la croissance (de -0,3 point), celle-ci s'est modérée par rapport au trimestre précédent (-1,2 point). La consommation des ménages a connu un deuxième trimestre de recul (-0,3%), mais moindre qu'au

précédent (-1%), l'inflation s'étant assagie par rapport au pic du quatrième trimestre 2022. L'investissement s'est redressé (+0,6%, après -3,5%) mais sa croissance est restée modeste. La contribution positive des échanges extérieurs à la croissance est, une fois de plus, due à un repli plus marqué des importations que des exportations.

La phase d'expansion soutenue donc touche à sa fin, comme le signalent plusieurs indicateurs, notamment dans le secteur manufacturier. Mais l'affaiblissement de l'activité dans l'industrie ne s'est pas encore traduit par une montée des défaillances d'entreprises. Leur nombre reste relativement faible dans l'ensemble de l'économie. Enfin, à 6,5% en mai 2023, le taux de chômage est stable sur un mois mais en léger recul sur un an (6,7% en mai 2022).

En **France**, après un net freinage au second semestre 2022, la croissance a résisté : elle est restée positive en début d'année (0,2% au premier trimestre 2023). Cette apparente robustesse masque cependant la faiblesse de la demande intérieure. Au premier trimestre, si la croissance a été soutenue par l'amélioration des échanges extérieurs, la consommation des ménages n'a pas rebondi. Après s'être contractée au quatrième trimestre 2022, elle s'est révélée seulement stable au premier trimestre 2023 et toujours inférieure à son niveau pré-pandémie. La consommation de biens est en net repli, pénalisée notamment par la consommation de biens alimentaires (l'inflation des biens alimentaires était encore de 13,7% sur un an en juin après avoir atteint 15,9% en mars). L'investissement des ménages s'est également nettement replié pour le troisième trimestre consécutif. Enfin, le resserrement monétaire commence à affecter l'investissement des sociétés non-financières, en recul pour la première fois depuis le troisième trimestre 2021.

Poursuite des resserrements monétaires et des hausses de taux d'intérêt

Depuis le début de l'année 2022, les banques centrales n'ont cessé d'affirmer la priorité donnée à la lutte contre l'inflation. La Réserve Fédérale et la BCE se sont ainsi lancées dans des politiques de remontée agressive et déterminée de leurs taux directeurs. Depuis mars 2022 aux Etats-Unis et juillet 2022 dans la zone euro, ils ont ainsi été relevés de respectivement 500 et 400 points de base (pb) pour se situer à 5,25% (borne haute des fed funds) et 4% (taux de refinancement) début juillet 2023.

En sympathie avec les resserrements monétaires, les échéances courtes de la courbe des rendements (taux de swap deux ans ou souverains) se sont vigoureusement redressés. En revanche, les rendements sur les échéances longues (taux 10 ans) ont moins « grimpé » en raison : de la nature de l'inflation, censée relever plus d'un choc que de l'installation durable sur un rythme plus soutenu ; des craintes de ralentissement ; de la détermination des banques centrales à voir l'inflation converger vers leurs cibles. **Les courbes de taux d'intérêt se sont donc inversées.** En début d'année, pariant sur une reprise vigoureuse en Chine consécutive à l'abandon de la stratégie zéro-covid et tablant sur l'idée d'un « pivot » monétaire proche (fin prochaine de la hausse des taux directeurs suivie rapidement d'une baisse), les marchés actions ont affiché de belles performances.

Ces mouvements ont cependant été brièvement interrompus en mars lorsque le resserrement monétaire américain a fait ses premières victimes bancaires aux États-Unis (la plus emblématique étant la faillite de la Silicon Valley Bank)⁸⁴ suivie d'une réplique en Europe provoquée par les déboires de Crédit suisse. Ces deux événements ont remis au premier plan les questions de stabilité financière suscitant un rebond transitoire de l'aversion au risque (baisse des actions et des taux souverains « sans risque », écartement des primes de crédit) et des anticipations d'assouplissement monétaire rapide. Les banques centrales ont cependant réaffirmé la priorité accordée à l'inflation et la nécessité de traiter les sources d'instabilité financière à l'aide d'outils ad hoc. La Fed a dévoilé un nouvel instrument de politique monétaire pour aider les banques à faire face à d'éventuels

⁸⁴ Banque régionale spécialisée sur le financement de start-up et d'entreprises de la Tech, des secteurs qui ont rencontré des difficultés à lever des fonds dans un contexte de resserrement monétaire et qui consomment beaucoup de « cash ». Pour faire face aux retraits de ses clients, SVB a dû vendre 21 milliards de dollars d'obligations américaines et enregistré une perte de 1,8 milliard de dollars, les obligations ayant perdu de la valeur sur le marché secondaire en raison de la remontée des taux d'intérêt. Peu capitalisée et faisant face à des moins-values potentielles sur son portefeuille de titres, SVB a lancé une augmentation de capital qui a échoué. Cela a conduit à un « bank run » (retraits massifs de la part de ses clients) auquel la banque n'a pu faire face, précipitant sa faillite. En outre, du fait de sa relativement petite taille, la banque a bénéficié de l'allègement de la réglementation bancaire permise par l'administration Trump : les pertes potentielles et la faible capitalisation de la banque n'avaient donc pas été détectées en amont.

besoins de liquidités⁸⁵. Puis elle a poursuivi, tout comme la BCE, son resserrement monétaire. Après, un mois de mars agité, les marchés sont redevenus plus « sereins ».

Au 30 juin 2023, les taux souverains américains à 2 et 10 ans se situent à 5,0% et 3,9% en hausse d'environ, respectivement, 200 et 80 pb sur un an (+50 et -2 pb sur le premier semestre 2023). Les taux souverains allemands à 2 et 10 ans atteignent 3,2% et 2,4% en hausse de, respectivement, 270 et 100 pb sur un an (+50 et -20 pb sur le premier semestre). Malgré l'arrêt du programme d'achats d'obligations de la BCE dans le cadre de l'APP (Asset Purchase Programme) et les importantes échéances de TLTRO fin juin, les primes de risque acquittées par les pays non core ou semi core ne se sont pas écartées, contrairement à ce qui pouvait être craint. Au 30 juin, les spreads de la France et de l'Italie se situent autour de 55 et 170 pb contre Bund (soit des baisses respectives d'environ 5 et 35 pb depuis le début de l'année). Par ailleurs, les marchés actions ont affiché de fortes hausses : les indices S&P 500, Eurostoxx 50 et CAC 40 progressent, respectivement, de 16%, 14% et 12% au cours du premier semestre. Au cours de la même période, l'euro (à 1,09 contre dollar) s'est apprécié de 2,2%.

Enfin, le taux du livret A a été relevé de 2% (niveau auquel il était depuis août 2022) à 3% en février 2022. Mi-juillet, il a été décidé de le maintenir à 3% jusque début 2025.

Perspectives

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a mieux absorbé qu'il n'était redouté les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a mieux résisté qu'anticipé. L'inflation sous-jacente également.

La décélération de l'activité est néanmoins à l'œuvre comme l'indiquent les enquêtes suggérant un ralentissement mondial généralisé. Développer un scénario de décélération sans effondrement suppose une décrue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Environnement international

Aux **États-Unis**, des fissures apparaissent : elles se creusent à mesure que les effets répressifs du resserrement monétaire et financier se font sentir. L'investissement résidentiel s'est ainsi déjà fortement ajusté, l'investissement productif devrait à son tour se contracter. Après avoir entamé leur réserve d'épargne et recouru au crédit, les consommateurs, qui ont assuré la résistance de la croissance, pourraient se montrer moins confiants et moins prodigues. Si une tenue meilleure qu'anticipé de l'emploi peut autoriser un atterrissage en douceur, le risque d'une récession continue de planer sur le second semestre : une récession modérée qui conduirait la croissance moyenne vers 1,2% en 2023, puis à seulement 0,7% en 2024. Ce ralentissement, finalement naturel, se fonde sur une hypothèse de poursuite du repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui atterrieraient en fin d'année 2023 aux alentours de, respectivement, 3,2% et 3,6%, avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Le risque pesant sur ce scénario est celui d'une inflation plus tenace que prévu conduisant à un scénario monétaire plus agressif qu'anticipé.

Loin de la reprise espérée, la **Chine** peine à retrouver sa dynamique. Une crise de confiance profonde des ménages (crainte du chômage, épargne de précaution) et les turbulences irrésolues du marché immobilier continuent de justifier l'atonie de la demande interne. Celle-ci se traduit par une faiblesse telle de l'inflation que la déflation menace. Or, les autorités chinoises ne peuvent ignorer que la reprise ne tient pas ses promesses mais elles manquent d'outils de relance adaptés, propres à stimuler la consommation. La cible annuelle de croissance que les autorités avaient annoncée « autour de 5% » avec prudence devrait être atteinte (effets de base favorables) mais les doutes portent sur l'aptitude de la Chine à maintenir ce rythme.

⁸⁵ Facilité de prêts jusqu'à un an en échange de collatéraux (comme des US Treasuries) valorisés non pas à leur valeur de marché mais à leur valeur nominale. Cela supprime le risque de pertes non réalisées qui peuvent se matérialiser brutalement quand une banque est forcée de céder des actifs (comme ce fut le cas avec SVB).

Zone euro dont France

Dans la **zone euro**, fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,5% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario retient une croissance modeste, de 0,6% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel. **Le repli (avéré et prévu) du rythme de croissance est assez brutal : il n'est pas annonciateur d'une récession mais, plutôt, d'une « normalisation » des comportements.**

Les facteurs de soutien, à l'appui de ce scénario de normalisation, demeurent. Les défaillances d'entreprises restent, en effet, en nombre encore relativement faible, et circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique) ; le marché du travail est résilient ; la rentabilité des entreprises est « acceptable », les entreprises ayant, dans certains secteurs, restauré leurs marges à la faveur de la hausse des prix. Par ailleurs, le repli attendu de l'inflation devrait limiter l'affaiblissement de l'activité : la consommation bénéficierait de l'amélioration des revenus réels mais aussi de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de ce surplus ait déjà été transformé en actifs immobiliers et financiers non liquides. Enfin, l'investissement hors logement devrait se maintenir grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. **Les risques sont néanmoins majoritairement baissiers** : on peut notamment craindre un durcissement des conditions de crédit (qui pourrait faire basculer la croissance de la normalisation à une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Contrairement à certains pays européens, la **France** a pu éviter une récession technique en début d'année. Mais les moteurs de la croissance se « grippent ». En raison de l'inflation, la consommation des ménages a déjà reculé ; l'augmentation des taux d'intérêt destinée à contrer l'inflation pèse sur l'investissement des ménages et contribuera au ralentissement de l'investissement des sociétés non-financières. La croissance devrait nettement fléchir en 2023 passant de 2,5% en 2022 à 0,6%. En 2024, une lente reprise pourrait s'amorcer et la croissance s'élèverait à 1%.

Politique monétaire et taux d'intérêt

Si l'inflation totale a déjà enregistré une nette baisse, largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient ensuite s'engager lentement sur la voie d'un repli modeste.

Après dix hausses de taux consécutives totalisant 500 points de base, la **Réserve fédérale** a opté en juin pour le statu quo (borne haute de la fourchette des Fed funds à 5,25%) tout en indiquant que de nouvelles hausses pourraient intervenir et en livrant un *dot plot*⁸⁶ suggérant un resserrement supplémentaire de 50 points de base (pb), une projection agressive. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb, comme le suggère le marché. Les Fed Funds pourraient ainsi atteindre leur pic à l'été (borne haute à 5,50%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La **BCE** devrait conserver une politique monétaire restrictive, voire très restrictive, au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est trop lente et sa convergence vers la cible loin d'être acquise. La BCE devrait donc remonter ses taux à deux reprises (en juillet et en septembre, portant le taux de dépôt à 4%) tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP ; poursuite du remboursement des TLTRO jusque fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le désancrage des anticipations d'inflation et la sur-réaction des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées

⁸⁶ *Diagramme à points* : graphique sur lequel figurent les projections de taux directeur de chaque membre du FOMC (Federal Open Market Committee). Les points/projections reflètent ce que chaque membre pense être le niveau approprié du taux des fonds fédéraux à la fin des trois prochaines années et à long terme.

et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des spreads souverains intra zone euro est limité. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel ; notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025. Les taux américain et allemand à dix ans sont attendus aux alentours de, respectivement, 3,75% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Les spreads par rapport au Bund seraient de 65 pb pour la France et 200 pb pour l'Italie fin 2023. Enfin, notre scénario table sur un euro à environ 1,10 dollar fin 2023.

Annexe 1 – Eléments spécifiques, Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.

Groupe Crédit Agricole– Eléments spécifiques, T2-23, T2-22, S1-23 et S1-22

En m€	T2-23		T2-22		S1-23		S1-22	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	(15)	(11)	22	16	(23)	(17)	(9)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	57	42	(25)	(18)	74	55
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	29	21	-	-	34	26
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	35	26	-	-	53	39
Provisions Epargne logement (CR)	-	-	342	254	-	-	412	306
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	299	214	-	-	299	214	-	-
Amende Echange Images Chèques (AHM)	42	42	-	-	42	42	-	-
Amende Echange Images Chèques (LCL)	21	21	-	-	21	21	-	-
Amende Echange Images Chèques (CR)	42	42	-	-	42	42	-	-
Total impact en PNB	388	306	485	360	356	283	564	418
Coûts d'intégration Creval (BPI)	-	-	(22)	(13)	-	-	(30)	(18)
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(18)	(13)	-	-	(18)	(13)	-	-
Total impact en Charges	(18)	(13)	(63)	(34)	(18)	(13)	(81)	(44)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	-	-
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	-	-	(195)	(195)
Total impact coût du risque de crédit	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	(195)	(195)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Total impact mise en équivalence	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	28	12	-	-	28	12	-	-
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	12	-	-	28	12	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Total impact en Activités en cours de cession	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Impact total des retraitements	301	232	419	322	269	209	281	169
Gestion de l'épargne et Assurances	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Banque de proximité-France	63	63	371	275	63	63	446	331
Banque de proximité-International	-	-	(25)	(16)	-	-	(232)	(223)
Services financiers spécialisés	212	140	-	-	212	140	-	-
Grandes Clientèles	(16)	(12)	79	59	(47)	(35)	65	48
Activités hors métiers	42	42	35	26	42	42	53	39

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

Crédit Agricole S.A. – Eléments spécifiques T2-23, T2-22, S1-23 et S1-22

En m€	T2-23		T2-22		S1-23		S1-22	
	Impact brut*	Impact en RNP						
DVA (GC)	(15)	(11)	22	16	(23)	(16)	(9)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	57	41	(25)	(18)	74	53
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	29	20	-	-	34	24
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	35	26	-	-	53	39
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	299	214	-	-	299	214	-	-
Amende Echange Images Chèques (AHM)	42	42	-	-	42	42	-	-
Amende Echange Images Chèques (LCL)	21	20	-	-	21	20	-	-
Total impact en PNB	346	264	143	104	315	241	152	111
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(18)	(13)	-	-	(18)	(13)	-	-
Coûts d'intégration Creval (BPI)	-	-	(22)	(12)	-	-	(30)	(16)
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Total impact en Charges	(18)	(13)	(63)	(32)	(18)	(13)	(81)	(42)
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	-	-	(195)	(195)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	(195)	(195)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Total impact Mise en équivalence	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	28	12	-	-	28	12	-	-
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	28	12	-	-	28	12	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Total impact en Activités en cours de cession	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Impact total des retraitements	259	190	77	68	227	167	(131)	(136)
Gestion de l'épargne et Assurances	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Banque de proximité-France	21	20	29	20	21	20	34	24
Banque de proximité-International	-	-	(25)	(15)	-	-	(232)	(221)
Services financiers spécialisés	212	140	-	-	212	140	-	-
Grandes Clientèles	(16)	(11)	79	57	(47)	(34)	65	47
Activités hors métiers	42	42	35	26	42	42	53	39

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

Annexe 2- Groupe Crédit Agricole : résultats par pôle

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle, T2-23 et T2-22								
En m€	T2-23 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 353	959	1 005	1 741	1 162	1 905	(578)	9 546
Charges d'exploitation hors FRU	(2 448)	(554)	(520)	(715)	(430)	(1 038)	471	(5 233)
FRU	2	6	(0)	(0)	2	2	(6)	6
Résultat brut d'exploitation	907	411	485	1 026	735	869	(113)	4 319
Coût du risque	(405)	(69)	(125)	(0)	(304)	(32)	(3)	(938)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	0	-	0	27	11	7	(0)	46
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	2	0	0	26	0	(0)	33
Résultat avant impôt	507	345	361	1 053	468	844	(116)	3 460
Impôts	(93)	(76)	(105)	(245)	(143)	(174)	63	(772)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	3	1	0	-	-	4
Résultat net	413	269	259	809	325	670	(53)	2 692
Intérêts minoritaires	(0)	0	(39)	(122)	(21)	(34)	5	(211)
Résultat net part du Groupe	413	269	220	687	304	635	(48)	2 481
En m€	T2-22 (publié)							
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 738	1 010	1 189	830	685	1 970	(573)	8 849
Charges d'exploitation hors FRU	(2 359)	(572)	(726)	(517)	(360)	(959)	497	(4 996)
FRU	3	(3)	0	(8)	1	(1)	(0)	(8)
Résultat brut d'exploitation	1 382	435	463	305	326	1 010	(76)	3 845
Coût du risque	(411)	(43)	(4)	(118)	(112)	76	(3)	(615)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	1	-	21	0	78	3	0	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	5	2	6	(2)	(1)	0	22
Résultat avant impôt	982	397	482	194	290	1 088	(79)	3 355
Impôts	(213)	(94)	(147)	(55)	(60)	(204)	3	(771)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	11	11	1	-	0	23
Résultat net	768	303	347	149	231	884	(76)	2 607
Intérêts minoritaires	(0)	(2)	(91)	(27)	(30)	(27)	1	(176)
Résultat net part du Groupe	768	301	256	123	201	858	(76)	2 431

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle, S1-23 et S1-22

En m€	S1-23 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	6 686	1 895	1 994	3 486	1 834	3 956	(1 378)	18 473
Charges d'exploitation hors FRU	(4 889)	(1 153)	(1 020)	(1 430)	(800)	(2 159)	935	(10 517)
FRU	(111)	(44)	(40)	(6)	(29)	(312)	(77)	(620)
Résultat brut d'exploitation	1 686	698	934	2 050	1 005	1 485	(521)	7 337
Coût du risque	(577)	(135)	(240)	(1)	(463)	(68)	(3)	(1 486)
Sociétés mises en équivalence	7	-	1	49	85	11	(0)	153
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	2	0	0	25	5	(1)	37
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 122	566	695	2 098	652	1 433	(525)	6 042
Impôts	(289)	(138)	(203)	(475)	(177)	(358)	157	(1 483)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	5	1	0	-	-	6
Résultat net	833	428	497	1 624	475	1 075	(368)	4 565
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(79)	(233)	(44)	(54)	(4)	(415)
Résultat net part du Groupe	833	428	418	1 390	431	1 021	(372)	4 150
En m€	S1-22 (publié)							
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	7 425	1 996	2 757	1 634	1 372	3 692	(1 147)	17 730
Charges d'exploitation hors FRU	(4 685)	(1 168)	(1 425)	(1 018)	(726)	(1 927)	872	(10 078)
FRU	(156)	(69)	(7)	(38)	(34)	(442)	(56)	(803)
Résultat brut d'exploitation	2 584	759	1 324	578	612	1 323	(331)	6 850
Coût du risque	(557)	(104)	(5)	(393)	(237)	(202)	(6)	(1 503)
Sociétés mises en équivalence	5	-	41	1	158	6	-	211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	5	3	6	(2)	(1)	(0)	35
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 056	659	1 363	193	532	1 127	(337)	5 592
Impôts	(516)	(175)	(330)	(112)	(114)	(279)	53	(1 474)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	10	12	2	-	0	25
Résultat net	1 540	484	1 043	92	420	847	(285)	4 143
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(206)	(57)	(56)	(36)	(4)	(362)
Résultat net part du Groupe	1 540	482	837	35	364	811	(289)	3 781

Annexe 3 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T2-23 et T2-22							
En m€	T2-23 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	1 732	1 906	1 162	959	982	(66)	6 676
Charges d'exploitation hors FRU	(715)	(1 038)	(430)	(554)	(503)	21	(3 218)
FRU	(0)	2	2	6	(0)	(6)	4
Résultat brut d'exploitation	1 017	869	735	411	479	(51)	3 461
Coût du risque	(0)	(32)	(304)	(69)	(127)	(2)	(534)
Sociétés mises en équivalence	27	7	11	-	0	(19)	27
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	26	2	0	-	29
Résultat avant impôt	1 045	844	468	345	353	(71)	2 983
Impôts	(246)	(174)	(143)	(76)	(103)	65	(677)
Rés. net des activités abandonnées	1	-	0	-	3	-	4
Résultat net	799	670	325	269	252	(6)	2 309
Intérêts minoritaires	(123)	(48)	(21)	(12)	(55)	(10)	(269)
Résultat net part du Groupe	676	622	304	257	197	(16)	2 040
En m€	T2-22 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	1 174	1 971	685	1 010	812	(33)	5 619
Charges d'exploitation hors FRU	(727)	(959)	(360)	(572)	(502)	(3)	(3 123)
FRU	0	(1)	1	(3)	(8)	(0)	(11)
Résultat brut d'exploitation	447	1 011	326	435	302	(36)	2 485
Coût du risque	(4)	76	(112)	(43)	(117)	(3)	(202)
Sociétés mises en équivalence	21	3	78	-	0	(9)	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(1)	(2)	5	6	0	11
Résultat avant impôt	467	1 090	290	397	191	(48)	2 387
Impôts	(143)	(204)	(60)	(94)	(55)	6	(549)
Rés. net des activités abandonnées	11	-	1	-	11	0	23
Résultat net	335	885	231	303	147	(41)	1 861
Intérêts minoritaires	(93)	(43)	(30)	(12)	(35)	(11)	(225)
Résultat net part du Groupe	242	843	201	291	113	(52)	1 636

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, S1-23 et S2-22

En m€	S1-23 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	3 478	3 957	1 834	1 895	1 951	(318)	12 797
Charges d'exploitation hors FRU	(1 430)	(2 159)	(800)	(1 153)	(987)	(18)	(6 546)
FRU	(6)	(312)	(29)	(44)	(40)	(77)	(509)
Résultat brut d'exploitation	2 042	1 486	1 005	698	924	(413)	5 741
Coût du risque	(1)	(68)	(463)	(135)	(241)	(0)	(908)
Sociétés mises en équivalence	49	11	85	-	1	(33)	113
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	5	25	2	0	-	33
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 090	1 433	652	566	684	(447)	4 979
Impôts	(478)	(358)	(177)	(138)	(201)	153	(1 199)
Rés. net des activités abandonnées	1	-	0	-	5	-	6
Résultat net	1 613	1 076	475	428	488	(293)	3 786
Intérêts minoritaires	(239)	(77)	(44)	(19)	(113)	(27)	(520)
Résultat net part du Groupe	1 374	998	431	409	375	(321)	3 266
En m€	S1-22 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	2 743	3 694	1 372	1 996	1 599	(201)	11 203
Charges d'exploitation hors FRU	(1 425)	(1 927)	(726)	(1 168)	(988)	(22)	(6 256)
FRU	(7)	(442)	(34)	(69)	(38)	(56)	(647)
Résultat brut d'exploitation	1 311	1 325	612	759	572	(279)	4 300
Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(390)	(4)	(943)
Sociétés mises en équivalence	41	6	158	-	1	(17)	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	0	20
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 349	1 128	532	669	189	(301)	3 567
Impôts	(326)	(280)	(114)	(175)	(112)	57	(950)
Rés. net des activités abandonnées	10	-	2	-	12	0	24
Résultat net	1 033	848	420	493	90	(244)	2 641
Intérêts minoritaires	(213)	(49)	(56)	(20)	(77)	(19)	(434)
Résultat net part du Groupe	820	800	364	473	13	(263)	2 207

Annexe 4 – Données par action

Crédit Agricole S.A. – Bénéfice par action, actif net par action et RoTE

Crédit Agricole S.A. – données par action

(en m€)		T2-2023 IFRS17	T2- 2022 IFRS4	S1-23 IFRS17	S1-22 IFRS4
Résultat net part du Groupe - publié		2 040	1 976	3 266	2 528
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS		(94)	(86)	(235)	(208)
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A]	1 946	1 890	3 031	2 320
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m)	[B]	3 025	3 023	3 024	2 965
Résultat net par action - publié	[A]/[B]	0,64 €	0,63 €	1,00 €	0,78 €
RNPG sous-jacent		1 850	1 908	3 100	2 665
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	1 756	1 822	2 865	2 457
Résultat net par action - sous-jacent	[C]/[B]	0,58 €	0,60 €	0,95 €	0,83 €

(en m€)		30/06/2023 IFRS17	30/06/2022 IFRS4
Capitaux propres - part du Groupe		67 879	64 417
- Emissions AT1		(7 235)	(5 986)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe		1 352	2 006
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*		-	-
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D]	61 997	59 288
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe		(17 077)	(18 345)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E]	44 920	40 943
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m)	[F]	3 024,7	3 022,9
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	20,5 €	19,6 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]=[E]/[F]	14,9 €	13,5 €

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)		S1-23 IFRS17	S1-22 IFRS4
Résultat net part du Groupe - publié	[K]	3 266	2 528
Dépréciation d'immobilisation incorporelle	[L]	0	0
IFRIC	[M]	-542	-682
RNPG publié annualisé	$[N] = \frac{([K]-[L]-[M]) \times 2 + [M]}{2}$	7 075	5 738
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, annualisés	[O]	-470	-416
Résultat publié ajusté	[P] = [N]+[O]	6 605	5 322
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. ⁽¹⁾	[J]	42 778	40 195
ROTE publié ajusté ⁽²⁾ (%)	= [P] / [J]	15,4%	13,2%
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[Q]	3 100	2 665
RNPG sous-jacent annualisé	$[R] = \frac{([Q]-[M]) \times 2 + [M]}{2}$	6 741	6 011
Résultat sous-jacent ajusté	[S] = [R]+[O]	6 271	5 595
ROTE sous-jacent ajusté ⁽²⁾ (%)	= [S] / [J]	14,7%	13,9%

(1) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2022 et 30/06/2023

(2) ROTE calculé sur la base d'un RNPG annualisé et de charges IFRIC linéarisées

Indicateurs Alternatifs de Performance⁸⁷

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive* -

⁸⁷ Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG sous-jacent ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

BRRD). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* - FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks* - G-SIBs). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels) afin de faciliter la compréhension du résultat réel de la société.

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et premier semestre 2023 est constituée de ce communiqué de presse, des slides de présentation et, des annexes à cette présentation, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Ce communiqué de presse peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2023 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2022 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2022 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Auto Bank est le nom de la nouvelle entité issue de la reprise à 100% de FCA Bank par Crédit Agricole Consumer Finance. Crédit Agricole Auto Bank est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2023, Leasys est la nouvelle filiale commune entre CACF et Stellantis, elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Agenda financier

8 novembre 2023	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2023
8 février 2024	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2023
3 mai 2024	Publication des résultats du premier trimestre 2024
22 mai 2024	Assemblée générale
1 août 2024	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2024
6 novembre 2024	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2024

Contacts

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer	+ 33 1 49 53 43 76	bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777 (numéro vert France uniquement)	relation@actionnaires.credit-agricole.com

Cécile Mouton	+ 33 1 57 72 86 79	cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
---------------	--------------------	--

Relations investisseurs actions :

Jean-Yann Asseraf	+ 33 1 57 72 23 81	jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	joséphine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leila Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Relations investisseurs crédit et agences de notation :

Rhita Alami Hassani	+ 33 1 43 23 15 27	rhita.alamihassani@credit-agricole-sa.fr
Florence Quintin de Kercadio	+ 33 1 43 23 25 32	florence.quintindekercadio@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

Supports visuels de la présentation des résultats



AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS
DU 2^E TRIMESTRE ET
DU 1^{ER} SEMESTRE 2023



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et premier semestre 2023 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1.d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2023 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2022 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2022 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Auto Bank est le nom de la nouvelle entité issue de la reprise à 100% de FCA Bank par Crédit Agricole Consumer Finance. Crédit Agricole Auto Bank est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2023, Leasys est la nouvelle filiale commune entre CACF et Stellantis, elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)

Sommaire

01	Introduction	05	Refinancement
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	06	Annexes
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers		
04	Groupe Crédit Agricole		

EXCELLENTE PERFORMANCE DU MODELE DE BANQUE UNIVERSELLE

Résultats trimestriels et semestriels au meilleur niveau

- Porté par un PNB au plus haut
- COEX historiquement bas
- Haut niveau de ROTE⁽¹⁾ +14,7%

Positions de capital et de liquidité solides

- Meilleure position capitalistique parmi les G-SIB en Europe pour GCA
- Niveau de liquidité élevé post remboursement TLTRO de juin 2023

Poursuite des projets de développements

- Montée en puissance de CACF sur le marché de la Mobilité (démarrage de Leasys et CA Auto Bank)
- Intégration des activités européennes de RBC IS par CACEIS
- Signature d'un accord en vue d'une prise de participation majoritaire au capital de la Banque Degroof Petercam⁽⁵⁾

ESG : Crédit Agricole S.A. classé au meilleur niveau de la catégorie « banques diversifiées Europe »

- Amélioration de la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. (72/100, + 5 points) par l'agence Moody's Analytics

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole S.A.
2 040 m€
RNPGR⁽²⁾ T2-23
+24,7% T2/T2

Groupe Crédit Agricole
2 481 m€
RNPGR⁽²⁾ T2-23
+2,1% T2/T2

Crédit Agricole S.A.
6 676 m€
Revenus⁽²⁾ T2-23
+18,8% T2/T2

Groupe Crédit Agricole
9 546 m€
Revenus⁽²⁾ T2-23
+7,9% T2/T2

Crédit Agricole S.A.
11,6%
CET1 30/06/23
phasé

Groupe Crédit Agricole
17,6%
CET1 30/06/23
phasé

Crédit Agricole S.A.
52,3%
Coefficient
d'exploitation⁽³⁾ S1-23

Groupe Crédit Agricole
157,3%
LCR T2-23⁽⁴⁾

(1) ROTE sous-jacent (cf. slides 45, 46 et 49 pour le détail des éléments spécifiques); (2) En vision publiée; (3) Coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU; (4) moyenne sur 12 mois glissants (5) L'impact sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. se situerait aux alentours de -30 pb

CHIFFRES CLÉS CASA PRO FORMA IFRS 17

	T2 2023	S1 2023
	Sous-jacent (1)	Sous-jacent (1)
Revenus	6 329 m€ +15,6% T2/T2	12 482 m€ +12,9% S1/S1
Charges d'exploitation hors FRU	-3 200 m€ +4,5% T2/T2	-6 528 m€ +5,7% S1/S1
Résultat brut d'exploitation	3 133 m€ +30,3% T2/T2	5 445 m€ +28,8% S1/S1
Coût du risque	-450 m€ x 2,2 T2/T2	-824 m€ +10,1% S1/S1
Résultat net (RNPG) sous-jacent	1 850 m€ +18,0% T2/T2	3 100 m€ +32,3% S1/S1
Eléments spécifiques	190 m€	167 m€
	Publié	Publié
Résultat net (RNPG) publié	2 040 m€ +24,7% T2/T2	3 266 m€ +48,0% S1/S1

ROTE sous-jacent⁽²⁾ **14,7%**
+0,3pp vs T1-23

Solvabilité (CET1 phasé) **11,6%**
+3,4 pp vs. SREP

Bénéfice sous-jacent par action⁽³⁾ **0,95 €**
+31,5% S1/S1

Actif net tangible par action **14,9 €**

(1) En vision sous-jacente (cf. slides 45 et 46 pour le détail des éléments spécifiques)
(2) ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année
(3) Le BNPA est calculé après déduction des coupons AT1 (cf. annexe page 67)

CHIFFRES CLÉS GCA PRO FORMA IFRS 17

	T2 2023	S1 2023
	Sous-jacent (1)	Sous-jacent (1)
Revenus	9 159 m€ +9,5% T2/T2	18 117 m€ +5,5% S1/S1
Charges d'exploitation hors FRU	-5 215 m€ +5,7% T2/T2	-10 498 m€ +5,0% S1/S1
Résultat brut d'exploitation	3 950 m€ +15,4% T2/T2	6 999 m€ +9,9% S1/S1
Coût du risque	-854 m€ +38,8% T2/T2	-1 402 m€ +7,1% S1/S1
Résultat net (RNPG) sous-jacent	2 249 m€ +6,7% T2/T2	3 941 m€ +9,1% S1/S1
Eléments spécifiques	232 m€	209 m€
	Publié	Publié
Résultat net (RNPG) publié	2 481 m€ +2,1% T2/T2	4 150 m€ +9,8% S1/S1

Coefficient d'exploitation⁽¹⁾ **57,9%**
-0,3 pp S1/S1 hors FRU

Solvabilité (CET1 phasé) **17,6%**
+8,4 pp vs. SREP

(1) En vision sous-jacente (cf. slide 40 pour le détail des éléments spécifiques)

Sommaire

01	Introduction	05	Refinancement
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	06	Annexes
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers		
04	Groupe Crédit Agricole		

ACTIVITE

Bonne dynamique commerciale

+ 471 000 brut
+ 114 000 net
nouveaux clients au T2-23 ⁽¹⁾

Equipement assurances dommages en hausse ⁽²⁾
42,8% CR, 27,4% LCL, 17,9% CA Italia

→ **Activité dynamique en assurances et gestion d'actif, soutenue en crédit à la consommation et en BFI**

Assurances : collecte nette en France positive, taux d'UC 45,3% sur la collecte brute, chiffres d'affaires dommage +10%⁽³⁾ T2/T2, activité dynamique en prévoyance

Gestion d'actif : collecte positive au T2, en actifs MLT, Trésorerie et sur les JV Inde et Corée

Crédit à la consommation : production dynamique portée par le canal auto⁽⁴⁾ (+30% T2/T2)

BFI : excellente performance des financements structurés (+20,4% T2/T2⁽⁵⁾) et des solutions de financement (repo, crédit primaire et titrisation)

→ **Ralentissement de la production de crédit en banque de proximité dans un contexte de resserrement de la politique monétaire**

→ **Dépôts stables en banque de proximité juin/mars**

Collecte bilan : +0,5% juin/mars (+0,5% CR ; -0,3% LCL ; +2,9% CA Italia)

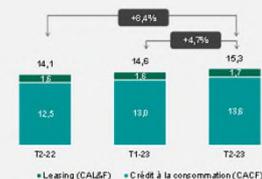
Collecte hors-bilan : +0,7% juin/mars (+0,9% CR; +0,5% LCL; +0,2% CA Italia)

(1) Conquête T2-23 en banque de proximité France, Italie, Pologne; S1-23: conquête brute 1 026 000 et conquête nette 267 000 clients (2) Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV. Données fin juin 2023. Variation vs juin 22 : +0,5 pt CR; +0,5 pt LCL ; +2,3 pts CA Italia. (3) Périmètre constant, hors La Médicale (4) CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités (5) Revenus sous-jacents (6) Refinitiv. (7) Y compris épargne liquide entreprise, encours de Livret A et LDD avant centralisation auprès de la CDC pour CRs et LCL.

BFI - Positions de leader

- # 1 – Crédits syndiqués en France⁽⁶⁾
- # 2 – Crédits syndiqués en EMEA⁽⁶⁾
- # 3 – Crédits financement projets monde⁽⁶⁾

Réalisations de crédits consommation & leasing (Mds€)



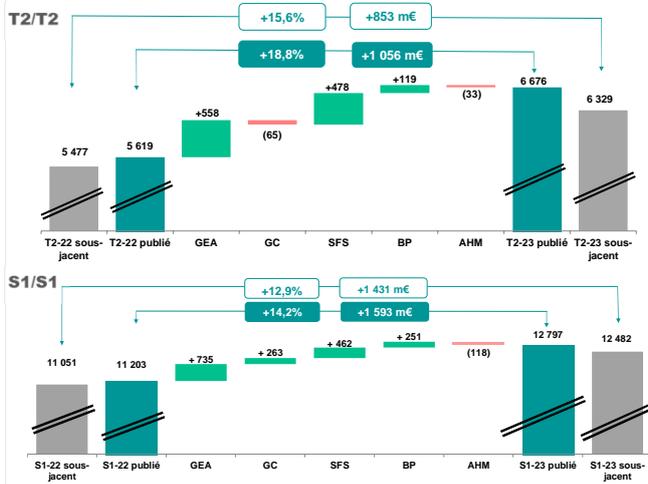
Encours de collecte bilan (CR, LCL, CAI - Mds€) ⁽⁷⁾



REVENUS

Plus haut niveau de revenus

Evolution T2/T2 et S1/S1 des revenus par pôle – m€, en normes IFRS17



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers

Revenus sous-jacents de haut niveau soutenus par l'ensemble des pôles métiers

Evolution T2/T2 :

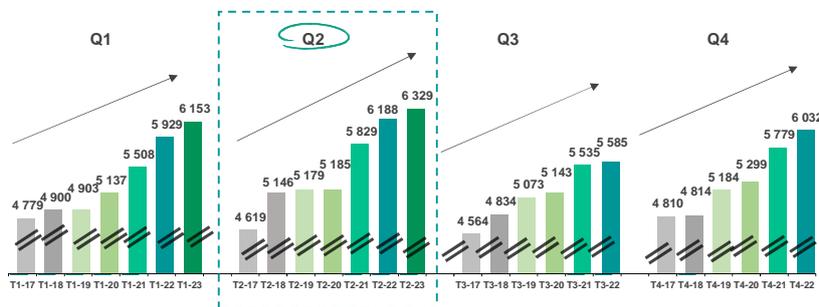
- Revenus **Assurance** x3,1; +42% en rythme de croisière IFRS17⁽¹⁾; événements climatiques défavorables et conditions de marché dégradées du T2 2022 ; activité dynamique
- Revenus **Gestion d'actifs** +9,5% portés par une croissance des commissions de gestion et un effet mix Clientèle favorable
- Revenus **SFS** ⁽²⁾ +26,1%, bénéficiant de l'intégration de CA Auto Bank ; production tirée par l'activité automobile
- Revenus en **BFI** -1,8% T2/T2 ; S1-23 à un niveau historique (+9% S1/S1)
- Revenus **LCL** -4,4%, dans la tendance du T1 2023
- MNI en hausse pour **CA Italia** +43,6%, **CACEIS** (x2), **Pologne** et **Egypte** +20,4%⁽³⁾, Indosuez (+75%),

(1) Effet de base T2-22 ne tenant pas compte des décisions de gestion sur les placements mises en œuvre en fin d'année 2022, le cantonnement des fonds propres et derisking du portefeuille; (2) +69,8% en publié et +26,1% hors effet one-off de la réorganisation des activités Mobilité (3) +41,7% à change constant

REVENUS

Hausse régulière des revenus sous-jacents trimestriels depuis 2017

Revenus sous-jacents en normes IFRS 4 de 2017 à 2022 ; IFRS 17 depuis le T1-23

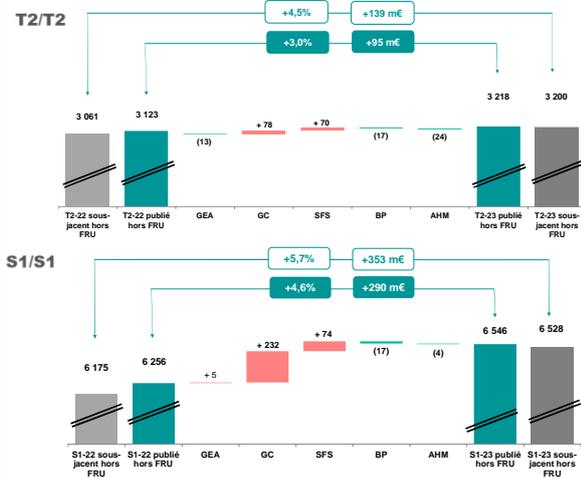


Le modèle de développement du Groupe permet d'assurer une dynamique de croissance régulière et élevée, dans tous les environnements

CHARGES

Charges maîtrisées

Evolution T2/T2 et S1/S1 des charges hors FRU, par pôle, en normes IFRS17



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers

Charges sous-jacentes⁽¹⁾ +139 m€ hors FRU (+4,5% T2/T2)

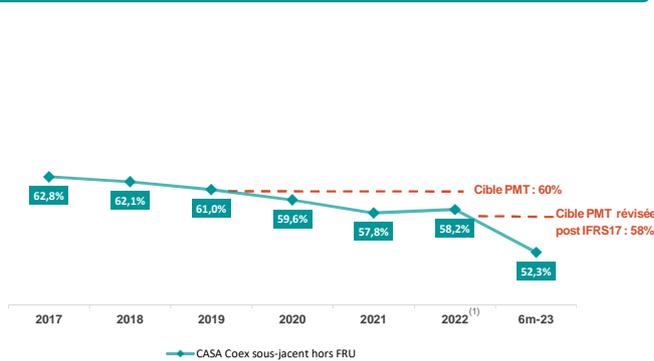
- dont ~62m€ d'effet périmètre lié à la 1^{ère} consolidation de CA Auto Bank au sein du pôle SFS
- dont hausse de la masse salariale ~75 m€, principalement en BFI, CA Italia; au T3, hausse prévue des rémunérations en France
- dont 26 m€ de provisions pour rémunération variable et bonus, principalement en BFI
- dont investissements et frais IT ~35 m€, principalement en GC

(1) sous-jacent hors FRU pro-forma IFRS17 ; détail des éléments spécifiques disponible pages 45, 46

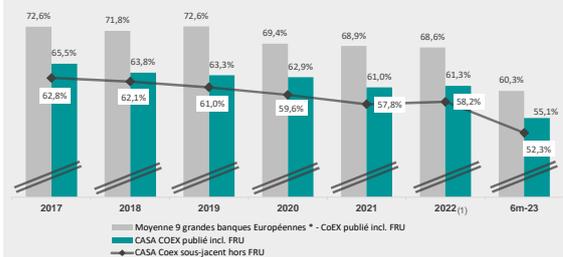
CHARGES

Coefficient d'exploitation au meilleur standards

Maitrise du coefficient d'exploitation



Comparaison avec les pairs européens



(1) Données en IFRS4

(*) Moyenne arithmétique de 9 grandes banques européennes : Société Générale ; BNP Paribas ; Santander ; UniCredit ; Deutsche Bank ; Standard Chartered ; HSBC ; Barclays ; Données UBS figées au T1 2023

RISQUES

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Coût du risque inférieur à l'hypothèse PMT 2025, hausse du provisionnement pour risque avéré

Coût du risque sous-jacent (CDR) décomposé par Stage (en €m) : S1&S2 - provisionnement des encours sains ; S3 - provisionnement pour risques avérés(*)

Crédit Agricole S.A.



Crédit Agricole S.A.
33 pb⁽¹⁾ / 35 pb⁽²⁾
 CDR / encours 4 trimestres glissants ⁽¹⁾ CDR / encours Annualisé ⁽²⁾

Groupe Crédit Agricole



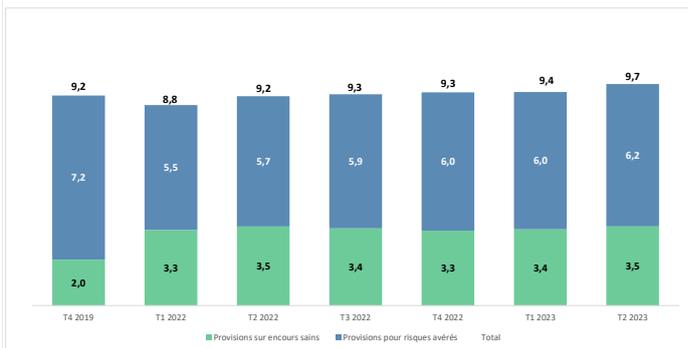
Groupe Crédit Agricole
25 pb⁽¹⁾ / 29 pb⁽²⁾
 CDR / encours 4 trimestres glissants ⁽¹⁾ CDR / encours Annualisé ⁽²⁾

(1) Coût du risque sur encours (en pb) sur 4 trimestres glissants calculé sur la base du coût du risque des 4 derniers trimestres auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres après réintégration des encours de CA Auto Bank.
 (2) Coût du risque sur encours (en pb) annualisé calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par 4, auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre après réintégration des encours de CA Auto Bank.
 (*) Y compris les pertes non provisionnées. Voir slide 55 en annexe sur la Russie.

QUALITÉ DE L'ACTIF (1/2)

Stock de provisions GCA et CASA élevé

Crédit Agricole SA – Stock de provision en Mds€



Part des provisions sur encours sains élevée :

- **CASA** : +1,5 Mds€ provisions sur encours sains T2-2023/T4-2019 (à 36% du stock de provisions totales, vs 22% fin 2019)
- **GCA⁽²⁾** : +3,3 Mds€ provisions sur encours sains T2-2023/T4-2019 (à 42% du stock de provisions totales⁽³⁾ vs 29% fin 2019)

Pour rappel : baisse du stock de provision au T4 2021 en lien avec la cession de créances de CA Italia pour un montant de 1,5 Mds€

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Taux de créances douteuses faible



Taux de couverture⁽¹⁾ élevé



Stock de provisions⁽¹⁾ en hausse



(1) Stock de provisions (risque avéré et hors défaut IFRS9). Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut.

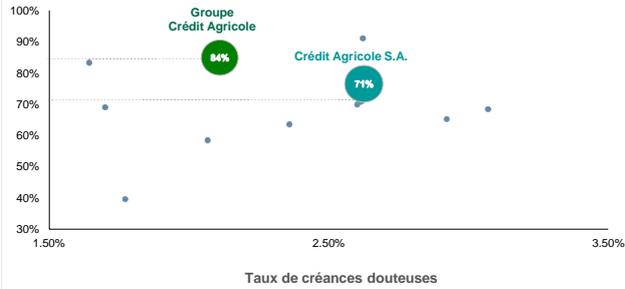
(2) Les données sur le stock de provisions du Groupe Crédit Agricole sont reprises en slide 59

(3) 48% liés au provisionnement des encours sains pour les Caisses régionales (vs 35% à fin 2019, soit +1,85 mds€)

QUALITÉ DE L'ACTIF (2/2)

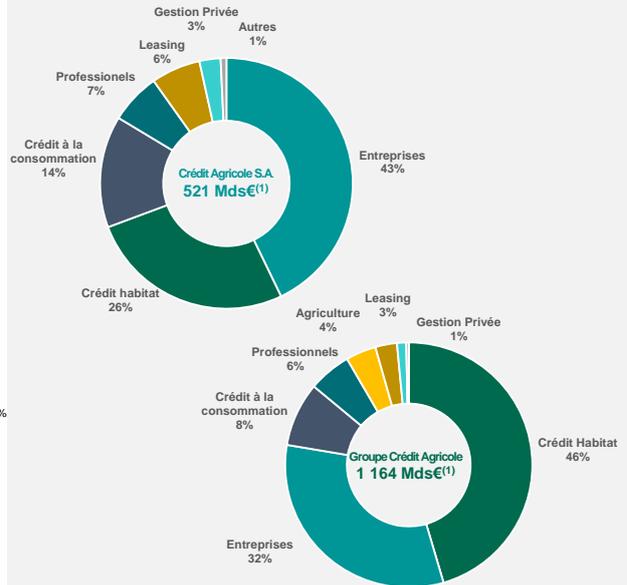
Taux de couverture très élevés

Taux de couverture des créances douteuses



Source : Données 30/06/2023 pour Crédit Agricole SA et Groupe Crédit Agricole. Analyse faite à partir des publications 30/06/2023 sur les prêts à la clientèle, les encours Stage 3 et les provisions Stage 1, 2 et 3 de la Société Générale, Groupe BPCE, Banco Santander, Standard Chartered, Barclays, BNP Paribas, Deutsche Bank, HSBC et Unicredit. (1) Encours bruts de prêts à la clientèle hors établissements de crédit

Portefeuille de prêts diversifiés

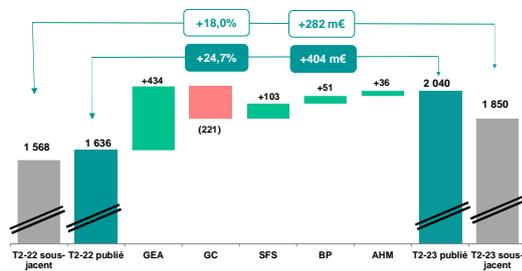


RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

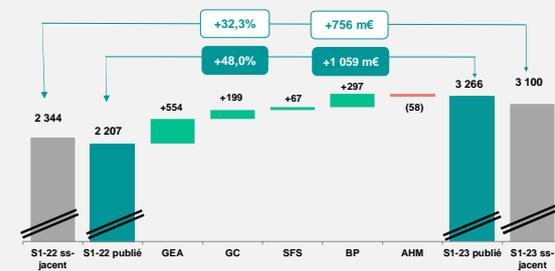
RNPG au plus haut

Evolution T2/T2 et S1/S1 du Résultat net part du Groupe (RNPG) par pôle – m€, en normes IFRS17

T2/T2



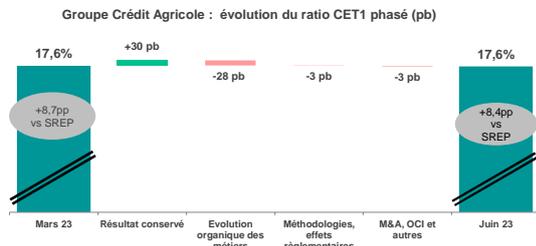
S1/S1



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers

SOLIDITE FINANCIERE GCA

Position de capital du Groupe très solide



CET1 GCA stable à 17,6% et 17,4% non phasé :

→ Résultat conservé (+30 pb) supérieur à la croissance organique des métiers (hausse des RWAs des Caisses régionales de +2,1 Mds€ juin/mars)

Meilleur écart au SREP des G-SIB européens (840 pb)

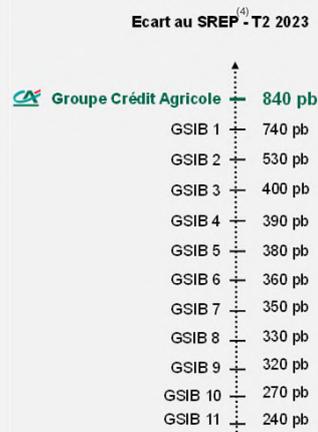
→ Hausse du coussin contracyclique⁽¹⁾ portant l'exigence SREP à 9,2%

→ Ratio de Levier : 5,6% phasé

→ TLAC : 27,1% des RWA, 8,1% de l'exposition en levier hors dette senior préférée éligible⁽²⁾

→ MREL : 32,1% des RWA, 9,6% de l'exposition en levier⁽³⁾

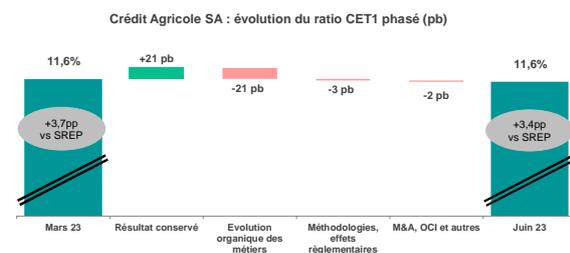
Meilleure position capitalistique parmi les G-SIB en Europe



(1) Au 30 juin 2023, hausse du coussin contracyclique (40 bps au 30/06/2023 vs. coussin de 7bps au 31/03/2023), remontant l'exigence SREP à 9,2% (2) Supérieur à l'exigence de 21,9% des RWA et 6,75% de l'exposition en levier (3) Supérieur à l'exigence de MREL de 24,9% des RWA et 6,0% de l'exposition en levier (4) Sur la base des données publiques des 12 G-SIB européennes, soit au 30/06/2023, pour GCA, BPCE, BNP, Deutsche Bank, Santander, Unicredit, Barclays, HSBC, Standard Chartered, ING, Société Générale, et au 31/03/2023, pour UBS. Données CASA au 30/06/2023. Ecart au SREP ou exigence en CET1 équivalente

SOLIDITE FINANCIERE CASA

Niveau de capital au-delà de la cible



▶ CET1 CASA 11,6% (stable vs. T1-23); 11,5% non phasé

▶ Ecart au SREP⁽¹⁾ : +340 pb, impacté par la hausse du coussin contracyclique portant l'exigence SREP à 8,2%

▶ Ratio de Levier : 4,0% phasé

Génération de capital organique permettant de financer la croissance des métiers

→ Résultat conservé :

- RNPG net de distribution et de coupons AT1 (+21 pb)
- Distribution : 0,50€ par action à fin juin dont 0,32€ au titre du T2

→ Croissance des RWA métiers :

- Pôle SFS +5,2 Mds€ (forte activité liée au lancement de CAAB),
- Pôle Grandes Clientèles +3,1 Mds€ (principalement RWA de marché: VaR, SvAR et RCTB⁽²⁾)
- Baisse de la VME⁽³⁾ assurance (-1,6 Mds€ de RWA) suite au paiement du dividende

→ Méthodologies et effets réglementaires: principalement engagement de paiement irrévocable EPI (-3 pb)

→ M&A : réorganisation du partenariat entre CACF et Stellantis (-3 bp)

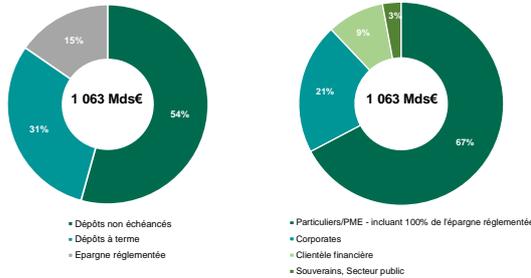
(1) Au 30 juin 2023, hausse du coussin contracyclique (coussin de 34 pb au 30/06/2023 vs. 8 pb au 31/03/2023), remontant l'exigence SREP à 8,2% (2) Risque de Contrepartie du Trading Book (3) évolution de la VME hors OCI

SOLIDITE FINANCIERE GCA

Dépôts clientèle stables et diversifiés, à 67% sur les particuliers/PME

Dépôts clientèle GCA au 30/06/2023 (Mds€)

→ Les dépôts clientèle GCA s'élevent à 1 063 Mds€⁽¹⁾ au 30/06/2023



Au 31/12/2022:

→ 37m⁽²⁾ de clients en banque de proximité dont 27m de particuliers en France

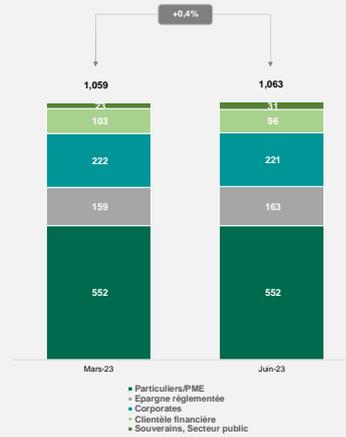
→ 598 Mds€⁽³⁾ de dépôts clientèle garantis, dont :

- 100% des 81 Mds€ d'épargne centralisée à la CDC
- 69% des 708⁽⁴⁾ Mds€ de dépôts particuliers garantis

(1) Source modèles internes (2) Clients (particuliers, professionnels, entreprises) en banque de proximité France et à l'internationale (3) Montant issu des Liability data reports, intégrant 81 Mds€ d'épargne centralisée à la CDC (4) Montant issu des Liability data reports, hors épargne centralisée à la CDC

→ Stabilité des dépôts clientèle GCA au 30/06/2023

Evolution des dépôts clientèle du Groupe (en Mds€)

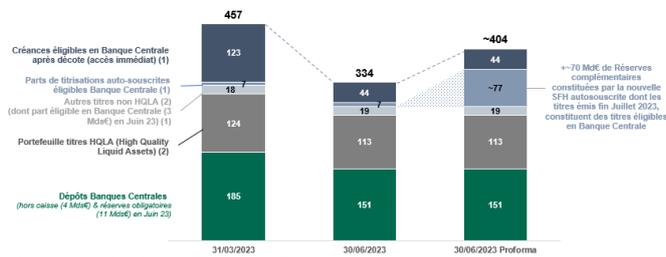


- Particuliers/PME
- Epargne réglementée
- Corporates
- Clientèle financière
- Souverains, Secteur public

SOLIDITE FINANCIERE GCA

Niveau élevé de réserves et indicateurs de liquidité supérieurs à ceux de la période pré-covid en dépit du remboursement du TLTRO

Réserves de liquidité au 30/06/2023 (Mds€)



(1) Éligibles au refinancement Banque Centrale pour couverture potentielle du LCR (2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

~404 Mds€
réserves de liquidité au 30/06/2023 pro forma
-53 Mds€ vs 31/03/2023

(3) "Additional Credit Claims"

Niveau des réserves de liquidité en baisse au 30/06/2023 mais qui sont largement reconstituées fin juillet 2023

- Impact de l'arrêt au 30 juin 2023 du canal « ACC Immobilier⁽³⁾ » pour -114 Md€
- Impact de l'arrêt prévu de l'élargissement des décotes Banque de France sur les autres créances éligibles établie lors de la crise Covid pour -5 Md€
- Le programme d'émission de la nouvelle CA HL SFH dont l'agrément ACPR/BCE a été délivré le 18 juillet, permet de reconstituer environ 70 Mds€ de réserves éligibles à la BCE
- Le niveau global de réserves reste à très haut niveau autour de 400 Md€ en vision pro-forma 30 juin 2023 avec ces nouvelles réserves.

LCR maintenu à haut niveau, soutenu par un excédent significatif de 84Mds€ à fin juin 2023 (vs 120Mds€ à fin mars 2023); en hausse à fin juin 2023 hors remboursement de TLTRO

- Groupe Crédit Agricole : 157,3% en moyenne sur 12 mois, 142,9% à fin juin 2023 (soit un excédent de 84,3 Mds€)
- Crédit Agricole S.A. : 146,4% en moyenne sur 12 mois, 140,3% à fin juin 2023 (soit un excédent de 72 Mds€)

Ressources longues toujours importantes au 30/06/2023

- Excédent de ressources stables de 172 Mds€, en baisse de 45 Mds€ au T2 23 suite aux remboursements TLTRO fin juin (48 Md€)

Pour rappel, le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3 afin de sécuriser l'objectif du PMT (110-130 Mds€) indépendamment de la stratégie de remboursement.

- NSFR : Groupe Crédit Agricole > 100% et Crédit Agricole S.A. > 100%

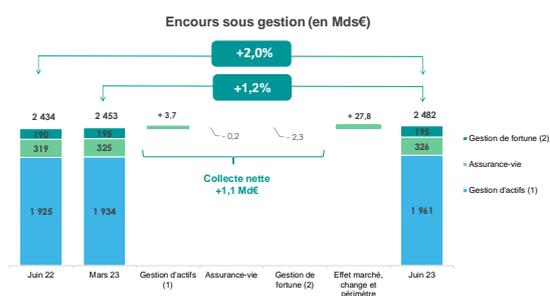
Encours du Groupe Crédit Agricole en T-LTRO 3 à 45,5 Mds€ à fin juin 2023

Sommaire

01	Introduction	05	Refinancement
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	06	Annexes
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers		
04	Groupe Crédit Agricole		

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

Collecte positive et haut niveau de résultat



Collecte nette positive sur le pôle

- **Gestion d'actifs** : Collecte nette positive malgré l'aversion au risque, à la fois en trésorerie et en MLT, en Retail et sur les institutionnels; poursuite de la croissance de la JV en Inde.
- **Assurances** : Bonne progression du chiffre d'affaires T2/T2 sur les activités dommages, protection des personnes et poursuite d'une collecte nette dynamique en UC
- **Gestion de fortune**⁽²⁾ : collecte nette impactée par la modification du comportement des clients dans le contexte de hausse des taux; les encours se maintiennent à 195 Md€ et bénéficient d'un effet marché favorable.

(1) Périmètre y compris actifs conseillés et commercialisés (2) Périmètre : Indosuez Wealth Management et Banque privée LCL
(3) Périmètre : Indosuez Wealth Management

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Assurances ^(*)	433	x 6,3	907	x 2,1
Gestion d'actifs	201	+38,4%	387	+12,8%
Gestion de fortune	43	+56,3%	80	+62,3%
Résultat net part du Groupe	676	x 2,8	1 374	+67,6%

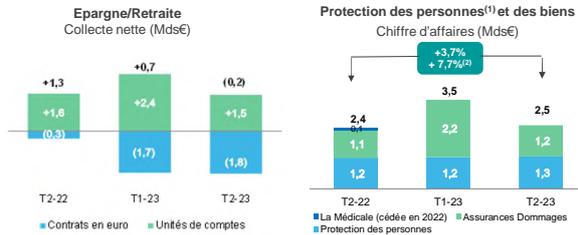
(*) les données 2022 et 2023 de résultats du métier Assurances sont présentées en normes IFRS 17

Haut niveau de résultat sur l'ensemble des métiers

- **Gestion d'actifs** : Revenus en hausse de +9,5% T2/T2 et très bon contrôle des charges. Haut niveau de résultat au T2 et S1.
- **Assurances** : Niveau élevé de résultat sur le trimestre et solvabilité solide.
- **Gestion de fortune**⁽³⁾ : RBE au plus haut niveau trimestriel à 60 m€ (+66,4% T2/T2); revenus en hausse +14,9% T2/T2 soutenus par la hausse des taux; Coex 76,9% (-7,2 pp /T2-22).

ASSURANCES

Activité dynamique, haut niveau de résultat et solvabilité solide

**Epargne/retraite : collecte brute +2,3% T2/T2**

→ **Collecte** : collecte nette en France qui reste positive compensée ce trimestre par des rachats à l'international (Italie et Luxembourg) ; taux d'UC 45,3% sur la collecte brute

→ **Encours⁽⁹⁾** : 326,3 Mds€, +2,2% sur un an ; taux d'UC 27,9%, +2,7 pp juin/juin, porté par le succès de la commercialisation des UCO et des marchés financiers favorables.

Dommages⁽⁴⁾ : chiffre d'affaires +10,4%⁽²⁾ T2/T2

→ **15,6 millions de contrats** fin juin 2023, +3,5%⁽²⁾ sur un an

→ **Ratio combiné⁽⁵⁾** 97,8% fin juin 23 (-3,9 pp sur 1 an en lien avec l'impact climatique au T2-22)

Protection des personnes : chiffre d'affaires +5,2%⁽²⁾ T2/T2

→ Forte croissance en prévoyance (+15%) et assurances collectives (+19%)

→ Activité assurance emprunteur stable T2/T2

CAA déploiement des mesures d'urgence pour les clients touchés par les dégradations lors des violences urbaines

1) Prévoyance, emprunteur, assurances collectives (2) Périmètre constant hors la Médicale (3) Epargne, retraite et prévoyance (4) Taux d'équipement : 42,8% CR; 27,4% LCL; 17,9% CA Italia (y compris Crowell) (5) Ratio combiné dommage (Pacific) : (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance (6) Effet de base au T2-22 ne tenant pas compte des décisions de gestion sur les placements mises en œuvre en fin d'année 2022, le cantonnement des fonds propres et désensibilisation du portefeuille (7) Montant d'allocation de CSM et de RA (8) Hors assurance obsèques (9) Net du coût de la réassurance, hors résultat financier

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié IFRS 17	Δ T2/T2 publié IFRS17	S1-23 publié IFRS 17	Δ S1/S1 publié IFRS 17
Produit net bancaire	668	x 3,1	1 379	+83,9%
Résultat brut d'exploitation	593	x 4	1 223	x 2
Résultat net part du Groupe	433	x 6,3	907	x 2,1

(*) les données 2022 et 2023 de résultats du métier Assurances sont présentées en normes IFRS 17

Haut niveau de résultat et de solvabilité

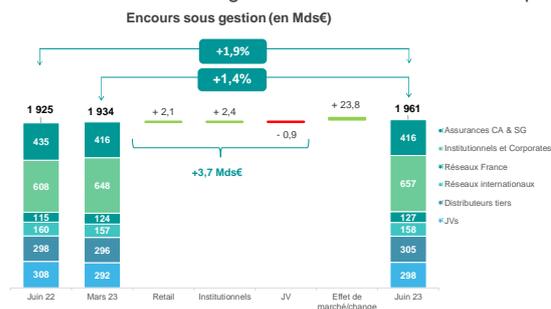
→ **Revenus** : x3,1 ; +42% en rythme de croisière IFRS17⁽⁶⁾ en raison de la baisse des marchés au T2-22 et d'une forte sinistralité au T2-22. PNB T2-23 de 668 m€ incluant notamment des revenus de 539 m€⁽⁷⁾ sur l'Epargne retraite, 123 m€⁽⁷⁾⁽⁸⁾ sur la protection des personnes et 59 m€ de résultats assurances-dommages⁽⁹⁾

→ **CSM** : 23,6Mds€, +8,2% dec/juin ; nouvelle augmentation de la CSM sur le trimestre avec un impact des affaires nouvelles supérieur à l'allocation de CSM et effet positif du contexte de marché sur la valorisation du stock.

Hausse de la solvabilité à 222% soit +18pp vs T4-22

GESTION D'ACTIFS

Haut niveau de résultat malgré le contexte d'aversion au risque

**Collecte positive au T2, en MLT⁽¹⁾ et en Trésorerie**

→ **Contexte de forte aversion au risque** dans des marchés⁽²⁾ incertains, faible collecte sur le marché européen de la gestion d'actifs

→ **Retail** : collecte +2,1 Md€, à l'équilibre en actifs MLT⁽¹⁾ (+0,2 Md€), concentrée sur les produits moins risqués, produits de trésorerie, structurés et obligataires (*Buy & Watch*)

→ **Institutionnels** : +2,4 Md€, tirée par un T2 record en Epargne salariale (+3,4 Md€ en actifs MLT), et malgré la poursuite des rachats dans les mandats d'Assureurs CA & SG (-2,4 Md€ en actifs MLT)

→ **Chine** : toujours une forte décollecte institutionnelle chez ABC-CA (-5,5 Md€), mais retour à l'équilibre pour Amundi BOC WM

→ **JVs hors Chine** : collecte toujours soutenue en Inde (+3,6 Md€) et Corée (+0,6 Md€)

(1) Actifs Moyen Long Terme hors JV (2) Marchés moyens sur un an : actions +4%, obligatoire -6%, en moyennes trimestrielles T2/T2, indice composite 50% Eurostoxx 600 + MSCI World pour les actions, Bloomberg Euro Aggregate pour l'obligataire

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	803	+9,5%	1 577	+1,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(439)	(6,8%)	(870)	(4,3%)
FRU	(0)	ns	(3)	(25,1%)
Résultat brut d'exploitation	364	+38,8%	703	+10,8%
Coût du risque	(2)	(40,8%)	(3)	(64,2%)
Sociétés mises en équivalence	27	+29,6%	49	+20,7%
Résultat net part du Groupe	201	+38,4%	387	+12,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,7%	-9,6 pp	55,2%	-3,5 pp

Haut niveau de résultat au T2, bonne efficacité opérationnelle

→ **Revenus** en hausse de +9,5% T2/T2 grâce à l'amélioration des marges sur commissions de gestion, et à la hausse des commissions de superperformance et des revenus financiers ; revenus Amundi Technology +31% T2/T2.

→ **Charges hors FRU bien maîtrisées** : hausse de +1,9% T2/T2 hors coûts d'intégration Lyxor au T2 2022 (40 M€), liée au contexte d'inflation compensé par les synergies Lyxor réalisées à 80% de l'objectif, en avance par rapport au calendrier initial.

→ **Coefficient d'exploitation hors FRU 54,7%**

GESTION DE FORTUNE

Accord en vue d'une prise de participation majoritaire au capital de Banque Degroof Petercam

Une acquisition synergétique pour le groupe Crédit Agricole, respectueuse de l'ancrage belge et de l'identité de la banque

Une acquisition qui bénéficiera au Groupe Crédit Agricole dans son ensemble

- **Renforcement significatif de la présence du Groupe Crédit Agricole en Belgique et génération de synergies importantes avec les différents métiers du Groupe** ainsi renforcés dans la zone BeNeLux. Le métier de gestion de fortune est pourvoyeur de liquidité et de revenus de commission pour le Groupe
- **Acquisition en ligne avec les ambitions à 2025 de Crédit Agricole S.A. et du groupe Indosuez Wealth Management** de poursuite de la dynamique commerciale et de développement de ses offres

Une alliance qui permettra de constituer un leader, consolidateur naturel de la banque privée en Europe

- **Renforcer le déploiement du Groupe Indosuez Wealth Management en Europe**, la Belgique deviendrait ainsi le 2ème pôle du groupe qui se positionnera comme un **acteur de référence de la gestion de fortune en Europe**
- **Accéder à une nouvelle base de clientèle familiale et entrepreneuriale du tissu économique en Belgique et à l'international** en capitalisant sur l'expertise de la société de gestion Degroof Petercam Asset Management et sur les activités de banque d'investissement
- **Permettre d'offrir des services à plus forte valeur ajoutée** grâce à la combinaison des savoir-faire des deux maisons (gestion privée, gestion d'actifs, offre ESG, private equity, immobilier, financement et conseil financier aux entrepreneurs), ainsi qu'à l'**accès au réseau international** et aux **expertises étendues du Groupe Crédit Agricole**

Un projet en partenariat avec le groupe CLdN, actionnaire de référence de la banque

- CLdN restera au capital de la banque à hauteur d'environ 20%, témoignage de la **volonté de préserver les racines et l'ancrage domestique de la banque en Belgique**
- **Partenariat de long terme** dans le cadre duquel des mécanismes de liquidité sont prévus

La transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires concernées

GESTION DE FORTUNE

Accord en vue d'une prise de participation majoritaire au capital de Banque Degroof Petercam

Banque Degroof Petercam, une banque privée de premier plan en Belgique

- Degroof Petercam est une banque familiale indépendante dont les origines remontent à plus de 150 ans (1871). Elle accompagne ses clients sur ses marchés clés en Belgique, au Luxembourg et en France
- La banque dispose d'un positionnement différenciant envers une clientèle fortunée, avec un taux de satisfaction client élevé
- La banque s'appuie sur une qualité de conseil et des expertises reconnus : gestion de mandats et de fonds à forte valeur ajoutée, au caractère ESG marqué (91% des fonds DPAM Art. 8, 8+ et 9) et une activité de banque d'investissement auprès des entrepreneurs

71 Mds€

Total des actifs clients

559 M€

Produit net bancaire

1 469

ETP

20,3 %

Ratio de fonds propres (CET1)

Création d'un leader pan-européen de la gestion de fortune

Chiffres clés combinés – Groupe Indosuez Wealth Management & Banque Degroof Petercam

~200 Mds€

Total des actifs clients

~1 500 M€

Produit net bancaire

~190 M€

Résultat net part du groupe

~20 Mds€

Encours de crédits

~21 Mds€

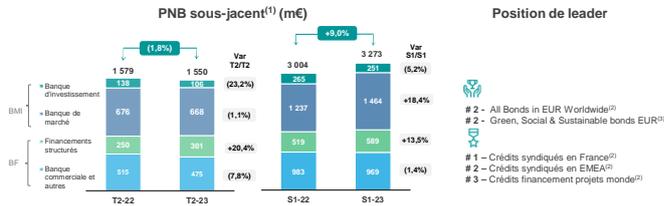
Excédents de liquidité

~4 500

ETP

GRANDES CLIENTÈLES - BFI

Performance commerciale et résultat excellents

Revenus sous-jacents⁽¹⁾ T2-23 proches du meilleur T2 historique (-1,8% vs. T2-22)

- **Banque de marché et d'investissement** : -4,9% T2/T2 en sous-jacent⁽¹⁾. Maintien d'un haut niveau de revenus sur FICC (-1,1% T2/T2) grâce à une excellente activité des solutions de financement (repo, crédit primaire et titrisation) ; revenus de la banque d'investissement en baisse (-23,2% T2/T2) dans un marché M&A moins actif
- **Banque de financement** : +1,4% T2/T2 en sous-jacent⁽¹⁾. Excellente performance des financements structurés dans tous les secteurs (+20,4% T2/T2) ; banque commerciale en retrait (-7,8% T2/T2) sur CLF⁽⁴⁾ notamment lié à une sélectivité renforcée sur la *leveraged finance*, activité ITB⁽⁵⁾ dynamique portée par le *cash management*

(1) PNB sous-jacent retraité des éléments non récurrents suivants : DIVA et couverture de portefeuilles de prêt qui représentent -16m€ au T2-23 vs. 79m€ au T2-22 (2) Refinitiv (3) Bloomberg (4) Corporate & Leveraged Finance (5) International Trade & Transaction Banking (6) Détail des expositions russes en slide 55 ; coût du risque sur les expositions russes +14m€ au T2-23, dont +6m€ sur encours sains

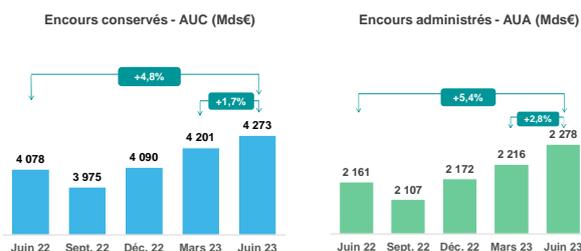
Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	1 535	(7,4%)	3 226	+5,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(807)	+9,4%	(1 691)	+14,2%
FRU	(1)	+0,7%	(271)	(29,5%)
Résultat brut d'exploitation	727	(20,9%)	1 264	+5,0%
Coût du risque	(30)	ns	(65)	(67,9%)
Résultat net part du Groupe	547	(30,7%)	879	+19,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,6%	+8,1 pp	52,4%	+4,2 pp

Résultat S1-23 historique à 879m€ (+19,9% S1/S1) Sur le T2-23 :

- **Charges hors FRU** +9,4% T2/T2, principalement sur les frais de personnel (croissance des ETP en 2022 et poursuite de l'ajustement des rémunérations variables à l'activité) et l'IT pour accompagner le développement des métiers
- **Coex hors FRU** bas, inférieur à la cible PMT de (<55%)
- **Coût du risque en dotation nette modérée de -30m€⁽⁶⁾** vs. une reprise importante de +75m€ au T2-22
- **RWA 126,0Mds€ à fin juin 23** : +2,4Mds€ juin/mars, croissance modérée liée principalement à la hausse des RWA de marché (VaR, SVaR et RCTB) ; effets modèles et change favorables.

GRANDES CLIENTÈLES – SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS (CACEIS)

Très bon niveau de résultat opérationnel



Hausse des encours

- **Encours conservés et administrés** en hausse vs. mars 23 (+2,1%) grâce au dynamisme commercial et à la reprise confirmée des marchés
- **Volume de règlement-livraison** +29% T2/T2

Finalisation de l'acquisition des activités de RBC Investor Services en Europe le 03 juillet 2023⁽¹⁾

(1) RBC Investor Services sera consolidé au T3-2023 (2) Depuis le 01/01/23, création d'une JV 50/50 entre CACEIS et BNP Paribas regroupant les métiers de services aux émetteurs ; hors effet Uptevia qui était consolidée en intégration globale en 2022 (8,1m€ en PNB et -6,4m€ en charges au T2-22) et qui est mise en équivalence depuis le T1-23, la variation de PNB est de +21,8% T2/T2 et celle des charges est de +7,3% T2/T2

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	371	+18,4%	731	+16,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(231)	+4,2%	(468)	+4,8%
FRU	2	x 9,7	(42)	(28,3%)
Résultat brut d'exploitation	142	+55,1%	221	+83,4%
Coût du risque	(2)	ns	(3)	ns
Sociétés mises en équivalence	7	x 2,3	11	+78,7%
Résultat net part du Groupe	75	+42,0%	119	+80,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,2%	-8,5 pp	64,0%	-7,4 pp

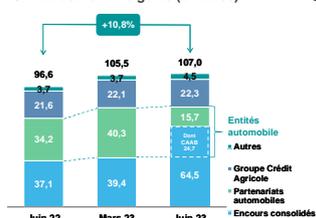
Forte hausse du résultat, amélioration du Coex

- **Revenus⁽²⁾ tirés par la MNI** (x2 T2/T2 grâce au niveau des taux), compensant les effets marchés négatifs antérieurs sur les commissions sur encours
- **Charges⁽²⁾** : impact de l'inflation sur la masse salariale. Frais d'intégration RBC -6,3m€ au T2-23. Coex hors FRU et coûts d'intégration RBC à 60,5% soit -10,2 pp (T2/T2)
- **MEQ**: bon résultat des entités LATAM ; intègre Uptevia⁽²⁾ depuis le T1-23

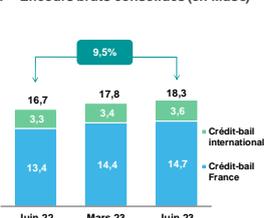
SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Trimestre marqué par la réorganisation des activités Mobilité de CACF

CACF - Encours bruts gérés (en Mds€)



CAL&F - Encours bruts consolidés (en Mds€)



Crédit à la consommation tiré par l'activité automobile, dynamisme de l'activité leasing

- CACF: **production** +9% T2/T2, portée par le canal automobile⁽¹⁾ à +30% T2/T2 et l'international. **Encours** gérés +10 Mds€ sur un an dont +6,2 Mds€ sur les entités automobile (très bon démarrage de l'activité CA Auto Bank en marque blanche)
- CAL&F: bonne dynamique du **leasing** avec une **production** à +4,9% T2/T2 et des **encours** en hausse sur tous les métiers (+9,5% T2/T2, dont +8,3% sur les énergies renouvelables); hausse du **chiffre d'affaires factoré** à +3,4% et de la quotité financée à 70,9%.

(1) CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités
(2) Impacts de la réorganisation des activités Mobilité de CACF cf. slide 30

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	1 162	+69,8%	1 834	+33,6%
dont CACF	981	+86,4%	1 492	+41,5%
dont CAL&F	180	+14,0%	342	+7,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(430)	+19,5%	(800)	+10,2%
FRU	2	x 2,3	(29)	(15,7%)
Résultat brut d'exploitation	735	x 2,3	1 005	+64,1%
Coût du risque	(304)	x 2,7	(463)	+95,5%
Sociétés mises en équivalence	11	(86,0%)	85	(46,2%)
Résultat net part du Groupe	304	+51,4%	431	+18,3%
dont CACF	262	+66,7%	358	+23,8%
dont CAL&F	42	(4,2%)	72	(3,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	37,0%	-15,6 pp	43,6%	-9,3 pp

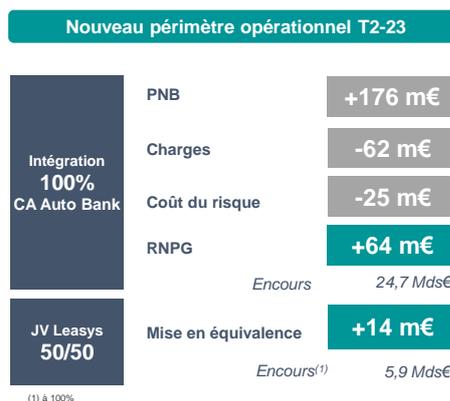
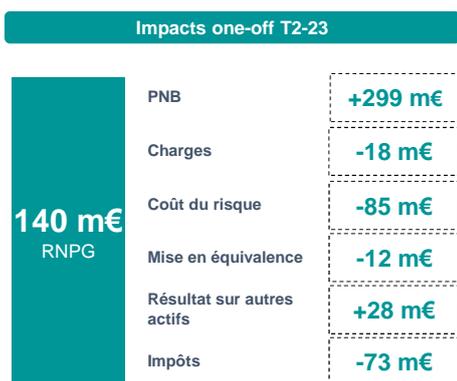
Consolidation à 100% de CA Auto Bank et lancement de la JV Leasys

- CACF hors éléments spécifiques⁽²⁾: **revenus** +29,5% T2/T2, effet de la consolidation de CA AB⁽²⁾, marge toujours pénalisée par le coût de refinancement (mais une hausse de +25 bps T2/T1 des taux clients à la production); **charges** +16,5% liées à la consolidation de CA AB⁽²⁾. **Coût du risque** en hausse (x2) sur les segments traditionnels, en lien avec le contexte inflationniste, intégration des activités Mobilité (moins risquées par nature), **CDR/encours** 123 bps⁽³⁾, taux de NPL à 3,8% et taux de couverture à 83,4%
- CAL&F: **revenus** en hausse T2/T2 tirés par l'affacturage (effet volume), stabilisation des revenus du leasing, **coex** en baisse à 52,5% (-3,5 pp), **coût du risque** en hausse sur quelques dossiers

(3) Coût du risque sur encours (en pb) annualisé calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par 4, auquel est rattaché l'encours de début de période du trimestre après réintégration des encours de CA Auto Bank - gain d'env. 50 bps lié à la 1^{ère} intégration de CA Auto Bank

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Nouvelle organisation des activités « Mobilité » de CACF : une contribution de 218 m€ au T2, et un impact CET1 neutre



La réorganisation des activités « Mobilité » du Groupe CACF impacte de façon non récurrente le T2-23 au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), et de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives)

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Poursuite de la remontée des taux clients, résultats résilients



Poursuite de la remontée des taux à la production, encours de collecte en progression sur un an, stables sur le trimestre

- **Encours de crédits** : encours +6,7% juin/juin sur tous les marchés; production⁽¹⁾ -41,5% T2/T2 dans un contexte de hausse des taux et effet de base lié à un niveau de production élevé au T2-22 (prod. T2-23 vs moy. 2018-2022 -20,2%⁽²⁾) ; dont -45,6% sur l'habitat, en ligne avec la tendance de marché⁽³⁾ (taux à la production habitat +61 pb T1/T2, taux à la signature 3,99%⁽⁴⁾).
- **Encours de collecte** : encours +4,5% juin/juin, notamment sur les comptes à termes (x2,6 juin/juin, hausse modérée +8% juin/mars) et livrets (+12% juin/juin, en légère baisse juin/mars -1%), stabilisation du volume et du mix des ressources au T2 ; collecte hors bilan +2,2% juin/juin
- **Conquête** : au S1-23 +175,3 K nouveaux clients, conquête nette +28,1 K⁽⁵⁾
- **Équipement assurances MRH-Auto-Santé⁽⁶⁾** : +0,5 pp T2/T2 à 27,4%

(1) Hors PGE; (2) cf. slide annexe page 54 (3) production habitat France -47% sur le mois de mai 2023 selon la banque de France (4) semaine du 17 au 21 juillet 2023; (5) Conquête nette +4% sur un an; (6) Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	959	(5,1%)	1 895	(5,1%)
Charges d'exploitation hors FRU	(554)	(3,2%)	(1 153)	(1,3%)
FRU	6	ns	(44)	(35,5%)
Résultat brut d'exploitation	411	(5,5%)	698	(8,1%)
Coût du risque	(69)	+60,0%	(135)	+29,0%
Résultat net part du Groupe	257	(11,6%)	409	(13,7%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	57,7%	+1,1 pp	60,8%	+2,3 pp

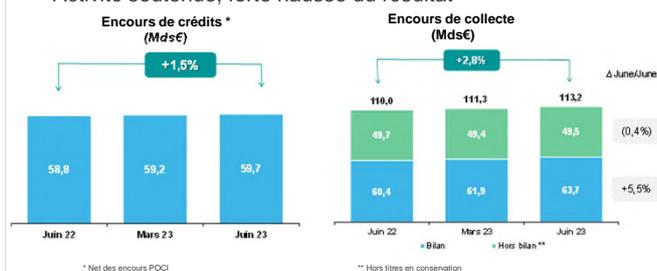
Résultat résilient malgré l'environnement de taux et d'inflation

- **Revenus⁽⁷⁾** : MNI -18,8% T2/T2 sous l'effet de la hausse du coût du refinancement et des ressources clientèles ; commissions +11,8% T2/T2, tirées par les moyens de paiements et l'assurance vie et non-vie.
- **Charges hors FRU maîtrisées** : -3,2% T2/T2, coex hors FRU bas 57,7%
- **Coût du risque / encours⁽⁸⁾** 16 pb ; taux de créances douteuses faible 1,9% ; taux de couverture 62,8 %

(7) dont reprise sur provision sur dossier Image Chèque en élément spécifique pour 21M€; (8) en points de base sur 4 trimestres glissants;

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL - ITALIE

Activité soutenue, forte hausse du résultat



Activité en progression dans un contexte de marché en baisse

- **Activité / Conquête** : + 45 K⁽¹⁾ nouveaux clients au T2-23; taux d'équipement en assurance dommage 17,9% (+2,3pp T2-22); production crédit à la consommation⁽²⁾ +3,8% T2/T2
- **Encours de crédits** : +1,5% juin/juin malgré le marché en baisse⁽³⁾; production de crédit⁽⁴⁾ -12% T2/T2, dont l'habitat (-23,5% T2/T2), en ligne avec le marché⁽⁵⁾; taux à la production des crédits en hausse de +22 pb T2/T1 et taux sur le stock des crédits habitat +43 pb T2/T1
- **Encours de collecte** : collecte bilan en progression de +5,5%, tirée par les opérations à échéances des entreprises, stabilité sur les particuliers malgré l'attractivité des titres d'Etat; collecte hors bilan stable juin/juin, mais en reprise au T2-23

(1) Conquête brute (+16,5 K de conquête nette) (2) Agos (3) Source Abi Monthly Outlook juin 23: -1,9% (4) Hors PGE et Ecobonus, production hors habitat + 5,5% S1/S1 (5) Source CRIF : -22,4% de la production crédit habitat S1/S1 en Italie, mais hausse de demande pour le crédit d'habitat de +6,5 pp sur 1 an (6) Hausse de +6,7% T2/T2 hors coûts intégration Creval (-22 m€, retraités en résultat sous-jacent du T2-2022), notamment liée à l'augmentation de l'activité

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	760	+22,2%	1 520	+22,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(397)	+0,6%	(769)	(0,2%)
FRU	(0)	(100,0%)	(40)	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	363	+65,6%	712	+64,6%
Coût du risque	(89)	+20,4%	(150)	+25,8%
Résultat net	193	+72,1%	398	+70,9%
Intérêts minoritaires	(43)	+98,5%	(88)	+72,5%
Résultat net part du Groupe	150	+65,8%	310	+70,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,3%	-11,2 pp	50,5%	-11,5 pp

Résultat dynamique +65,8% T2/T2, amélioration du Coex

- **Revenus en hausse T2/T2**, tirés par la MNI (+43,6% T2/T2), grâce à l'impact de la hausse du taux
- **Charges hors FRU stables T2/T2⁽⁶⁾** poursuite des synergies Creval ; COEX -11,2 pp T2/T2 à 52,3%
- **Coût du risque / encours** 57 pb ; poursuite du provisionnement prudent, taux de couverture à 67,7% (+0,9 pp T2/T1); taux de créances douteuses en légère baisse à 3,5% (-0,1 pp T2/T1).

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE EN ITALIE

Développement en Italie, le deuxième marché domestique du Groupe

CA Group en Italy⁽¹⁾



Part de marché de CAI en Italie⁽⁴⁾



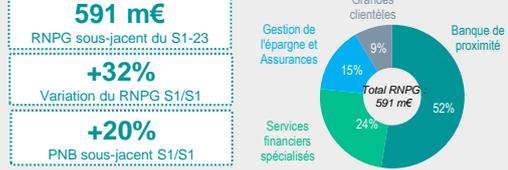
Poursuite des initiatives de développement

- **Lancement CA Auto Bank:** 100% détenue par CACF, offrant des services dédiés au financement automobile et de mobilité avec une large gamme de solutions, allant du partage de véhicules électriques à la location de véhicules courte et longue durée (Drivalia).
- **Développement d'une plateforme digitale** pour accélérer les synergies entre les entités; nouvelles offres proposées aux clients de CA Italia via la plateforme en ligne *Home Banking* pour investir dans les fonds gérés par Amundi (*Amundi CA Smart Advisory*) et demander les prêts Agos.
- **Stratégie ESG du Groupe:** enrichissement de l'offre avec *Leasing Mobility Green* distribué par Agos pour financer les véhicules *green* et *CAI GreenBack Mortgage* proposant une remise en cas de financement des produits et projets verts ainsi que pour le *cross-selling* entre les entités.
- **Investissement dans le Private Equity** via deux nouveaux fonds: *APEI-Private Equity CA Italia* (~100 M€) pour investir dans les PME non cotées et *Ambition Agri Agro Investissement* (~300 M€, dont 100M€ maximum en Italie) pour accompagner les entreprises françaises et italienne du secteur agroalimentaire dans leur transition agricole et agroalimentaire.

Classement

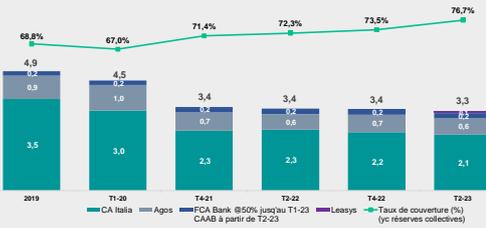
- #2 banque commerciale en IRC⁽⁶⁾
- #2 en crédit à la consommation⁽⁷⁾
- #3 en gestion d'actif⁽⁸⁾
- #4 en assurance-vie⁽⁹⁾

Répartition du RNPG⁽¹⁰⁾ du Groupe en Italie



Profil de risque du Groupe en Italie

Groupe en Italie - encours douteux bruts (Mds€) et taux de couverture

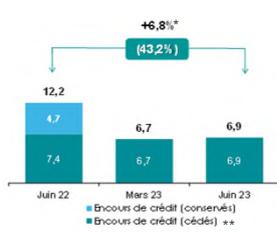


(1) Agrégation des entités du Groupe en Italie : CA Italia, CACF (Agos, Leasys, CA Auto Bank), CAA (CA Vita, CACI, CA Assicurazioni), Amundi, CACIB, CAIWM, CAGEIS (2) Y compris ALM Amundi et Asset under custody CAGEIS «hors groupe» (3) Extension du périmètre, incluant toutes les entités présentes en Italie, notamment CA Auto Bank (CAAB) avec ~760 M clients, (vs O4-22 qui n'incluait que les clients de CA Italia et Agos), (4) Source: Banca d'Italia, 30/06/2023 (5) En nombre de succursales (6) Indice de Recommendation Client Indice de Recommendation Client (7) Basé sur la publication de Assofin au 31/12/2022 (excluant les cartes de crédit) (8) Actifs sous gestion. Source: Assogestioni, 31/12/2022 (9) Production. Source: IAMA, 30/04/2023 (10) Hors participation Banco BPM (comptabilisé en AHM) et en incluant l'apport des résultats de CAAB & Leasys à compter d'avril 2023

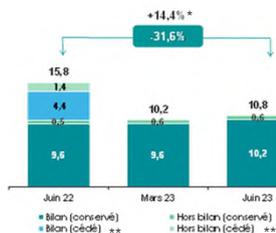
BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL – HORS ITALIE

Hausse des résultats, efficacité opérationnelle

Encours de crédits (Mds€)



Encours de collecte (Mds€)



* Variation à change constant sur Pologne et Egypte

** Encours des entités cédées: Crédit du Maroc - cession de 63,7% le 6/12/22 (15% à céder sous 18 mois)

Activité commerciale dynamique en Pologne et en Egypte

- **Conquête:** +55 K nouveaux clients en Pologne au T2 2023, conquête nette +29 K; base de clients en hausse de +3% en Egypte depuis début 2023
- **Encours de crédits⁽¹⁾:** +6,8% juin/juin, dont Pologne (+6,1%) et Egypte (+10,1%); production crédit en Pologne: +12,0% T2/T2
- **Encours de collecte⁽¹⁾:** collecte bilan +14,3% juin/juin, dont Pologne (+4,4%, tirée par les comptes à termes) et Egypte (+52,9% sur l'ensemble des segments)
- **Liquidité:** excédent net de collecte +2,1 Mds€ au 30 juin 2023⁽²⁾

(1) Variation à change constant; périmètre Pologne et Egypte

(2) Excédents de liquidité de 3,6 Mds€ y compris Ukraine

(3) Variation à change courant; à change constant PNB +12,1% et charges +11,1%

(4) Variation à change courant; à change constant PNB x2

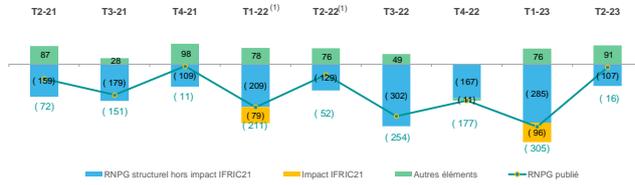
Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	222	+16,9%	430	+20,3%
Charges d'exploitation	(106)	(0,8%)	(218)	+0,2%
Résultat brut d'exploitation	116	+39,6%	212	+51,6%
Coût du risque	(38)	(12,3%)	(91)	(66,3%)
Résultat net part du Groupe	47	x 2,1	65	ns
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	47,8%	-8,5 pp	50,7%	-10,2 pp

Résultat banque de proximité à l'international x2 T2/T2, tiré par la MNI

- **CA Pologne:** revenus +15,5% T2/T2⁽³⁾, grâce à la MNI (effet combiné prix et volumes charges +14,5%⁽³⁾) en lien avec la hausse des salaires dans le contexte d'inflation et poursuite des dépenses marketing et IT; RNPG pénalisé par le provisionnement des prêts CHF (taux de couverture > 74% (vs ~55% au T1-23); taux de couverture à 122% (+1,7 pp T2/T1), taux CDL stable à 5,6%
- **CA Egypt:** revenus en forte hausse +23,7%⁽⁴⁾, soutenus par la MNI grâce à la hausse des taux à l'actif, coût de la collecte maîtrisé; RNPG historique; taux CDL stable à 2,8%, taux de couverture élevé à 146% (+0,5 pp T2/T1)
- **CA Ukraine:** RNPG T2-23 positif à 23 M€, taux de couverture locale des encours de crédit à 30%

ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

RNPG T2-23 impacté par la participation dans Banco BPM



Impact de l'effet « marges internes IFRS17 » ce trimestre

→ Revenus -206 m€, charges +206 m€

RNPG publié T2/T2 (+36 m€) :

→ Impact favorable (+138 m€) lié à la revalorisation des titres Banco BPM (fixing 30/06/2023 à 4,26€)

→ Hors cet élément, la baisse du RNPG s'explique principalement par un effet de base défavorable sur la provisions épargne logement, le TLTRO, et le private equity

Contribution aux résultats (en m€)	T2-23 IFRS17	T2-22 IFRS17	Δ T2/T2 IFRS17	S1-23	S1-22	Δ S1/S1
Produit net bancaire	(66)	(33)	(33)	(318)	(201)	(118)
Charges d'exploitation hors FRU	21	(3)	24	(18)	(22)	+4
FRU	(6)	(0)	(6)	(77)	(56)	(21)
Résultat brut d'exploitation	(51)	(36)	(14)	(413)	(279)	(134)
Coût du risque	(2)	(3)	1	(0)	(4)	+4
Sociétés mises en équivalence	(19)	(9)	(10)	(33)	(17)	(16)
Résultat net part du Groupe publié	(16)	(52)	36	(321)	(283)	(58)
Résultat net part du Groupe ss-jacent	(58)	(78)	21	(362)	(302)	(61)
Dont RNPG structurel (publié) :	(107)	(129)	+22	(487)	(417)	(70)
- Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(261)	(166)	(95)	(647)	(457)	(191)
- Autres activités (CACIF, CA Immobilier, BiorBank etc.)	147	33	+114	151	32	+120
- Activités supports (CAPS, CAGIP, SCI)	7	5	+3	9	8	+1
Dont autres éléments du pôle (publié)	91	76	+14	167	154	+12

(1) Pro forma IFRS17

Sommaire

01 Introduction

02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.

03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

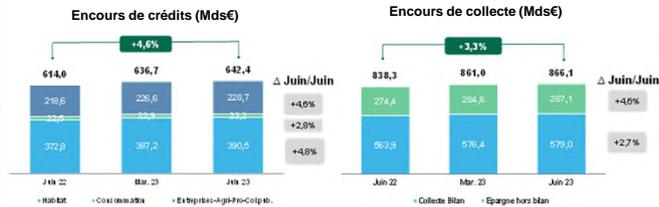
04 Groupe Crédit Agricole

05 Refinancement

06 Annexes

CAISSES RÉGIONALES

Une performance qui résiste bien dans un contexte de taux défavorable



Une activité qui reste bien orientée malgré un ralentissement des réalisations de crédit lié à la hausse des taux

- **Conquête** : +291K nouveaux clients au T2, conquête nette +62K⁽¹⁾ ; clients actifs sur les outils digitaux : 8,6m⁽²⁾ d'utilisateurs sur l'application Ma Banque ; +40% T2/T2 signatures en ligne⁽³⁾
- **Crédits** : encours +4,6% juin/juin dont +7,5% entreprises ; production de crédit en baisse -19,3% T2/T2 (prod. T2-23 vs moy. 2018-2022 -6,8%⁽⁴⁾), dont -23,7%⁽⁵⁾ sur l'habitat dans un marché baissier. Taux à la production des crédits habitats⁽⁶⁾ en hausse, taux moyen à l'octroi 20-25 ans à 3,5% début juillet 2023 (+58pb T1/T2)
- **Collecte** : collecte bilan +2,7% juin/juin (dont DAT +65,4%, livrets +9,9%) et +0,5% juin/mars ; collecte nette positive au T2 en assurance-vie (+0,8 md€) et valeurs mobilières (+0,6 md€)
- **Equipement** : taux d'équipement assurance dommage 42,8% à fin juin 2023 (+0,5pt vs. 2022)
- **Moyen de paiement** : nombre de cartes en hausse +2,2% sur un an (dont +13% haut de gamme)

(1) Conquête nette +190 000 nouveaux clients sur un an ; (2) Nombre de profils actifs sur Ma Banque correspondant à au moins une synchronisation dans le mois ; (3) Signatures initiées en mode déposé BÂM (Banque accès multi canal), Portail client mobile ou Ma Banque ; (4) Cf. slide page 54 ; (5) Production habitat en baisse de -47% sur le mois de mai 2023 selon la Banque de France ; (6) Taux de crédits sur les réalisations mensuelles. Seuls les prêts échelonnés, en euros et à taux fixe sont pris en compte.

Résultats consolidés des Caisses Régionales (y.c. Dividende SAS RLB) ⁽⁷⁾ (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	4 950	(5,3%)	8 277	(6,9%)
Charges d'exploitation	(2 427)	+3,6%	(4 963)	+3,1%
Résultat brut d'exploitation	2 524	(12,5%)	3 314	(18,8%)
Coût du risque	(408)	(1,7%)	(577)	+3,4%
Résultat net part du Groupe	2 037	(9,2%)	2 472	(18,2%)
Coefficient d'exploitation (%)	49,0%	+4,2 pp	60,0%	+5,9 pp

Contribution aux résultats de GCA (en m€)	T2-23 publié	Δ T2/T2 publié	S1-23 publié	Δ S1/S1 publié
Résultat net part du Groupe	413	(46,2%)	833	(45,9%)

Résultats impactés par la hausse du coût du refinancement

- **Revenus** : -5,3% T2/T2 impactée par un fort effet de base sur la provision épargne logement au T2-22; marge d'intermédiation en baisse de -33,8%⁽⁸⁾ en lien avec la hausse du coût de refinancement, PNB de portefeuille en forte hausse en lien avec des effets de marchés favorables (baisse des marchés au T2-22) et une hausse des dividendes reçus; commissions bien orientées à +2,3%
- **Charges** : +3,6% T2/T2 du fait notamment de la hausse des charges de personnel
- **Coût du risque** : -408m€ au T2-23, principalement sur le coût du risque avéré, en légère baisse par rapport au T2-22

(7) Dividende SAS Rue La Boétie versé au T2 annuellement
(8) Hors effet de base de l'épargne logement au T2-22

Sommaire

01 Introduction

02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.

03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

04 Groupe Crédit Agricole

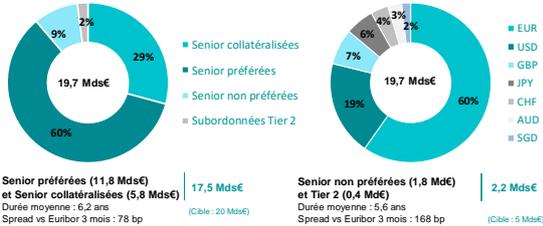
05 Refinancement

06 Annexes

REFINANCEMENT

19,7 Mds€ ⁽¹⁾⁽²⁾ émis par Crédit Agricole S.A. à fin juin 2023 pour un plan révisé à 25 Mds€

Crédit Agricole S.A. - Financement MLT de marché au 30/06/2023

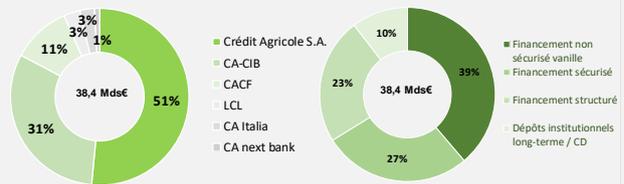


Crédit Agricole S.A.

- A fin juin, 19,7 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ de financement MLT de marché émis, financement diversifié en formats et devises
- Augmentation du programme de refinancement 2023 de 19 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ à 25 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ afin d'accompagner une activité commerciale dynamique et de maintenir les ratios réglementaires à un haut niveau
 - 0,6 Md€⁽¹⁾⁽²⁾ de financement complémentaire depuis fin juin, dont une émission Senior collatéralisée pour 500 M€ à travers le véhicule CA PS SCF et une émission Senior Préférée en format Panda pour 1 Md CNY (126 M€ eq.)
 - A fin juillet, le plan de financement MLT s'élève à 20,4 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ soit une réalisation de 81% du programme
- Emission AT1 Perp NC6 ans pour 1,25 Md€ au taux initial de 7,25% le 03/01/23

(1) Montant brut avant rachats et amortissements (excepté pour CACIB)
(2) Hors émission AT1

Groupe Crédit Agricole - Financement MLT de marché au 30/06/2023



Groupe Crédit Agricole

- A fin juin, 38,4 Mds€⁽¹⁾⁽²⁾ émis dans le marché par les émetteurs du Groupe, financement marché diversifié :
 - **Crédit Agricole CIB** : notamment 8,6 Mds€ d'émission en format structuré
 - **CA Italia** : nouvelle émission en format covered bond en juin pour 1 Md€ à 6 ans
 - **CACF** : notamment 2,8 Mds€ de titrisation ABS
 - **Crédit Agricole Auto Bank (CAAB)** : nouveau nom de FCA Bank et continuité de l'accès au marché, avec première émission senior préférée en juin pour 600m€ à 3 ans
 - **Crédit Agricole next bank (Suisse)** : nouvelle émission double tranche en format Covered bond en juin à 3 et 7 ans (format green) pour 100 M CHF chacune
- Par ailleurs, 12,2 Mds€⁽¹⁾ de levées hors marché se répartissant entre :
 - 8,6 Mds€ au travers des réseaux de banque de proximité du groupe ou externes,
 - 2,2 Mds€ auprès des organismes supranationaux et institutions financières,
 - 1,4 Md€ auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH)

Sommaire

01 Introduction

02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.

03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

04 Groupe Crédit Agricole

05 Refinancement

06 Annexes

Résultats publiés T2 (montants en m€ puis variation T2/T2)

T2-23 publié																		
€m	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	1 732	668	803	262	1 906	1 535	760	775	371	1 162	981	180	959	982	222	760	(96)	6 676
Charges d'exploitation hors FRU	(715)	(74)	(439)	(201)	(1 038)	(807)	(471)	(335)	(231)	(430)	(335)	(94)	(554)	(503)	(106)	(307)	(6)	(3 218)
FRU	(0)	-	(0)	(0)	2	(1)	(2)	1	2	2	2	(0)	6	(0)	-	(0)	(6)	4
Résultat brut d'exploitation	1 017	593	364	60	869	727	286	441	142	735	649	86	411	479	116	363	(51)	3 461
Coût du risque	(0)	(0)	(2)	2	(32)	(30)	42	(72)	(2)	(304)	(285)	(19)	(69)	(127)	(38)	(89)	(2)	(534)
Sociétés mises en équivalence	27	-	27	-	7	-	-	-	7	11	14	-	-	0	0	0	(19)	27
Impôts	(246)	(142)	(91)	(14)	(174)	(136)	(39)	(97)	(38)	(143)	(122)	(21)	(76)	(103)	(22)	(82)	65	(677)
Résultat net	799	452	298	50	670	581	289	272	109	325	282	42	269	252	59	193	(6)	2 309
Intérêts minoritaires	(123)	(19)	(97)	(7)	(48)	(14)	(7)	(7)	(34)	(21)	(21)	(0)	(12)	(55)	(12)	(43)	(10)	(269)
Résultat net part du Groupe	676	433	201	43	622	547	282	265	75	304	262	42	257	197	47	150	(16)	2 040

Δ T2-23/T2-22 publié																		
in %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	+47,5%	x 3,1	+9,5%	+14,9%	(3,3%)	(7,4%)	(9,1%)	(5,7%)	+18,4%	+69,8%	+86,4%	+14,0%	(5,1%)	+20,9%	+16,9%	+22,2%	+99,6%	+18,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(1,7%)	+15,5%	(6,8%)	+5,0%	+8,2%	+9,4%	+6,8%	+13,2%	+4,2%	+19,5%	+23,3%	+6,8%	(3,2%)	+0,3%	(0,8%)	+0,8%	ns	+3,0%
FRU	ns	ns	ns	ns	ns	+0,7%	ns	ns	x 9,7	x 2,3	x 2,5	ns	ns	(100,0%)	ns	(100,0%)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	x 2,3	x 4	+38,8%	+66,4%	(14,0%)	(20,9%)	(29,4%)	(14,2%)	+55,1%	x 2,3	x 2,5	+22,7%	(5,5%)	+58,4%	+39,6%	+65,6%	+39,5%	+39,3%
Coût du risque	(99,0%)	(76,5%)	(40,8%)	x 21,1	ns	ns	x 12,3	ns	ns	x 2,7	x 2,9	+55,3%	+60,0%	+8,3%	(12,3%)	+20,4%	(35,8%)	x 2,6
Sociétés mises en équivalence	+29,6%	(100,0%)	+29,6%	ns	x 2,2	(100,0%)	ns	(100,0%)	x 2,3	(86,0%)	(82,2%)	ns	ns	x 10	ns	x 10	x 2,1	(71,1%)
Impôts	+72,6%	x 2,1	+37,0%	+83,1%	(14,7%)	(26,4%)	(30,3%)	(24,7%)	x 2	x 2,4	x 2,7	+39,6%	(19,8%)	+89,1%	+43,8%	x 2,1	x 10	+23,3%
Résultat net	x 2,4	x 5,1	+37,5%	+55,6%	(24,3%)	(30,6%)	(18,1%)	(40,3%)	+41,3%	+40,5%	+50,8%	(3,8%)	(11,1%)	+70,9%	+67,2%	+72,1%	(85,4%)	+24,1%
Intérêts minoritaires	+32,0%	(0,1%)	+35,8%	x 2,6	+12,3%	(25,1%)	(14,8%)	(33,8%)	+39,8%	(30,9%)	(31,8%)	+54,9%	(1,4%)	+57,7%	(8,8%)	+98,5%	(8,6%)	+19,9%
Résultat net part du Groupe	x 2,8	x 6,3	+38,4%	+56,3%	(26,2%)	(30,7%)	(18,2%)	(40,4%)	+42,0%	+51,4%	+66,7%	(4,2%)	(11,6%)	+75,0%	x 2,1	+65,8%	(69,4%)	+24,7%

Résultats publiés S1-2023 (montants en m€ puis variation S1/S1)

6M-23 publié																		
€m	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	3 478	1 379	1 577	522	3 957	3 226	1 693	1 533	731	1 834	1 492	342	1 895	1 951	430	1 520	(318)	12 797
Charges d'exploitation hors FRU	(1 430)	(156)	(870)	(404)	(2 159)	(1 691)	(983)	(708)	(468)	(800)	(612)	(187)	(1 153)	(987)	(218)	(769)	(18)	(6 546)
FRU	(6)	-	(3)	(3)	(312)	(271)	(177)	(94)	(42)	(29)	(13)	(15)	(44)	(40)	-	(40)	(77)	(509)
Résultat brut d'exploitation	2 042	1 223	703	115	1 486	1 264	533	731	221	1 005	866	139	698	924	212	712	(413)	5 741
Coût du risque	(1)	1	(3)	1	(68)	(65)	29	(94)	(3)	(463)	(432)	(31)	(135)	(241)	(91)	(150)	(0)	(908)
Sociétés mises en équivalence	49	-	49	-	11	0	-	0	11	85	88	-	-	1	0	1	(33)	113
Impôts	(478)	(280)	(174)	(25)	(358)	(298)	(126)	(172)	(60)	(177)	(144)	(33)	(138)	(201)	(36)	(165)	153	(1 199)
Résultat net	1 613	945	576	92	1 076	901	436	465	174	475	402	73	428	488	90	398	(293)	3 786
Intérêts minoritaires	(239)	(38)	(189)	(12)	(77)	(22)	(11)	(11)	(55)	(44)	(44)	(1)	(19)	(113)	(24)	(88)	(27)	(520)
Résultat net part du Groupe	1 374	907	387	80	998	879	425	454	119	431	358	72	409	375	65	310	(321)	3 266

6M / 6M-22 publié																		
in %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	+26,8%	+83,9%	+1,9%	+17,3%	+7,1%	+5,1%	+13,4%	(2,7%)	+16,9%	+33,6%	+41,5%	+7,4%	(5,1%)	+22,0%	+20,3%	+22,5%	+58,6%	+14,2%
Charges d'exploitation hors FRU	+0,3%	+11,9%	(4,3%)	+7,1%	+12,0%	+14,2%	+13,5%	+15,2%	+4,8%	+10,2%	+11,5%	+5,8%	(1,3%)	(0,1%)	+0,2%	(0,2%)	(18,5%)	+4,6%
FRU	(14,8%)	ns	(25,1%)	+1,3%	(29,4%)	(29,5%)	(28,2%)	(31,8%)	(28,3%)	(15,7%)	(17,7%)	(14,0%)	(35,5%)	+4,9%	ns	+4,9%	+36,9%	(21,3%)
Résultat brut d'exploitation	+55,8%	x 2	+10,8%	+76,3%	+12,2%	+5,0%	+39,8%	(11,1%)	+83,4%	+64,1%	+77,0%	+12,7%	(8,1%)	+61,4%	+51,6%	+64,6%	+48,2%	+33,5%
Coût du risque	(82,8%)	ns	(64,2%)	(77,8%)	(66,1%)	(67,9%)	x 3,9	(55,4%)	ns	+95,5%	+99,1%	+56,1%	+29,0%	(38,2%)	(66,3%)	+25,8%	(88,2%)	(3,7%)
Sociétés mises en équivalence	+20,7%	ns	+20,7%	ns	+78,2%	(40,7%)	ns	(40,7%)	+78,7%	(46,2%)	(44,4%)	ns	ns	(25,2%)	ns	(25,2%)	+89,2%	(40,1%)
Impôts	+46,6%	+81,4%	+9,0%	+85,4%	+27,9%	+19,7%	+10,2%	+20,9%	+94,7%	+55,4%	+72,4%	+8,9%	(21,3%)	+79,0%	+48,8%	+86,3%	x 2,7	+26,2%
Résultat net	+56,1%	x 2	+12,3%	+67,8%	+26,8%	+20,1%	+54,6%	(0,7%)	+78,3%	+13,1%	+16,5%	(3,0%)	(13,5%)	x 5,4	ns	+70,9%	+20,3%	+43,4%
Intérêts minoritaires	+12,0%	(0,0%)	+11,2%	x 2,2	+58,3%	+29,4%	+58,7%	+9,8%	+73,5%	(20,9%)	(21,5%)	+37,6%	(3,7%)	+46,6%	(5,2%)	+72,5%	+44,2%	+19,8%
Résultat net part du Groupe	+67,6%	x 2,1	+12,8%	+62,3%	+24,9%	+19,9%	+54,5%	(0,9%)	+80,6%	+18,3%	+23,8%	(3,3%)	(13,7%)	x 29,3	ns	+70,4%	+22,0%	+48,0%

Résultats sous-jacents T2 (montants en m€ puis variation T2/T2)

T2-23 sous-jacent																		
€m	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	1 732	668	803	262	1 921	1 550	774	776	371	863	682	180	938	982	222	760	(107)	6 329
Charges d'exploitation hors FRU	(715)	(74)	(439)	(201)	(1 038)	(807)	(471)	(335)	(231)	(411)	(316)	(94)	(554)	(503)	(106)	(307)	21	(3 200)
FRU	(0)	-	(0)	(0)	2	(1)	(2)	1	2	2	2	(0)	6	(0)	-	(0)	(6)	4
Résultat brut d'exploitation	1 017	593	364	60	885	743	301	442	142	454	368	86	390	479	116	363	(92)	3 133
Coût du risque	(0)	(0)	(2)	2	(32)	(30)	42	(72)	(2)	(220)	(201)	(19)	(69)	(127)	(38)	(89)	(2)	(450)
Sociétés mises en équivalence	27	-	27	-	7	0	-	0	7	23	26	-	-	0	0	0	(19)	39
Impôts	(246)	(142)	(91)	(14)	(178)	(141)	(43)	(98)	(38)	(70)	(49)	(21)	(76)	(103)	(22)	(82)	65	(609)
Résultat net	799	452	298	50	682	572	300	273	109	185	143	42	248	252	59	193	(48)	2 119
Intérêts minoritaires	(123)	(19)	(97)	(7)	(48)	(14)	(7)	(7)	(34)	(21)	(21)	(0)	(11)	(55)	(12)	(43)	(10)	(269)
Résultat net part du Groupe	676	433	201	43	633	558	292	266	75	164	122	42	237	197	47	150	(58)	1 850
Δ T2-23/T2-22 sous-jacent																		
in %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	+47,5%	x 3,1	+9,5%	+14,9%	+1,5%	(1,6%)	(4,9%)	+1,4%	+18,4%	+26,1%	+29,5%	+14,0%	(4,4%)	+20,9%	+16,9%	+22,2%	+58,0%	+15,6%
Charges d'exploitation hors FRU	+4,1%	+15,5%	+1,9%	+5,0%	+8,2%	+9,4%	+6,8%	+13,2%	+4,2%	+14,3%	+16,5%	+6,8%	(3,2%)	+5,0%	(0,8%)	+6,7%	ns	+4,5%
FRU	ns	ns	ns	ns	ns	+0,7%	ns	ns	x 9,7	x 2,3	x 2,5	ns	ns	(100,0%)	ns	(100,0%)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	x 2,1	x 4	+20,2%	+66,4%	(5,1%)	(11,6%)	(21,5%)	(3,3%)	+55,1%	+39,3%	+43,8%	+22,7%	(4,0%)	+47,5%	+39,6%	+50,3%	+29,4%	+30,3%
Coût du risque	(99,0%)	(76,5%)	(40,8%)	x 21,1	ns	ns	x 12,3	ns	ns	+96,0%	x 2	+55,3%	+60,0%	+8,3%	(12,3%)	+20,4%	(35,8%)	x 2,2
Sociétés mises en équivalence	+29,6%	(100,0%)	+29,6%	ns	x 2,2	(100,0%)	ns	(100,0%)	x 2,3	(70,6%)	(66,8%)	ns	ns	x 10	ns	x 10	x 2,1	(58,2%)
Impôts	+61,3%	x 2,1	+19,0%	+83,1%	(3,0%)	(14,9%)	(15,0%)	(14,9%)	x 2	+17,1%	+9,3%	+39,6%	(12,9%)	+66,6%	+43,8%	+73,9%	x 4,2	+14,9%
Résultat net	x 2,2	x 5,1	+20,6%	+65,6%	(17,6%)	(23,6%)	(10,9%)	(34,8%)	+41,3%	(19,9%)	(23,7%)	(3,8%)	(11,9%)	+52,3%	+53,9%	+51,8%	(29,2%)	+17,5%
Intérêts minoritaires	+19,6%	(0,1%)	+19,5%	x 2,6	+16,4%	(17,8%)	(7,8%)	(26,7%)	+39,8%	(30,9%)	(31,8%)	+54,9%	(1,4%)	+44,7%	(8,8%)	+73,3%	(8,6%)	+14,2%
Résultat net part du Groupe	x 2,6	x 6,3	+21,1%	+56,3%	(19,4%)	(23,8%)	(10,9%)	(34,2%)	+42,0%	(18,2%)	(22,2%)	(4,2%)	(12,3%)	+54,6%	+86,8%	+46,6%	(26,3%)	+18,0%

Résultats sous-jacents S1-2023 (montants en m€ puis variation S1/S1)

6M-23 sous-jacent																		
m€	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	3 478	1 379	1 577	522	4 004	3 273	1 715	1 558	731	1 535	1 192	342	1 874	1 951	430	1 520	(860)	12 482
Charges d'exploitation hors FRU	(1 430)	(156)	(870)	(404)	(2 159)	(1 691)	(983)	(708)	(468)	(782)	(594)	(187)	(1 153)	(987)	(218)	(769)	(18)	(6 528)
FRU	(6)	-	(3)	(3)	(312)	(271)	(177)	(94)	(42)	(29)	(13)	(15)	(44)	(40)	-	(40)	(77)	(509)
Résultat brut d'exploitation	2 042	1 223	703	115	1 533	1 312	556	796	221	724	585	199	677	924	212	712	(455)	5 445
Coût du risque	(1)	1	(3)	1	(68)	(65)	29	(94)	(3)	(378)	(347)	(31)	(135)	(241)	(91)	(150)	(0)	(824)
Sociétés mises en équivalence	49	-	49	-	11	0	-	0	11	97	100	-	-	1	0	1	(33)	125
Impôts	(478)	(280)	(174)	(25)	(370)	(310)	(132)	(178)	(60)	(104)	(71)	(33)	(138)	(201)	(36)	(165)	153	(1 138)
Résultat net	1 513	945	578	92	1 111	936	453	484	174	336	262	73	407	488	90	388	(335)	3 619
Intérêts minoritaires	(239)	(38)	(188)	(12)	(78)	(23)	(11)	(11)	(55)	(44)	(44)	(1)	(18)	(113)	(24)	(98)	(27)	(519)
Résultat net part du Groupe	1 374	907	387	80	1 033	914	442	472	119	291	219	72	388	375	65	310	(352)	3 100
6M / 6M-22 sous-jacent																		
en %	GEA	Assurances	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	BMI	BF	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF (LCL)	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	+26,8%	+83,9%	+1,9%	+17,3%	+10,3%	+9,0%	+14,2%	+3,7%	+16,9%	+11,8%	+13,1%	+7,4%	(4,5%)	+22,0%	+20,4%	+22,5%	+42,1%	+12,9%
Charges d'exploitation hors FRU	+4,0%	+11,9%	+1,4%	+7,1%	+12,0%	+14,2%	+13,5%	+15,2%	+4,8%	+7,7%	+8,2%	+5,8%	(1,3%)	+3,1%	+0,4%	+3,9%	(18,5%)	+5,7%
FRU	(14,8%)	ns	(25,1%)	+1,3%	(29,4%)	(29,5%)	(28,2%)	(31,8%)	(28,3%)	(15,7%)	(17,7%)	(14,0%)	(35,5%)	+4,9%	ns	+4,9%	+36,9%	(21,3%)
Résultat brut d'exploitation	+50,0%	x 2	+2,7%	+76,3%	+21,7%	+15,2%	+42,6%	+0,9%	+83,4%	+18,3%	+19,6%	+12,7%	(6,6%)	+53,3%	+51,4%	+53,9%	+37,2%	+28,8%
Coût du risque	(82,8%)	ns	(64,2%)	(77,8%)	(66,1%)	(67,9%)	x 3,9	(55,4%)	ns	+59,8%	+60,1%	+56,1%	+29,0%	+23,4%	+19,7%	+25,8%	(88,2%)	+10,1%
Sociétés mises en équivalence	+20,7%	ns	+20,7%	ns	+78,2%	(40,7%)	ns	(40,7%)	+78,7%	(38,6%)	(36,8%)	ns	ns	(25,2%)	ns	(25,2%)	+89,2%	(33,8%)
Impôts	+41,2%	+81,4%	+1,5%	+85,4%	+40,8%	+33,6%	+21,2%	+44,7%	+94,7%	(8,4%)	(14,8%)	+8,9%	(17,0%)	+65,0%	+48,8%	+69,0%	x 2,2	+21,9%
Résultat net	+50,6%	x 2	+4,5%	+67,8%	+38,8%	+33,3%	+57,0%	+16,8%	+78,3%	(20,1%)	(23,9%)	(3,0%)	(13,0%)	+56,4%	+53,1%	+57,2%	+18,4%	+29,8%
Intérêts minoritaires	+5,9%	(0,0%)	+3,8%	x 2,2	+63,5%	+43,2%	+60,9%	+29,4%	+73,5%	(20,9%)	(21,5%)	+37,6%	(2,9%)	+45,0%	+10,1%	+58,8%	+44,2%	+16,8%
Résultat net part du Groupe	+62,5%	x 2,1	+4,9%	+62,3%	+37,2%	+33,1%	+56,9%	+16,5%	+80,6%	(20,0%)	(24,4%)	(3,3%)	(13,5%)	+60,2%	+79,0%	+56,8%	+20,0%	+32,3%

ANNEXES

Éléments spécifiques T2-23: +190 m€ en RNPG

Éléments non récurrents : impact RNPG +201 m€ au T2-22

- Réorganisation des activités Mobilité⁽¹⁾, +140 m€ en RNPG
- Reprise de la provision pour amende Echanges Images Chèques, +62 m€ en RNPG

Éléments récurrents⁽²⁾ : impact RNPG -11 m€ au T2-22

- BFI : DVA, partie spread émetteur de la FVA et secured lending, -11 m€ en RNPG
- BFI : couverture du portefeuille de prêts : -0,6 m€ en RNPG

Éléments spécifiques T2-22 : +68 m€ en RNPG

Éléments non récurrents : impact RNPG -35 m€ au T2-22

- CAI (frais d'intégration Creval) : -12 m€ en RNPG
- Amundi (frais d'intégration Lyxor) : -21 m€ en RNPG
- Autres BPI (actualisation IFRS 5 du Crédit du Maroc au T1-2022) : -3 m€ en RNPG

Éléments récurrents : impact RNPG +103 m€ au T2-22

- BFI : DVA, partie spread émetteur de la FVA et secured lending : +16 m€ en RNPG
- BFI : couverture du portefeuille de prêts : +41 m€ en RNPG
- LCL et AHM: provisions épargne logement (reprises dans un contexte de hausse des taux) : +46 m€ en RNPG

(1) La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon non récurrente le T2 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (exFCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives).

Détail des éléments spécifiques disponible en slide 46 pour CASA et slide 49 pour le Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T2-23 et S1-23

En m€	T2-23		T2-22		S1-23		S1-22	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	(15)	(11)	22	16	(23)	(16)	(9)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	57	41	(25)	(18)	74	53
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	29	20	-	-	34	24
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	35	26	-	-	53	39
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	299	214	-	-	299	214	-	-
Amende Echange Images Chèques (AHM)	42	42	-	-	42	42	-	-
Amende Echange Images Chèques (LCL)	21	20	-	-	21	20	-	-
Total impact en PNB	346	264	143	104	315	241	152	111
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(18)	(13)	-	-	(18)	(13)	-	-
Coûts d'intégration Creval (BPI)	-	-	(22)	(12)	-	-	(30)	(16)
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Total impact en Charges	(18)	(13)	(63)	(32)	(18)	(13)	(81)	(42)
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	-	-	(195)	(195)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	(195)	(195)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Total impact Mise en équivalence	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	28	12	-	-	28	12	-	-
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	28	12	-	-	28	12	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Total impact en Activités en cours de cession	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Impact total des retraitements	259	190	77	68	227	167	(131)	(136)
Gestion de l'épargne et Assurances	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Banque de proximité-France	21	20	29	20	21	20	34	24
Banque de proximité-International	-	-	(25)	(15)	-	-	(232)	(221)
Services financiers spécialisés	212	140	-	-	212	140	-	-
Grandes Clientèles	(16)	(11)	79	57	(47)	(34)	65	47
Activités hors métiers	42	42	35	26	42	42	53	39

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

+190 m€
Impact net des éléments
spécifiques en RNPG au T2-23

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-23

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	6 676	346	6 329	5 619	143	5 477	+18,8%	+15,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 218)	(18)	(3 200)	(3 123)	(63)	(3 061)	+3,0%	+4,5%
FRU	4	-	4	(11)	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	3 461	328	3 133	2 485	80	2 405	+39,3%	+30,3%
Coût du risque de crédit	(534)	(84)	(450)	(202)	-	(202)	x 2,6	x 2,2
Sociétés mises en équivalence	27	(12)	39	94	-	94	(71,1%)	(58,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	29	28	1	11	-	11	x 2,7	(89,1%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 983	259	2 724	2 387	80	2 307	+25,0%	+18,1%
Impôt	(677)	(69)	(609)	(549)	(19)	(530)	+23,3%	+14,9%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	4	-	4	23	(3)	26	ns	ns
Résultat net	2 309	190	2 119	1 861	57	1 803	+24,1%	+17,5%
Intérêts minoritaires	(269)	(1)	(269)	(225)	11	(235)	+19,9%	+14,2%
Résultat net part du Groupe	2 040	190	1 850	1 636	68	1 568	+24,7%	+18,0%
Bénéfice par action (€)	0,64	0,06	0,58	0,51	0,02	0,49	+25,5%	+18,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	48,2%		50,6%	55,6%		55,9%	-7,4 pp	-5,3 pp

1 850 m€

RNPG sous-jacent au T2-23

0,58€

Bénéfice sous-jacent par action au T2-23

ANNEXES

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-23

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	12 797	315	12 482	11 203	152	11 051	+14,2%	+12,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(6 546)	(18)	(6 528)	(6 256)	(81)	(6 175)	+4,6%	+5,7%
FRU	(509)	-	(509)	(647)	-	(647)	(21,3%)	(21,3%)
Résultat brut d'exploitation	5 741	296	5 445	4 300	71	4 229	+33,5%	+28,8%
Coût du risque de crédit	(908)	(84)	(824)	(943)	(195)	(748)	(3,7%)	+10,1%
Sociétés mises en équivalence	113	(12)	125	189	-	189	(40,1%)	(33,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	33	28	5	20	-	20	+60,8%	(75,9%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	4 979	227	4 752	3 567	(124)	3 691	+39,6%	+28,7%
Impôt	(1 199)	(60)	(1 138)	(950)	(17)	(934)	+26,2%	+21,9%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	6	-	6	24	(7)	31	ns	ns
Résultat net	3 786	167	3 619	2 641	(147)	2 788	+43,4%	+29,8%
Intérêts minoritaires	(520)	(0)	(519)	(434)	11	(445)	+19,8%	+16,8%
Résultat net part du Groupe	3 266	167	3 100	2 207	(136)	2 344	+48,0%	+32,3%
Bénéfice par action (€)	1,00	0,06	0,95	0,67	(0,05)	0,72	+48,6%	+31,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	51,2%		52,3%	55,8%		55,9%	-4,7 pp	-3,6 pp

3 100 m€

RNPG sous-jacent au S1-23

0,95€

Bénéfice sous-jacent par action au S1-23

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T2-23 et S1-23

En m€	T2-23		T2-22		S1-23		S1-22	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	(15)	(11)	22	16	(23)	(17)	(9)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	57	42	(25)	(18)	74	55
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	29	21	-	-	34	26
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	35	26	-	-	53	39
Provisions Epargne logement (CR)	-	-	342	254	-	-	412	306
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	299	214	-	-	299	214	-	-
Amende Echange Images Chèques (AHM)	42	42	-	-	42	42	-	-
Amende Echange Images Chèques (LCL)	21	21	-	-	21	21	-	-
Amende Echange Images Chèques (CR)	42	42	-	-	42	42	-	-
Total impact en PNB	388	306	485	360	356	283	564	418
Coûts d'intégration Creval (BPI)	-	-	(22)	(13)	-	-	(30)	(18)
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(18)	(13)	-	-	(18)	(13)	-	-
Total impact en Charges	(18)	(13)	(63)	(34)	(18)	(13)	(81)	(44)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	-	-
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	-	-	-	-	-	-	(195)	(195)
Total impact coût du risque de crédit	(85)	(61)	-	-	(85)	(61)	(195)	(195)
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Total impact mise en équivalence	(12)	(12)	-	-	(12)	(12)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	28	12	-	-	28	12	-	-
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	12	-	-	28	12	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Total impact en Activités en cours de cession	-	-	(3)	(3)	-	-	(7)	(10)
Impact total des retraitements	301	232	419	322	269	209	281	169
Gestion de l'épargne et Assurances	-	-	(40)	(21)	-	-	(51)	(26)
Banque de proximité-France	63	63	371	275	63	63	446	331
Banque de proximité-International	-	-	(25)	(16)	-	-	(232)	(223)
Services financiers spécialisés	212	140	-	-	212	140	-	-
Grandes Clientèles	(16)	(12)	79	59	(47)	(35)	65	48
Activités hors métiers	42	42	35	26	42	42	53	39

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

+232 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T2-23

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-23

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	9 546	388	9 159	8 849	485	8 364	+7,9%	+9,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 233)	(18)	(5 215)	(4 996)	(63)	(4 933)	+4,8%	+5,7%
FRU	6	-	6	(8)	-	(8)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	4 319	369	3 950	3 845	422	3 423	+12,3%	+15,4%
Coût du risque de crédit	(938)	(84)	(854)	(615)	-	(615)	+52,5%	+38,8%
Sociétés mises en équivalence	46	(12)	58	103	-	103	(55,7%)	(44,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	33	28	5	22	-	22	+54,7%	(74,6%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	3 460	301	3 160	3 355	422	2 933	+3,1%	+7,7%
Impôt	(772)	(89)	(704)	(771)	(108)	(664)	+0,1%	+6,0%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	4	-	4	23	(3)	26	(83,2%)	(85,2%)
Résultat net	2 692	232	2 460	2 607	311	2 295	+3,3%	+7,2%
Intérêts minoritaires	(211)	(0)	(211)	(176)	11	(187)	+20,1%	+12,9%
Résultat net part du Groupe	2 481	232	2 249	2 431	322	2 108	+2,1%	+6,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,8%		56,9%	56,5%		59,0%	-1,6 pp	-2,0 pp

2 249 m€
RNPG sous-jacent au T2-23

ANNEXES

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-23

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	18 473	356	18 117	17 730	564	17 166	+4,2%	+5,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(10 517)	(18)	(10 498)	(10 078)	(81)	(9 997)	+4,4%	+5,0%
FRU	(620)	-	(620)	(803)	-	(803)	(22,8%)	(22,8%)
Résultat brut d'exploitation	7 337	338	6 999	6 850	483	6 367	+7,1%	+9,9%
Coût du risque de crédit	(1 486)	(84)	(1 402)	(1 503)	(195)	(1 308)	(1,1%)	+7,1%
Sociétés mises en équivalence	153	(12)	165	211	-	211	(27,4%)	(21,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	37	28	10	35	-	35	+8,0%	(72,4%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	6 042	269	5 773	5 592	288	5 304	+8,0%	+8,8%
Impôt	(1 483)	(60)	(1 422)	(1 474)	(123)	(1 351)	+0,6%	+5,3%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	6	-	6	25	(7)	31	(76,9%)	(81,8%)
Résultat net	4 565	209	4 356	4 143	158	3 984	+10,2%	+9,3%
Intérêts minoritaires	(415)	(0)	(415)	(362)	11	(373)	+14,7%	+11,4%
Résultat net part du Groupe	4 150	209	3 941	3 781	169	3 612	+9,8%	+9,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,9%		57,9%	56,8%		58,2%	+0,1 pp	-0,3 pp

3 941 m€

RNPG sous-jacent au S1-23

ANNEXES

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Croissance modérée en 2024 dans la zone euro

France, Italie, Zone euro – Croissance du PIB



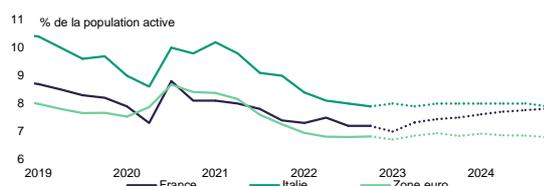
Source : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 30 juin 2023

France, Italie, Zone euro - Inflation annuelle moyenne (%)



Source : Eurostat, CACIB/ ECO. Prévisions au 30 juin 2023.

France, Italie, Zone euro – Taux de chômage



Source : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 30 juin 2023

France - prévisions institutionnelles (PIB France)

- FMI (avril 2023) : +0,7% en 2023, +1,3% en 2024
- Commission européenne (mars 2023) : +0,7% en 2023, +1,4% en 2024
- OCDE (juin 2023) : +0,8% en 2023, +1,3% en 2024
- Banque de France (mars 2023) : +0,6% en 2023, +1,2% en 2024

Provisionnement des encours sains: utilisation de scénarios alternatifs au scénario central

- Un scénario favorable : PIB France +1% 2023 et +2,4% 2024
- Un scénario défavorable : PIB France +0,1% 2023 et -0,1% 2024

Source : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 13 avril 2023

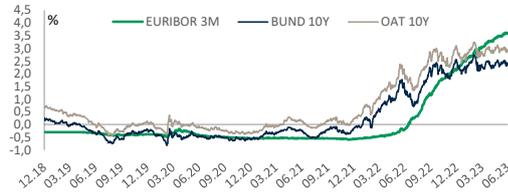
ANNEXES

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Stabilisation des marchés actions, poursuite du resserrement monétaire

Taux d'intérêt en euro (%)



Indices actions (base 100 = 31/12/2018)



Actions

→ EuroStoxx 50: spot +1,9% T2/T1 ; moyenne +3,7% T2/T1 et +16,9% T2/T2

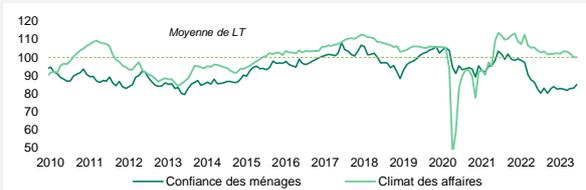
Taux

→ OAT 10 ans : en baisse de -17pb depuis 31 déc. 2022, mais en hausse de +12bp sur le trimestre et +98bp par rapport au 30 juin 2022
 → Spread au 30 juin : OAT / Bund 55 pb (+2,5pb / mars 23), BTP / Bund : 168 pb (- 14,3pb / mars 23)

Change

→ EUR/USD (spot) : stabilité T2/T1 (+0,7%), hausse de +4,1% T2/T2

France – Opinion des ménages et des chefs d'entreprises



Source : Insee, Prévisions au 13 avril 2023.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

53

RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2023

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

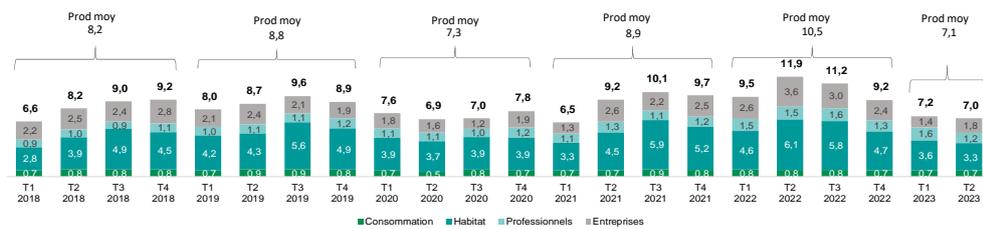
ANNEXES

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

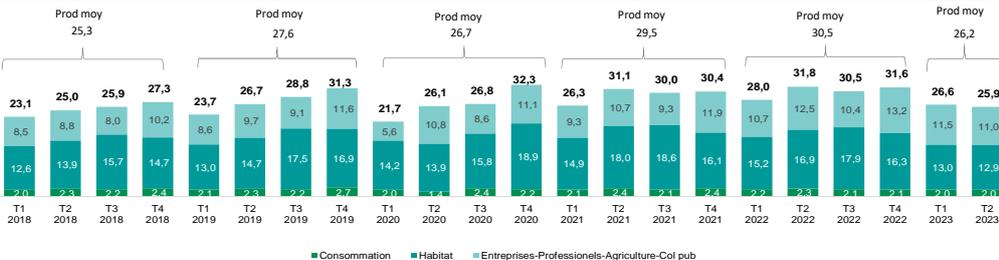
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Evolution de la production de crédits en Banque de Proximité

Production de crédit (hors PGE) LCL depuis 2018 (en Mds€)



Production de crédit (hors PGE) des Caisses Régionales depuis 2018 (en Mds€)



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

54

RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2023

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Poursuite de la baisse des expositions résiduelles sur la Russie

Engagements de Crédit Agricole S.A. sur la Russie (bilan et hors bilan)

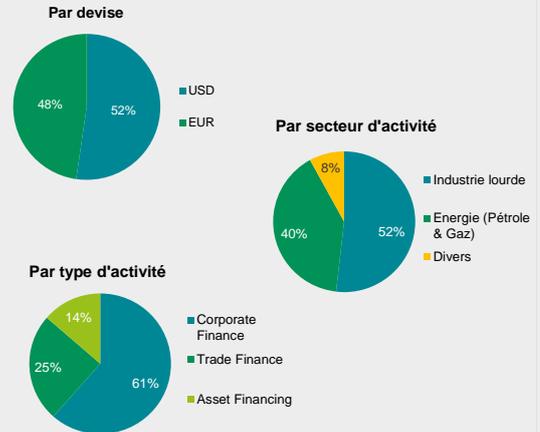
En Md€	28/02/2022	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	Δ 30/06/2023 - 28/02/2022	Δ 30/06/2023 - 31/03/2023
Total Onshore	0,7	0,2	0,3	0,2	-0,6	-0,1
Total Offshore	4,6	2,9	2,7	2,3	-2,3	-0,3
Exposition Bilan	3,1	2,7	2,6	2,3	-0,8	-0,3
Expositions Hors Bilan	1,5	0,2	0,1	0,1	-1,5	0,0
Risque de variation (MtM)	0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0

Baisse de l'exposition totale sur la Russie de eq. -0,4 Md€ vs. 31/03

Depuis le début de la guerre, l'exposition s'est réduite de eq. -3,1 Mds€

- Expositions *on-shore* : stable par rapport au 31/12
- Baisse continue des expositions *off-shore* de eq. - 0,3 Md€ vs. 31/03
≈48% d'échéances inférieures à 1 an
- Stock de provisions au 30/06/2023 : 502 M€

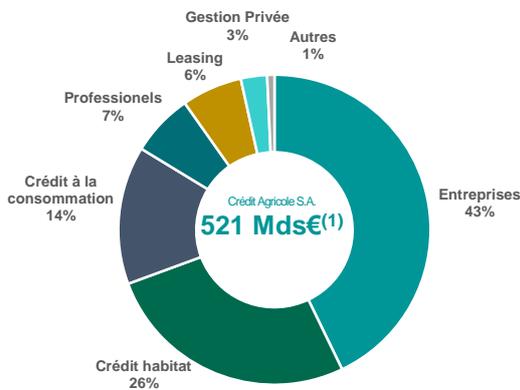
Décomposition des expositions off-shore inscrites au bilan – 30/06/2023



ANNEXES

Portefeuille de prêts diversifié, plutôt orienté entreprises et crédits habitat

Encours bruts des prêts à la clientèle⁽¹⁾ au sein de Crédit Agricole S.A. (30/06/2023)



⁽¹⁾ Encours bruts de prêts à la clientèle hors établissements de crédit

Crédit entreprises⁽¹⁾ 223 Mds€

- Dont 161 Mds€ CACIB, 32 Mds€ LCL, 23 Mds€ BPI, 8 Mds€ CACEIS

Crédit habitat 138 Mds€

- Dont 103 Mds€ LCL: en très grande majorité, crédits à taux fixe, amortissables, cautionnés ou garantis par une sûreté hypothécaire
- Dont 34 Mds€ au sein des BPI

Crédit à la consommation 75 Mds€

- Dont 66 Mds€ CACF (y compris Agos et CA Auto Bank) et 9 Mds€ réseaux de distribution CASA, hors entités non consolidées (JV automobiles)

Crédit aux professionnels 34 Mds€

- Dont 24 Mds€ LCL et 10 Mds€ au sein des BPI

ANNEXES

Exposition GCA et CASA à l'immobilier corporate⁽¹⁾ limitée et de qualité
Données à fin décembre 2022

Exposition limitée aux activités immobilières Corporate⁽²⁾ à fin 2022

Immobilier corporate: 4,5% des engagements commerciaux (bilan et hors bilan) GCA fin 2022

- GCA: exposition de 79,4 mds€ sur 1 781 Mds€ d'expositions totales, soit 4,5%
- Crédit Agricole SA: exposition de 35,0 Mds€ sur 1 111 Mds€ d'expositions totales, soit 3,1%

Professionnels de l'immobilier^{(1) (2)} : 3,3% des engagements commerciaux GCA (2,9% Crédit Agricole SA)

- Exposition de 57,9 Mds€ pour GCA (32,2 Mds€ pour Crédit Agricole SA) dont -24 Mds€ sur l'immobilier les bureaux et les locaux commerciaux et -15 Mds€ sur l'immobilier résidentiel (respectivement -17 Mds€ et -5 Mds€ pour Crédit Agricole SA)
- Dont 25,6 Mds€ Caisses régionales, 22,9 Mds€ portés par CACIB, 5,3 Mds€ LCL et 2,2 Mds€ CA Italia

CAA: 9% du portefeuille d'investissements des fonds euros en immobilier⁽³⁾

Professionnels de l'immobilier (PIM) : qualité des actifs satisfaisante et risques maîtrisés à fin 2022

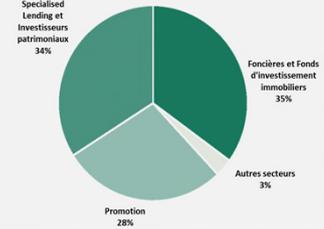
LTV (loan to value) : 79% des expositions GCA avec un LTV<60%⁽⁴⁾

72% des expositions PIM GCA sont Investment Grade⁽⁵⁾

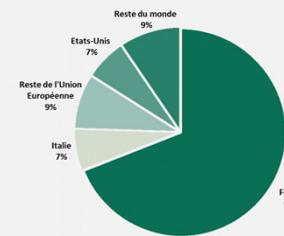
Taux de défaut PIM GCA de 2,7%⁽⁶⁾; taux de couverture S3 de 53%.

(1) 93% de l'exposition aux professionnels de l'immobilier de GCA est comprise dans l'immobilier corporate (le reste des activités immobilières correspond aux financements immobiliers apportés aux clients corporates), et 7% dans les expositions à d'autres secteurs dont Tourisme / Hôtels / Restauration. Quote-part de 88% et 12% pour CASA
 (2) Périmètre des professionnels de l'immobilier : Promoteurs immobiliers, Foncières cotées ou non, Fonds d'investissement spécialisés en immobilier, Investisseurs patrimoniaux, Filiales immobilières d'institutions financières (Assurances, Banques, etc.).
 (3) Hors unité de compte, en valeur de marché, soit environ 26 milliards d'euros. Portefeuille en plus-value latente.
 (4) 81% des expositions CASA avec un LTV<60% : LTV calculée sur 64% des expositions aux professionnels de l'immobilier pour GCA et 69% des expositions sur CASA.
 (5) Part des expositions IG de Crédit Agricole SA de 84%; Equivalent notation interne.
 (6) Taux de défaut de 4,1% pour PIM Crédit Agricole SA; Taux de défaut calculé avec en dénominateur les expositions bilan et hors bilan. Recalculé sur les expositions bilan, taux de défaut d'environ 4% sur le portefeuille PIM Groupe Crédit Agricole.
 (7) Pour Crédit Agricole SA : France (47%) ; Italie (11%) ; Reste de l'Union Européenne (14%) ; Etats-Unis (11%) ; reste du monde (17%)
 (8) Pour Crédit Agricole SA : Foncières et fonds d'investissements immobiliers (30%); Promotion (18%) ; Specialised lending et Investisseurs patrimoniaux (48%) ; Autres (4%)

Expositions (bilan et hors bilan) / type de client (données PIM⁽²⁾ GCA fin 2022)⁽⁷⁾



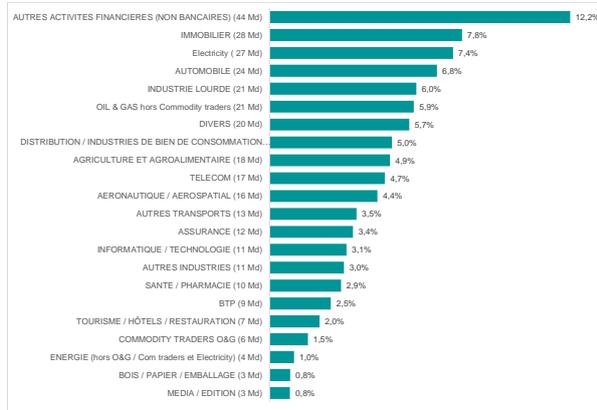
Expositions (bilan et hors bilan) / zone géographique (données PIM⁽²⁾ GCA fin 2022)⁽⁸⁾



ANNEXES

Un portefeuille Corporate équilibré

Crédit Agricole SA : 361 Mds€ d'EAD⁽¹⁾ Corporate au 30/06/2023



- 72% des expositions Corporate notées Investment Grade⁽²⁾
- Expositions aux PME de 26,1 Mds€ au 30/06/2023
- Expositions LBO⁽³⁾ de 4,0 Mds€ à fin mai 2023

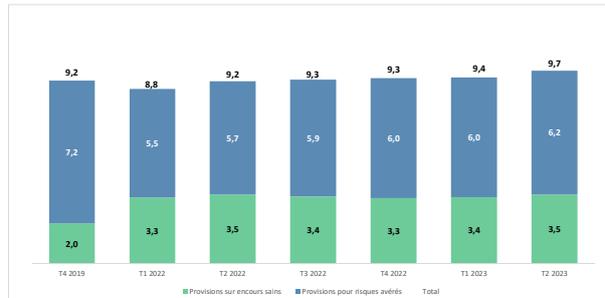
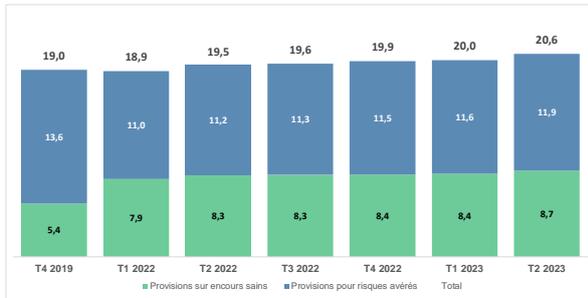
(1) L'EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les expositions à l'actif du bilan et une partie des engagements hors bilan après application du crédit conversion factor.
 (2) Equivalent notation interne (3) Périmètre CACIB uniquement

ANNEXES

Stock de provisions GCA et CASA élevé

Groupement Agricole – Stock de provision en Mds€

Crédit Agricole S.A. – Stock de provision en Mds€



Part des provisions sur encours sains élevée :

- CASA : +1,5 Mds€ provisions sur encours sains T2-2023/T4-2019 (à 36% du stock de provisions totales, vs 22% fin 2019)
- GCA⁽²⁾ : +3,3 Mds€ provisions sur encours sains T2-2023/T4-2019 (à 42% du stock de provisions totales⁽²⁾ vs 29% fin 2019)

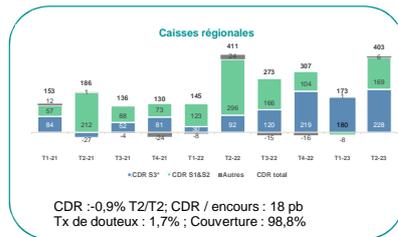
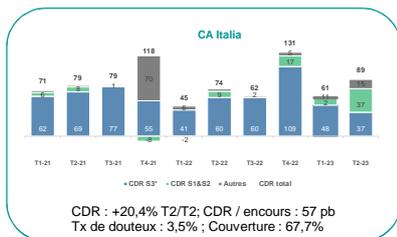
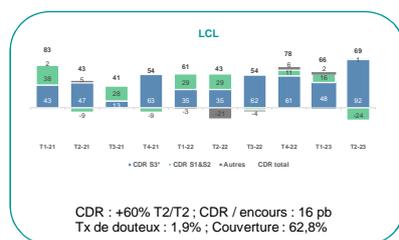
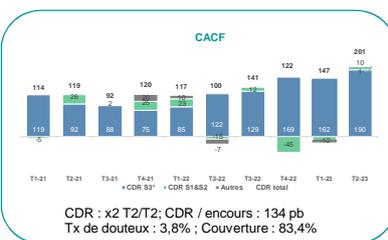
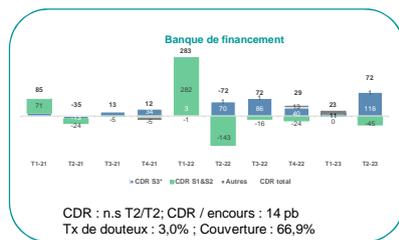
(1) Stock de provisions, y compris provisions collectives. Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut.
 (2) 48% liés au provisionnement des encours sains pour les Caisses régionales (vs 35% à fin 2019, soit +1,85 mds€)

Pour rappel : baisse du stock de provision au T4 2021 en lien avec la cession de créances de CA Italia pour un montant de 1,5 Mds€

ANNEXES

Taux de couverture élevés, et taux de douteux maîtrisés dans tous les métiers

Coût du risque (CDR) sous-jacent de crédit par stage et par métier (en m€) – Coût du risque sur encours (en points de base sur 4 trimestres glissants*)



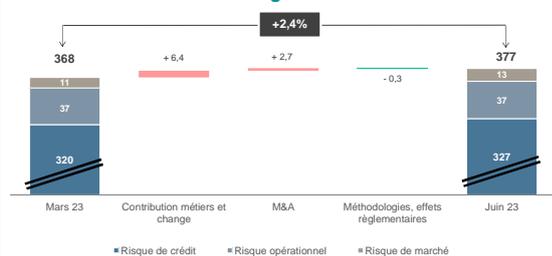
*Coût du risque sur encours (en pb trimestre annuel) à 21 pb pour la Banque de Financement, 123 pb pour CACF (après intégration de CA Auto Bank), 17 pb pour LCL, 59 pb pour CA Italia et 25 pb pour les CR. Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut.

ANNEXES RWA

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A.



Crédit Agricole S.A. : hausse de +8,8 Mds€ juin/mars

→ **Contribution des métiers (y compris change)** : +6,4 Mds€ d'évolution organique des métiers dont SFS +5,2 Md€ (forte activité liée au lancement de CAAB), Grandes Clientèles +2,9 Mds€ (principalement RWA de marché: VaR, SVaR et RCTB⁽¹⁾) et -1,9 Md€ sur la VME Assurance suite au versement du solde de dividende au titre de 2022

→ **M&A** : réorganisation du partenariat entre CACF et Stellantis

Groupe Crédit Agricole



Groupe Crédit Agricole : hausse de +11,6 Mds€ juin/mars

→ **Contribution des métiers (y compris change)**: +9,2 Mds€, dont Caisses régionales +2,1 Md€

(1) Risque de Contrepartie du Trading Book

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

61

RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2023

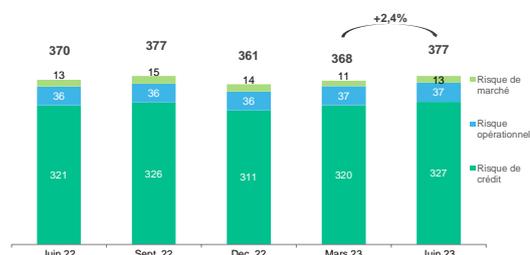
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

RWA et capital alloué par pôle métier

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En Mds€	Emplois pondérés			Capital		
	Jun 2023	Mars 2023	Jun 2022	Jun 2023	Mars 2023	Jun 2022
Gestion de l'épargne et Assurances	46,9	47,9	41,1	12,4	12,0	12,7
- Assurances* **	27,6	29,5	23,8	10,5	10,3	11,1
- Gestion d'actifs	13,6	12,8	12,5	1,3	1,2	1,2
- Gestion de fortune	5,7	5,6	4,8	0,5	0,5	0,5
Banque de proximité en France (LCL)	51,7	51,7	51,6	4,9	4,9	4,9
Banque de proximité à l'international	47,1	46,1	51,1	4,5	4,4	4,9
Services financiers spécialisés	69,9	60,5	57,5	6,6	5,7	5,5
Grandes clientèles	135,1	132,9	142,2	12,8	12,6	13,5
- Banque de financement	79,8	79,5	83,6	7,6	7,6	7,9
- Banque de marchés et d'investissement	46,2	44,0	49,1	4,4	4,2	4,7
- Services financiers aux institutionnels	9,2	9,4	9,5	0,9	0,9	0,9
Activités hors métiers	26,2	28,9	26,5	-	-	-
TOTAL	376,9	368,1	370,0	41,2	39,7	41,4



**Méthodologie : 9,5% des RWA de chaque pôle ; Assurances : 80% des exigences de capital au titre de Solvency 2

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

62

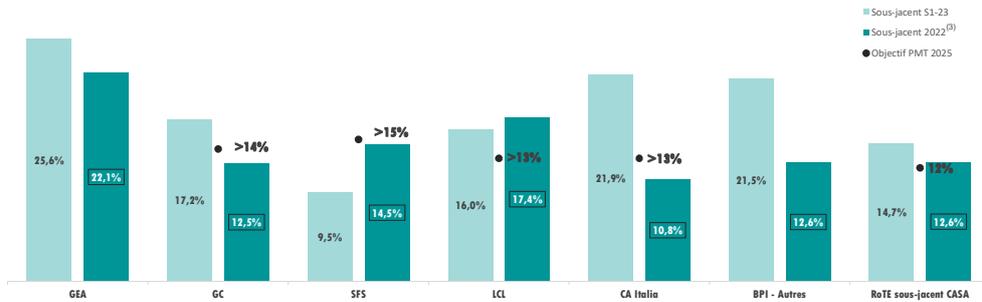
RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2023

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Rentabilité dans les métiers

RoNE ⁽¹⁻²⁾ sous-jacent S1-2023 annualisé par métiers et objectifs 2025 (%)



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

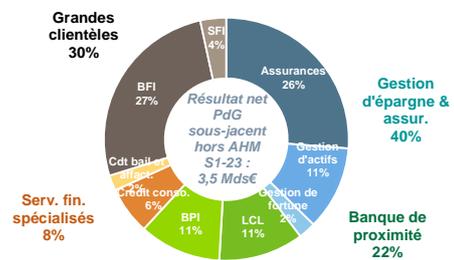
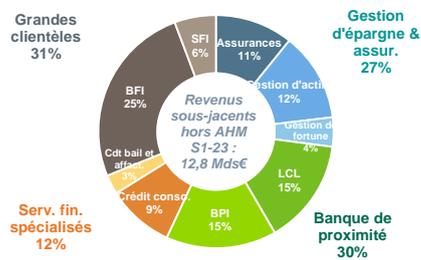
(1) Cf. pages 46 (Crédit Agricole S.A.) et 49 (Groupe Crédit Agricole) pour plus de détails sur les éléments spécifiques
 (2) Après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres - cf. page 67
 (3) Données 2022 en IFRS4

ANNEXES

Un modèle économique stable, diversifié et rentable

Revenus 2023 sous-jacent par métier ⁽¹⁾
 (hors AHM) (%)

RNPG⁽¹⁾ 2023 sous-jacent par métier
 (hors AHM) (%)

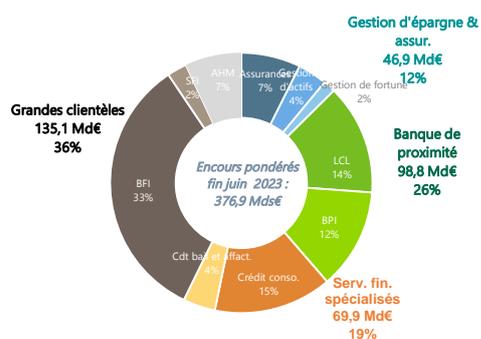


⁽¹⁾ Voir slide 45 et 46 pour le détail des éléments spécifiques

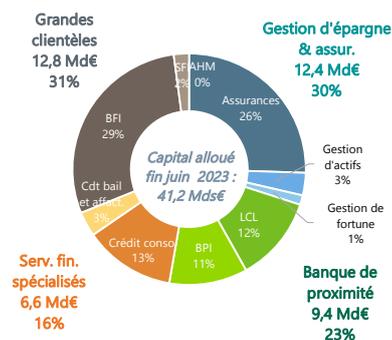
ANNEXES

Emplois pondérés et fonds propres alloués par métier

Emplois pondérés par métier au 30/06/2023 (en Mds€ et %)



Capital alloué par métier au 30/06/2023 (en Mds€ et %)



ANNEXES

Répartition du capital et nombre d'actions

Répartition du capital	30/06/2023		31/12/2022		30/06/2022	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
SAS Rue La Boétie	1 822 030 012	60,2%	1 726 880 218	56,8%	1 726 880 218	57,1%
Titres d'auto-contrôle ⁽¹⁾	1 225 578	0,0%	18 994 580	0,6%	3 021 362	0,1%
Employés (FCPE, PEE)	191 495 431	6,3%	181 574 181	6,0%	174 361 581	5,8%
Public	1 011 151 329	33,4%	1 115 111 737	36,7%	1 121 639 189	37,1%
Nombre d'actions (fin de période)	3 025 902 350		3 042 560 716		3 025 902 350	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (fin de période)	3 024 676 772		3 023 566 136		3 022 880 988	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (moyenne)	3 024 431 947		2 989 007 006		2 964 718 994	

(1) Non pris en compte dans le calcul du résultat net par action

ANNEXES

Données par action

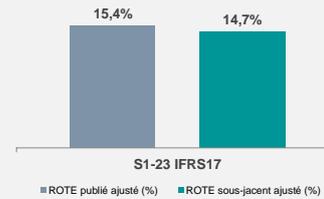
(en m€)	T2-2023		T2-2022		S1-23		S1-22	
	IFRS17	IFRS4	IFRS17	IFRS4	IFRS17	IFRS4	IFRS17	IFRS4
Résultat net part du Groupe - publié	2 040	1 976	3 266	2 528				
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(94)	(86)	(235)	(208)				
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A]	1 946	1 890		3 031	2 320		
Nombre d'actions moyen, hors litres d'auto-contrôle (m)	[B]	3 025	3 023		3 024	2 965		
Résultat net par action - publié	[A]/[B]	0,64 €	0,63 €		1,00 €	0,78 €		
RNPG sous-jacent		1 850	1 908		3 100	2 665		
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	1 756	1 822		2 865	2 457		
Résultat net par action - sous-jacent	[C]/[B]	0,58 €	0,60 €		0,95 €	0,83 €		

(en m€)	30/06/2023		30/06/2022	
	IFRS17	IFRS4	IFRS17	IFRS4
Capitaux propres - part du Groupe	67 879	64 417		
- Emissions AT1	(7 235)	(5 986)		
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	1 352	2 006		
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*	-	-		
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D]	61 997	59 288	
- Ecarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe		(17 077)	(18 345)	
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E]	44 920	40 943	
Nombre d'actions, hors litres d'auto-contrôle (fin de période, m)	[F]	3 024,7	3 022,9	
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	20,5 €	19,6 €	
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[E]/[F]	14,9 €	13,5 €	

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement
** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)	S1-23		S1-22	
	IFRS17	IFRS4	IFRS17	IFRS4
Résultat net part du Groupe - publié	[K]	3 266	2 528	
Dépréciation d'immobilisation incorporelle	[L]	0	0	
IFRIC	[M]	-542	-682	
RNPG publié annualisé	[N] = ([K]-[L]-[M]) / 24 / [M]	7 075	5 738	
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, annualisés	[O]	-470	-416	
Résultat publié ajusté	[P] = [N]+[O]	6 605	5 322	
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. (3)	[J]	42 778	40 195	
ROTE publié ajusté (%)	[P] / [J]	15,4%	13,2%	
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[Q]	3 100	2 665	
RNPG sous-jacent annualisé	[R] = ([Q]-[M]) / 24 / [M]	6 741	6 011	
Résultat sous-jacent ajusté	[S] = [R]+[O]	6 271	5 595	
ROTE sous-jacent ajusté (%)	[S] / [J]	14,7%	13,9%	

*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

ROTE sous-jacent⁽¹⁾ ajusté⁽²⁾ (%)

(1) Sous-jacent. Voir pages 45, 46 le détail des éléments spécifiques
(2) ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année
(3) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2022 et 30/06/2023

ANNEXES

Notations financières

Crédit Agricole S.A. - Notations au 30/06/23

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective stable	A-1	19/10/2022	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	15/12/2021	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective stable	F1+	19/10/2022	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	20/07/2023	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

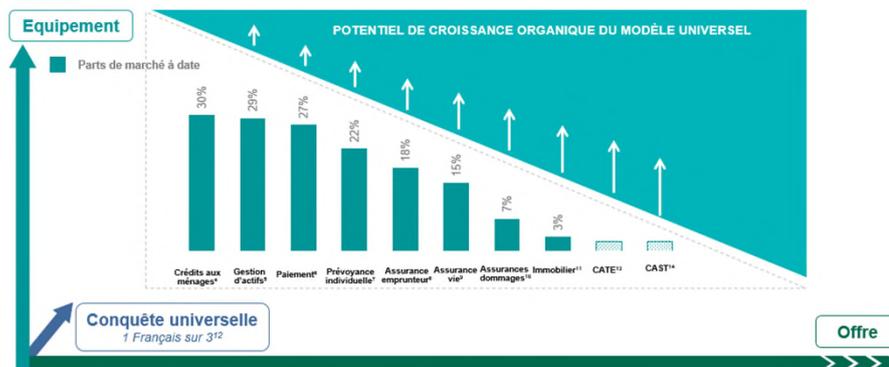
ANNEXES

Amélioration de la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. : Moody's Analytics +5 points en 2023, après +4 points en 2022, positionnant Crédit Agricole comme leader parmi ses pairs. Présence confirmée dans les indices ESG en 2023.



ANNEXES

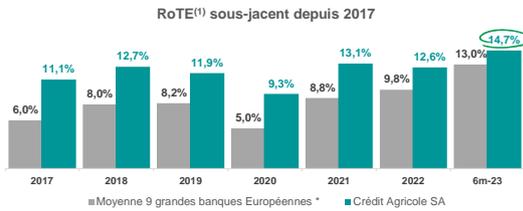
Le modèle de développement organique du Groupe : un cercle vertueux entre conquête, équipement des clients, et développement de l'offre
(graphique illustratif sur les parts de marché en France)



(4) PDM crédits aux ménages et assimilés LCL et CR à fin novembre 2022, étude Crédit Agricole S.A. - France ; (5) Part de marché sur les OPCVM en France à fin décembre 2022 sur tous segments de clients, (6) Parts de marché à l'émission, en nombre d'opérations, données Banque de France Monétique 2021 (7) Fin 2021, périmètre : cotisations annuelles Temporaire décès + Garantie obsèques + Dépendance, (8) Fin 2021, périmètre : cotisations annuelles perçues par CAA originées par CRCA et LCL / PDM intégrant la Quote-Part des affaires originées par les CR via la coassurance CNPPREDICA 24% (9) Fin 2021, encours PREDICA en assurance vie et épargne individuelle, (10) Fin 2021, activités Dommages de Pacifica & La Médicale de France, cotisations annuelles. Taille du marché, source Argus de l'Assurance, (11) Fin 2021, source interne, (12) 35% des français - source Sofita 2021 KANTAR, (13) Crédit Agricole Transitions & Energies, (14) Crédit Agricole Santé & Territoires

ANNEXES

Retour sur fonds propres tangibles (ROTE) très élevé au S1-23 à 14,7%

ROTE⁽¹⁾ au S1-23 à 14,7%

* Moyenne arithmétique de 9 grandes banques européennes : Société Générale ; BNP Paribas ; Santander ; UniCredit ; Deutsche Bank ; HSBC ; Standard Chartered ; Barclays ; Données UBS figées au T1 2023 .

** Hors dividende majoré

*** Mise en réserves du dividende 2019 suite à la recommandation de la BCE

(1) ROTE sous-jacent calculé sur la base du RNPG sous-jacent (cf. annexes pages 46, 48 et 67)

TOUS LES INDICATEURS FINANCIERS SONT EN LIGNE AVEC LES OBJECTIFS PMT

	Objectifs 2022	2022	Objectifs 2025
RNPG	> 5 Mds€	5,5 Mds€	> 6 Mds€
ROTE	> 11%	12,6% ⁽¹⁾	> 12%
CoEx hors FRU	< 60%	58,2%	< 58% ⁽²⁾
CET1	11%	11,2%	11% ⁽³⁾
Taux de distribution	50% en numéraire	Dividende 1,05€/action	50% en numéraire

2023: poursuite de l'adaptation au nouveau contexte de taux
2025: confirmation de tous les objectifs financiers

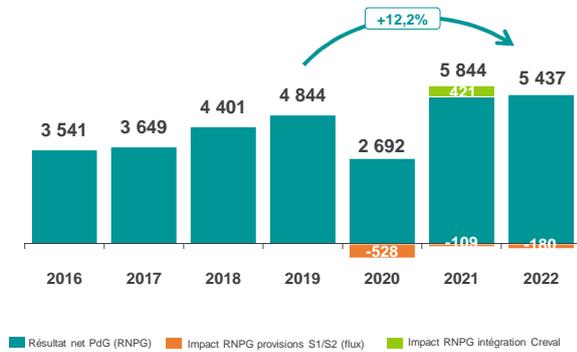
(1) ROTE sous-jacent 2022

(2) Plafond tout au long du PMT, ramené de 60% à 58% post-IFRS17, et qui inclut les investissements dans le développement des Nouveaux Métiers

(3) Tout au long de Ambitions 2025 : plancher de +250 pb minimum par rapport aux exigences réglementaires SREP en CET1 .

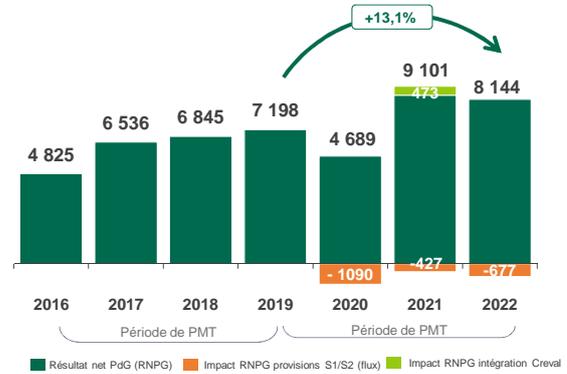
Crédit Agricole S.A.

Résultat net part du Groupe (RNPG) publié – en millions d'euros



Groupe Crédit Agricole

Résultat net part du Groupe (RNPG) publié – en millions d'euros



Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
 Actionnaires individuels + 33 800 000 777 credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com
 (numéro d'appel gratuit France uniquement)

Cécile Mouton + 33 1 57 72 86 79 cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
Jean-Yann Asseraf + 33 1 57 72 23 81 jean-yann.asserat@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug + 33 1 57 72 03 75 fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard + 33 1 43 23 48 33 josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante + 33 1 43 23 03 07 oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna + 33 1 43 23 55 51 nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leïla Mamou + 33 1 57 72 07 93 leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski + 33 1 43 23 40 59 anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath + 33 1 43 23 55 52 annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Alexandre Barat + 33 1 57 72 12 19 alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand + 33 1 57 72 19 43 mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer + 33 1 49 53 43 76 bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Cette présentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres
 Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



@Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



@creditagricole_sa

GROUPE
CRÉDIT
AGRICOLE





AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS
**DU 2^{ème} TRIMESTRE &
1^{er} SEMESTRE 2023**
Annexes



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et premier semestre 2023 constituée des annexes disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2023 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2022 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2022 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Auto Bank est le nom de la nouvelle entité issue de la reprise à 100% de FCA Bank par Crédit Agricole Consumer Finance. Crédit Agricole Auto Bank est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2023, Leasys est la nouvelle filiale commune entre CACF et Stellantis, elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)

Sommaire

01

Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05

Indicateurs de risques

02

Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06

Structure financière

03

Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07

Risques juridiques

04

Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Encours gérés (Mds€)

En Mds€	Dec. 19	Mar. 20	Jun. 20	Sept. 20	Dec. 20	Mar. 21	Jun. 21	Sept. 21	Dec. 21	Mar. 22	Jun. 22	Sept. 22	Dec. 22	Mars 23	Jun 23	Δ Jun/Juin
Gestion d'actifs – Amundi	1 653	1 527	1 592	1 662	1 729	1 755	1 794	1 811	2 064	2 021	1 925	1 895	1 904	1 934	1 961	+1,9%
Epargne/retraite	304	299	302	304	308	312	316	318	323	322	319	318	322	325	326	+2,2%
Gestion de fortune	183	172	177	177	182	188	189	191	195	193	190	190	190	195	195	+2,4%
Encours gérés - Total	2 141	1 998	2 071	2 143	2 219	2 256	2 300	2 320	2 581	2 535	2 434	2 403	2 416	2 453	2 482	+2,0%
Encours gérés hors double compte	1 795	1 821	1 822	1 823	1 895	1 938	1 978	1 996	2 256	2 223	2 142	2 124	2 138	2 178	2 205	+2,9%

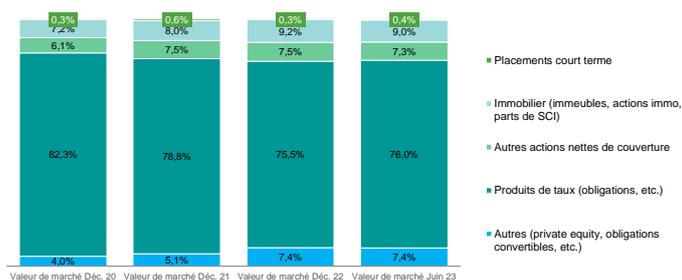
En Mds€	Dec. 19	Mar. 20	Jun. 20	Sept. 20	Dec. 20	Mar. 21	Jun. 21	Sept. 21	Dec. 21	Mar. 22	Jun. 22	Sept. 22	Dec. 22	Mars 23	Jun 23	Δ Jun/Juin
LCL Banque privée	51,3	49,4	51,2	51,6	54,1	57,2	58,6	59,8	60,1	59,5	59,4	59,8	60,2	61,8	61,9	+4,2%
CA Indosuez Wealth Management	132,1	122,4	125,7	125,0	128,0	131,3	130,8	131,2	134,6	133,1	130,6	130,3	129,9	133,1	132,7	+1,6%
dont France	33,3	30,8	32,0	32,3	33,7	34,7	36,1	36,5	37,6	37,3	37,6	37,6	38,0	39,5	39,6	+5,4%
dont International	98,9	91,6	93,7	92,8	94,3	96,7	94,7	94,7	97,0	95,8	93,0	92,7	91,9	93,6	93,1	+0,1%
Total	183,4	171,8	176,8	176,7	182,2	188,5	189,4	191,0	194,8	192,6	190,0	190,1	190,1	194,9	194,6	+2,4%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA – Assurances

Encours (Mds€) / Ventilation des placements

En Mds euros	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23	Δ Jun./Jun.
en UC	74,5	78,5	81,6	83,1	86,6	84,5	80,4	78,9	82	88,1	91,1	+13,2%
en Euros	233,8	233,8	234,6	235,1	236,4	237,8	239,0	239,2	239	236,4	235,2	(1,6%)
Total	308,3	312,3	316,2	318,2	323,0	322,3	319,4	318,0	321,5	324,6	326,3	+2,2%
	24,2%	25,1%	25,8%	26,1%	26,8%	26,2%	25,2%	24,8%	25,6%	27,2%	27,9%	

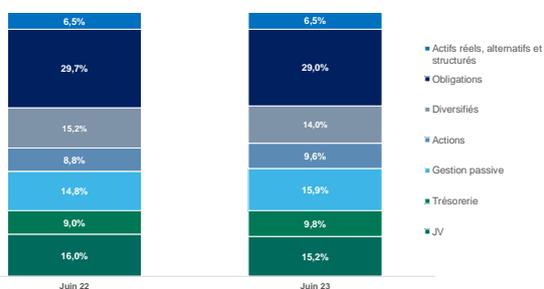


Valeur de marché Déc. 20 | Valeur de marché Déc. 21 | Valeur de marché Déc. 22 | Valeur de marché Jun 23

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA – Amundi

Ventilation des actifs sous gestion par classe d'actifs (Mds€)



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Pôle GEA

En m€	T2-23 publié IFRS17	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent IFRS17	T2-22 publié IFRS17	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent IFRS17	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 732	-	1 732	1 174	-	1 174	+47,5%	+47,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(715)	-	(715)	(727)	(40)	(687)	(1,7%)	+4,1%
FRU	(0)	-	(0)	0	-	0	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	1 017	-	1 017	447	(40)	487	x 2,3	x 2,1
Coût du risque	(0)	-	(0)	(4)	-	(4)	(99,0%)	(99,0%)
Sociétés mises en équivalence	27	-	27	21	-	21	+29,6%	+29,6%
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	2	-	2	(98,6%)	(98,6%)
Résultat avant impôt	1 045	-	1 045	467	(40)	507	x 2,2	x 2,1
Impôt	(246)	-	(246)	(143)	10	(153)	+72,6%	+61,3%
Résultat net	799	-	799	335	(30)	365	x 2,4	x 2,2
Intérêts minoritaires	(123)	-	(123)	(93)	10	(103)	+32,0%	+19,6%
Résultat net part du Groupe	676	-	676	242	(21)	262	x 2,8	x 2,6
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	41,3%	-	41,3%	61,9%	-	58,5%	-20,7 pp	-17,2 pp

En m€	S1-23 publié IFRS17	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent IFRS17	S1-22 publié IFRS17	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent IFRS17	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 478	-	3 478	2 743	-	2 743	+26,8%	+26,8%
Charges d'exploitation	(1 430)	-	(1 430)	(1 425)	(51)	(1 375)	+0,3%	+4,0%
FRU	(6)	-	(6)	(7)	-	(7)	(14,8%)	(14,8%)
Résultat brut d'exploitation	2 042	-	2 042	1 311	(51)	1 361	+55,8%	+50,0%
Coût du risque	(1)	-	(1)	(5)	-	(5)	(82,8%)	(82,8%)
Sociétés mises en équivalence	49	-	49	41	-	41	+20,7%	+20,7%
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	3	-	3	(98,0%)	(98,0%)
Résultat avant impôt	2 090	-	2 090	1 349	(51)	1 400	+54,9%	+49,3%
Impôt	(478)	-	(478)	(326)	13	(339)	+46,6%	+41,2%
Résultat net	1 613	-	1 613	1 033	(38)	1 071	+56,1%	+50,6%
Intérêts minoritaires	(239)	-	(239)	(213)	12	(225)	+12,0%	+5,9%
Résultat net part du Groupe	1 374	-	1 374	820	(26)	846	+67,6%	+62,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	41,1%	-	41,1%	51,9%	-	50,1%	-10,8 pp	-9,0 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Assurances

En m€	T2-23 publié IFRS17	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent IFRS17	T2-22 publié IFRS17	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent IFRS17	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	668	-	668	213	-	213	x 3,1	x 3,1
Charges d'exploitation hors FRU	(74)	-	(74)	(64)	-	(64)	+15,5%	+15,5%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	593	-	593	149	-	149	x 4	x 4
Coût du risque de crédit	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	(76,5%)	(76,5%)
Résultat avant impôt	593	-	593	148	-	148	x 4	x 4
Impôt	(142)	-	(142)	(69)	-	(69)	x 2,1	x 2,1
Rés. net des activ. arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	9	-	9	ns	ns
Résultat net part du Groupe	433	-	433	69	-	69	x 6,3	x 6,3
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	11,1%	-	11,1%	30,2%	-	30,2%	-19,1 pp	-19,1 pp

En m€	S1-23 publié IFRS17	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent IFRS17	S1-22 publié IFRS17	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent IFRS17	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 379	-	1 379	750	-	750	+83,9%	+83,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(156)	-	(156)	(139)	-	(139)	+11,9%	+11,9%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	1 223	-	1 223	611	-	611	x 2	x 2
Coût du risque de crédit	1	-	1	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	1 224	-	1 224	610	-	610	x 2	x 2
Impôt	(280)	-	(280)	(154)	-	(154)	+81,4%	+81,4%
Rés. net des activ. arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	9	-	9	ns	ns
Résultat net part du Groupe	907	-	907	427	-	427	x 2,1	x 2,1
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	11,3%	-	11,3%	18,6%	-	18,6%	-7,3 pp	-7,3 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion d'actifs

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	803	-	803	734	-	734	+9,5%	+9,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(439)	-	(439)	(471)	(40)	(431)	(6,8%)	+1,9%
Résultat brut d'exploitation	364	-	364	262	(40)	303	+38,8%	+20,2%
Coût du risque	(2)	-	(2)	(4)	-	(4)	(40,8%)	(40,8%)
Sociétés mises en équivalence	27	-	27	21	-	21	+29,6%	+29,6%
Résultat avant impôt	389	-	389	283	(40)	324	+37,4%	+20,2%
Impôt	(91)	-	(91)	(66)	10	(76)	+37,0%	+19,0%
Résultat net	298	-	298	217	(30)	247	+37,5%	+20,6%
Intérêts minoritaires	(97)	-	(97)	(72)	10	(82)	+35,8%	+19,5%
Résultat net part du Groupe	201	-	201	145	(21)	166	+38,4%	+21,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,7%		54,7%	64,3%		58,7%	-9,6 pp	-4,1 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 577	-	1 577	1 548	-	1 548	+1,9%	+1,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(870)	-	(870)	(909)	(51)	(858)	(4,3%)	+1,4%
FRU	(3)	-	(3)	(5)	-	(5)	(25,1%)	(25,1%)
Résultat brut d'exploitation	703	-	703	635	(51)	685	+10,8%	+2,7%
Coût du risque de crédit	(3)	-	(3)	(8)	-	(8)	(64,2%)	(64,2%)
Sociétés mises en équivalence	49	-	49	41	-	41	+20,7%	+20,7%
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	4	-	4	(98,0%)	(98,0%)
Résultat avant impôt	750	-	750	672	(51)	722	+11,6%	+3,8%
Impôt	(174)	-	(174)	(158)	13	(171)	+9,6%	+1,8%
Résultat net	576	-	576	513	(38)	551	+12,3%	+4,5%
Intérêts minoritaires	(189)	-	(189)	(170)	12	(182)	+11,2%	+3,8%
Résultat net part du Groupe	387	-	387	343	(26)	369	+12,8%	+4,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	55,2%		55,2%	58,7%		55,4%	-3,5 pp	-0,3 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion de fortune

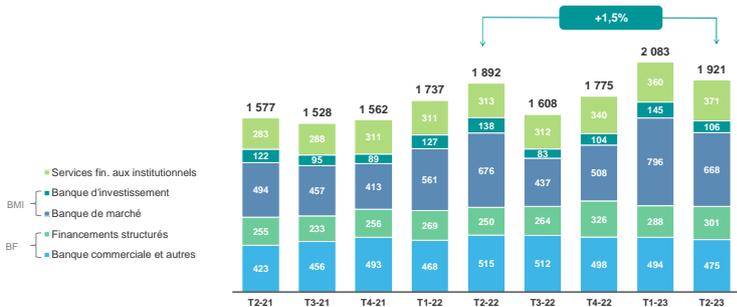
En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	262	-	262	228	-	228	+14,9%	+14,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(201)	-	(201)	(192)	-	(192)	+5,0%	+5,0%
Résultat brut d'exploitation	60	-	60	36	-	36	+66,4%	+66,4%
Coût du risque de crédit	2	-	2	0	-	0	x 21,1	x 21,1
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	-	(0)	(1)	-	(1)	(99,4%)	(99,4%)
Résultat avant impôt	62	-	62	35	-	35	+77,4%	+77,4%
Impôt	(14)	-	(14)	(7)	-	(7)	+83,1%	+83,1%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	2	-	2	ns	ns
Résultat net part du Groupe	43	-	43	27	-	27	+56,3%	+56,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	76,9%		76,9%	84,2%		84,2%	-7,2 pp	-7,2 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	522	-	522	445	-	445	+17,3%	+17,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(404)	-	(404)	(377)	-	(377)	+7,1%	+7,1%
FRU	(3)	-	(3)	(3)	-	(3)	+1,3%	+1,3%
Résultat brut d'exploitation	115	-	115	65	-	65	+76,3%	+76,3%
Coût du risque de crédit	1	-	1	3	-	3	(77,8%)	(77,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	-	(0)	(1)	-	(1)	(98,0%)	(98,0%)
Résultat avant impôt	116	-	116	67	-	67	+73,0%	+73,0%
Impôt	(25)	-	(25)	(13)	-	(13)	+85,4%	+85,4%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	1	-	1	ns	ns
Résultat net part du Groupe	80	-	80	49	-	49	+62,3%	+62,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	77,3%		77,3%	84,7%		84,7%	-7,3 pp	-7,3 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Revenus sous jacents par ligne métier (m€): données historiques proforma sur la banque de financement*



* Depuis le T2-22, transfert des activités de Leveraged et Telecom Finance des financements structurés vers la banque commerciale. Présentation ici des séries retraitées avec un impact neutre sur le total de la banque de financement.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Mandats CACIB

Banque de marché et d'investissement

JUNE 2023

BBVA Mexico S.A.
USD 1,000,000,000
4.450% Tier 2 Subordinated
SRM 21 Mexico Due 2038
Joint Bookrunner

JUNE 2023

UNIBAL RESOURCES HETFIELD SE
EUR 1,250,000,000
Aim & All-Per for par
(Exchange Offer)
on/Par NCD (Minted)
STRUCTURING AGENT
AND DEALER MANAGER

APRIL 2023

REPUBLIC OF ITALY
EUR 10,000,000,000
4.00% Green STP
Due October 2031
Joint Bookrunner

MAY 2023

ALVEST
and its shareholders
Undisclosed EV
Discount of 10.00% (Market)
in
ADHETEC
with a 10% discount
To
byfinance
Exclusive financial
advisor

JUNE 2023

Undisclosed
Acquisition of a c.100MW
browfield solar portfolio in Spain
from
HELIOS
Exclusive Financial
Advisor

JUNE 2023

LAGFIN S.p.A.
CAMPARI
EUR 500m
Exchangeable Bond into
Campari shares
Structuring Global
Coordinator & Joint
Bookrunner

Métiers de financement

MAY - 2023

Project Tréport
EUR 2,700,000,000
Debt financing for the 496
MW Dieppe le Tréport
offshore wind farm
MLA, Agent, Hedge
Provider

MAY - 2023

Project Noirmoutier
EUR 2,500,000,000
Debt financing for 498 MW
Ile d'Yeu & Noirmoutier
offshore wind farm
MLA, Administrative Agent,
Hedge Provider & Hedge
Coordinator

FRANCE - APRIL 2023

PERNOD RICARD
EUR 2,100,000,000
RF
MLAB, Coordinator
Incl. ESG

FRANCE - JUNE 2023

TELEPERFORMANCE
EUR 2,050,000,000
Bridge Facility
majorel
Acquisition of Majorel
Underwriter, MLA
Bookrunner, Facility
Agent

JAPAN - 2023

**Global Trade Finance
Corporate**
CSN MINERACAO /
ITOCHU CORPORATION
USD 420 000 000
NEXI Covered United
Facility
Mandated Lead Arranger

FRANCE - 2023

**GENERAL ELECTRIC
COMPANY**
EUR 137 900 000
Green Advance Payment
Bond
Arranger

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle GC

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 906	(16)	1 921	1 971	79	1 892	(3,3%)	+1,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 038)	0	(1 038)	(958)	-	(958)	+8,2%	+8,2%
FRU	2	-	2	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	869	(16)	885	1 011	79	932	(14,0%)	(5,1%)
Coût du risque	(32)	0	(32)	76	-	76	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	7	(0)	7	3	-	3	x 2,2	x 2,2
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	844	(16)	860	1 090	79	1 011	(22,5%)	(14,9%)
Impôt	(174)	4	(178)	(204)	(20)	(184)	(14,7%)	(3,0%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	670	(12)	682	885	59	827	(24,3%)	(17,6%)
Intérêts minoritaires	(48)	0	(48)	(43)	(1)	(41)	+12,3%	+16,4%
Résultat net part du Groupe	622	(11)	633	843	57	785	(26,2%)	(19,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,5%		54,0%	48,7%		50,7%	+5,8 pp	+3,3 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 957	(47)	4 004	3 694	65	3 629	+7,1%	+10,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(2 159)	0	(2 159)	(1 927)	-	(1 927)	+12,0%	+12,0%
FRU	(312)	-	(312)	(442)	-	(442)	(29,4%)	(29,4%)
Résultat brut d'exploitation	1 486	(47)	1 533	1 325	65	1 269	+12,2%	+21,7%
Coût du risque	(68)	0	(68)	(202)	-	(202)	(66,1%)	(66,1%)
Sociétés mises en équivalence	11	(0)	11	6	-	6	+78,2%	+78,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-	5	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	1 433	(47)	1 481	1 128	65	1 063	+27,1%	+39,3%
Impôt	(358)	12	(370)	(280)	(17)	(263)	+27,9%	+40,8%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	1 076	(35)	1 111	848	48	800	+26,8%	+38,8%
Intérêts minoritaires	(77)	1	(78)	(49)	(1)	(48)	+58,3%	+63,5%
Résultat net part du Groupe	998	(34)	1 033	800	47	753	+24,9%	+37,2%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,6%		53,9%	52,2%		53,1%	+2,4 pp	+0,8 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BFI

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 535	(16)	1 550	1 658	79	1 579	(7,4%)	(1,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(807)	0	(807)	(738)	-	(738)	+9,4%	+9,4%
FRU	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)	+0,7%	+0,7%
Résultat brut d'exploitation	727	(16)	743	919	79	840	(20,9%)	(11,6%)
Coût du risque	(30)	0	(30)	75	-	75	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	697	(16)	713	994	79	915	(29,8%)	(22,1%)
Impôt	(136)	4	(141)	(186)	(20)	(165)	(26,4%)	(14,9%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	561	(12)	572	808	59	749	(30,6%)	(23,6%)
Intérêts minoritaires	(14)	0	(14)	(18)	(1)	(17)	(25,1%)	(17,8%)
Résultat net part du Groupe	547	(11)	558	790	57	733	(30,7%)	(23,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,6%		52,0%	44,5%		46,7%	+8,1 pp	+5,3 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 226	(47)	3 273	3 069	65	3 004	+5,1%	+9,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 691)	0	(1 691)	(1 481)	-	(1 481)	+14,2%	+14,2%
FRU	(271)	-	(271)	(384)	-	(384)	(29,5%)	(29,5%)
Résultat brut d'exploitation	1 264	(47)	1 312	1 204	65	1 139	+5,0%	+15,2%
Coût du risque	(65)	0	(65)	(204)	-	(204)	(67,9%)	(67,9%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	1 199	(47)	1 246	999	65	934	+20,0%	+33,4%
Impôt	(298)	12	(310)	(249)	(17)	(232)	+19,7%	+33,6%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	901	(35)	936	751	48	702	+20,1%	+33,3%
Intérêts minoritaires	(22)	1	(23)	(17)	(1)	(16)	+29,4%	+43,2%
Résultat net part du Groupe	879	(34)	914	734	47	687	+19,9%	+33,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,4%		51,7%	48,3%		49,3%	+4,2 pp	+2,4 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de financement

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	775	(1)	776	822	57	765	(5,7%)	+1,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(335)	0	(335)	(296)	-	(296)	+13,2%	+13,2%
FRU	1	-	1	(12)	-	(12)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	441	(1)	442	514	57	457	(14,2%)	(3,3%)
Coût du risque	(72)	0	(72)	72	-	72	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	369	(1)	370	585	57	528	(36,9%)	(29,9%)
Impôt	(97)	0	(98)	(129)	(15)	(115)	(24,7%)	(14,9%)
Résultat net	272	(1)	273	456	42	413	(40,3%)	(34,0%)
Intérêts minoritaires	(7)	0	(7)	(10)	(1)	(9)	(33,8%)	(26,7%)
Résultat net part du Groupe	265	(1)	266	446	41	404	(40,4%)	(34,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	43,3%		43,2%	36,0%		38,7%	+7,2 pp	+4,5 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 533	(25)	1 558	1 575	74	1 502	(2,7%)	+3,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(708)	0	(708)	(615)	-	(615)	+15,2%	+15,2%
FRU	(94)	-	(94)	(138)	-	(138)	(31,8%)	(31,8%)
Résultat brut d'exploitation	731	(25)	756	823	74	749	(11,1%)	+0,9%
Coût du risque	(94)	0	(94)	(211)	-	(211)	(55,4%)	(55,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	637	(25)	662	611	74	537	+4,3%	+23,2%
Impôt	(172)	6	(178)	(142)	(19)	(123)	+20,9%	+44,7%
Résultat net	465	(18)	484	469	55	414	(0,7%)	+16,8%
Intérêts minoritaires	(11)	0	(11)	(10)	(1)	(9)	+8,8%	+29,4%
Résultat net part du Groupe	454	(18)	472	459	53	405	(0,9%)	+16,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	46,2%		45,5%	39,0%		40,9%	+7,2 pp	+4,5 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de marché et d'investissement

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	760	(15)	774	836	22	814	(9,1%)	(4,9%)
Charges d'exploitation hors FRU	(471)	-	(471)	(441)	-	(441)	+6,8%	+6,8%
FRU	(2)	-	(2)	11	-	11	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	286	(15)	301	405	22	383	(29,4%)	(21,5%)
Coût du risque	42	-	42	3	-	3	x 12,3	x 12,3
Résultat avant impôt	328	(15)	343	409	22	387	(19,8%)	(11,4%)
Impôt	(39)	4	(43)	(56)	(6)	(51)	(30,3%)	(15,0%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	289	(11)	300	353	16	336	(18,1%)	(10,9%)
Intérêts minoritaires	(7)	0	(7)	(9)	(0)	(9)	(14,8%)	(7,8%)
Résultat net part du Groupe	282	(11)	292	344	16	328	(18,2%)	(10,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,1%		60,9%	52,8%		54,2%	+9,3 pp	+6,7 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 693	(23)	1 715	1 493	(9)	1 502	+13,4%	+14,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(983)	-	(983)	(866)	-	(866)	+13,5%	+13,5%
FRU	(177)	-	(177)	(246)	-	(246)	(28,2%)	(28,2%)
Résultat brut d'exploitation	533	(23)	556	381	(9)	390	+39,8%	+42,6%
Coût du risque de crédit	29	-	29	7	-	7	x 3,9	x 3,9
Résultat avant impôt	562	(23)	585	389	(9)	397	+44,6%	+47,2%
Impôt	(126)	6	(132)	(107)	2	(109)	+18,2%	+21,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	436	(17)	453	282	(6)	288	+54,6%	+57,0%
Intérêts minoritaires	(11)	0	(11)	(7)	0	(7)	+58,7%	+80,9%
Résultat net part du Groupe	425	(16)	442	275	(6)	281	+54,5%	+56,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,1%		57,3%	58,0%		57,6%	+0,1 pp	-0,4 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – SFI

En m€	T2-23 publié	Éléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Éléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	371	-	371	313	-	313	+18,4%	+18,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(231)	-	(231)	(222)	-	(222)	+4,2%	+4,2%
FRU	2	-	2	0	-	0	x 9,7	x 9,7
Résultat brut d'exploitation	142	-	142	92	-	92	+55,1%	+55,1%
Coût du risque de crédit	(2)	-	(2)	1	-	1	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	7	-	7	3	-	3	x 2,3	x 2,3
Résultat avant impôt	147	-	147	96	-	96	+52,9%	+52,9%
Impôt	(38)	-	(38)	(19)	-	(19)	x 2	x 2
Résultat net	109	-	109	77	-	77	+41,3%	+41,3%
Intérêts minoritaires	(34)	-	(34)	(25)	-	(25)	+39,8%	+39,8%
Résultat net part du Groupe	75	-	75	53	-	53	+42,0%	+42,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,2%		62,2%	70,8%		70,8%	-8,5 pp	-8,5 pp

En m€	S1-23 publié	Éléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Éléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	731	-	731	625	-	625	+16,9%	+16,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(468)	-	(468)	(446)	-	(446)	+4,8%	+4,8%
FRU	(42)	-	(42)	(58)	-	(58)	(28,3%)	(28,3%)
Résultat brut d'exploitation	221	-	221	121	-	121	+83,4%	+83,4%
Coût du risque de crédit	(3)	-	(3)	2	-	2	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	11	-	11	6	-	6	+78,7%	+78,7%
Résultat avant impôt	234	-	234	129	-	129	+82,2%	+82,2%
Impôt	(60)	-	(60)	(31)	-	(31)	+94,7%	+94,7%
Résultat net	174	-	174	98	-	98	+78,3%	+78,3%
Intérêts minoritaires	(55)	-	(55)	(32)	-	(32)	+73,5%	+73,5%
Résultat net part du Groupe	119	-	119	66	-	66	+80,6%	+80,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	64,0%		64,0%	71,4%		71,4%	-7,4 pp	-7,4 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle SFS

Encours crédit à la consommation et crédit bail / chiffre d'affaires factoré (Mds€)

ENCOURS CACF

Crédit à la consommation - encours bruts gérés

(en Mds€)	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23	Δ Jun./Jun.
Encours consolidés	33,2	33,0	33,4	35,3	35,9	36,3	37,1	38,0	39,1	39,4	64,5	73,8%
Partenariats automobiles	31,7	32,8	32,4	31,0	31,9	32,8	34,2	35,5	38,5	40,3	15,7	-54,2%
Groupe Crédit Agricole	20,3	20,4	20,7	20,9	21,2	21,3	21,6	21,8	21,9	22,1	22,3	3,1%
Autres	5,7	5,3	5,6	3,9	3,5	3,4	3,7	3,7	3,6	3,7	4,5	23,0%
Total	90,9	91,4	92,1	91,0	92,5	93,9	96,6	98,9	103,0	105,5	107,0	10,8%
dont Agos Ducato total géré	13,8	13,6	13,8	13,8	14,1	14,3	14,8	15,1	15,6	15,9	16,4	11,0%

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

(en Mds€)	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23	Δ Jun./Jun.
Encours Crédit-bail	15,5	15,7	15,9	16,0	16,2	16,5	16,7	17,0	17,6	17,8	18,3	9,5%
dont France	12,6	12,8	12,8	13,0	13,0	13,3	13,4	13,6	14,1	14,4	14,7	9,6%
Chiffre d'affaires factoré	21,5	20,4	20,8	23,5	26,7	26,2	29,6	28,4	31,2	29,3	30,6	3,4%
dont France	14,4	13,3	14,8	14,2	16,7	16,0	18,1	16,8	19,5	18,0	19,3	6,6%

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle SFS

En m€	T2-23 publié	Éléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Éléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 162	299	863	685	-	685	+69,8%	+26,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(430)	(18)	(411)	(360)	-	(360)	+19,5%	+14,3%
FRU	2	-	2	1	-	1	x 2,3	x 2,3
Résultat brut d'exploitation	735	281	454	326	-	326	x 2,3	+39,3%
Coût du risque	(304)	(85)	(220)	(112)	-	(112)	x 2,7	+96,0%
Sociétés mises en équivalence	11	(12)	23	78	-	78	(86,0%)	(70,6%)
Gains ou pertes sur autres actifs	26	28	(2)	(2)	-	(2)	ns	(4,6%)
Résultat avant impôt	468	212	256	290	-	290	+61,2%	(11,9%)
Impôt	(143)	(73)	(70)	(60)	-	(60)	x 2,4	+17,1%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	0	-	0	1	-	1	ns	ns
Résultat net	325	140	185	231	-	231	+40,5%	(19,9%)
Intérêts minoritaires	(21)	-	(21)	(30)	-	(30)	(30,9%)	(30,9%)
Résultat net part du Groupe	304	140	164	201	-	201	+51,4%	(18,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	37,0%		47,6%	52,5%		52,5%	-15,6 pp	-4,9 pp

En m€	S1-23 publié	Éléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Éléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 834	299	1 535	1 372	-	1 372	+33,6%	+11,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(800)	(18)	(782)	(726)	-	(726)	+10,2%	+7,7%
FRU	(29)	-	(29)	(34)	-	(34)	(15,7%)	(15,7%)
Résultat brut d'exploitation	1 005	281	724	612	-	612	+64,1%	+18,3%
Coût du risque	(463)	(85)	(378)	(237)	-	(237)	+95,5%	+59,8%
Sociétés mises en équivalence	85	(12)	97	158	-	158	(46,2%)	(38,6%)
Gains ou pertes sur autres actifs	25	28	(3)	(2)	-	(2)	ns	+78,2%
Résultat avant impôt	652	212	440	532	-	532	+22,6%	(17,3%)
Impôt	(177)	(73)	(104)	(114)	-	(114)	+55,4%	(8,4%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	0	-	0	2	-	2	ns	ns
Résultat net	475	140	336	420	-	420	+13,1%	(20,1%)
Intérêts minoritaires	(44)	-	(44)	(56)	-	(56)	(20,9%)	(20,9%)
Résultat net part du Groupe	431	140	291	364	-	364	+18,3%	(20,0%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	43,6%		50,9%	52,9%		52,9%	-9,3 pp	-2,0 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA-CF

En m€	T2-23 publié	Éléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Éléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	981	299	682	527	-	527	+86,4%	+29,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(335)	(18)	(316)	(272)	-	(272)	+23,3%	+16,5%
FRU	2	-	2	1	-	1	x 2,5	x 2,5
Résultat brut d'exploitation	649	281	368	256	-	256	x 2,5	+43,8%
Coût du risque de crédit	(285)	(85)	(201)	(100)	-	(100)	x 2,9	x 2
Sociétés mises en équivalence	14	(12)	26	78	-	78	(82,2%)	(66,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	26	28	(2)	(2)	-	(2)	ns	(34,0%)
Résultat avant impôt	404	212	192	232	-	232	+74,1%	(17,3%)
Impôt	(122)	(73)	(49)	(45)	-	(45)	x 2,7	+9,3%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	282	140	143	187	-	187	+50,6%	(23,7%)
Intérêts minoritaires	(21)	-	(21)	(30)	-	(30)	(31,8%)	(21,8%)
Résultat net part du Groupe	262	140	122	157	-	157	+66,7%	(22,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	34,1%		46,4%	51,6%		51,6%	-17,4 pp	-5,2 pp

En m€	S1-23 publié	Éléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Éléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 492	299	1 192	1 054	-	1 054	+41,5%	+13,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(612)	(18)	(594)	(549)	-	(549)	+11,5%	+8,2%
FRU	(13)	-	(13)	(16)	-	(16)	(17,7%)	(17,7%)
Résultat brut d'exploitation	866	281	585	489	-	489	+77,0%	+19,6%
Coût du risque de crédit	(432)	(85)	(347)	(217)	-	(217)	+99,1%	+60,1%
Sociétés mises en équivalence	88	(12)	100	158	-	158	(44,4%)	(36,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	23	28	(5)	(2)	-	(2)	ns	x 2
Résultat avant impôt	546	212	333	426	-	426	+27,4%	(22,2%)
Impôt	(144)	(73)	(71)	(83)	-	(83)	+72,4%	(14,8%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	402	140	262	345	-	345	+16,5%	(23,9%)
Intérêts minoritaires	(44)	-	(44)	(56)	-	(56)	(21,5%)	(21,5%)
Résultat net part du Groupe	358	140	219	289	-	289	+23,8%	(24,4%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	41,0%		49,8%	52,1%		52,1%	-11,0 pp	-2,3 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CAL&F

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	180	-	180	158	-	158	+14,0%	+14,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(94)	-	(94)	(88)	-	(88)	+6,8%	+6,8%
FRU	(0)	-	(0)	0	-	0	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	86	-	86	70	-	70	+22,7%	+22,7%
Coût du risque de crédit	(19)	-	(19)	(12)	-	(12)	+55,3%	+55,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	-	(0)	0	-	0	ns	ns
Résultat avant impôt	64	-	64	58	-	58	+9,4%	+9,4%
Impôt	(21)	-	(21)	(15)	-	(15)	+39,6%	+39,6%
Résultat net part du Groupe	42	-	42	44	-	44	(4,2%)	(4,2%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,2%		52,2%	55,7%		55,7%	-3,5 pp	-3,5 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	342	-	342	318	-	318	+7,4%	+7,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(187)	-	(187)	(177)	-	(177)	+5,8%	+5,8%
FRU	(15)	-	(15)	(18)	-	(18)	(14,0%)	(14,0%)
Résultat brut d'exploitation	139	-	139	123	-	123	+12,7%	+12,7%
Coût du risque de crédit	(31)	-	(31)	(20)	-	(20)	+56,1%	+56,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	1	-	1	0	-	0	x 2,9	x 2,9
Résultat avant impôt	106	-	106	104	-	104	+2,5%	+2,5%
Impôt	(33)	-	(33)	(31)	-	(31)	+8,9%	+8,9%
Résultat net part du Groupe	72	-	72	75	-	75	(3,3%)	(3,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,9%		54,9%	55,7%		55,7%	-0,8 pp	-0,8 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Encours de collecte / Encours de crédits (Mds€)

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)*	Déc. 20	Mars21	Juin 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars22	Juin 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars23	Juin 23	Δ Juin/Juin
Titres	10,5	11,3	13,9	12,0	13,0	12,6	12,3	11,6	12,0	14,9	14,2	+15,9%
OPCVM	8,6	8,7	8,9	8,6	8,7	8,2	7,6	7,1	7,9	8,5	8,6	+12,4%
Assurance-vie	62,4	63,6	62,9	64,8	65,7	65,3	64,8	64,0	63,9	62,6	63,8	(1,6%)
Collecte Hors bilan	81,5	83,6	85,7	85,4	87,3	86,2	84,6	82,8	83,8	86,1	86,5	+2,2%
Dépôts à vue	70,3	71,0	74,4	76,0	78,8	78,8	79,1	78,2	73,2	67,2	65,4	(17,3%)
Épargne logement	10,1	10,2	10,2	10,1	10,1	10,2	10,1	10,0	9,9	9,9	9,7	(3,8%)
Obligations	6,2	5,9	5,4	5,3	4,9	5,1	4,4	4,7	6,3	7,4	8,0	+82,9%
Livrets*	41,3	42,0	42,2	43,0	42,1	42,7	43,7	44,4	46,6	49,7	49,1	+12,2%
CAT, PEP	10,5	10,4	9,9	9,7	9,3	8,5	8,5	10,3	15,3	20,6	22,2	x 2,6
Collecte Bilan	138,3	139,6	142,0	144,1	145,2	145,3	145,8	147,6	151,4	154,9	154,4	+5,9%
TOTAL	219,8	223,1	227,8	229,5	232,5	231,5	230,5	230,4	235,2	241,0	240,9	+4,5%

Livrets*, dont (Mds€)	Déc. 20	Mars21	Juin 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars22	Juin 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars23	Juin 23	Δ Juin/Juin
Livret A	11,2	11,7	11,9	12,3	12,2	12,6	12,9	13,2	13,5	14,6	15,3	+18,8%
LEP	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,5	1,6	+68,5%
LDD	8,8	9,1	9,1	9,1	9,0	9,1	9,1	9,1	9,1	9,4	9,6	+5,5%

* Y compris épargne liquidée entreprise. Encours de Livret A et LDD avant centralisation auprès de la CDC.

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

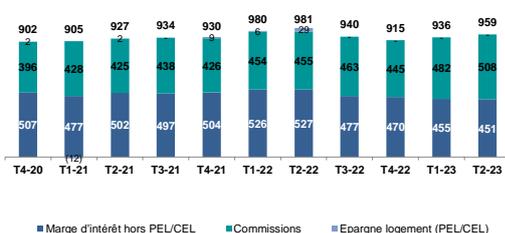
Encours de crédit (Mds€)	Déc. 20	Mars21	Juin 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars22	Juin 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars23	Juin 23	Δ Juin/Juin
Entreprises	28,9	28,6	27,8	28,1	28,3	28,8	29,7	31,1	31,6	31,3	31,6	+6,2%
Professionnels	20,4	20,9	21,0	21,3	21,6	22,1	22,6	23,2	23,5	23,9	24,1	+6,6%
Consommation	8,0	7,9	8,0	8,1	8,3	8,4	8,4	8,5	8,7	8,6	8,7	+3,8%
Habitat	86,1	86,7	87,9	89,2	92,3	93,9	96,0	98,5	100,5	101,8	102,9	+7,2%
TOTAL	143,4	144,0	144,7	147,6	150,6	153,1	156,7	161,3	164,3	165,6	167,3	+6,7%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Produit net bancaire (m€)

Produit net bancaire (m€)	T4-20	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22	T2-22	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	Δ T2/T2
Marge d'intérêt	508	465	504	497	513,1	532,0	555,2	476,8	470,0	454,9	450,6	(16,8%)
Épargne logement (PEL/CEL)	2	(12)	2	-	9,2	5,8	28,6	-	-	-	-	(100,0%)
Marge d'intérêt hors PEL/CEL	507	477	502	497	504	526	527	477	470	455	451	(14,4%)
Commissions	396	428	425	438	425,6	454,3	454,7	463,5	444,7	481,5	508,3	+11,8%
- Gestion mobilière	32	33	33	32	34,5	35,9	32,4	30,2	25,6	30,9	30,3	(6,2%)
- Assurance	147	181	172	177	164,4	180,8	183,1	182,7	165,2	196,4	196,1	+7,1%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	217	215	220	228	226,7	237,5	239,2	250,5	253,8	254,2	281,8	+17,8%
TOTAL	904	893	929	934	939	986	1 010	940	915	936	959	-5,1%
TOTAL HORS EL	902	905	927	934	930	980	981	940	915	936	959	-2,5%



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPF

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques sous-jacent	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques sous-jacent	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	959	21	938	1 010	29	981	(5,1%)	(4,4%)
Charges d'exploitation hors FRU	(554)	-	(554)	(572)	-	(572)	(3,2%)	(3,2%)
FRU	6	-	6	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	411	21	390	435	29	406	(5,5%)	(4,0%)
Coût du risque	(69)	-	(69)	(43)	-	(43)	+60,0%	+60,0%
Gains ou pertes sur autres actifs	2	-	2	5	-	5	(50,0%)	(50,0%)
Résultat avant impôt	345	21	324	397	29	368	(13,2%)	(12,1%)
Impôt	(76)	-	(76)	(94)	(7)	(87)	(19,8%)	(12,9%)
Résultat net	269	21	248	303	21	282	(11,1%)	(11,9%)
Intérêts minoritaires	(12)	(1)	(11)	(12)	(1)	(11)	(1,4%)	(1,4%)
Résultat net part du Groupe	257	20	237	291	20	270	(11,6%)	(12,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	57,7%		59,0%	56,6%		58,3%	+1,1 pp	+0,7 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 895	21	1 874	1 996	34	1 962	(5,1%)	(4,5%)
Charges d'exploitation hors FRU	(1 153)	-	(1 153)	(1 168)	-	(1 168)	(1,3%)	(1,3%)
FRU	(44)	-	(44)	(69)	-	(69)	(35,5%)	(35,5%)
Résultat brut d'exploitation	698	21	677	759	34	725	(8,1%)	(6,6%)
Coût du risque	(135)	-	(135)	(104)	-	(104)	+29,0%	+29,0%
Gains ou pertes sur autres actifs	2	-	2	14	-	14	(82,6%)	(82,6%)
Résultat avant impôt	566	21	545	669	34	634	(15,4%)	(14,1%)
Impôt	(138)	-	(138)	(175)	(9)	(166)	(21,3%)	(17,0%)
Résultat net	428	21	407	493	26	468	(13,3%)	(13,0%)
Intérêts minoritaires	(19)	(1)	(18)	(20)	(1)	(19)	(3,7%)	(2,5%)
Résultat net part du Groupe	409	20	389	473	24	449	(13,7%)	(13,5%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,8%		61,5%	58,5%		59,5%	+2,3 pp	+2,0 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédits et de collecte (Mds€)

CA Italie (mds€) *	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Sept 21	Déc 21	Mars 22	Juin 22	sept 2022	Déc 22	Mars 23	Juin 23	Δ juin/juin
Total encours de crédits	45,5	46,5	61,2	60,9	59,4	58,6	58,8	59,0	59,4	59,2	59,7	+1,5%
dont crédits aux particuliers	22,4	22,7	28,1	28,2	28,3	28,3	28,6	28,7	28,9	29,0	29,0	+1,4%
dont crédits aux professionnels	7,7	7,5	9,8	9,7	9,6	10,3	9,8	9,6	9,2	9,0	8,9	(8,6%)
dont crédits aux entreprises, y compris PME	13,5	14,0	21,1	20,6	20,4	13,3	17,9	18,1	18,4	18,4	18,8	+5,3%
Total encours de collecte bilan	44,9	44,1	61,1	61,9	63,1	61,8	60,4	60,4	62,3	61,9	63,7	+5,5%
Total encours de collecte hors bilan	39,9	40,8	50,6	51,6	52,8	46,9	49,7	49,3	49,6	49,4	49,5	(0,4%)
Total collecte	84,8	85,0	111,8	113,5	115,8	108,7	110,0	109,7	111,9	111,3	113,2	+2,8%

Autres BPI (mds€)	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Sept 21	Déc 21	Mars 22	Juin 22	sept 2022	Déc 22 *	Mars 23	Juin 23	Δ juin/juin
Total encours de crédits	11,7	11,8	12,5	12,8	12,8	12,8	12,2	12,2	6,9	6,7	6,9	(43,2%)
dont Crédits aux particuliers	5,9	6,0	6,2	6,3	6,3	6,3	5,8	5,7	3,6	3,6	3,8	(94,0%)
dont Crédits aux professionnels et PME	1,2	1,2	1,3	0,6	0,6	0,6	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	(2,3%)
dont Crédits aux grandes entreprises	4,5	4,5	4,7	5,9	5,8	5,9	6,0	6,1	3,0	2,8	2,8	(53,7%)
Total encours de collecte bilan	13,5	14,0	14,3	14,3	15,1	15,0	13,9	14,2	9,8	9,6	10,2	(26,7%)
Total encours de collecte hors bilan	2,4	2,5	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	0,5	0,6	0,6	(67,2%)
Total collecte	15,9	16,4	16,4	16,4	17,2	16,9	15,8	16,0	10,3	10,2	10,8	(31,6%)

* Net des encours POCI

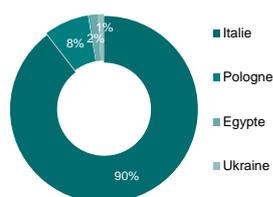
** Cession du contrôle de Crédit du Maroc au T4 2022

ANNEXES

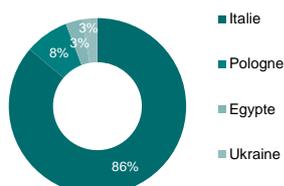
Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité (%)

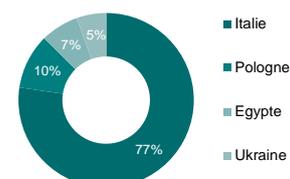
Encours de crédit T2-23 par entité



Encours de collecte bilan T2-23 par entité



PNB T2-23 par entité



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPI

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	982	-	982	812	-	812	+20,9%	+20,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(503)	-	(503)	(502)	(22)	(479)	+0,3%	+5,0%
FRU	(0)	-	(0)	(8)	-	(8)	(100,0%)	(100,0%)
Résultat brut d'exploitation	479	-	479	302	(22)	325	+58,4%	+47,5%
Coût du risque	(127)	-	(127)	(117)	-	(117)	+8,3%	+8,3%
Sociétés mises en équivalence	0	-	0	0	-	0	x 10	x 10
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	6	-	6	(94,4%)	(94,4%)
Résultat avant impôt	353	-	353	191	(22)	214	+84,3%	+65,1%
Impôt	(103)	-	(103)	(56)	7	(62)	+89,1%	+66,6%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	3	-	3	11	(3)	14	ns	ns
Résultat net	252	-	252	147	(18)	165	+70,9%	+52,3%
Intérêts minoritaires	(55)	-	(55)	(35)	3	(38)	+57,7%	+44,7%
Résultat net part du Groupe	197	-	197	113	(15)	128	+75,0%	+54,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	51,2%	-	51,2%	61,8%	-	59,0%	-10,5 pp	-7,8 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 951	-	1 951	1 599	0	1 598	+22,0%	+22,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(987)	-	(987)	(988)	(31)	(958)	(0,1%)	+3,1%
FRU	(40)	-	(40)	(38)	-	(38)	+4,9%	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	924	-	924	572	(30)	603	+61,4%	+53,3%
Coût du risque	(241)	-	(241)	(390)	(195)	(195)	(38,2%)	+23,4%
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	1	-	1	(25,2%)	(25,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	6	-	6	(92,7%)	(92,7%)
Résultat avant impôt	684	-	684	189	(225)	415	x 3,6	+65,0%
Impôt	(201)	-	(201)	(112)	10	(122)	+79,8%	+65,0%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	5	-	5	12	(7)	19	ns	ns
Résultat net	488	-	488	90	(222)	312	x 5,4	+56,4%
Intérêts minoritaires	(113)	-	(113)	(77)	1	(78)	+46,6%	+45,0%
Résultat net part du Groupe	375	-	375	13	(221)	234	x 29,3	+60,2%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	50,6%	-	50,6%	61,8%	-	59,9%	-11,2 pp	-9,3 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA Italia

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	760	-	760	622	-	622	+22,2%	+22,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(397)	-	(397)	(394)	(22)	(372)	+0,6%	+6,7%
FRU	(0)	-	(0)	(8)	-	(8)	(100,0%)	(100,0%)
Résultat brut d'exploitation	363	-	363	219	(22)	241	+65,6%	+50,3%
Coût du risque	(89)	-	(89)	(74)	-	(74)	+20,4%	+20,4%
Sociétés mises en équivalence	0	-	0	0	-	0	x 10	x 10
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	6	-	6	(96,4%)	(96,4%)
Résultat avant impôt	275	-	275	152	(22)	174	+81,0%	+57,8%
Impôt	(82)	-	(82)	(40)	7	(47)	x 2,1	+73,9%
Résultat net	193	-	193	112	(15)	127	+72,1%	+51,8%
Intérêts minoritaires	(43)	-	(43)	(22)	3	(25)	+98,5%	+73,3%
Résultat net part du Groupe	150	-	150	90	(12)	102	+66,8%	+46,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,3%	-	52,3%	63,4%	-	59,8%	-11,2 pp	-7,6 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 520	-	1 520	1 241	-	1 241	+22,5%	+22,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(769)	-	(769)	(770)	(30)	(740)	(0,2%)	+3,9%
FRU	(40)	-	(40)	(38)	-	(38)	+4,9%	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	712	-	712	432	(30)	463	+64,6%	+53,9%
Coût du risque de crédit	(150)	-	(150)	(119)	-	(119)	+25,8%	+25,8%
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	1	-	1	(25,2%)	(25,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	6	-	6	-95%	(95,0%)
Résultat avant impôt	564	-	564	321	(30)	351	+75,7%	+60,5%
Impôt	(165)	-	(165)	(88)	10	(98)	+88,3%	+69,0%
Résultat net	398	-	398	233	(20)	253	+70,9%	+57,2%
Intérêts minoritaires	(98)	-	(98)	(51)	4	(56)	+72,5%	+58,8%
Résultat net part du Groupe	310	-	310	182	(16)	198	+70,4%	+56,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	50,5%	-	50,5%	62,1%	-	59,6%	-11,5 pp	-9,1 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BPI – hors Italie

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	222	-	222	190	-	190	+16,9%	+16,9%
Charges d'exploitation	(106)	-	(106)	(107)	-	(107)	(0,8%)	(0,8%)
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	116	-	116	83	-	83	+39,6%	+39,6%
Coût du risque de crédit	(38)	-	(38)	(44)	-	(44)	(12,3%)	(12,3%)
Résultat avant impôt	78	-	78	40	-	40	+97,0%	+97,0%
Impôt	(22)	-	(22)	(15)	-	(15)	+43,8%	+43,8%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	3	-	3	11	(3)	14	ns	ns
Résultat net	59	-	59	35	(3)	38	+67,2%	+53,9%
Intérêts minoritaires	(12)	-	(12)	(13)	-	(13)	(8,8%)	(8,8%)
Résultat net part du Groupe	47	-	47	22	(3)	25	x 2,1	+86,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	47,8%	-	47,8%	56,3%	-	56,3%	-8,5 pp	-8,5 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	430	-	430	358	0	358	+20,3%	+20,4%
Charges d'exploitation	(218)	-	(218)	(218)	(0)	(218)	+0,2%	+0,4%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	212	-	212	140	(0)	140	+51,6%	+51,4%
Coût du risque de crédit	(91)	-	(91)	(271)	(195)	(76)	(66,3%)	+19,7%
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	121	-	121	(131)	(195)	64	ns	+89,7%
Impôt	(36)	-	(36)	(24)	-	(24)	+48,8%	+48,8%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	5	-	5	12	(7)	19	ns	ns
Résultat net	90	-	90	(143)	(202)	59	ns	+53,1%
Intérêts minoritaires	(24)	-	(24)	(26)	(4)	(22)	(5,2%)	+10,1%
Résultat net part du Groupe	65	-	65	(169)	(205)	36	ns	+79,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	50,7%	-	50,7%	60,9%	-	60,8%	-10,2 pp	-10,1 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle AHM

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	(66)	42	(107)	(33)	35	(68)	+99,6%	+58,0%
Charges d'exploitation hors FRU	21	-	21	(3)	-	(3)	ns	ns
FRU	(6)	-	(6)	(0)	-	(0)	x 160,1	x 160,1
Résultat brut d'exploitation	(51)	42	(92)	(36)	35	(71)	+39,5%	+29,4%
Coût du risque	(2)	-	(2)	(3)	-	(3)	(35,8%)	(35,8%)
Sociétés mises en équivalence	(19)	-	(19)	(9)	-	(9)	x 2,1	x 2,1
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	0	-	0	ns	ns
Résultat avant impôt	(71)	42	(113)	(48)	35	(83)	+49,1%	+36,3%
Impôt	65	-	65	6	(9)	16	x 1,0	x 4,2
Résultat net	(6)	42	(48)	(41)	26	(67)	(85,4%)	(29,2%)
Intérêts minoritaires	(10)	-	(10)	(11)	-	(11)	(8,6%)	(8,8%)
Résultat net part du Groupe	(16)	42	(58)	(52)	26	(78)	(69,4%)	(26,3%)

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	(318)	42	(360)	(201)	53	(253)	+58,6%	+42,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(18)	-	(18)	(22)	-	(22)	(18,5%)	(18,5%)
FRU	(77)	-	(77)	(56)	-	(56)	+36,9%	+36,9%
Résultat brut d'exploitation	(413)	42	(455)	(279)	53	(332)	+48,2%	+37,2%
Coût du risque	(0)	-	(0)	(4)	-	(4)	(88,2%)	(88,2%)
Sociétés mises en équivalence	(33)	-	(33)	(17)	-	(17)	+89,2%	+89,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	0	-	0	ns	ns
Résultat avant impôt	(447)	42	(488)	(301)	53	(353)	+48,7%	+38,3%
Impôt	153	-	153	57	(14)	70	x 2,7	x 2,2
Résultat net	(293)	42	(335)	(244)	39	(283)	+20,3%	+18,4%
Intérêts minoritaires	(27)	-	(27)	(15)	-	(15)	+44,2%	+44,2%
Résultat net part du Groupe	(321)	42	(362)	(263)	39	(302)	+22,0%	+21,0%

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05 Indicateurs de risques

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06 Structure financière

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07 Risques juridiques

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Contribution⁽¹⁾ des pôles métiers au résultat T2-23 et T2-22

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En m€	T2-23 (publié)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	1 732	1 906	1 162	959	962	(66)	6 676
Charges d'exploitation hors FRU	(715)	(1 036)	(430)	(554)	(503)	21	(3 218)
FRU	(6)	2	2	6	(9)	(6)	4
Résultat brut d'exploitation	1 017	869	735	411	479	(51)	3 461
Coût du risque	(6)	(32)	(304)	(69)	(127)	(2)	(534)
Sociétés mises en équivalence	27	7	11	-	0	(19)	27
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	26	2	0	-	29
Résultat avant impôt	1 045	844	468	345	353	(71)	2 993
Impôts	(246)	(174)	(143)	(76)	(103)	65	(677)
Rés. net des activités abandonnées	1	-	0	-	3	-	4
Résultat net	799	670	325	269	252	(6)	2 309
Intérêts minoritaires	(123)	(48)	(21)	(12)	(55)	(10)	(269)
Résultat net part du Groupe	676	622	304	257	197	(16)	2 040

En m€	T2-22 (publié)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	1 174	1 971	685	1 010	812	(33)	5 619
Charges d'exploitation hors FRU	(727)	(859)	(360)	(572)	(502)	(3)	(3 123)
FRU	0	(1)	1	(3)	(6)	(9)	(11)
Résultat brut d'exploitation	447	1 011	326	435	302	(36)	2 485
Coût du risque	(4)	76	(112)	(43)	(117)	(3)	(202)
Sociétés mises en équivalence	21	3	76	-	0	(9)	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(1)	(2)	5	6	0	11
Résultat avant impôt	467	1 090	290	397	191	(48)	2 387
Impôts	(143)	(204)	(60)	(94)	(55)	6	(549)
Rés. net des activités abandonnées	11	-	1	-	11	0	23
Résultat net	335	885	231	303	147	(41)	1 861
Intérêts minoritaires	(93)	(43)	(30)	(12)	(35)	(11)	(225)
Résultat net part du Groupe	242	843	201	291	113	(52)	1 636

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers
(1) Présentation des principaux agrégats du compte de résultat

ANNEXES

Contribution⁽¹⁾ des pôles métiers au résultat S1-23 et S1-22

En m€	S1-23 (publié)							En m€	S1-22 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total		GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	3 478	3 957	1 834	1 895	1 951	(318)	12 797	Produit net bancaire	2 743	3 694	1 372	1 996	1 599	(201)	11 203
Charges d'exploitation hors FRU	(1 430)	(2 159)	(800)	(1 153)	(887)	(18)	(6 546)	Charges d'exploitation hors FRU	(1 425)	(1 927)	(726)	(1 168)	(988)	(22)	(6 256)
FRU	(6)	(312)	(29)	(44)	(40)	(77)	(509)	FRU	(7)	(442)	(34)	(69)	(38)	(56)	(647)
Résultat brut d'exploitation	2 042	1 486	1 005	698	924	(413)	5 741	Résultat brut d'exploitation	1 311	1 325	612	759	572	(279)	4 300
Coût du risque	(1)	(86)	(463)	(135)	(241)	(0)	(908)	Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(390)	(4)	(943)
Sociétés mises en équivalence	49	11	85	-	1	(33)	113	Sociétés mises en équivalence	41	6	158	-	1	(17)	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	5	25	2	0	-	33	Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	0	20
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 090	1 433	652	566	684	(447)	4 979	Résultat avant impôt	1 349	1 128	532	669	189	(301)	3 567
Impôts	(478)	(358)	(177)	(138)	(201)	153	(1 199)	Impôts	(326)	(290)	(114)	(175)	(112)	57	(950)
Rés. net des activités abandonnées	1	-	0	-	5	-	6	Rés. net des activités abandonnées	10	-	2	-	12	0	24
Résultat net	1 613	1 076	475	428	488	(293)	3 786	Résultat net	1 033	848	420	493	90	(244)	2 641
Intérêts minoritaires	(239)	(77)	(44)	(19)	(113)	(27)	(520)	Intérêts minoritaires	(213)	(49)	(56)	(20)	(77)	(19)	(434)
Résultat net part du Groupe	1 374	998	431	409	375	(321)	3 266	Résultat net part du Groupe	820	800	364	473	13	(263)	2 207

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers
(1) Présentation des principaux agrégats du compte de résultat

ANNEXES

Contribution⁽¹⁾ des pôles métiers au résultat sous-jacent T2-23 et T2-22

En m€	T2-23 (sous-jacent)							Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total	
Produit net bancaire	1 732	1 821	863	938	982	(107)	6 329	
Charges d'exploitation hors FRU	(715)	(1 038)	(411)	(554)	(503)	21	(3 200)	
FRU	(0)	2	2	6	(0)	(6)	4	
Résultat brut d'exploitation	1 017	885	454	390	479	(92)	3 133	
Coût du risque	(0)	(32)	(220)	(69)	(127)	(2)	(450)	
Sociétés mises en équivalence	27	7	23	-	0	(19)	39	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	(2)	2	0	-	1	
Résultat avant impôt	1 045	860	256	324	353	(113)	2 724	
Impôts	(246)	(178)	(70)	(76)	(103)	65	(609)	
Rés. net des activités abandonnées	1	-	0	-	3	-	4	
Résultat net	799	682	185	248	252	(48)	2 119	
Intérêts minoritaires	(123)	(48)	(21)	(11)	(55)	(10)	(269)	
Résultat net part du Groupe	676	633	164	237	197	(58)	1 850	

En m€	T2-22 (sous-jacent)							Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total	
Produit net bancaire	1 174	1 892	685	981	812	(68)	5 477	
Charges d'exploitation hors FRU	(687)	(959)	(360)	(572)	(479)	(3)	(3 061)	
FRU	0	(1)	1	(3)	(8)	(0)	(11)	
Résultat brut d'exploitation	487	932	326	406	325	(71)	2 405	
Coût du risque	(4)	76	(112)	(43)	(117)	(3)	(202)	
Sociétés mises en équivalence	21	3	78	-	0	(9)	94	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(1)	(2)	5	6	0	11	
Résultat avant impôt	507	1 011	290	368	214	(83)	2 307	
Impôts	(153)	(184)	(60)	(87)	(62)	16	(530)	
Rés. net des activités abandonnées	11	-	1	-	14	0	26	
Résultat net	365	827	231	282	165	(67)	1 803	
Intérêts minoritaires	(103)	(41)	(30)	(11)	(38)	(11)	(235)	
Résultat net part du Groupe	262	785	201	270	128	(78)	1 568	

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers
(1) Présentation des principaux agrégats du compte de résultat

ANNEXES

Contribution⁽¹⁾ des pôles métiers au résultat sous-jacent S1-23 et S1-22

En m€	S1-23 (sous-jacent)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	3 478	4 004	1 535	1 874	1 951	(360)	12 482
Charges d'exploitation hors FRU	(1 430)	(2 159)	(782)	(1 153)	(987)	(18)	(6 528)
FRU	(6)	(312)	(29)	(44)	(40)	(77)	(509)
Résultat brut d'exploitation	2 042	1 533	724	677	924	(455)	5 445
Coût du risque	(1)	(68)	(378)	(135)	(241)	(0)	(624)
Sociétés mises en équivalence	49	11	97	-	1	(33)	125
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	5	(3)	2	0	-	5
Résultat avant impôt	2 090	1 481	440	545	684	(488)	4 752
Impôts	(478)	(370)	(104)	(138)	(201)	153	(1 138)
Rés. net des activités abandonnées	1	0	-	-	5	-	6
Résultat net	1 613	1 111	336	407	488	(335)	3 619
Intérêts minoritaires	(239)	(78)	(44)	(18)	(113)	(27)	(519)
Résultat net part du Groupe	1 374	1 033	291	388	375	(362)	3 100

En m€	S1-22 (sous-jacent)						Total
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	
Produit net bancaire	2 743	3 629	1 372	1 962	1 598	(253)	11 051
Charges d'exploitation hors FRU	(1 375)	(1 927)	(726)	(1 168)	(958)	(22)	(6 175)
FRU	(7)	(442)	(34)	(69)	(38)	(56)	(647)
Résultat brut d'exploitation	1 361	1 260	612	725	603	(332)	4 229
Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(195)	(4)	(745)
Sociétés mises en équivalence	41	6	158	-	1	(17)	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	0	20
Résultat avant impôt	1 400	1 063	532	634	415	(353)	3 691
Impôts	(339)	(253)	(114)	(166)	(122)	70	(934)
Rés. net des activités abandonnées	10	-	2	-	19	0	31
Résultat net	1 071	800	420	468	312	(283)	2 788
Intérêts minoritaires	(225)	(46)	(56)	(19)	(78)	(19)	(445)
Résultat net part du Groupe	846	753	364	449	234	(302)	2 344

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers
 (1) Présentation des principaux agrégats du compte de résultat

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05 Indicateurs de risques

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06 Structure financière

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07 Risques juridiques

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle CR

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Encours de collecte (Mds€)*	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Jun 23	Δ Juin/Juin
Titres	48,8	48,2	49,2	45,6	43,0	42,0	44,2	46,2	46,8	+8,8%
OPCVM	26,8	27,2	27,8	26,1	24,8	24,2	25,3	26,8	27,8	+12,3%
Assurance-vie	205,2	205,7	208,6	208,4	206,6	205,0	208,7	211,6	212,4	+2,8%
Collecte Hors bilan	280,8	281,1	285,6	280,1	274,4	271,2	278,2	284,6	287,1	+4,6%
Dépôts à vue	216,5	224,9	230,2	231,6	233,9	235,7	231,3	218,0	212,0	(3,3%)
Epargne logement	110,7	110,7	112,5	112,1	111,5	110,8	111,5	108,4	105,8	(5,2%)
Livrets	165,8	169,6	171,7	177,0	180,4	187,2	191,6	197,1	198,1	+9,9%
Comptes et dépôts à terme	40,3	39,8	39,5	39,5	38,2	38,7	42,3	52,8	63,1	+65,4%
Collecte Bilan	535,2	545,1	554,0	559,3	563,9	572,4	576,7	576,4	579,0	+2,7%
TOTAL	815,9	826,1	839,5	839,3	838,3	843,6	854,9	861,0	866,1	+3,3%

*NB : Changement de méthode en mars 2019 : prise en compte des contrats d'assurance vie souscrits auprès de prestataires hors Groupe

Livrets, dont (Mds€)*	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Jun 23	Δ Juin/Juin
Livret A	59,9	60,8	61,2	63,8	65,2	67,9	70,5	75,6	77,9	+19,5%
LEP	11,7	11,7	11,4	12,3	12,3	13,4	14,8	17,2	17,8	+44,9%
LDD	36,0	36,1	36,1	36,6	36,8	37,2	38,2	39,6	40,3	+9,7%
Livrets sociétaires	11,8	12,0	12,2	12,3	12,3	12,4	12,4	13,1	13,5	+9,3%

*Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A et LDD avant centralisation auprès de la CDC.

Encours de crédit (Mds€)	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Jun 23	Δ Juin/Juin
Habitat	352,1	358,2	363,1	367,2	372,8	378,9	384,2	387,2	390,5	+4,8%
Consommation	21,8	21,8	22,3	22,3	22,5	22,6	22,9	22,9	23,2	+2,8%
Entreprises	99,1	101,5	104,7	107,2	109,8	112,8	115,3	116,8	118,1	+7,5%
Professionnels	29,7	29,7	30,0	30,3	30,6	30,7	30,6	31,0	31,1	+1,6%
Agriculture	43,0	43,3	42,6	43,5	44,6	44,9	44,6	45,5	46,3	+3,9%
Collectivités locales	33,4	33,3	33,6	33,2	33,6	33,1	33,7	33,3	33,2	(1,2%)
TOTAL	579,1	587,7	596,3	603,7	614,0	622,9	631,2	636,7	642,4	+4,6%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle CR

Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

Caisses régionales – détail des commissions clientèle, du T2-21 au T2-23

m€	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22	T2-22	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	Δ T2/T2
Services et autres opérations bancaires	212	216	221	231	223	223	232	228	227	+1,8%
Valeurs mobilières	67	63	75	78	74	69	68	77	68	(8,3%)
Assurances	739	741	826	983	742	810	776	976	852	+14,8%
Gestion de comptes et moyens de paiement	467	496	502	490	511	524	506	519	530	+3,7%
Revenus nets des autres activités clientèle(1)	112	94	121	96	91	89	106	109	126	+38,3%
TOTAL(1)	1 597	1 610	1 745	1 878	1 640	1 715	1 689	1 908	1 801	+9,9%

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Jun 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23
Encours bruts de créances clientèle	617 827	634 996	639 989	645 827
dont créances dépréciées	9 760	10 624	10 740	11 048
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	10 274	10 522	10 616	10 912
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	55,7%	51,5%	51,6%	51,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	105,3%	99,0%	98,9%	98,8%

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Caisses régionales

En m€	T2-23 publié	Eléments spécifiques	T2-23 sous-jacent	T2-22 publié	Eléments spécifiques	T2-22 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	3 353	42	3 311	3 738	342	3 396	(10,3%)	(2,5%)
Charges d'exploitation hors FRU	(2 448)	-	(2 448)	(2 359)	-	(2 359)	+3,8%	+3,8%
FRU	2	-	2	3	-	3	(8,1%)	(8,1%)
Résultat brut d'exploitation	907	42	865	1 382	342	1 040	(34,4%)	(16,8%)
Coût du risque de crédit	(405)	-	(405)	(411)	-	(411)	(1,6%)	(1,6%)
Sociétés mises en équivalence	0	-	0	1	-	1	(99,9%)	(99,9%)
Gains ou pertes sur autres actifs	4	-	4	11	-	11	(58,0%)	(58,0%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	507	42	465	982	342	640	(48,4%)	(27,3%)
Impôt	(93)	-	(93)	(213)	(88)	(125)	(56,3%)	(25,4%)
Résultat net part du Groupe	413	42	371	768	254	514	(46,2%)	(27,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	73,0%		73,9%	63,1%		69,5%	+9,9 pp	+4,5 pp

En m€	S1-23 publié	Eléments spécifiques	S1-23 sous-jacent	S1-22 publié	Eléments spécifiques	S1-22 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	6 686	42	6 645	7 425	412	7 013	(9,9%)	(5,2%)
Charges d'exploitation hors FRU	(4 889)	-	(4 889)	(4 685)	-	(4 685)	+4,4%	+4,4%
FRU	(111)	-	(111)	(156)	-	(156)	(28,7%)	(28,7%)
Résultat brut d'exploitation	1 686	42	1 644	2 584	412	2 172	(34,8%)	(24,3%)
Coût du risque de crédit	(577)	-	(577)	(557)	-	(557)	+3,6%	+3,6%
Sociétés mises en équivalence	7	-	7	5	-	5	+48,6%	+48,6%
Gains ou pertes sur autres actifs	6	-	6	24	-	24	(75,8%)	(75,8%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	1 122	42	1 081	2 056	412	1 644	(45,4%)	(34,3%)
Impôt	(289)	-	(289)	(516)	(106)	(409)	(44,0%)	(29,4%)
Résultat net part du Groupe	833	42	792	1 540	306	1 234	(45,9%)	(35,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	73,1%		73,6%	63,1%		66,8%	+10,0 pp	+6,8 pp

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05 Indicateurs de risques

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06 Structure financière

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07 Risques juridiques

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat T2-23 et T2-22

En m€	T2-23 (publié)							Total
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 353	959	1 005	1 741	1 162	1 905	(578)	9 546
Charges d'exploitation hors FRU	(2 448)	(554)	(520)	(715)	(430)	(1 038)	471	(5 233)
FRU	2	6	(0)	(0)	2	2	(6)	6
Résultat brut d'exploitation	907	411	485	1 026	735	869	(113)	4 319
Coût du risque	(405)	(69)	(125)	(0)	(304)	(32)	(3)	(938)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	0	-	0	27	11	7	(0)	46
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	2	0	0	26	0	(0)	33
Résultat avant impôt	507	345	361	1 053	468	844	(116)	3 460
Impôts	(93)	(76)	(105)	(245)	(143)	(174)	63	(772)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	3	1	0	-	-	4
Résultat net	413	269	259	809	325	670	(53)	2 692
Intérêts minoritaires	(0)	0	(39)	(122)	(21)	(34)	5	(211)
Résultat net part du Groupe	413	269	220	687	304	635	(48)	2 481

En m€	T2-22 (publié)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 738	1 010	1 189	830	685	1 970	(573)	8 849
Charges d'exploitation hors FRU	(2 359)	(572)	(726)	(517)	(360)	(959)	497	(4 996)
FRU	3	(3)	0	(8)	1	(1)	(0)	(8)
Résultat brut d'exploitation	1 382	435	463	305	326	1 010	(76)	3 845
Coût du risque	(411)	(43)	(4)	(118)	(112)	76	(3)	(615)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	1	-	21	0	78	3	0	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	5	2	6	(2)	(1)	0	22
Résultat avant impôt	982	397	482	194	290	1 088	(79)	3 355
Impôts	(213)	(94)	(147)	(55)	(60)	(204)	3	(771)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	11	11	1	-	0	23
Résultat net	768	303	347	149	231	884	(76)	2 607
Intérêts minoritaires	(0)	(2)	(91)	(27)	(30)	(27)	1	(176)
Résultat net part du Groupe	768	301	256	123	201	858	(76)	2 431

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat S1-23 et S1-22

En m€	S1-23 (publié)							Total
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	6 686	1 895	1 994	3 486	1 834	3 956	(1 378)	18 473
Charges d'exploitation hors FRU	(4 889)	(1 153)	(1 020)	(1 430)	(800)	(2 159)	935	(10 517)
FRU	(111)	(44)	(40)	(6)	(29)	(312)	(77)	(620)
Résultat brut d'exploitation	1 686	698	934	2 050	1 005	1 485	(521)	7 337
Coût du risque	(577)	(135)	(240)	(1)	(463)	(68)	(3)	(1 486)
Sociétés mises en équivalence	7	-	1	49	85	11	(0)	153
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	2	0	0	25	5	(1)	37
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 122	566	695	2 098	652	1 433	(525)	6 042
Impôts	(289)	(138)	(203)	(475)	(177)	(358)	157	(1 483)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	5	1	0	-	-	6
Résultat net	833	428	497	1 624	475	1 075	(368)	4 565
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(79)	(233)	(44)	(54)	(4)	(415)
Résultat net part du Groupe	833	428	418	1 390	431	1 021	(372)	4 150

En m€	S1-22 (publié)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 425	1 996	2 757	1 634	1 372	3 692	(1 147)	17 730
Charges d'exploitation hors FRU	(4 685)	(1 168)	(1 425)	(1 018)	(726)	(1 927)	872	(10 078)
FRU	(156)	(69)	(7)	(38)	(34)	(442)	(56)	(803)
Résultat brut d'exploitation	2 584	759	1 324	578	612	1 323	(331)	6 850
Coût du risque	(557)	(104)	(5)	(393)	(237)	(202)	(6)	(1 503)
Sociétés mises en équivalence	5	-	41	1	158	6	-	211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	5	3	6	(2)	(1)	(0)	35
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 056	659	1 363	193	532	1 127	(337)	5 592
Impôts	(516)	(175)	(330)	(112)	(114)	(279)	53	(1 474)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	10	12	2	-	0	25
Résultat net	1 540	484	1 043	92	420	847	(285)	4 143
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(206)	(57)	(56)	(36)	(4)	(362)
Résultat net part du Groupe	1 540	482	837	35	364	811	(289)	3 781

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent T2-23 et T2-22

En m€	T2-23 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 311	938	1 741	1 005	863	1 921	(620)	9 159
Charges d'exploitation hors FRU	(2 448)	(554)	(715)	(520)	(411)	(1 038)	471	(5 215)
FRU	2	6	(0)	(0)	2	2	(6)	6
Résultat brut d'exploitation	865	390	1 026	485	454	885	(155)	3 950
Coût du risque	(405)	(69)	(0)	(125)	(220)	(32)	(3)	(854)
Sociétés mises en équivalence	0	-	27	0	23	7	(0)	58
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	2	0	0	(2)	0	(0)	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	465	324	1 053	361	256	860	(158)	3 160
Impôts	(93)	(76)	(245)	(105)	(70)	(178)	63	(704)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	1	3	0	-	-	4
Résultat net	372	248	809	259	185	681	(95)	2 460
Intérêts minoritaires	(0)	0	(122)	(39)	(21)	(34)	5	(211)
Résultat net part du Groupe	371	248	687	220	164	647	(90)	2 249

En m€	T2-22 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 396	981	1 189	830	685	1 891	(608)	8 364
Charges d'exploitation hors FRU	(2 359)	(572)	(686)	(494)	(360)	(959)	497	(4 933)
FRU	3	(3)	0	(8)	1	(1)	(0)	(8)
Résultat brut d'exploitation	1 040	406	503	328	326	931	(111)	3 423
Coût du risque	(411)	(43)	(4)	(118)	(112)	76	(3)	(615)
Sociétés mises en équivalence	1	-	21	0	78	3	0	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	5	2	6	(2)	(1)	0	22
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	640	368	523	216	290	1 009	(114)	2 933
Impôts	(125)	(87)	(157)	(63)	(60)	(184)	12	(654)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	11	14	1	-	0	26
Résultat net	515	282	377	167	231	826	(102)	2 295
Intérêts minoritaires	(0)	(2)	(100)	(29)	(30)	(27)	1	(187)
Résultat net part du Groupe	514	280	277	139	201	799	(101)	2 108

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent S1-23 et S1-22

En m€	S1-23 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	6 645	1 874	3 486	1 994	1 535	4 004	(1 420)	18 117
Charges d'exploitation hors FRU	(4 889)	(1 153)	(1 430)	(1 020)	(782)	(2 159)	935	(10 498)
FRU	(111)	(44)	(6)	(40)	(29)	(312)	(77)	(620)
Résultat brut d'exploitation	1 644	677	2 050	934	724	1 533	(562)	6 999
Coût du risque	(577)	(135)	(1)	(240)	(378)	(68)	(3)	(1 402)
Sociétés mises en équivalence	7	-	49	1	97	11	(0)	165
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	2	0	0	(3)	5	(1)	10
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 081	545	2 098	695	440	1 460	(566)	5 773
Impôts	(289)	(138)	(475)	(203)	(104)	(370)	157	(1 422)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	1	5	0	-	-	6
Résultat net	792	407	1 624	497	336	1 110	(410)	4 356
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(233)	(79)	(44)	(54)	(4)	(415)
Résultat net part du Groupe	792	407	1 390	418	291	1 057	(413)	3 941

En m€	S1-22 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 013	1 962	2 757	1 634	1 372	3 627	(1 199)	17 166
Charges d'exploitation hors FRU	(4 685)	(1 168)	(1 375)	(988)	(726)	(1 927)	872	(9 997)
FRU	(156)	(69)	(7)	(38)	(34)	(442)	(56)	(803)
Résultat brut d'exploitation	2 172	725	1 375	608	612	1 258	(384)	6 367
Coût du risque	(577)	(104)	(5)	(198)	(237)	(202)	(6)	(1 308)
Sociétés mises en équivalence	5	-	41	1	158	6	-	211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	5	3	6	(2)	(1)	(0)	35
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 644	625	1 413	418	532	1 062	(390)	5 304
Impôts	(409)	(166)	(343)	(122)	(114)	(262)	66	(1 351)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	10	19	2	-	0	31
Résultat net	1 235	459	1 081	315	420	799	(324)	3 984
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(217)	(57)	(56)	(36)	(4)	(373)
Résultat net part du Groupe	1 234	456	863	258	364	763	(328)	3 612

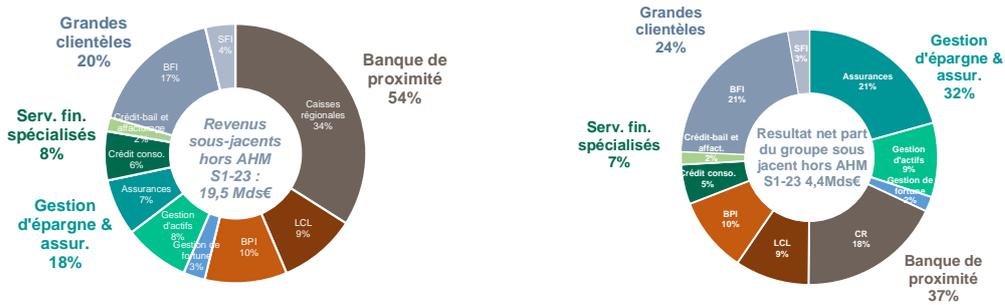
GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Groupe Crédit Agricole

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

Revenus et RNPG sous-jacent par métier hors AHM (m€)



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

45

RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE ET PREMIER SEMESTRE 2023

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

05 Indicateurs de risques

06 Structure financière

07 Risques juridiques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

46

RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE ET PREMIER SEMESTRE 2023

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Indicateurs de risques

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Evolution des encours de crédits

Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	June 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23
Encours bruts de créances clientèle	1 103 965	1 134 254	1 136 259	1 166 636
dont créances dépréciées	22 120	23 968	23 958	24 656
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	19 455	19 864	19 981	20 625
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,0%	2,1%	2,1%	2,1%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	50,4%	48,0%	48,2%	48,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	88,0%	82,9%	83,4%	83,6%

Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	June 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23
Encours bruts de créances clientèle	485 980	499 096	496 150	520 646
dont créances dépréciées	12 356	13 339	13 214	13 605
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 177	9 339	9 361	9 709
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,5%	2,7%	2,7%	2,6%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	46,2%	45,3%	45,5%	45,8%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	74,3%	70,0%	70,8%	71,4%

ANNEXES

Indicateurs de risques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ventilation des expositions⁽¹⁾ par secteur et zone géographique

Par secteur d'activité	Jun 23	Jun 22
Clientèle de banque de détail	26,5%	23,6%
Services non marchands / secteur public / collectivités	24,8%	30,4%
Energie ⁽²⁾	0,0%	8,0%
Electricité ⁽²⁾	3,9%	0,0%
Pétrole & Gaz ⁽²⁾	4,0%	0,0%
Autres activités financières non bancaires	6,0%	5,2%
Banques	1,9%	2,8%
Immobilier	3,1%	2,9%
Aéronautique / aérospatial	1,7%	1,6%
Divers	3,7%	1,7%
Automobile	3,3%	3,3%
Industrie lourde	2,9%	2,8%
Distribution / Biens de consommation	2,1%	1,9%
BTP	1,7%	1,6%
Agriculture / Agroalimentaire	2,3%	2,2%
Mantime	1,5%	1,5%
Autres transports	1,5%	1,2%
Autres industries	2,2%	2,1%
Telecom	2,0%	1,7%
Santé / Pharmacie	1,2%	1,1%
Assurance	1,1%	1,1%
Tourisme / hôtels / restauration	0,8%	0,8%
Informatique / Technologie	1,8%	1,7%
Non ventilé	0,1%	0,8%
Total	100%	100%

By geographic region	Jun. 23	Jun. 22
France (excl. retail banking)	34,3%	40,0%
France (retail banking)	16,4%	15,0%
Western Europe (excl. Italy)	12,9%	12,2%
Italy	14,4%	12,0%
North America	6,9%	6,0%
Asia and Oceania excl. Japan	4,6%	5,0%
Africa and Middle-East	2,7%	3,3%
Japan	4,7%	3,7%
Eastern Europe	1,7%	1,5%
Central and South America	1,3%	1,2%
Not allocated	0,0%	0,0%
Total	100%	100%

(1) Les engagements commerciaux sont calculés conformément aux exigences IFRS7 et couvrent les engagements de bilan et de hors-bilan.

(2) Le secteur Energie a été ventilé en 2022 entre Electricité et Oil & Gas

ANNEXES

Indicateurs de risques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. - exposition aux risques des activités de marché - VaR (99% - 1 jour)

En m€

	T2-23			30/06/2023	30/12/2022
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	10	17	14	12	9
Crédit	6	9	7	7	6
Change	3	6	4	3	5
Actions	2	4	3	3	2
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	15	21	18	16	15
Effet de compensation*			-10	-9	-8

La VaR (99%,1 jour) du groupe Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du groupe.

VaR (99 % - 1 jour) au 30 juin 2023 : 18 M€ pour le groupe Crédit Agricole S.A.

* Gains de diversification entre facteurs de risques.

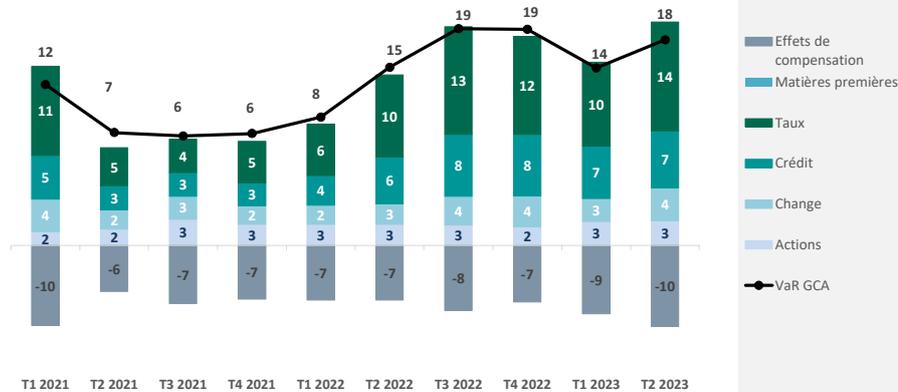
ANNEXES

Indicateurs de risques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. - Moyenne trimestrielle de la VaR (1 jour, 99%, en m€)



Sommaire

01

Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05

Indicateurs de risques

02

Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06

Structure financière

03

Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07

Risques juridiques

04

Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Structure financière et Bilan

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Solvabilité de Crédit Agricole S.A. (Mds€)

Solvabilité de Crédit Agricole SA (en Mds d'euros)	Période	
	30/09/23	31/12/22
Capital et réserves liées	30,9	29,9
Autres réserves / Résultats non distribués	36,6	34,5
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,9)	(4,9)
Résultat de l'exercice	3,3	5,4
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	67,9	64,6
(-) Prévision de distribution	(1,5)	(3,2)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(7,2)	(6,0)
Intérêts minoritaires éligibles	4,5	4,5
(-) Filtrés prudentiels	(0,2)	(0,1)
dont : Prudent valuation	(1,1)	(1,2)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(18,5)	(18,6)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,3)	(0,2)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(0,0)	(0,0)
Autres éléments du CET1	(1,0)	(0,3)
TOTAL CET1	43,6	40,6
Instruments AT1	7,6	6,5
Autres éléments AT1	(0,3)	(0,2)
TOTAL TIER 1	50,9	46,9
Instruments Tier 2	15,1	16,2
Autres éléments Tier 2	0,1	0,0
TOTAL CAPITAL	66,2	63,1
EMPLOIS PONDERÉS	376,9	376,9
Ratio CET1	11,6%	10,8%
Ratio Tier1	13,5%	12,4%
Ratio global	17,6%	16,7%

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Solvabilité de Crédit Agricole (Mds€)

Solvabilité du Groupe Crédit Agricole (en Mds d'euros)		
	Phase	
	30/06/23	31/12/22
Capital et réserves liées	32,4	30,5
Autres réserves / Résultats non distribués	98,1	92,6
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,6)	(4,7)
Résultat de l'exercice	4,1	8,1
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	132,1	126,5
(-) Prévision de distribution	(0,7)	(1,6)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(7,2)	(6,0)
Intérêts minoritaires éligibles	3,6	3,6
(-) Filtrés prudentiels	(1,1)	(0,9)
dont : Prudent valuation	(2,2)	(2,1)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19,1)	(19,1)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,4)	(0,3)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(1,0)	(1,0)
Autres éléments du CET1	(1,3)	(0,1)
TOTAL CET1	104,7	100,9
Instruments AT1	7,6	6,5
Autres éléments AT1	(0,3)	(0,3)
TOTAL TIER 1	112,1	107,1
Instruments Tier 2	15,1	16,1
Autres éléments Tier 2	0,9	0,8
TOTAL CAPITAL	128,1	124,0
EMPLOIS PONDÉRÉS	595,8	574,6
Ratio CET1	17,6%	17,6%
Ratio Tier1	18,8%	18,6%
Ratio global	21,5%	21,6%

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2023		31/12/2022 *		Passif	30/06/2023		31/12/2022 **	
Caisse, banques centrales	161,7	207,6			Banques centrales	0,0	0,1		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	500,9	446,5			Passifs financiers à la juste valeur par résultat	346,4	292,6		
Instruments dérivés de couverture	27,6	31,9			Instruments dérivés de couverture	37,9	45,6		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	210,6	208,9							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	582,2	567,5			Dettes envers les établissements de crédit	243,0	284,2		
Prêts et créances sur la clientèle	510,9	488,6			Dettes envers la clientèle	807,0	825,6		
Titres de dette	82,8	87,2			Dettes représentées par un titre	242,2	214,7		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux**	-10,2	-10,9			Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux**	-9,5	-10,4		
Actifs d'impôts courants et différés	6,7	6,4			Passifs d'impôts courants et différés	2,6	2,2		
Comptes de régularisation et actifs divers	65,7	67,5			Comptes de régularisation et passifs divers	66,8	54,7		
Actifs non courants destinés à être cédés	0,1	0,1			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,2		
Contrats d'assurance émis - Actif					Contrats d'assurance émis - Passif	339,4	331,3		
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,0	1,0			Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,5	4,3							
Immeubles de placement	11,7	12,0			Provisions	3,6	3,5		
Immobilisations corporelles	6,9	6,0			Dettes subordonnées	23,7	23,4		
Immobilisations incorporelles	3,1	3,1			Capitaux propres part du Groupe	67,9	66,5		
Ecart d'acquisition	15,7	15,7			Participations ne donnant pas le contrôle	8,9	9,0		
Total actif	2 179,9	2 143,3			Total passif	2 179,9	2 143,3		

* Les informations au 31 décembre 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17

** La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Variation des capitaux propres (m€)

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 Décembre 2022 *	66 519	8 961	75 480	23 370
Impacts nouvelles normes	295	-	295	
Augmentation de capital	(160)	-	(160)	
Dividendes versés sur 2023	(3 172)	(465)	(3 637)	
Variation des titres auto-détenus	171	-	171	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	1 237	-	1 237	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(226)	(71)	(297)	
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	13	6	19	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(34)	(44)	(78)	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	(25)	2	(23)	
Résultat de la période	3 266	520	3 786	
Autres	(5)	28	23	
Au 30 juin 2023	67 879	8 937	76 816	23 660

(*) Les informations au 31 décembre 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2023		31/12/2022 *		Passif	30/06/2023		31/12/2022 *	
Caisse, banques centrales	164,8	210,8			Banques centrales	0,0	0,1		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	500,6	446,1			Passifs financiers à la juste valeur par résultat	339,2	285,5		
Instruments dérivés de couverture	44,7	50,5			Instruments dérivés de couverture	39,6	47,3		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	219,5	219,2							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	124,2	114,1			Dettes envers les établissements de crédit	115,2	152,2		
Prêts et créances sur la clientèle	1146,0	1113,2			Dettes envers la clientèle	1077,4	1093,5		
Titres de dette	113,1	115,9			Dettes représentées par un titre	249,1	221,9		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-8,7	-9,1			Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6,2	7,0		
Actifs d'impôts courants et différés	9,1	9,1			Passifs d'impôts courants et différés	2,4	2,3		
Comptes de régularisation et actifs divers	54,5	56,0			Comptes de régularisation et passifs divers	74,3	65,6		
Actifs non courants destinés à être cédés	0,1	0,1			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,2		
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-			Contrats d'assurance émis - Passif	343,4	334,3		
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,0	1,0			Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,3	4,0							
Immeubles de placement	13,0	13,2			Provisions	5,6	5,6		
Immobilisations corporelles	11,7	10,8			Dettes subordonnées	23,4	23,2		
Immobilisations incorporelles	3,3	3,4			Capitaux propres part du Groupe	132,1	128,2		
Ecart d'acquisition	16,3	16,2			Participations ne donnant pas le contrôle	7,4	7,4		
Total actif	2 415,5	2 374,4			Total passif	2 415,5	2 374,4		

(*) Les informations au 31 décembre 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17

Sommaire

01

Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05

Indicateurs de risques

02

Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06

Structure financière

03

Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07

Risques juridiques

04

Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Risques juridiques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2022, au sein du Document d'enregistrement universel 2022.

Leur mise à jour sera décrite dans l'Amendement A03 au Document d'enregistrement universel 2022.

Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels + 33 800 000 777 credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com
(numéro d'appel gratuit France uniquement)

Cécile Mouton	+ 33 1 57 72 86 79	cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
Jean-Yann Asseraf	+ 33 1 57 72 23 81	jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+ 33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leïla Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer	+ 33 1 49 53 43 76	bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Cette présentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres
Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



@Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



@créditagricole_sa

**GRUPE
CRÉDIT
AGRICOLE**



Solidité financière

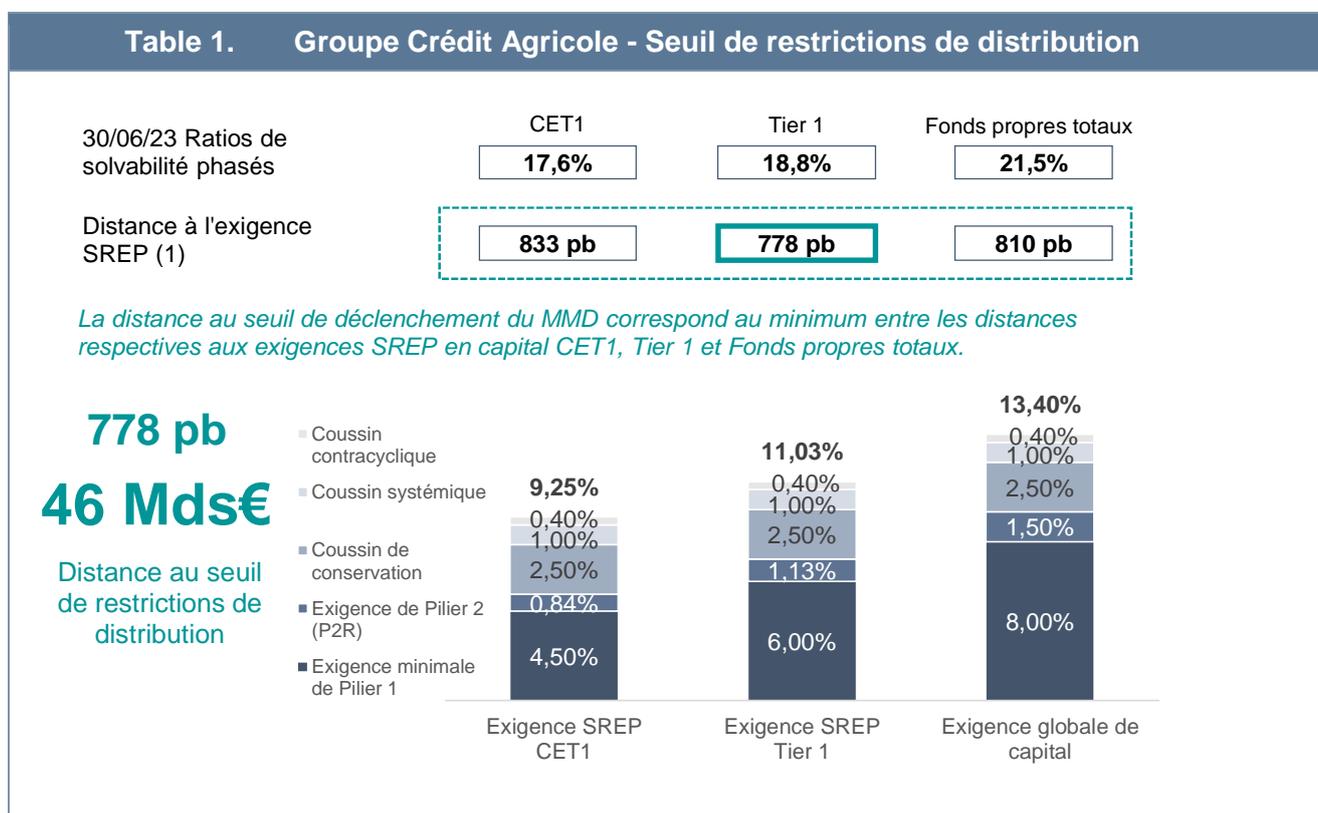
Solvabilité

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

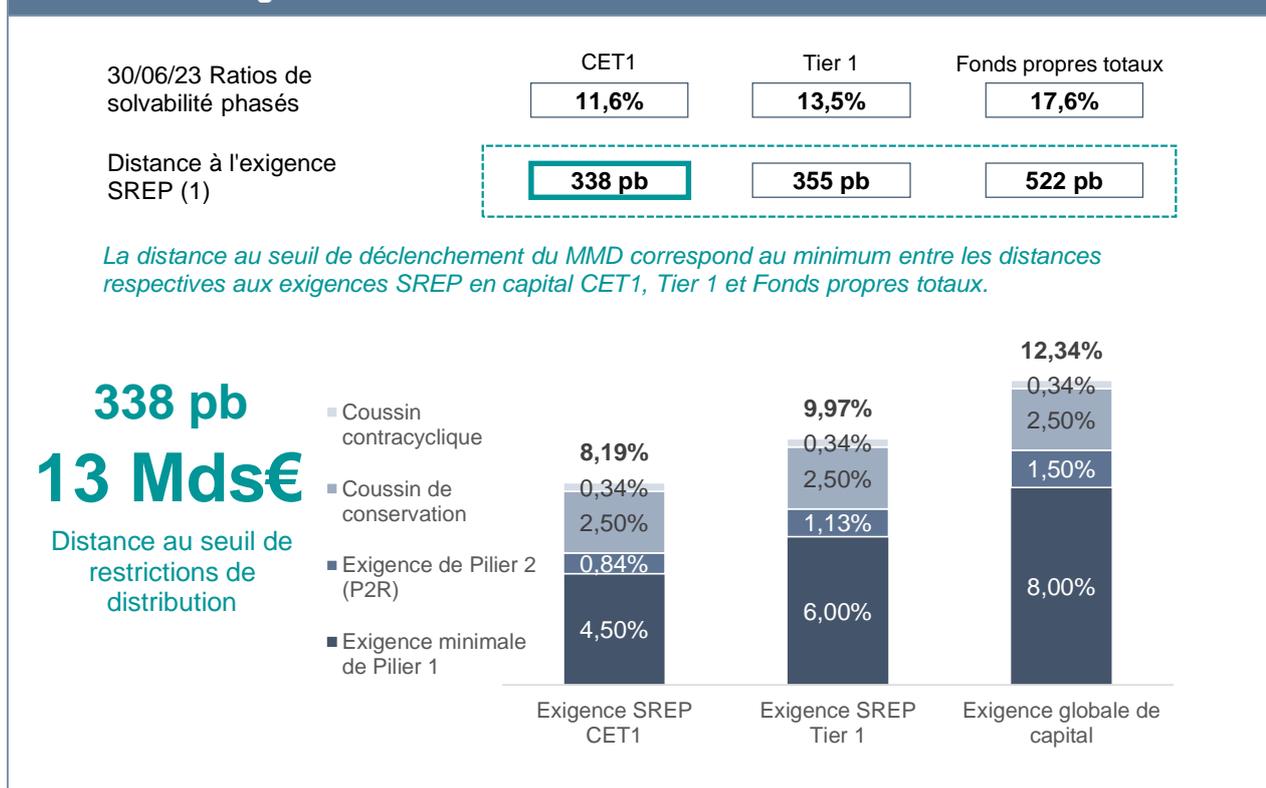
Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2023, dispose d'une marge de sécurité de **778 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 46 milliards d'euros de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2023, dispose d'une marge de sécurité de **338 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 milliards d'euros de capital CET1**.



La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions.

Table 2. Crédit Agricole S.A. - Seuil de restrictions de distribution



La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions.

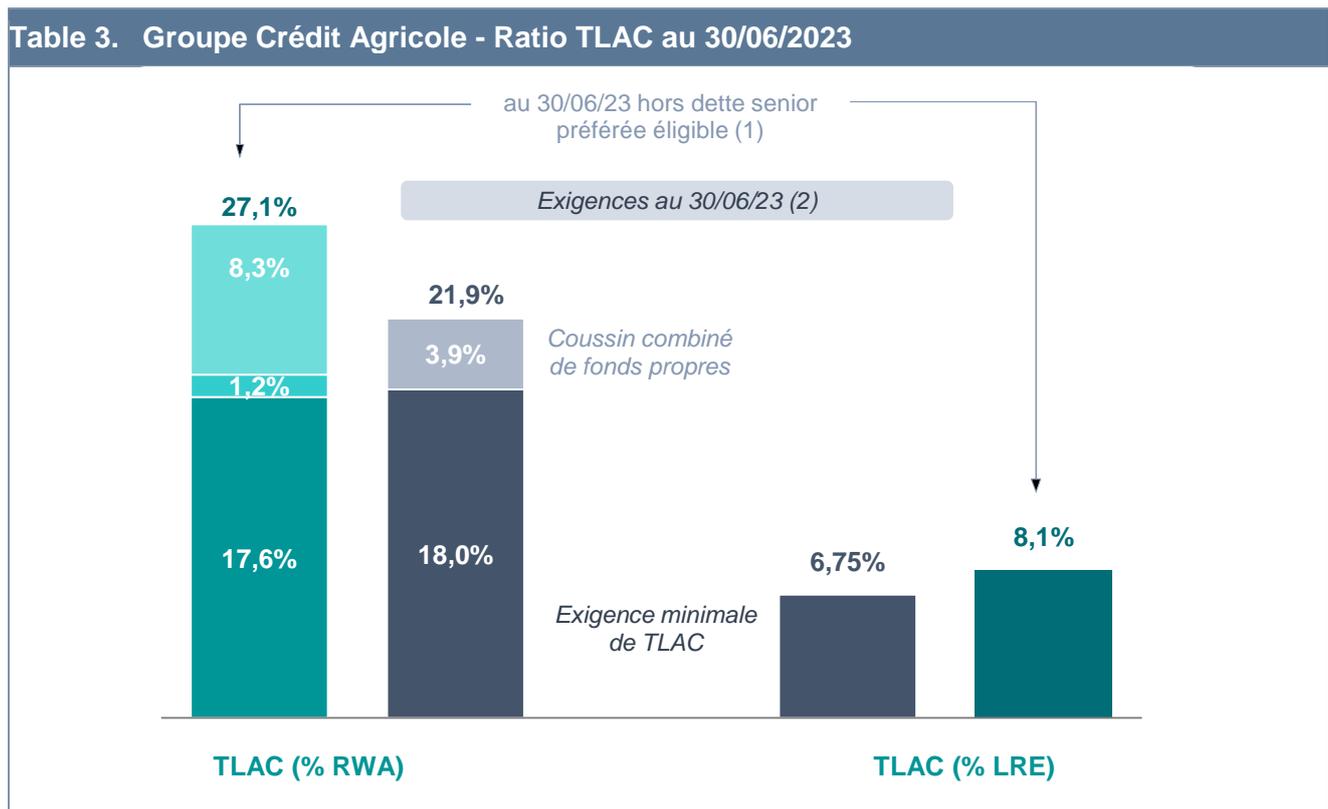
Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

Au 30 juin 2023, le **Groupe Crédit Agricole** dispose d'une marge de sécurité de **213 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 42 milliards d'euros de capital Tier 1.**

TLAC

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,40% pour le groupe Crédit Agricole au 30/06/23). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 21,9% ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).



⁽¹⁾ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa solvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2023

⁽²⁾ D'après la directive CRD5, l'exigence globale de coussins de fonds propres (coussin combiné) qui s'ajoute à l'exigence minimale de TLAC exprimée en % des RWA inclut 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique et le coussin contracyclique, fixé à 0,40% pour le Groupe Crédit Agricole au 30/06/23

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 30 juin 2023, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,1% des RWA et 8,1% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible¹**, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques est en baisse de 30 pb sur le trimestre, en lien avec la hausse des RWA non compensée par la progression des fonds propres et éléments éligibles sur la période. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC est en hausse de 20 bp par rapport à mars 2023².

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 520 points de base, soit 31 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 21,9% des RWA.

² La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 mars 2023 générant un ajustement du ratio de TLAC de +6 bp

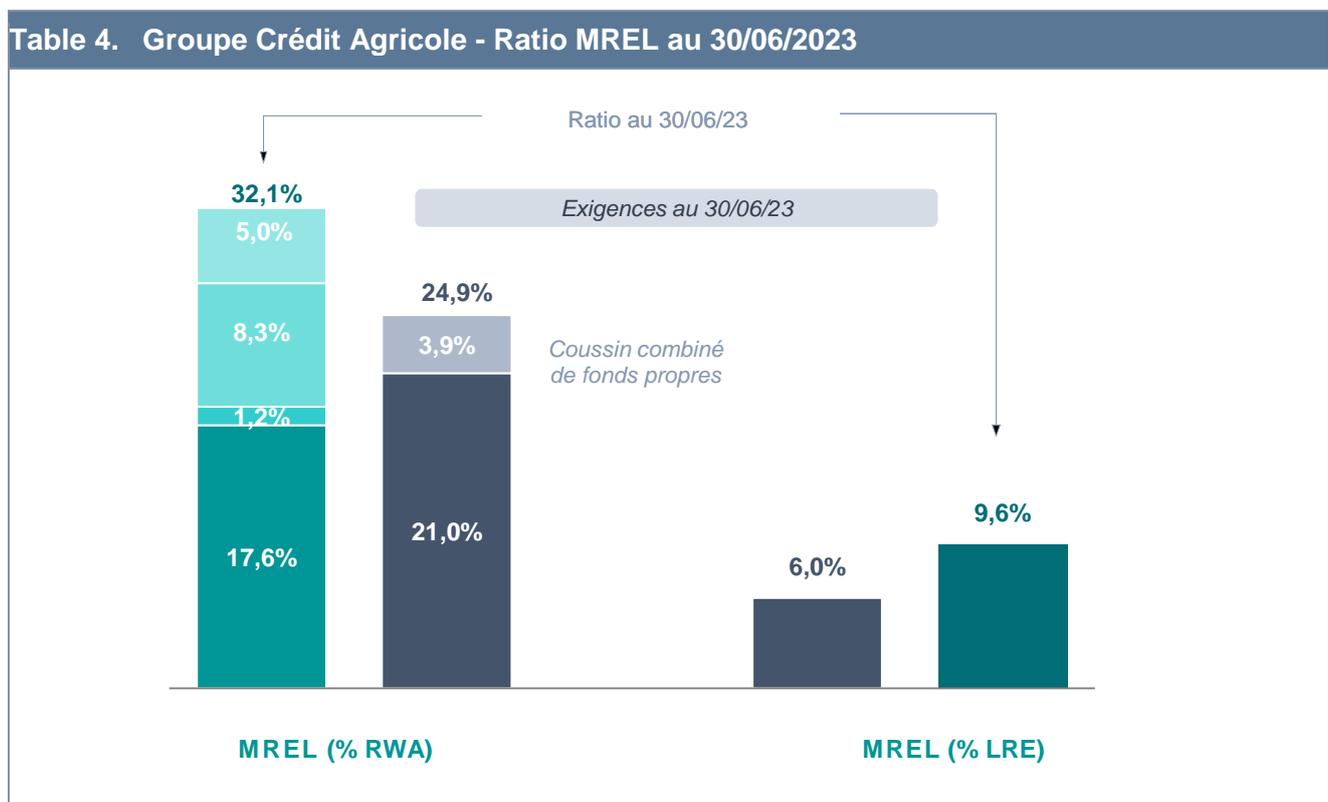
A fin juin 2023, 2,2 milliards d'euros équivalent ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2) en plus des 1,25 milliard d'euros AT1. Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 27,5 milliards d'euros.

MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1er janvier 2022 une exigence minimale de MREL total de :

- 21,04% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,40% pour le Groupe CA au 30/06/23). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 24,9% ;
- 6,02% de la LRE.

Au 30 juin 2023, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL à 32,1% des RWA et 9,6% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence de MREL total.



Une exigence de subordination additionnelle au TLAC (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus, à l'instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Depuis le 1er janvier 2022, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n'excède pas l'exigence de TLAC.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M- MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2023, dispose ainsi d'une marge de sécurité de 520 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l'exigence TLAC applicable au 30/06/2023, soit 31 milliards d'euros de capital CET1.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 39 milliards d'euros à fin juin 2023. De même, 130 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 195 milliards d'euros à fin juin 2023, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (91 milliards d'euros à fin juin 2023) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment « Ressources marché long terme », sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Table 5. Groupe Crédit Agricole - Construction du bilan cash bancaire au 30/06/2023

	2 401 Md€		2 401 Md€		
Autres éléments de bilan faisant l'objet d'un netting	39		39		
Reverse repos	143	net = 13	130	Repos	Netings
Instruments dérivés actif et autres éléments nécessaires à l'activité	206	net = 112	168	Instruments dérivés passif et autres éléments nécessaires à l'activité	
Comptes de régularisation - actif Centralisation CDC	10 91		27	Comptes de régularisation - passif	
Caisse et dépôts Banques Centrales (yc. réserves obligatoires)	166		154	Ressources marché CT	
Reverse repos et autres CT	13	14			
Actifs interbancaires					
Portefeuille titres (hors reverse repos et autres CT)	133		260	Ressources marché MLT	
Actifs de négoce à la clientèle	112				
Actifs clientèle (hors actifs de négoce à la clientèle)	1152		1072	Ressources clientèle	
Actifs tangibles et intangibles	50		154	Capitaux propres et assimilés	
Passage au périmètre prudentiel (soustraction principalement de l'activité d'assurance)	397		397		Netings
	Actif		Passif		

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 640 milliards d'euros au 30 juin 2023, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 172 milliards d'euros**, en baisse de 45 milliards d'euros par rapport à fin mars 2023 sous l'effet de la hausse de 12 milliards d'euros des besoins de refinancement résultant de l'activité commerciale (hausse de 22 milliards d'euros des crédits et hausse de 10 milliards d'euros des ressources clientèle), et du remboursement de l'échéance de TLTRO du mois de juin (48 Mds€) compensé en partie par des levées de ressources marché à moyen-long terme.

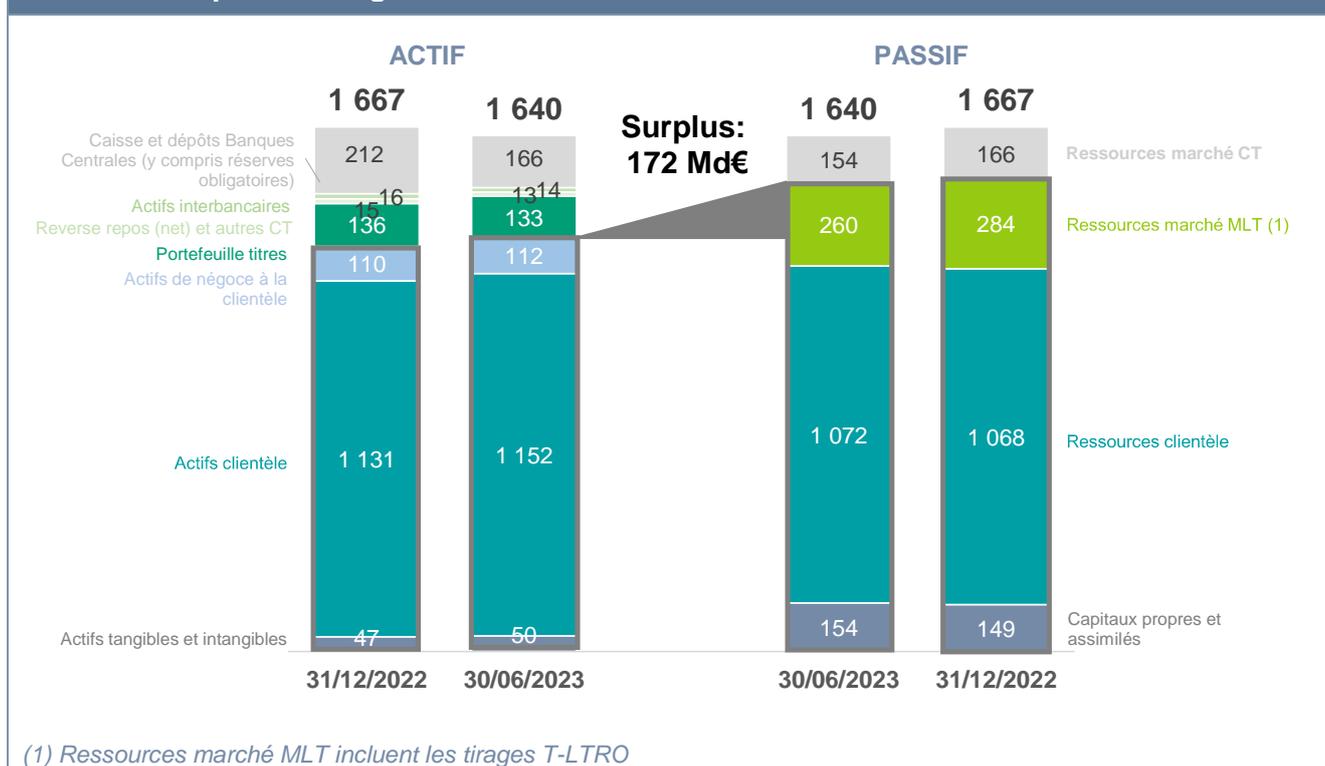
L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 45,5 milliards d'euros³ au 30 juin 2023, en baisse de 48 milliard d'euros⁴ remboursé sur le trimestre. A noter, concernant la position en ressources stables, que le pilotage interne du Groupe exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110-130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2023 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

³ Y compris CA Auto Bank

⁴ Y compris CA Auto Bank

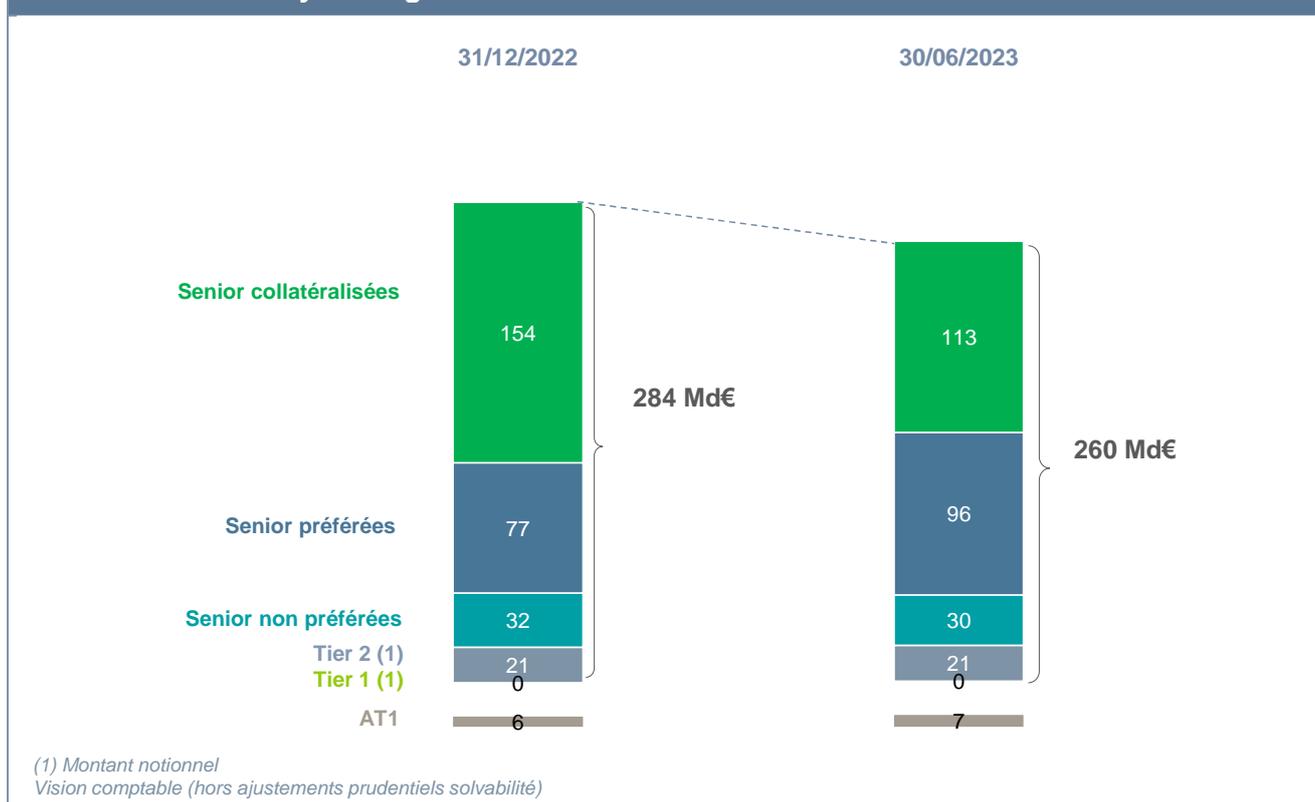
Table 6. Groupe Crédit Agricole - Bilan cash au 30/06/2023



Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 260 milliards d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 35 milliards d'euros par rapport à fin mars 2023 sous l'effet, notamment, du remboursement de 48 milliards d'euros de ressources T-LTRO 3 en juin 2023.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 113 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 96 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 30 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 21 milliards d'euros.

Table 7. Groupe Crédit Agricole – Répartition des encours comptables de ressources de marché moyen-long terme au 30/06/2023



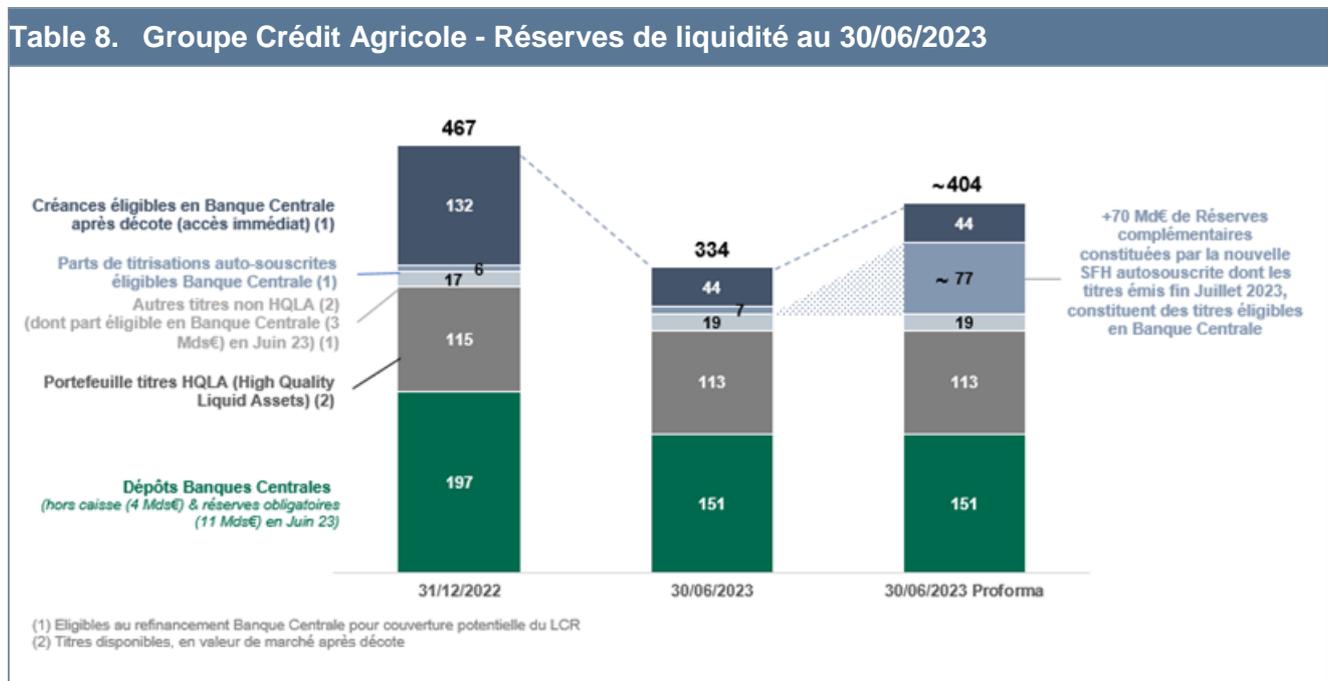
Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 334 milliards d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 123 milliards d'euros par rapport à fin mars 2023. Elles couvrent plus de deux fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Cette baisse des réserves de liquidité s'explique principalement par l'impact de l'arrêt au 30 juin 2023 du canal « ACC⁵ immobilier » pour -114 milliards d'euros et de la normalisation des décotes Banque de France sur les autres créances éligibles (temporairement assouplies lors de la crise du Covid) pour -5 milliards d'euros.

Le programme d'émission de la nouvelle CA FH SFH (Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH), dont l'agrément ACPR/BCE a été délivré le 18 juillet 2023 et dont les titres ont été émis à la fin juillet 2023, doit permettre de reconstituer environ 70 milliards d'euros de réserves éligibles à la BCE.

Le niveau global de réserves de liquidité restera de fait à un très haut niveau, à un niveau estimé à environ 404 milliards d'euros en vision pro-forma 30 juin 2023.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 54 milliards d'euros.



Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2023, les ratios LCR moyens sur 12 mois s'élèvent respectivement à 157,3% pour le Groupe Crédit Agricole et 146,4% pour Crédit Agricole S.A. Les ratios LCR de fin de mois s'élèvent respectivement à 142,9% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 84,3 milliards d'euros) et 140,3% pour Crédit Agricole S.A. (soit un excédent de 72 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

⁵ Additional Credit Claims

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2023, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 38,4 milliards d'euros^{6,7} de dette à moyen long terme, dont 51% émis par Crédit Agricole S.A. On note notamment les montants suivants pour le Groupe :

- Crédit Agricole CIB a émis 8,6 milliards d'euros en format structuré ;
- Crédit Agricole Italia a réalisé une nouvelle émission en format covered bond en juin pour 1 milliard d'euros à 6 ans ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a émis 2,8 milliards d'euros sous forme de titrisations ABS ;
- Crédit Agricole Auto Bank (CAAB), nouveau nom de FCA Bank, continue son accès au marché avec une nouvelle émission senior préférée en juin pour 600 millions d'euros à 3 ans ;
- Crédit Agricole next bank (Suisse) a réalisé une émission Covered Bond en juin à 3 et 7 ans (format green) pour 100 millions de CHF chacune.

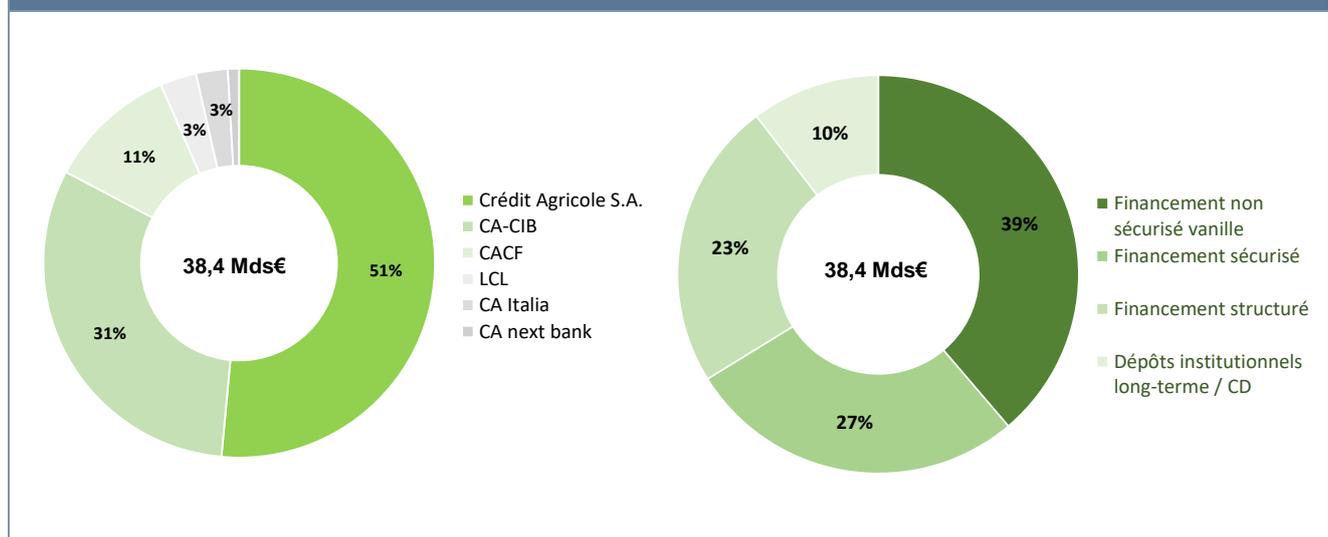
Le financement à moyen long terme du Groupe peut se décomposer à travers les catégories suivantes :

- 10,5 milliards d'euros de financement sécurisé ;
- 14,9 milliards d'euros de financement non sécurisé vanille ;
- 9,0 milliards d'euros de financement structuré ;
- 4,0 milliards d'euros de dépôts institutionnels long-terme et CD.

Par ailleurs, 12,2 milliards d'euros ont également été levés hors marché et se répartissent entre :

- 8,6 milliards d'euros au travers des réseaux de banques (banque de proximité du Groupe ou réseaux externes) ;
- 2,2 milliards d'euros auprès des organismes supranationaux et institutions financières ;
- 1,4 milliard d'euros auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH).

Table 9. Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché



Au 30 juin 2023, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 19,7 milliards d'euros^{8,9} :

La banque a levé l'équivalent de 19,7 milliards d'euros, dont 1,8 milliard d'euros en dette senior non préférée et 0,4 milliard d'euros en dette Tier 2, ainsi que 11,8 milliards d'euros de dette senior préférée et 5,8 milliards d'euros de dette senior collatéralisée. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 11,8 milliards d'euros ;

⁶ Montant brut avant rachats et amortissements

⁷ Hors émission AT1

⁸ Montant brut avant rachats et amortissements

⁹ Hors émission AT1

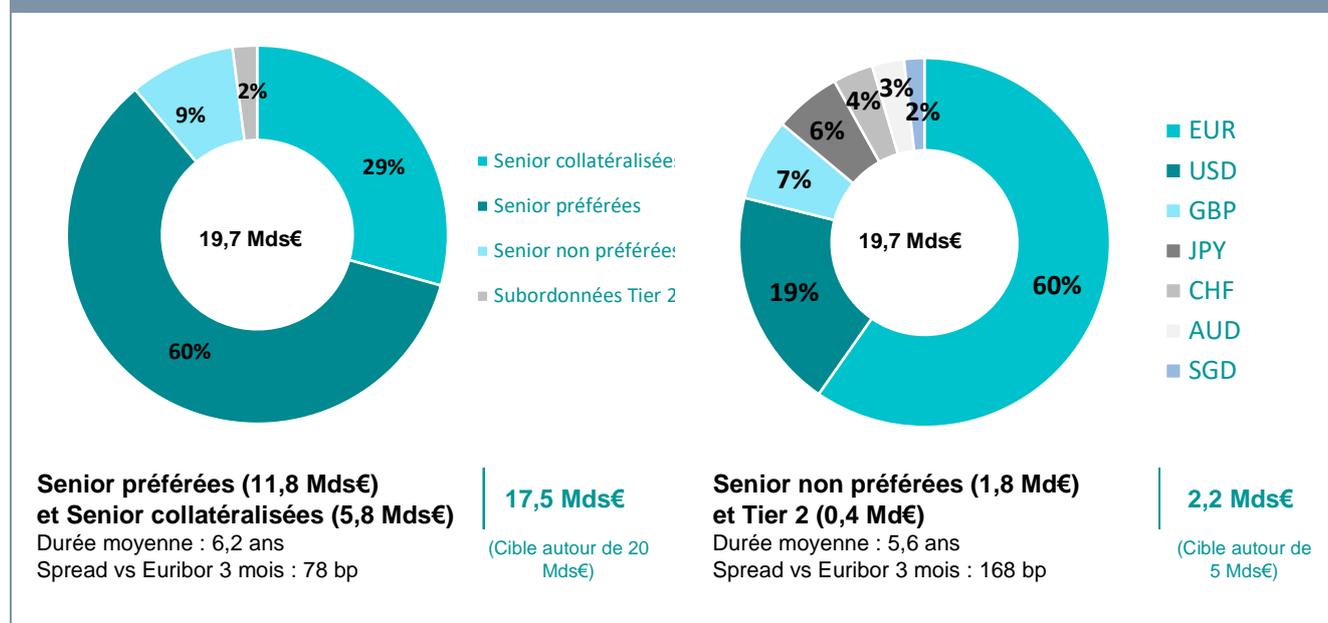
- o 4,1 milliards de dollars américains (3,8 milliards d'euros équivalent) ;
- o 1,3 milliard de livres sterling (1,4 milliard d'euros équivalent) ;
- o 172 milliards de yen japonais (1,1 milliard d'euros équivalent) ;
- o 0,8 milliard de francs suisses (0,8 milliard d'euros équivalent) ;
- o 0,9 milliard de dollars australiens (0,6 milliard d'euros équivalent) ;
- o 0,5 milliard dollars singapouriens (0,4 milliard d'euros équivalent).

Crédit Agricole S.A annonce une augmentation de son plan de refinancement 2023 de 19 milliards^{10,11} d'euros à 25 milliards afin d'accompagner une activité commerciale dynamique et de maintenir les ratios réglementaires à un haut niveau.

Depuis fin juin, Crédit Agricole S.A. a levé 0,6 milliard d'euros complémentaires dont une émission Senior collatéralisée pour 0,5 milliard d'euros à travers le véhicule CA PS SCF et une émission Senior Préférée en format Panda pour 1 milliard de CNY (126 millions d'euros équivalent). Ainsi, à fin juillet, le plan de financement MLT s'élève à 20,4 milliards d'euros soit une réalisation de 81% du programme 2023.

A noter que Crédit Agricole S.A. a émis le 3 janvier 2023 un AT1 Perpétuel NC6 ans pour 1,25 milliard d'euros au taux initial de 7,25%.

Table 10. Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché



¹⁰ Montant brut avant rachats et amortissements

¹¹ Hors émission AT1

Facteurs de risques Crédit Agricole S.A.

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. du fait de sa structure. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque de Crédit Agricole S.A. et les dispositifs de gestion mis en œuvre. L'information relative à la gestion des risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Les termes "Crédit Agricole S.A." utilisés dans cette partie font référence à l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (i.e. maison mère et société cotée du Groupe Crédit Agricole) et l'ensemble de ses filiales détenues directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (ci-après individuellement une "filiale" ou collectivement les "filiales").

1. FACTEURS DE RISQUES LIES A CREDIT AGRICOLE S.A. ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole S.A. sont présentés dans la présente partie sous les catégories suivantes :

(1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A. et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole S.A. considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole S.A. s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, Crédit Agricole S.A. pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole S.A. cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du

collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole S.A. est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole S.A. est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 771,8 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 15 % sur la clientèle de détail, 24 % sur les entreprises, 22 % sur les États et 33 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé Crédit Agricole S.A. étaient respectivement de 292,8 milliards d'euros et 24,9 milliards d'euros au 30 juin 2023. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 14,3 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Crédit Agricole S.A. liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole S.A. comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole S.A. est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole S.A. s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles au niveau de ces prix ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2023, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 193,6 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 10,3 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le deuxième trimestre 2023 ¹ de Crédit Agricole S.A. ressort à 33 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole S.A.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

¹ Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur les quatre derniers trimestres glissants auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres, après réintégration des encours de CA Auto Bank.

Au 30 juin 2023, l'exposition brute de Crédit Agricole S.A. sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 249 milliards d'euros (dont 8,2 milliards d'euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

d) Crédit Agricole S.A. pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de Crédit Agricole S.A. sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité assurées par le réseau de LCL ainsi que celui de Crédit Agricole Italia. À fin juin 2023, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. représentait 26 %, soit 279,1 milliards d'euros. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2023, le portefeuille d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. était composé à hauteur de 24 % d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 257,3 milliards d'euros, et à hauteur de 8 % d'emprunteurs du secteur Energie représentant un montant d'environ 82,9 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A. pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole S.A.

La capacité de Crédit Agricole S.A. à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole S.A. est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole S.A. à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole S.A. serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole S.A. ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole S.A. au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2023, le montant total des expositions brutes de Crédit Agricole S.A. sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 548,8 milliards d'euros (y compris sur des Caisses régionales) dont 513,2 milliards d'euros en méthode notations internes.

f) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Crédit Agricole S.A. surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Crédit Agricole S.A. est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. est au 30 juin 2023 de 534,2 milliards d'euros en France et 151,8 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 51 % et 14 % des expositions ventilées de Crédit Agricole S.A. sur la période. Une

dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur Crédit Agricole S.A. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées. À fin 2022, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle de Crédit Agricole S.A. dans les pays de rating inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élevaient à 71,9 milliards d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en raison de son exposition directe et indirecte en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine, les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent 852 millions d'euros au 30 juin 2023, financés en majeure partie localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 47% des encours au 30 juin 2023. L'exposition est en diminution régulière depuis le début du conflit (1,7 milliard d'euros au 31 mars 2022 puis 961 millions d'euros à fin 2022) avec une politique de redéploiement partiel des amortissements obtenus sur le portefeuille en faveur des clients et secteurs stratégiques

- En Russie, Crédit Agricole S.A. a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, Crédit Agricole S.A. est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale Crédit Agricole CIB AO (expositions on-shore) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 30 juin 2023, montant stable par rapport au 31 décembre 2022. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 144 millions équivalent euros, dont environ 64 millions d'euros de capitaux propres et 80 millions d'euros en dettes subordonnées au 30 juin 2023 (respectivement 74 millions d'euros et 77 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de Crédit Agricole CIB AO (expositions *off-shore*¹) représentent l'équivalent de 2,3 milliards d'euros au 30 juin 2023 (en quasi-totalité enregistrées au bilan²). Elles ont enregistré une baisse de - 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022 et de - 2,3 milliard d'euros depuis le début du conflit en février 2022. La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) représente 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2023, en baisse de - 1,4 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96 % *Investment Grade* au 31 décembre 2022 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dès le 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne de Crédit Agricole S.A.. Dès le premier trimestre 2022, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes, qui a ensuite été actualisé à chaque arrêté. Sur le premier semestre 2023, le coût du risque relatif aux expositions russes se limite à 7,7 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros portant sur les expositions performantes (*Stages 1 et 2*) et 3,4 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (*Stage 3*).

L'exposition russe de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 152 millions d'euros au 30 juin 2023, en baisse sensible depuis le 31 décembre 2022 (équivalent de 220 millions d'euros).

Au total, ces expositions, de taille limitée (moins de 1 % du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2023), continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

¹ Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

² Partie utilisée des facilités de crédit.

g) Crédit Agricole S.A. est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque Crédit Agricole S.A. détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de trading, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés de Crédit Agricole S.A. sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 11,5 milliards d'euros au 30 juin 2023. Bien que Crédit Agricole S.A. obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et Crédit Agricole S.A. pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

1.2 Risques financiers

a) Le resserrement rapide de la politique monétaire pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A

En raison de la forte poussée inflationniste, la BCE a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 400 points de base (pb) en onze mois et a réduit puis mis fin aux réinvestissements des tombées de son Asset Purchase Programme (APP) à compter de juillet 2023. Les taux de swap à 2 ans ont ainsi gagné 245 pb en un an (à fin juin 2023) et 415 pb depuis fin 2021 et le taux de swap à 10 ans 80 pb en un an et 280 pb en 18 mois ; la courbe des taux est inversée depuis fin 2022 et ce mouvement s'est accentué en 2023 avec des anticipations d'une politique monétaire plus durablement restrictive et d'un ralentissement sensible de l'économie. Dans le même temps, l'encours de TLTRO, qui procuraient des financements longs à coût réduit aux banques, a baissé de 1 500 Mds€ en un an (-72%).

Ces mouvements entraînent un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source Banque de France) a fortement ralenti (+0,7% sur un an en mai 2023) et la hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts au détriment des dépôts à vue peu rémunérés vers les DAT à moins de deux ans et les livrets réglementés. Le taux d'intérêt moyen des dépôts a gagné 100 pb en un an (à mai 23), le taux sur les nouveaux DAT < 2 ans plus de 300 pb.

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,6%) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (cumulée sur 12 mois, baisse de 11% sur un an (- 27% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux sur encours est lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe. Sur les crédits nouveaux, la hausse est contrainte par le taux de l'usure (+250 pb pour les crédits nouveaux aux sociétés non financières et +170 pb pour les crédits nouveaux aux ménages sur un an).

La BCE devrait continuer à relever ses taux en 2023 et les maintenir pendant plusieurs trimestres tout en poursuivant la réduction de son bilan, ce qui maintient la pression sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. a vu et pourrait continuer de voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts et hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation reste une préoccupation et un risque majeurs. Même si elle a nettement reflué depuis l'automne 2022, sous l'effet en grande part d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et également du desserrement des contraintes d'approvisionnement, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui se révèle plus résistante et traduit la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants affectés par la guerre en Ukraine à l'ensemble des prix et aux salaires. Le risque d'enclenchement d'une boucle prix-salaire, qui entraînerait une inflation auto-entretenu et un désancrage des anticipations, est particulièrement redouté par la BCE. Outre les impacts indirects liés à leurs conséquences sur la politique monétaire et les taux d'intérêt, des pressions inflationnistes plus durables qu'escompté pourraient avoir des effets directs significatifs sur les charges de Crédit Agricole S.A. (salaires, achats) et par conséquent sur ses résultats financiers.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. en raison de son activité de banque de détail exercée principalement au travers de LCL et CA Italia, est exposé aux variations de taux d'intérêt.

La marge nette d'intérêt réalisée par Crédit Agricole S.A. sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole S.A. n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de Crédit Agricole S.A. ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessous sont calculés d'une part avec un coefficient de transmission¹ (ou *pass-through rate*) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel élevé ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Crédit Agricole S.A. est exposé², la valeur économique³ de Crédit Agricole S.A. serait positivement affectée à hauteur de 2,4 milliard d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de – 4,4 milliards d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration de 25 % des dépôts à vue sans rémunération vers des comptes sur livrets et en considérant un horizon de un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) à fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de – 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé⁽²⁾, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole S.A. baisserait de -0,3 milliard d'euros en année 1, - 0,4 milliard d'euros en année 2,

¹ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

² Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

³ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

- 0,6 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole S.A. serait en hausse de + 0,4 milliard d'euros en année 1, + 0,4 milliard d'euros en année 2, et + 0,5 milliard d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement – 0,4 milliard d'euros, - 0,5 milliard d'euros et – 0,7 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier et de + 0,5 milliard d'euros, + 0,5 milliard d'euros et + 0,7 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier.

Ces impacts ne tiennent pas compte des effets retardés des hausses de taux passées. Par ailleurs, en France, dans le contexte de forte hausse des taux observée en 2022, le coefficient de transmission à l'actif a été limité par l'existence du modèle de taux fixes et par le taux de l'usure. En pratique, il était autour de 30 % (au lieu de 50 %). Au passif, en outre, les taux de l'épargne réglementée ont augmenté non seulement avec la hausse des taux mais aussi avec l'inflation, et l'ALM de la banque n'est pas en mesure de couvrir intégralement ce risque. Dans ce contexte, la sensibilité des revenus à la hausse des taux a été significativement plus faible en 2022 que le chiffre de sensibilité affiché dans le DEU 2021.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole S.A. baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc une sensibilité globale aux variations de taux des actifs en stock plus forte que celle des passifs en stock.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de Crédit Agricole S.A. pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer (i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, (ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et (iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *Investment Grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

c) Les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, d'asset servicing, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

En 2022, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des filiales spécialisées de gestion d'actifs, d'assurance, d'Asset Servicing et de gestion de fortune et réduit le montant de la collecte, réduisant ainsi les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ces activités. A fin juin 2023, 16 %, 11 % et 6% des revenus de Crédit Agricole S.A. ont été générés respectivement par ses activités de gestion d'actifs et de fortune, celles d'assurance et celles d'Asset Servicing. Crédit Agricole S.A. est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances ¹. Les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à 1 961 milliards d'euros fin juin 2023 et les actifs sous gestion de CAA s'établissent à 326 milliards d'euros fin juin 2023. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. Les commissions de gestion que les filiales facturent à leurs clients étant généralement calculées sur la valeur ou la

¹ Source : *L'Argus de l'assurance*.

performance de ces portefeuilles, le ralentissement du marché peut donc affecter les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

En outre, même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que Crédit Agricole S.A. tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

Par ailleurs, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles Crédit Agricole S.A. intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de Crédit Agricole S.A., qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles Crédit Agricole S.A. intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché.

d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole S.A., ainsi que de la dette de Crédit Agricole S.A., pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole S.A. ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole S.A., ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole S.A. au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole S.A. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2023, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole S.A. s'élevait à 106,1 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 152 millions d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances détient un portefeuille obligataire correspondant à ses engagements de passifs et notamment des garanties octroyées aux assurés (principalement assurance-vie en euros – hors unités de compte et OPCVM – et prévoyance) qui donne aussi lieu à des ajustements de valeur enregistrés au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres.

e) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole S.A. à des risques de marché

Les activités de Crédit Agricole S.A. sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles Crédit Agricole S.A. opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole S.A. est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles de Crédit Agricole S.A.) ainsi que des prix du pétrole et des métaux précieux.

Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, Crédit Agricole S.A. utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) détaillé dans la "Gestion des risques" 2.5 "Risques de marché" du Document d'Enregistrement Universel 2022. Au 30 juin 2023, la VaR de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 16 millions d'euros.

Crédit Agricole S.A. réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 “Méthodologie de mesure et d’encadrement des risques de marché – Indicateurs” et 2.5.IV “Expositions” du chapitre 5 “Risques et Pilier 3” du Document d’enregistrement universel 2022. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l’exposition de Crédit Agricole S.A. aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de marché auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s’élevait à 12,8 milliards d’euros au 30 juin 2023.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l’action concertée d’investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l’action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l’action Crédit Agricole S.A. en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur Crédit Agricole S.A. et ses contreparties.

f) Crédit Agricole S.A. peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. supporte le risque d’une baisse de valeur des titres de capital qu’il détient dans l’exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d’actions cotées, dans l’exercice d’activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d’exercer le contrôle et d’influencer la stratégie de Crédit Agricole S.A. Dans l’hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de Crédit Agricole S.A. peut être limité et tout désaccord avec d’autres actionnaires ou avec la Direction de l’entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole S.A. à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole S.A. détenait 55,4 milliards d’euros d’instruments de capitaux propres dont 42 milliards d’euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 7,3 milliards d’euros détenus à des fins de transaction et 6,1 milliards d’euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d’autre part.

g) Crédit Agricole S.A. doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d’actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que la maturité, le taux d’intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L’échéancier de paiement d’un certain nombre d’actifs de Crédit Agricole S.A. est incertain, et si Crédit Agricole S.A. perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d’un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que Crédit Agricole S.A. s’impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l’inadéquation entre ces actifs et passifs.

L’objectif de Crédit Agricole S.A. en matière de gestion de sa liquidité est d’être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2023, Crédit Agricole S.A. affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 146,4 %¹ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et supérieur à l’objectif du Plan moyen terme de 110 %.

¹ LCR moyen 12 mois glissants à fin juin 2023.

Dans certaines activités de Crédit Agricole S.A., notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives si Crédit Agricole S.A. n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par Crédit Agricole S.A.

Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés, sont valorisés par Crédit Agricole S.A. en recourant à des modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de variation de valeur des produits ainsi valorisés, y compris lorsque les paramètres de valorisation ne sont pas des paramètres observables au sens de la norme IFRS 13, et pourrait en conséquence subir des pertes non anticipées.

h) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par Crédit Agricole S.A. pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole S.A. détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole S.A. pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole S.A. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2023, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 5,7 milliards d'euros (6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022) et le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2022).

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de Crédit Agricole S.A. incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2021 à 2023, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole S.A. se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 34 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 15 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 39 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (4 %), la fraude interne (3 %), et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 37,5 milliards d'euros au 30 juin 2023.

a) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2022, le montant de la fraude avérée pour le périmètre Crédit Agricole S.A. s'élevait à 99 millions d'euros, en baisse de 6 % par rapport à l'année 2021 (105 millions d'euros).

■ Le crédit à la consommation, la banque de détail France (LCL) et à l'international représentent 88 % de la fraude totale.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 22 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 46 % ;
- détournement/vol : 6 % ;
- PSA/NPAI : 12 % ;
- autres fraudes : 14 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole S.A. continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole S.A. dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole S.A. devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole S.A. se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole S.A., en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole S.A. ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole S.A. est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole S.A. a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Crédit Agricole S.A. est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole S.A. pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole S.A., et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Crédit Agricole S.A. ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2021 à 2023, les pertes opérationnelles au titre

du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 2 % et 3 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole S.A. pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole S.A. n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole S.A. utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole S.A. applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole S.A. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole S.A. pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole S.A. utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2023, Crédit Agricole S.A. a une exigence de fonds propres prudentiels de 3 milliards d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, dont 1,9 milliard d'euros en méthodologie avancée (AMA) fondée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et 1,1 milliard d'euros en méthodologie standard (TSA).

d) Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole S.A. dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole S.A. sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Crédit Agricole S.A. pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, Crédit Agricole S.A. est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre manquement de la part de ses prestataires tiers. Ces expositions et dépendances pourraient également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer Crédit Agricole S.A. à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour Crédit Agricole S.A. et géré par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. (y compris les Directions de la conformité des filiales concernées de Crédit Agricole S.A.) qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole S.A. a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole S.A., ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole S.A. a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole S.A. dispose de moyens de défense importants, Crédit Agricole S.A. pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein de Crédit Agricole S.A., veuillez-vous référer à la section "Évolution des risques juridiques" de la partie "Gestion des risques" du présent document.

Organisée en Ligne métier, la Direction des Affaires Juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités.

Au 30 juin 2023, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 347 millions d'euros, contre 361 millions d'euros au 31 décembre 2022.

f) La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où Crédit Agricole S.A. les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de Crédit Agricole S.A., faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de Crédit Agricole S.A.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants de Crédit Agricole S.A. respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de Crédit Agricole S.A. soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, Crédit Agricole S.A. ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein

desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Crédit Agricole S.A. pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2022, Crédit Agricole S.A. était implanté dans 46 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'en 2022, 69 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) de Crédit Agricole S.A. provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

1.4 Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue

a) La persistance de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole S.A.

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient être plus négatifs que prévu sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution est particulièrement incertaine, et les risques qu'ils entraînent sur les prix, notamment énergétiques et alimentaires, et les chaînes d'approvisionnement ;
- Les conditions climatiques, qui conditionnent également ces prix, et des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, qui peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix ;
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à adopter des politiques monétaires encore plus restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de Crédit Agricole S.A. mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Crédit Agricole S.A.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole S.A. selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2023, les expositions de Crédit Agricole S.A. aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à la hausse des taux sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec

28,2 milliards d'euros en EAD (Exposure at Default⁽¹⁾ dont 2,3 % en défaut, (b) l'automobile avec 24,5 milliards d'euros en EAD dont 0,4 % en défaut, (c) l'industrie lourde avec 21,5 milliards d'euros en EAD dont 2,6 % en défaut, (d) la distribution et les biens de consommation avec 17,9 milliards d'euros en EAD dont 2,2 % en défaut, et le BTP avec 9 milliards d'euros en EAD dont 1,3 % en défaut.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole S.A. et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole S.A. est exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi qu'à la situation géopolitique mondiale. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 52 % du produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. a été réalisé en France, 17 % en Italie, 20 % dans le reste de l'Europe et 11 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole S.A. intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole S.A. les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole S.A., en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- Plus globalement, des événements de nature géopolitique peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire.
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole S.A., y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que Crédit Agricole S.A. exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux

¹ Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole S.A. en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

instruments de trading et de couverture auxquels Crédit Agricole S.A. a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle a entraînées peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de Crédit Agricole S.A. sur le souverain français est de 137,3 milliards d'euros à fin décembre 2022 (Pilier 3), ce qui représente 7,3 % des expositions de Crédit Agricole S.A.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Crédit Agricole S.A. intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole S.A. est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen

et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Groupe Crédit Agricole doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2023, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de Crédit Agricole S.A. était de 11,6 % et celui du Groupe Crédit Agricole était de 17,6 % ;

■ les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'enregistrement universel 2022). En outre, la contribution de Crédit Agricole S.A. au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, à fin juin 2023, la contribution de Crédit Agricole S.A. au Fonds de résolution unique s'élève à 508 millions d'euros ;

■ les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596 / 2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations de Crédit Agricole S.A. en matière de transparence et de reporting ;

■ les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

■ les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;

■ les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

■ la législation fiscale et comptable dans les juridictions où Crédit Agricole S.A. exerce ses activités ; et

■ les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, Crédit Agricole S.A. a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de Crédit Agricole S.A., notamment en obligeant Crédit Agricole S.A. à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour Crédit Agricole S.A. : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de Crédit Agricole S.A. à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de

changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques, le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

■ Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole S.A. opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole S.A. est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole S.A. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole S.A. et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

■ Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole S.A., mais celui-ci pourrait être très important.

1.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A.

a) Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à moyen terme à horizon 2025 : "Ambitions 2025" (le "Plan moyen terme 2025"). Le Plan moyen terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs dans leurs marchés respectifs. Le Plan moyen terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI > 10 % en trois ans) fixées pour Crédit Agricole S.A. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan moyen terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses

que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie as-a-service, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine. Le principal moteur de croissance du Plan à Moyen Terme est organique, et cette croissance peut être complétée par des partenariats et/ou des acquisitions. Un risque d'intégration opérationnelle est toujours associé à de telles transactions. Sur l'année 2022, Crédit Agricole S.A. a démontré sa forte capacité d'intégration (y compris intégration informatique) avec l'intégration de Lyxor et Creval finalisée en fin d'année.

Le Plan moyen terme 2025 de Crédit Agricole S.A. comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres et de niveau de fonds propres, et de taux de distribution. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de Crédit Agricole S.A. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écarter, à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. poursuit les objectifs suivants, présentés dans le Plan moyen terme 2025 : atteindre à fin 2025 un résultat net part du Groupe supérieur à 6 milliards d'euros ; maintenir un plafond de coefficient d'exploitation tous les ans sur toute la durée du Plan moyen terme 2025 à 60 %, plafond ramené à 58 % depuis la mise en œuvre de la réforme IFRS 17 ; atteindre une rentabilité sur capitaux propres tangibles (ROTE) supérieur à 12 % à fin 2025 ; cibler tout au long du Plan moyen terme 2025 un ratio CET1 à 11 % avec un plancher de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (en poursuivant une stratégie d'optimisation du compartiment de capital AT1). Le Plan moyen terme 2025 prévoit également une cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. à hauteur de 50 % en numéraire, et ce même en cas de fluctuation du ratio de CET1 autour de la cible fixée dans le Plan moyen terme 2025.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, Crédit Agricole S.A. adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes et plus largement tenant compte de critères ESG est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, cesser uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, Crédit Agricole S.A. fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, Crédit Agricole S.A. perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Des cibles ambitieuses ont été fixées à Crédit Agricole S.A. pour accélérer le rythme de transition vers la neutralité carbone en 2050. Après l'annonce des engagements *Net Zero Asset Owner* (CA Assurances) et *Net Zero Asset Managers* (Amundi), Crédit Agricole S.A. a publié ses objectifs pour 2030 en lien avec la *Net Zero Banking Alliance* sur cinq secteurs (Pétrole & gaz, Électricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment) pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales.

Dans un deuxième temps, le Groupe Crédit Agricole dévoilera en 2023 les objectifs pour cinq autres secteurs (Transport maritime, Aviation, Acier, Immobilier résidentiel et Agriculture). Ces engagements couvrent dix secteurs qui représentent plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et environ 60 % de l'exposition du Groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole s'est également engagé à réduire sa propre empreinte carbone directe de 50 % d'ici 2030.

L'action climatique du Groupe est cohérente avec son engagement de contribuer à l'objectif de neutralité carbone mondiale d'ici 2050, et la stratégie climat du Groupe contribue pleinement aux objectifs de génération de revenus du Plan moyen terme 2025 de Crédit Agricole S.A.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole et donc à celle de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Par ailleurs, le caractère nouveau de certaines données ESG qui nécessitent des travaux de fiabilisation

supplémentaires pourrait conduire à recalculer des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés et ainsi les décaler dans le temps.

Plus généralement, le succès du Plan moyen terme 2025 de Crédit Agricole S.A. repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025 devraient pouvoir être atteints, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan moyen terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan moyen terme 2025 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des filiales spécialisées dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie à l'évolution des taux, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte et en dotant sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 11,9 milliards d'euros au 30 Juin 2023 (contre 12,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022), soit 5,5% des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unité de compte dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 27,9 % au 30 Juin 2023, en hausse de 2,7 points sur un an. En assurance dommages, le ratio combiné atteint 97,8 %¹.

Enfin, Crédit Agricole Assurances affiche un haut niveau de solvabilité à 222 %² au 30 Juin 2023.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A.

Bien que les principales activités de Crédit Agricole S.A. soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques

¹ Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraité des événements climatiques.

² Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le *grandfathering* des dettes subordonnées.

défavorables pourrait impacter Crédit Agricole S.A. à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels Crédit Agricole S.A. opère pourrait affecter les activités du Crédit Agricole S.A. ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques environnementaux et sociétaux

Les risques environnementaux peuvent affecter le Crédit Agricole S.A. de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière environnementale. Crédit Agricole S.A. peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Les aléas de risques environnementaux peuvent en outre affecter les contreparties des filiales de Crédit Agricole S.A., et donc indirectement Crédit Agricole S.A. Les risques environnementaux sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsqu'une filiale de Crédit Agricole S.A. prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties des filiales de Crédit Agricole S.A. dans l'exercice de leurs activités. Crédit Agricole S.A. pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole S.A. devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation (cf. engagements *Net Zero* affichés dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel § 3.4.5).

Ces évolutions ont été communiquées par Crédit Agricole S.A. dans son Plan moyen terme 2025 ainsi que dans sa stratégie climat. Plus précisément, après avoir pris des engagements sur le secteur du charbon thermique, Crédit Agricole S.A. formalise progressivement des ambitions pour de nouveaux secteurs, notamment dans le cadre de la *Net Zero Banking Alliance* à laquelle le Groupe Crédit Agricole a adhéré. En outre, Amundi a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Manager Alliance* et CAA l'initiative *Net Zero Asset Owners' Alliance*. Ces engagements confirment l'implication du Groupe Crédit Agricole dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

En termes de risque social, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal visant à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous.

Par ailleurs, il pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs du plan moyen terme 2025 destiné à poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévue et porter préjudice à la réputation de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

e) Crédit Agricole S.A., ainsi que sa filiale de Banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole S.A. et de chacune de ses filiales prises individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de Crédit Agricole S.A. ou de stipulations contractuelles de certains contrats de trading, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole S.A. auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole S.A. auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre 2023, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Moody's ESG Solutions (passant de 67 à 72/100), ISS ESG (C+) et CDP (B).

f) Crédit Agricole S.A. est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole S.A. est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales, qui équipent leurs clients avec des produits financiers de Crédit Agricole S.A. ont en France une part de marché de près de 24 %¹.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole S.A., ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

¹ Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages et pour les crédits des ménages (source : Banque de France, décembre 2022).

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole S.A. et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole S.A. doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution

bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite “DRRB2” est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d’assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l’économie, de protéger les déposants, et d’éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d’un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c’est la stratégie de résolution de “point d’entrée unique élargi” (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l’outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l’hypothèse d’une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c’est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d’organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d’entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l’encontre d’un établissement de crédit lorsqu’elle considère que : la défaillance de l’établissement est avérée ou prévisible, il n’existe aucune perspective raisonnable qu’une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l’établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu’ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d’un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu’ils auraient subies si l’établissement avait été liquidé dans le cadre d’une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe “*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*” (NCWOL) visé à l’article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu’ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu’ils auraient subi si l’établissement avait fait l’objet d’une procédure normale d’insolvabilité.

Dans l’hypothèse où les autorités de résolution décideraient d’une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d’absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d’utiliser l’outil de résolution qu’est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c’est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d’absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l’égard de l’organe central et de l’ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s’appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l’entité considérée et quelle que soit l’origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l’article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB/DRRB2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2022, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2023 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

1. RISQUES DE CREDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2022 dans la partie 5 chapitre 2. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2023.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2023, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 1 237 milliards d'euros contre 1 202 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit une diminution de 0,5% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 11,4 milliards à fin juin 2023 contre 11,1 milliards au 31 décembre 2022.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, soit 1 053,4 milliards d'euros au 30 juin 2023 contre 1 111,2 milliards au 31 décembre 2022. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra « risques de marché ») et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Zone géographique de risque	Juin 23	Déc. 22
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	3%	3%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	1%	1%
AMERIQUE DU NORD	7%	6%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	5%	5%
EUROPE DE L'EST	2%	2%
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	13%	13%
FRANCE (Retail)	16%	16%
FRANCE (hors retail)	34%	40%
ITALIE	14%	13%
JAPON	5%	2%
TOTAL	100%	100%

Secteur d'activité	Juin 22	Déc. 22
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	2%	2%
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	2%	2%
ASSURANCE	1%	1%
AUTOMOBILE	3%	3%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	6%	6%
AUTRES INDUSTRIES	2%	2%
AUTRES TRANSPORTS	1%	1%
BANQUES	2%	2%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0%	0%
BTP	2%	2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%	2%
DIVERS	4%	4%
ENERGIE	8%	8%
IMMOBILIER	3%	3%
INDUSTRIE LOURDE	3%	3%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	2%	2%
MARITIME	2%	1%
MEDIA / EDITION	0%	0%
SANTE / PHARMACIE	1%	1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	24%	27%
TELECOM	2%	2%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%	1%
UTILITIES	0%	1%
BANQUE DE DETAIL	26%	24%
Total	100%	100%

La diminution sensible des activités des dépôts auprès des banques centrales (- 46 milliards d'euros soit - 22% de l'encours au bilan) contribue à la diminution de la part relative de la France (hors retail) dans la répartition par zone géographique et à celle du secteur public dans la répartition par filière. La progression de la filière banque de détail est favorisée par le croissance des activités de CA Italia, dont l'effet périmètre lié à l'intégration de CA Auto Bank.

I.3. Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

III. 1 Evaluation du risque de crédit

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2023 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2023, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2026.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Premier scénario : Scénario « central »

Le scénario central, **pondéré à 50%**, reste marqué par l'intensification de la guerre russo-ukrainienne et un processus de paix vraisemblablement lointain. Ce scénario prévoit en 2023 une inflation en zone euro en repli mais encore élevée, un très net ralentissement économique et la poursuite du resserrement monétaire

Une inflation en repli mais encore à un niveau élevé en zone euro :

L'inflation en zone euro a atteint son pic en octobre 2022 (+10,6%) et diminue très progressivement depuis, tout en restant encore à un niveau élevé (9,6% au T1-2023). Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites depuis l'abandon de la politique zéro Covid chinoise et la re-normalisation du commerce mondial. Des effets de base favorables sur les prix de l'énergie, une baisse des prix de marché de l'énergie début 2023 ainsi qu'un hiver moins rigoureux et des stocks de gaz élevés jouent également un rôle favorablement baissier sur l'inflation. En 2023-2024, les prix de l'énergie restent élevés mais toutefois contenus. Le pétrole ressort respectivement à 98 \$/b et 103 \$/b (en moyenne annuelle), le gaz à 75 €/MWh et 90 €/MWh. Les salaires augmentent plus rapidement qu'à l'accoutumée sans enclencher de boucle prix-salaires pour autant. L'inflation en zone euro (indice des prix à la consommation harmonisé – HCPI) est attendue à 5,9% (en moyenne) en 2023 et 3,7% en fin d'année. En France, le CPI est prévu à 5,4% en moyenne en 2023 et 5,1% en fin d'année. Le bouclier tarifaire a permis à la France de lisser la hausse des prix énergétiques dans le temps mais en contrepartie l'inflation y reflue plus lentement qu'ailleurs.

Cet environnement projette la zone euro dans un régime de croissance faible. Les effets d'offre s'estompent mais la demande domestique freine nettement. Elle est affectée par l'inflation élevée et la réduction des mesures de soutien budgétaire tandis que les taux d'intérêt plus élevés pénalisent les crédits. La rentabilité des entreprises est dégradée sous l'effet combiné de la hausse des coûts de production, des salaires, et d'une moindre demande, ce qui freine quelque peu l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se repli en raison d'une inflation persistante et de moindres mesures de soutien. Le marché du travail demeure solide mais la croissance de l'emploi ralentit néanmoins. Les marchés immobiliers, résidentiels et commerciaux, enregistrent des corrections appuyées en lien avec la remontée des taux qui renchérissent les crédits.

La croissance devrait s'avérer très modérée à +0,6% en zone euro en 2023 ainsi qu'en France (+0,6%), la reprise attendue ne s'enclenchant qu'à partir du second semestre et de façon assez limitée.

La lutte contre l'inflation reste la priorité des banques centrales

Les banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive afin de ralentir significativement l'inflation quitte à ce que la croissance en pâtisse. Elles n'excluent cependant pas l'utilisation d'outils spécifiques pour assurer le refinancement du système bancaire en cas de difficultés.

Aux Etats-Unis, la Fed remonte ses taux de 25 points de base pour porter la fourchette cible à 5,00-5,25% puis maintient ce taux terminal jusqu'à la fin de 2023. Le début du repli des taux est envisagé en 2024 avec 100 pb de baisse progressive tout au long de l'année (25 pb par trimestre). La hausse des taux longs culmine à l'été 2023 avant d'entamer un lent repli au second semestre 2023 se caractérisant par une pentification de la courbe qui s'accroît en 2024.

En zone euro, le resserrement monétaire s'intensifie avec un taux de refinancement porté à 4,25% avant l'été et maintenu à ce niveau jusqu'à mi-2024. L'amorce d'une baisse n'interviendra qu'à partir du second semestre 2024 conduisant à un taux de 3,75% à fin 2024. Les taux longs continueront de monter plus fortement sur la partie courte de la courbe des taux (swap 2 ans) d'ici l'été 2023 avec une courbe qui s'aplatit peu à peu. Les spreads des pays « semi-core » ou périphériques ne s'écartent que faiblement en dépit de la hausse des taux et du quantitative tightening. A partir du second semestre 2023 puis en 2024, les taux longs se replient graduellement mais le profil de la courbe des taux reste inversé et les spreads souverains face au Bund se resserrent légèrement.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, **pondéré à 35%**, intègre un nouveau rebond marqué des prix énergétiques sur une période concentrée entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Déclenchement de la crise : On suppose une reprise sensiblement plus forte de l'activité en Chine comportant une accélération de la consommation, de l'investissement et des exportations. L'activité américaine est également plus dynamique que dans le scénario central. Des conditions climatiques dégradées avec un été 2023 plus chaud et un hiver 2024 plus rigoureux conduisent à une demande d'électricité plus forte. La concurrence entre l'Asie et l'Europe sur la demande de GNL s'intensifie, exerçant une pression sur les prix du pétrole et du gaz, notamment en Europe.

Nouveau choc d'inflation :

Les prix du gaz et du pétrole remontent significativement en Europe comparativement au début de l'année 2023. Les difficultés de l'industrie nucléaire française perdurent et renforcent les tensions sur les prix du gaz qui se répercutent sur les prix de l'électricité. Effet de second tour sur l'inflation qui redevient élevée fin 2023 et début 2024.

Croissance très faible en 2023-2024, avec récession technique

Le rebond des prix énergétiques fragilise de nouveau la production en particulier des secteurs les plus énergivores. La rentabilité des entreprises est écornée par la hausse des coûts et la faiblesse de la demande, conduisant à une stagnation de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie nettement et l'emploi se tasse comparativement au scénario central. La croissance du PIB de la zone euro est quasi-nulle en moyenne en 2023 et 2024, voire légèrement négative dans certains pays. L'occurrence d'une récession technique semble vraisemblable.

Poursuite du resserrement monétaire par la BCE afin d'endiguer l'inflation

La BCE relève un peu plus son taux de refinancement (+125 pb en 2023) comparativement au scénario central (+75 pb). L'accalmie sur le front de l'inflation en 2024 autorise une baisse limitée de 50 pb. Le processus de normalisation ne commence véritablement qu'en 2025 et s'étale progressivement jusqu'en 2026. Les taux longs remontent rapidement en 2023 en réaction au choc de prix en amont dont on redoute les conséquences sur le niveau final de l'inflation. Les taux souverains se tendent et les primes de risque souveraines s'élargissent. Avec la baisse de l'inflation, les taux longs se replient nettement en 2024 et poursuivent leur normalisation les deux années suivantes mais restent néanmoins légèrement supérieurs à ceux du scénario central.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario, **pondéré à 5%**, on suppose une situation conjoncturelle plus favorable en zone euro que dans le scénario central à partir du second semestre 2023. Les prix du pétrole et du gaz sont moins élevés en 2023-2024 en raison d'un contexte climatique plus favorable, d'une sobriété énergétique plus prononcée et d'une moindre concurrence sur le GNL avec l'Asie. Par ailleurs, des plans d'investissement massifs en Europe viennent également soutenir l'activité à partir de 2024.

En zone euro, l'inflation est ramenée à 2,5% en moyenne en 2024 et autour de 2% en 2025-2026. Les anticipations des ménages et des entreprises se redressent sous l'effet d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation qui s'accompagne d'une plus grande mobilisation du surplus d'épargne accumulé en 2020-2021. L'amélioration de la confiance, la baisse des coûts énergétiques et les mesures de stimulation de l'investissement public et privé conduisent à une reprise des dépenses d'investissement à partir de 2024.

Evolutions financières

La BCE amorce une timide baisse des taux directeurs fin 2023 et poursuit sur une baisse plus marquée en 2024. Les taux longs se replient fin 2023 anticipant le repli de l'inflation et des taux directeurs. Les taux Bund et swap 10 ans s'orientent graduellement à la baisse pour s'établir à des niveaux légèrement plus bas que dans le scénario central. Les spreads français et italiens sont un peu plus modérés que dans le central. La Bourse et les marchés immobiliers demeurent bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (stress budgétaire), pondéré à 10%

Nouveau cumul de chocs en 2023 : La guerre russo-ukrainienne s'enlise et les sanctions envers la Russie se durcissent (arrêt total des importations de pétrole et réduction massive des importations de gaz). Le soutien plus appuyé de la Chine à la Russie pousse les Etats-Unis et la zone euro à des sanctions envers l'empire du Milieu (embargo sur des produits de haute technologie) qui répond par des rétorsions commerciales. De surcroît, l'hiver est très rigoureux en 2023 pénalisant le secteur agricole et agro-alimentaire. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes (réforme des retraites, financement de la transition énergétique par une plus grande imposition) et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes resurgissent, bloquant le pays. Une crise politique secoue également l'Italie avec la victoire d'une coalition de droite en 2023 qui remet en cause les traités européens, engageant un bras de fer avec la commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023 : les tensions sur les prix énergétiques perdurent et s'intensifient tant sur le pétrole que le gaz. L'Europe ne parvient pas à compenser totalement l'offre manquante de gaz par une plus grande sobriété et/ou l'accès à d'autres fournisseurs, si ce n'est à prix beaucoup plus élevé (flambée des prix du gaz). Les prix alimentaires sont également sous fortes tensions. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le « central » se répète en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro, autour de 8% en moyenne, et du même ordre en France.

Faible réponse budgétaire : les Etats européens réagissent avec des mesures de soutien plus limitées à ce nouveau choc d'inflation (souhait d'éviter de nouveaux écarts budgétaires) et n'apportent pas de réponse mutualisée (type plan de relance européen). En France, le bouclier tarifaire est assez nettement réduit et davantage ciblé.

Réponse vigoureuse des banques centrales et fortes tensions sur les taux à long terme

La Fed et la BCE poursuivent leur resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE relève ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75% et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent plus énergiquement face au risque d'une spirale inflationniste (taux de swap 10 ans à 3,25% et Bund à 2,75%). Les spreads France et Italie s'élargissent plus significativement en 2023 en raison des craintes sur la soutenabilité de la dette et des crises spécifiques dans ces deux pays (spread OAT Bund à 185 bp et BTP Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023

L'accumulation des chocs (production pénalisée par la hausse des coûts, perturbation des chaînes de valeur et pénuries dans certains secteurs, recul des profits des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages) conduit la zone euro en récession en 2023 (recul du PIB de 1,5%) avec une remontée marquée du taux de chômage de la zone. Les marchés boursiers enregistrent des replis conséquents (-35% sur le CAC en 2023) et l'immobilier résidentiel se contracte (entre -10% et -20% en cumul sur trois ans) tandis que l'immobilier commercial est frappé plus durement (-30% en cumul) en France et en Italie en raison de la forte remontée des taux et de la récession à l'œuvre.

Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2023 et une reprise graduelle se met en place en 2024-2025 avec « normalisation » en fin de période.

Une accalmie sur le conflit ukrainien, une baisse des prix énergétiques et une baisse des taux d'intérêt permettent d'améliorer les perspectives de croissance de 2024 et 2025, d'autant que la politique budgétaire se fait de nouveau plus souple pour endiguer la spirale récessive.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	
PIB – zone euro	3,5	0,6	1,2	1,1	1,1	-0,2	-0,1	1,1	1,2	-1,5	1,7	1,6	1,3	0,8	1,9	1,6	1,4	
Taux Chômage – zone euro	6,8	6,9	7,0	6,9	6,9	7,2	7,5	7,3	7,2	8,1	7,7	7,5	7,4	6,8	6,7	6,4	6,3	
Taux inflation – zone euro	8,4	5,9	3,2	2,3	2,2	7,2	4,1	2,5	2,0	8,0	2,4	1,8	1,8	5,4	2,5	2,0	1,8	
PIB - France	2,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,1	-0,1	1,0	1,4	-1,6	2,0	1,8	1,4	1,0	2,4	2,4	2,1	
Taux Chômage - France	7,3	7,5	7,7	8,0	8,0	7,9	8,3	8,5	8,3	8,6	8,9	8,2	8,0	7,2	7,0	6,7	6,5	
Taux inflation - France	5,2	5,4	3,2	2,3	2,0	6,4	4,7	2,4	1,8	7,5	1,5	1,6	1,6	4,7	2,6	1,9	1,6	
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,0	2,8	2,6	4,1	3,3	3,0	2,8	4,6	2,0	1,8	1,8	3,1	2,7	2,5	2,3	

À fin juin 2023, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 36 % et 64 % des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole S.A.

À fin juin 2023, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté - 2 % du coût du risque semestriel de Crédit Agricole S.A. (reprises légèrement supérieures aux dotations) contre 102 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Sur le Périmètre Crédit Agricole S.A. :

<i>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)</i>			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-2,3%	+2,0%	+7,3%	-5,8%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers" du DEU

2022 de Crédit Agricole S.A.) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

III. 2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2023.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente plus de 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

La dynamique de crédit est toujours forte au sein de Crédit Agricole S.A. avec une hausse des encours clientèle de 21,6 Md€ sur le 1^{er} semestre 2023 (soit +4,3%). Augmentation essentiellement portée par l'effet périmètre avec la 1^{ère} consolidation comptable à 100% de CA auto Bank pour 24,1 Md€. Sur les autres métiers, la progression est de 3,0 Md€ (soit +1,8%) pour LCL, 1,9 Md€ (+4,7%) pour le crédit à la consommation hors effet périmètre et +1,7 Md€ (+5,4%) pour le leasing/factoring, compensée partiellement par Grande clientèle : -7 Md€ (soit -3,9%).

Depuis le début d'année, la structure des portefeuilles a légèrement évolué à la faveur de stress locaux, des évolutions de rating avec un poids des contrats en stage 2 plus important, mais également la consolidation comptable de CA Auto Bank. Il en résulte une baisse globale des encours en Stage 2 de -1,6 Md€, représentant désormais 10,4% des encours totaux contre 11,2% à fin 2022. Par ailleurs, avec une dynamique de crédit toujours forte, les encours en stage 1 ont progressé de 22,9 Md€ sur le semestre, mais quasi stable hors effet périmètre (+0,3 Md€ avec des effets compensés entre les métiers), leur poids étant désormais de 87% des encours totaux vs 86,1% à fin 2022.

La baisse des encours du Stage 2 est localisée sur la banque de financement et d'investissement (-4,2 Md€) et est compensée partiellement par une hausse sur la banque de proximité en Italie (+1,2 Md€ avec un taux de Stage 2 à 8,4% contre 7,16% à fin 2022) et le crédit à la consommation : +0,7 Md€ dont 1,1 Md€ d'effet périmètre, avec au final, par effet dilution de l'effet périmètre, une baisse du poids à 7,24% contre 10,13% à fin 2022.

Les encours défaillants (stage 3) n'ont progressé que de +0,3 Md€ malgré un effet périmètre de +0,4 Md€, leur poids relatif diminuant ainsi à 2,61% contre 2,67% des encours totaux à fin 2022. Une hausse est observée sur LCL (+0,2 Md€) et le crédit consommation (+0,5 Md€ dont +0,4 Md€ d'effet périmètre), partiellement compensée sur la BFI avec -0,5 Md€.

Evolution des ECL

Sur le périmètre Crédit Agricole S.A., Les corrections de valeur pour perte ont progressé de 370 M€ depuis le début d'année, tout stages confondus, dont 342 M€ d'effet périmètre.

Sur les contreparties les mieux notées (stage 1), les ECL ont progressé de 12,2% sur le semestre (soit +117 M€) principalement par effet périmètre (+93 M€), avec un taux de couverture en légère hausse à 0,24% contre 0,22% à fin 2022, intégrant notamment les effets de la mise à jour des derniers macro-scénarios utilisés pour le calcul des provisions IFRS 9.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en recul de -5 M€ hors effet périmètre de +67 M€. Dans l'ensemble, le taux de couverture du Stage 2 progresse à 4,42% vs 4,18% à fin 2022.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en hausse sur le périmètre Crédit Agricole S.A. (45,80% contre 45,28% à fin 2022). Les ECL en Stage 3 s'inscrivent globalement en hausse de 191 M€ soit +3,2% dont +183 M€ d'effet périmètre.

2. RISQUES DE MARCHE

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole SA à fin 2022 en partie 5 chapitre 2.5.

Principales évolutions :

Gestion du risque

Depuis le mois de mars, la VaR intègre dans son calcul les expositions en xVA, seules les couvertures étaient prises en compte auparavant. L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'autre évolution majeure au cours du premier semestre 2023.

Exposition :

VaR

La VaR du Crédit Agricole SA intègre les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe. Cette VaR mutualisée ressort en légère hausse à fin juin 2023 par rapport à son niveau en fin d'année 2022 (16 M€ vs. 15 M€). Cette hausse s'explique, pour l'essentiel, par l'augmentation de la contribution du facteur de risque de taux et notamment en raison des mouvements de taux générés par les événements du mois de mars (crise de liquidité des banques régionales américaines et rachat de Crédit Suisse).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023 en fonction des facteurs de risques principaux :

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.					
en M€	VAR (99% - 1 jour) 1er janvier au 30 juin 2023				30-déc-22
	Minimum	Maximum	Moyenne	30 juin	
Taux	8	18	12	12	9
Crédit	5	9	7	7	6
Change	2	6	4	3	5
Actions	2	4	3	3	2
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	11	21	16	16	15
Gains de diversification entre facteurs de risques			-9	-9	-8

N.B. : la VaR inclut la contribution des couvertures de change et de taux du desk CVA

VaR stressée (99%, 1 jour)

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 :

En millions d'euros	30/06/2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2022
VaR stressée	21	14	30	22	22

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (Stressed Value at Risk) est produite à une fréquence hebdomadaire.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2023 à 22,1 millions d'euros, stable par rapport à l'année 2022, et avec une plage de variation plus étroite. Elle témoigne toujours de la poursuite d'une politique de gestion prudente de Crédit Agricole CIB.

Exigence de fonds propres liés à l'IRC (Incremental Risk Charge)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors portefeuille de corrélation) de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2022
IRC	216	120	216	179	147

Exigence de fonds propres liés à la CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2022
CVA	375	315	375	337	349

Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution des exigences de fonds propres liés à la prudent valuation sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2023	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2022
Prudent valuation	906	906	921	914	975
dont au titre des activités de marché	686	686	698	692	757

3. GESTION DU BILAN

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le document d'enregistrement universel 2022 dans la partie 5, chapitre 2.6.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2023 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité et sont présentées ci-dessous.

3.1 Bilan cash au 30 juin 2023

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* est calculé trimestriellement.

Le bilan *cash* est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan *cash*, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan *cash*, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting

pour un montant de 39 milliards d'euros à fin juin 2023. De même, 130 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 195 milliards d'euros à fin juin 2023, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (91 milliards d'euros à fin juin 2023) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

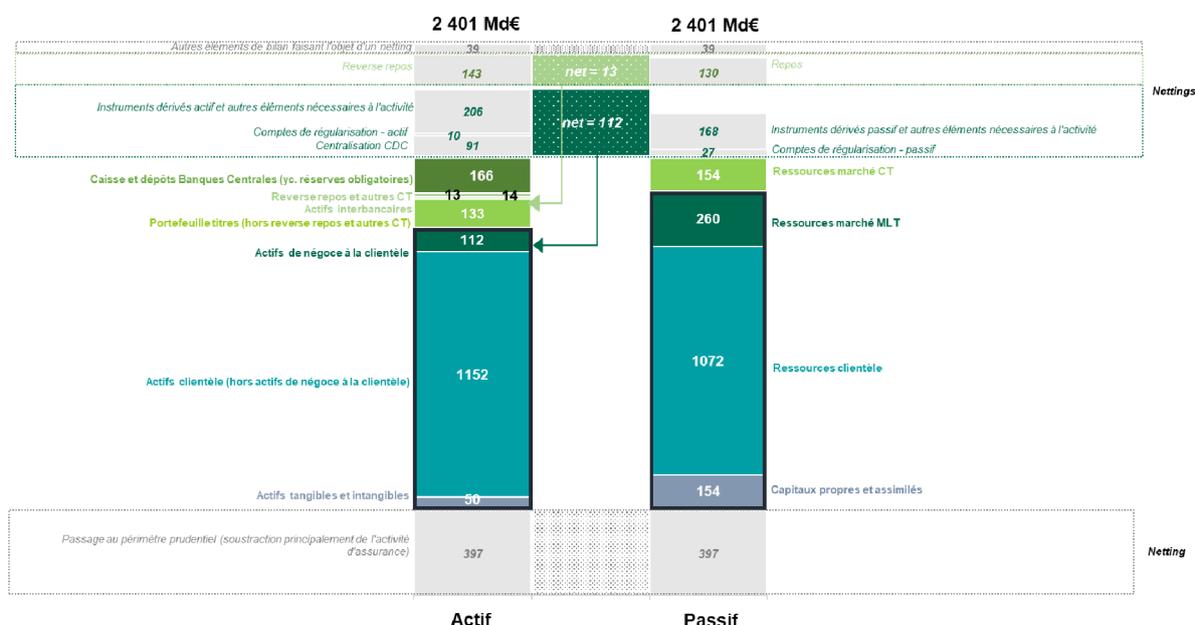
Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions seniors dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au TLTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de TLTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Bilan cash bancaire avant nettings du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2023



Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 640 milliards d'euros au 30 juin 2023, fait apparaître un excédent de ressources stables sur emplois stables de 172 milliards d'euros en baisse de 41 milliards d'euros

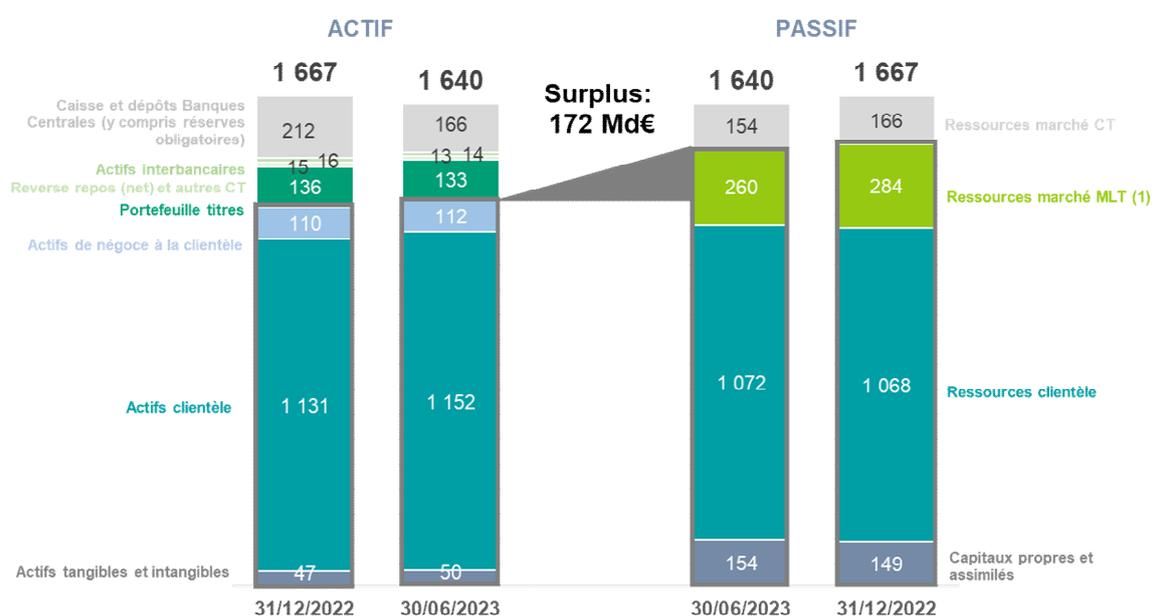
par rapport à fin décembre 2022, en raison notamment du remboursement d'une part significative de ressources TLTRO 3 (49 milliards d'euros) levées dans le contexte de crise Covid-19.

Par ailleurs, le Groupe continue de bénéficier de sa participation active aux opérations de refinancement moyen-long terme « TLTRO 3 » de la Banque centrale Européenne, réalisées dans le contexte de crise Covid-19. L'encours total TLTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 45,5¹ milliards d'euros au 30 juin 2023.

Il est à noter que le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement TLTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110 à 130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe affiche une position prêteuse à court-terme au 30 juin 2023 (dépôts Banques centrales et replacements à court-terme supérieurs au montant de l'endettement court terme).

Bilan cash bancaire du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2023



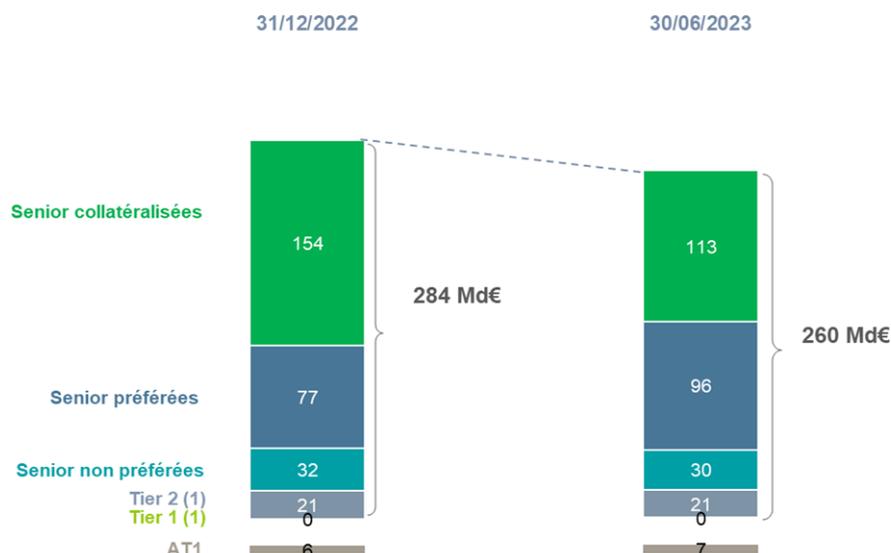
(1) Les ressources de marché MLT intègrent les tirages sur le T-LTRO

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 260 milliards d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 24 milliards d'euros sur le semestre en raison notamment du remboursement d'une part significative de ressources TLTRO 3. Hors impact TLTRO 3, les ressources de marché à moyen-long terme sont en hausse de 25 milliards d'euros sur le semestre, impulsées par un plan de refinancement de marché soutenu.

¹ Y compris CA Auto Bank

Leur composition est détaillée ci-dessous :

Evolution des ressources de marché moyen-long terme du Groupe Crédit Agricole



(1) Montant notionnel
Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité)

3.2 Evolution des réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité après décote atteignent 334 milliards d'euros au 30 juin 2023 en baisse de 133 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2022. Elles couvrent plus de deux fois l'endettement court terme net (hors remplacements en Banques centrales).

Cette baisse des réserves de liquidité au 30 juin 2023 s'explique principalement par l'impact de l'arrêt au 30 juin 2023 du canal « ACC² immobilier » pour -114 milliards d'euros et de la normalisation des décotes Banque de France sur les autres créances éligibles (temporairement assouplies lors de la crise du Covid) pour -5 milliards d'euros.

Le programme d'émission auto-souscrite de la nouvelle CA HL SFH (Credit Agricole Home Loan SFH), dont l'agrément ACPR/BCE a été délivré le 18 juillet 2023 et dont les titres ont été émis fin juillet 2023, permet de reconstituer 70 milliards d'euros supplémentaires de réserves éligibles à la BCE.

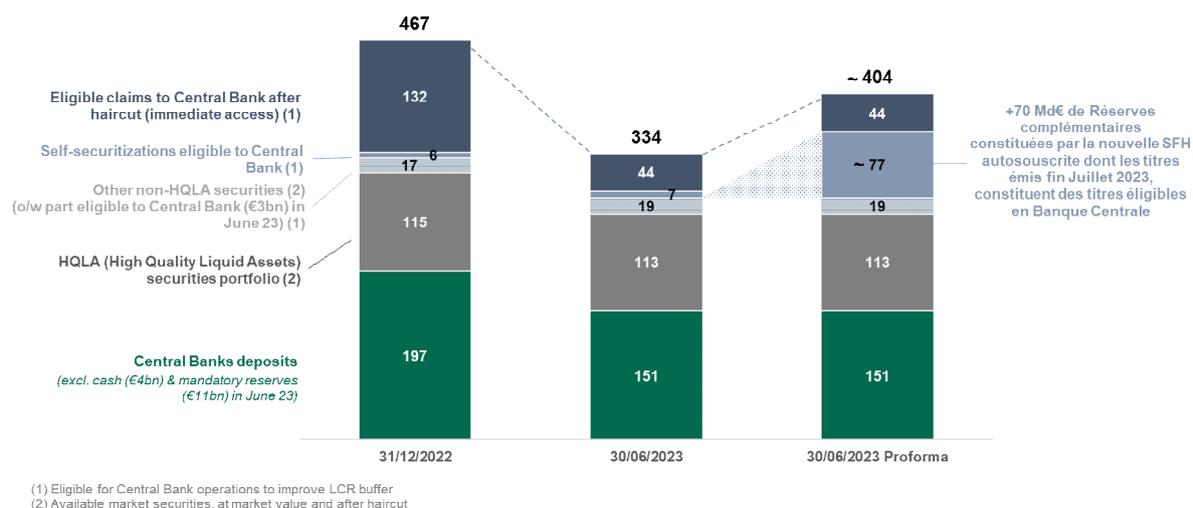
Avec ces nouvelles réserves, le niveau global de réserves de liquidité vision pro-forma au 30 juin 2023 reste à un très haut niveau de 404 milliards d'euros.

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en Banque Centrale après décote s'élèvent à 54 milliards d'euros.

² Additional Credit Claims

Réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2023



Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2023 comprennent :

- 44 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 7 milliards d'euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote. L'émission à la fin juillet 2023 des titres de la nouvelle CA HL SFH permet de reconstituer 70 milliards d'euros supplémentaires de réserves éligibles à la BCE ;
- 151 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 132 milliards d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché pour 113 milliards d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 19 milliards d'euros après décote de liquéfaction (dont 3 milliards d'euros éligibles au refinancement Banque centrale).

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

En Md€ / Moyenne sur 12 mois au 30/06/2023	Groupe Crédit Agricole	Crédit Agricole SA
COUSSIN DE LIQUIDITE	377,0	347,0
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	240,0	237,7
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (« LCR »)	157,3 %	146,4 %

À noter : les ratios LCR moyens reportés ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élevaient respectivement à 157,3% et 146,4% à fin juin 2023. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

A fin juin 2023, les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100%, conformément à l'exigence réglementaire et à l'objectif du Plan à Moyen Terme de 100%.

3.4 Stratégie et conditions de refinancement au 1er semestre 2023

Après un début d'année marqué par des volumes records d'émissions sur le marché primaire, les tensions inflationnistes persistantes au 1^{er} semestre 2023 ont conduit les grandes banques centrales à poursuivre leur politique de relèvement de taux d'intérêt, encouragées par des marchés actions restés robustes malgré les politiques monétaires restrictives : entre autres, la BCE acte sur le semestre une hausse cumulée de 150 bps pour atteindre 4,0% en fin de semestre tandis que la Fed a poursuivi sa politique déjà bien entamée en 2022 avec une hausse totale de 75 bps (5,25% en fin de semestre).

Le redressement rapide des taux a cependant fragilisé des institutions bancaires américaines, et provoqué en mars les faillites de banques régionales aux Etats-Unis et la déroute de Crédit Suisse en Europe. Si le rachat de cette dernière par sa rivale UBS a permis d'éviter la propagation d'une crise systémique, le sauvetage de Crédit Suisse s'est opéré au prix de l'annulation de ses instruments AT1 par les autorités suisses. Après une réouverture fin mars du marché primaire qui a mis un terme à deux semaines consécutives d'atonie, dans un contexte d'aversion des investisseurs pour les titres de dette subordonnée, les publications rassurantes des résultats trimestriels du secteur bancaire européen ont soutenu le retour progressif à la normale du marché primaire.

Les spreads des titres covered se sont quant à eux progressivement écartés sous l'effet d'une offre primaire abondante et du retrait progressif de la BCE. En effet le marché primaire a connu un début d'année très soutenu permettant d'atteindre 142 milliards d'euros de volume sur le semestre, soit plus de deux tiers du volume record de covered EUR émis sur le marché euro FIG (Financial Institutions Group) sur toute l'année 2022. Par ailleurs la BCE a réaffirmé en avril sa volonté d'interrompre ses programmes de rachat d'actifs, annonçant la fin de l'APP fin juillet 2023 et celle du PEPP prévue fin 2024, avec en outre une participation progressivement réduite à zéro au 1^{er} trimestre des banques centrales européennes sur le marché primaire euro FIG.

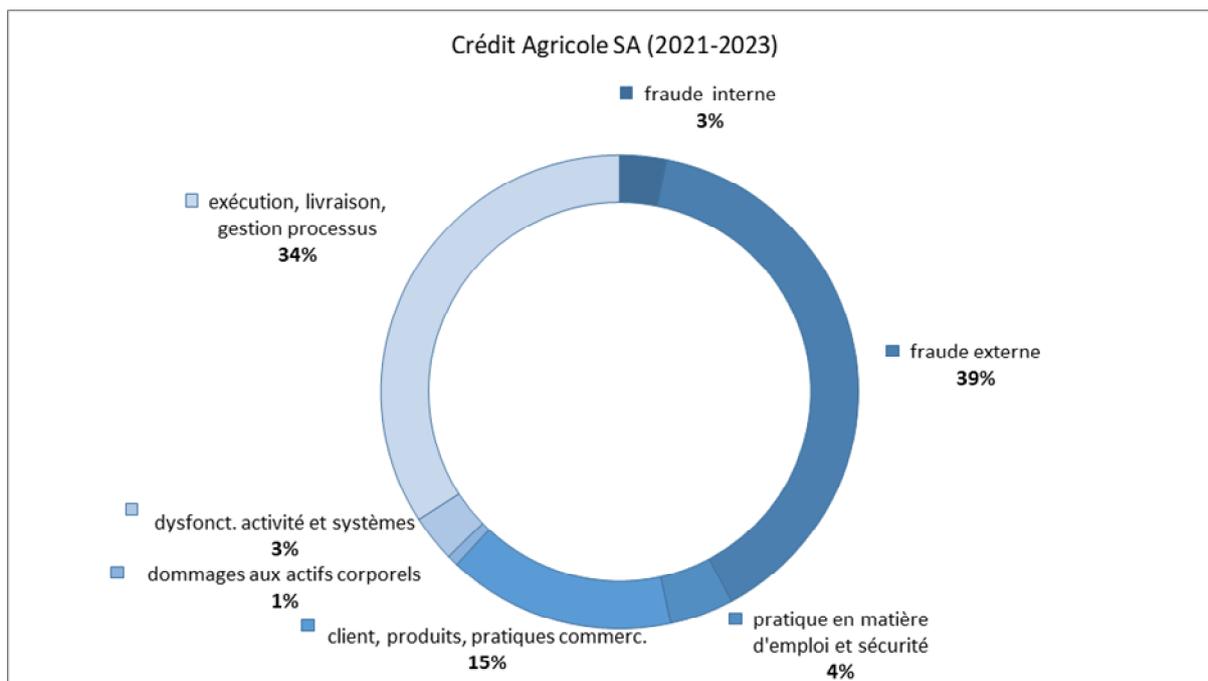
Les volumes d'émission obligataires sur le semestre ont été soutenus avec des besoins de liquidité des banques en hausse et en perspective des remboursements du TLTRO. Le marché primaire FIG s'est par conséquent montré particulièrement dynamique par rapport à l'année précédente (318 milliards d'euros formats covered, senior unsecured et subordonnée confondus au S1 2023 contre 245 milliards d'euros au S1 2022). Ainsi, ce premier semestre enregistre déjà 75% des 430 milliards d'euros de volume euro FIG émis sur l'année 2022, illustrant une offre primaire par ailleurs abondante tous formats et devises confondus et bien absorbée par les marchés. Avec la stabilisation de l'inflation sous-jacente en Europe et aux Etats-Unis, l'approche de la fin du cycle de hausse de taux de la part des banques centrales a également permis une stabilisation des conditions d'émission et des spreads.

4. RISQUES OPERATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document d'enregistrement universel 2022 dans le chapitre 5, partie 2.8.

La partie « 2.8.III. Exposition » du chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2022, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

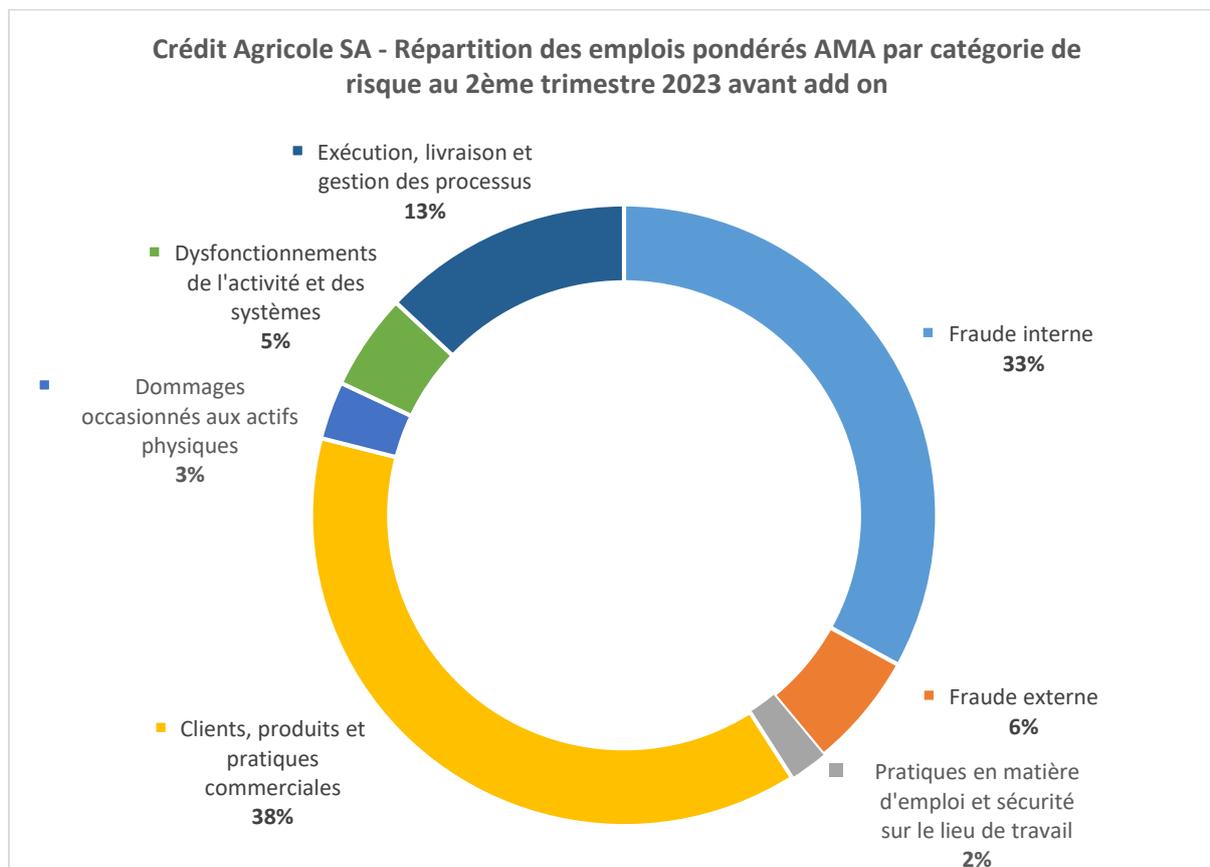
REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2021 A JUIN 2023)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du Crédit Agricole S.A. :

- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures, NPAI) avec en particulier un incident significatif survenu en 2023 (financement de fausses factures), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) ;
- des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (erreur de saisie, défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison, défaut d'analyse des données et/ou du risque...). Cette catégorie comprend un incident exceptionnel en 2021 (abandon d'un projet informatique chez CAMCA) et un autre en 2022 dans un dossier de titrisation (notification des défauts contestée par l'investisseur) ;
- une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par une provision suite à la mise en cause en 2022 de CA Bank Polska pour des clauses considérées abusives dans des contrats de prêts immobiliers en francs suisses ;
- un risque de fraude interne désormais contenu, après plusieurs incidents exceptionnels survenus en 2020.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Crédit Agricole S.A. au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.



5. EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2022.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2023 dans le document A02, les seules évolutions se trouvent :

- au dernier alinéa du paragraphe « Affaire EIC (échange image chèques),
- au second alinéa du paragraphe « Bonds SSA »,
- à l'avant- dernier et dernier alinéas du paragraphe « O'Sullivan and Tavera ».

Faits exceptionnels et litiges

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, avaient reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence auquel a succédé l'Autorité de la concurrence.

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions auraient

été constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques avaient réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence avait jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence avait enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause avaient été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole avaient été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour la commission AOCT.

L'ensemble des banques avait fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière avait, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

Sur pourvoi de l'Autorité de la concurrence, la Cour de cassation avait cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel avaient été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'avait pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole avait saisi la juridiction de renvoi.

Par arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'Appel de Paris avait confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole s'étaient pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation avait cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris avait réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de la commission AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'était pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Par un arrêt en date du 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité de la concurrence, en confirmant de manière définitive que la CEIC et la commission AOCT ne constituaient pas une restriction de concurrence par objet, et qu'il n'était pas établi que la CEIC avait eu pour effet de fausser, restreindre ou empêcher le jeu normal de la concurrence entre les banques. Cette décision met ainsi un terme définitif à cette affaire.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 17 mars 2022 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (confirmatory discovery) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la

jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 16 juin 2023 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le District Judge Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être négocié, signé et homologué par la Cour.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of

Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O'Sullivan I* ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Concernant les procédures « *O'Sullivan* » : le 28 juillet 2021, le Tribunal a sursis à statuer sur l'action « *O'Sullivan I* » en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire *Freeman v. HSBC Holdings, PLC*, n° 19-3970 (2d. Cir.). (Les affaires « *O'Sullivan II* » et « *Tavera* » avaient été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel). Le 20 janvier 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions « *O'Sullivan I* » et « *O'Sullivan II* » en attendant une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Twitter, Inc. c. Tamneh, et al.*, qui porte sur l'application du US Anti-Terrorism Act aux entreprises de médias sociaux. Le 5 juin 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions « *O'Sullivan I* » et « *O'Sullivan II* » dans l'attente d'une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Freeman*.

Dans l'affaire « *Tavera* », le 31 janvier 2023, les parties ont demandé au Tribunal de surseoir à statuer jusqu'à la décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Twitter*. La Cour d'appel du deuxième circuit a rendu sa décision dans l'affaire *Freeman* le 5 janvier 2023 et la Cour suprême des États-Unis a rendu sa décision dans l'affaire *Twitter* le 18 mai 2023. Le 20 juin 2023, les plaignants dans l'affaire « *Tavera* » ont demandé au Tribunal de suspendre la procédure jusqu'à la décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Freeman*.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1^{er} mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

6. RISQUES DE NON-CONFORMITE

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document d'enregistrement universel Crédit Agricole S.A 2022 en partie 5 partie 2.10.

Evolution des instances de Gouvernance

A la date de publication du présent document, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Composition du Conseil d'administration au 3 aout 2023

Dominique LEFEBVRE	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Val de France Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie
Raphaël APPERT Représentant la SAS Rue La Boétie	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Centre-est Premier Vice-Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
Agnès AUDIER	Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés
Olivier AUFFRAY	Président de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine
Sonia BONNET-BERNARD	Présidente d'A2EF Administratrice de sociétés
Hugues BRASSEUR	Directeur Général de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
Pierre CAMBEFORT	Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées
Marie-Claire DAVEU	Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés
Jean-Pierre GAILLARD	Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes
Christine GANDON	Présidente de la Caisse régionale du Nord-Est
Nicole GOURMELON	Directrice Générale de la Caisse régionale Atlantique-Vendée
Christiane LAMBERT	Présidente du COPA et ancienne présidente de la FNSEA
Marianne LAIGNEAU	Présidente du directoire d'Enédis
Christophe LESUR	Représentant les salariés actionnaires
Pascal LHEUREUX	Président de la Caisse régionale Normandie Seine
Alessia MOSCA	Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés
Carol SIROU	Présidente exécutive d'Ethifinance Administratrice de sociétés
Louis TERCINIER	Président de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres
Catherine UMBRIGHT	Représentant les salariés
Eric VIAL	Président de la Caisse régionale des Savoie
Eric WILSON	Représentant les salariés

Mme Christine GANDON, a provisoirement été nommée administratrice de Crédit Agricole S.A., par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 3 aout 2023, en remplacement M. Jean-Paul KERRIEN, démissionnaire. Sa nomination sera soumise à la ratification des actionnaires lors de la plus prochaine assemblée générale.

Le mandat de **M. Bernard DE DREE**, représentant du Comité social et économique, ayant pris fin le 19 juin 2023, **M. Guillaume MAITRE**, a été désigné le 21 juin 2023 **représentant du Comité social et économique** auprès du Conseil d'administration.

Enfin, lors de sa réunion du 3 août 2023, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., a décidé la création d'un nouveau Comité, le Comité de l'engagement sociétal. Il également décidé de modifier les attributions et le nom du Comité Stratégique et de la Responsabilité sociale de l'entreprise pour créer un nouveau Comité stratégique. Il a corrélativement décidé l'adoption et la modification respective de leur règlement intérieur ainsi que celle du Règlement intérieur du Conseil d'administration, disponible sur le site internet <https://www.credit-agricole.com/>.

Comités spécialisés du Conseil d'administration

Comité des risques

Présidente exécutive d'Ethifinance	Carol SIROU - Présidente
Présidente d'A2E, administratrice de sociétés	Sonia BONNET-BERNARD
Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées	Pierre CAMBEFORT
Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés	Marie Claire DAVEU
Président de la Caisse régionale Normandie-Seine	Pascal LHEUREUX

Comité d'audit

Présidente d'A2EF	Sonia BONNET-BERNARD - Présidente
Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés	Agnès AUDIER
Directeur général de Caisse régionale de l'Anjou et du Maine	Hugues BRASSEUR
Président de Caisse régionale Sud Rhône Alpes	Jean-Pierre GAILLARD
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA
Présidente exécutive d'Ethifinance	Carol SIROU

Comité des risques aux Etats-Unis

Présidente exécutive d'Ethifinance administratrice de sociétés	Carol SIROU - Présidente
Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées	Pierre CAMBEFORT
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA

Comité des rémunérations

Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés	Agnès AUDIER - Présidente
Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés	Marie Claire DAVEU
Président de Caisse régionale Ille & Vilaine	Olivier AUFRAY
Président de la Caisse régionale de Normandie-Seine	Pascal LHEUREUX
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA
Désignée par les deux organisations syndicales majoritaires : représentant les salariés	Catherine UMBRICH

Comité des nominations et de la gouvernance

Présidente du directoire d'Enédis Administratrice de sociétés	Marianne LAIGNEAU - Présidente
Vice-Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de Caisse régionale Centre-est	Raphaël APPERT
Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés	Alessia MOSCA
Président de Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	Jean-Pierre GAILLARD
Président du Conseil d'Administration, Président de Caisse régionale Val de France	Dominique LEFEBVRE
Président de Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres	Louis TERCINIER

Comité stratégique

Président du Conseil d'Administration, Président de Caisse régionale de Val de France	Dominique LEFEBVRE - Président
Vice-Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de Caisse régionale Centre-est	Raphaël APPERT
Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés	Agnès AUDIER
Directrice Générale de la Caisse régionale Atlantique-Vendée	Nicole GOURMELON
Président de Caisse régionale Charente Maritime Deux Sèvres	Louis TERCINIER
Président de Caisse régionale des SAVOIE	Eric VIAL
Représentant les salariés	Eric WILSON

Comité de l'Engagement Sociétal

Président du Conseil d'Administration, Président de Caisse régionale de Val de France	Dominique LEFEBVRE - Président
Vice-Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de Caisse régionale Centre-est	Raphaël APPERT
Président de Caisse régionale Ille & Vilaine	Olivier AUFFRAY
Directeur général de Caisse régionale de l'Anjou et du Maine	Hugues BRASSEUR
Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés	Marie Claire DAVEU
Présidente du directoire d'Enédis Administratrice de sociétés	Marianne LAIGNEAU

Composition du Comité exécutif au 1er juillet 2023

Le Directeur général	Philippe Brassac
Le Directeur général délégué, en charge de la Banque Universelle	Olivier Gavalda
Le Directeur général délégué, en charge du Pilotage et des fonctions de Contrôle	Jérôme Grivet
Le Directeur général délégué, en charge des Grandes clientèles	Xavier Musca
La Directrice générale adjointe en charge de l' <i>Asset Management</i>	Valérie Baudson
La Directrice des risques	Alexandra Boleslawski
La Directrice de la conformité	Martine Boutinet
Le Directeur de l'Engagement Sociétal	Eric Campos
La Directrice des ressources humaines Groupe	Bénédicte Chrétien
Le Directeur général adjoint en charge des Assurances	Philippe Dumont
La Secrétaire générale	Véronique Faujour
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Client et Développement	Gérald Grégoire
Le Directeur de Crédit Agricole Italie	Giampiero Maioli
Le Directeur général adjoint en charge des Banques de Proximité	Michel Mathieu
Le Directeur général adjoint en charge des Technologies, du Digital et des Paiements	Jean-Paul Mazoyer
Le Directeur général adjoint en charge des Services Financiers Spécialisés	Stéphane Priami
L'Inspectrice générale	Laurence Renoult

Composition du Comité de direction au 1^{er} juillet 2023

Le Comité de direction est composé du Comité exécutif auquel se rajoutent :

Le Directeur des affaires publiques	Alban Aucoin
Le Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB – Financement	Jean-François Balaÿ
Le Directeur du pôle Clients Institutionnels et <i>Corporate</i> et ESG d'Amundi	Jean-Jacques Barbéris
Le Directeur général délégué et Directeur financier de Crédit Agricole CIB	Olivier Bêlorgey
Le Directeur général de CA-GIP	Olivier Biton
Le Directeur général délégué et Directeur du pôle Stratégie, Finance et Contrôle d'Amundi	Nicolas Calcoen
Le Directeur général de CA Auto Bank et Directeur des partenariats internationaux de CACF	Giacomo Carelli
Le Directeur des achats Groupe	Bertrand Chevallier
La Directrice de la communication	Julie de La Palme
Le Directeur général de Predica et Directeur général délégué de Crédit Agricole Assurances	Nicolas Denis
Le <i>Senior Regional Officer</i> pour la région Asie-Pacifique de Crédit Agricole CIB	Jean-François Deroche
Le Directeur général d'Agos Ducato	François Édouard Drion
La Directrice des Études stratégiques (À compter du 17 juillet 2023)	Selma Drissi
Le <i>Senior Regional Officer</i> Amériques et <i>Senior Country Officer</i> pour les États-Unis de Crédit Agricole CIB	Stéphane Ducroizet
La Directrice <i>Merchant Services</i>	Meriem Echcherfi
Le Directeur de finances Groupe	Paul Foubert
Le Directeur du développement <i>retail</i> de LCL	Laurent Fromageau
Le Directeur général adjoint et responsable mondial du <i>Coverage</i> et de la banque d'investissement de Crédit Agricole CIB	Didier Gaffinel
Le Directeur général délégué et Responsable mondial des marchés de capitaux de Crédit Agricole CIB	Pierre Gay
Le Directeur général délégué de CA Italia et Directeur général de Creval	Roberto Ghisellini
La Directrice Projet Client	Claire-Lise Hurlot
La Directrice des études économiques	Isabelle Job-Bazille
Le Directeur du développement des banques à l'international	Michel Le Masson
Le Directeur de la Division des Opérations, Services et Technologies d'Amundi	Guillaume Lesage
La Directrice générale déléguée de Sofinco	Laila Mamou
Le Directeur général de Crédit Agricole Payment Services	Philippe Marquetty
Le Directeur général de BforBank	Jean-Bernard Mas
Le Directeur pilotage et impulsion Projet de Groupe	Pierre Metge
Le Directeur général de CACEIS	Jean-Pierre Michalowski
Le Directeur des gestions d'Amundi	Vincent Mortier
Le Directeur général de Crédit Agricole Bank Polska et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour la Pologne	Bernard Muselet
Le Directeur Entreprises, Institutionnels, Gestion de fortune de LCL	Olivier Nicolas
Le Directeur des relations avec les Caisses régionales	Guilhem Nouvel-Alaux
Le Directeur général de Crédit Agricole Immobilier	Marc Oppenheim
Le Directeur général de Pacifica et Directeur général délégué de Crédit Agricole Assurances	Guillaume Oreckin
Le Directeur général de CA Indosuez Wealth Management	Jacques Prost
Le Directeur général délégué de CA Italia, en charge du <i>Retail Banking, Private & Digital</i>	Vittorio Ratto
La Directrice du pôle Réseaux Partenaires International et Directrice de l'Italie d'Amundi	Cinzia Tagliabue
Le Directeur du pôle Agri-Agro, Garantie et Capital développement	Jean-Pierre Touzet
Le Directeur général de Crédit Agricole Egypt et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour l'Égypte	Jean-Pierre Trinelle
Le Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	Hervé Varillon
Le Directeur juridique	Francis Vicari
La Directrice générale adjointe International, Assurances, Finance et Juridique Groupe et Dirigeant effectif de CACF	Valérie Wanquet

Autres informations récentes

Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers>

Communiqué de presse du 19 mai 2023

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.

[Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 30 mai 2023

Augmentation de capital 2023 réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole

[Augmentation de capital 2023 réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 20 juin 2023

Remboursement de ses Obligations Subordonnées Remboursables à Taux Fixe

[Remboursement de ses Obligations Subordonnées Remboursables à Taux Fixe \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 28 juillet 2023

Crédit Agricole et Worldline signent l'accord engageant visant à créer un acteur majeur des services pour les commerçants en France

[Crédit Agricole et Worldline signent l'accord engageant visant à créer \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 3 août 2023

Crédit Agricole Consumer Finance finalise, avec Stellantis, l'acquisition des activités d'ALD et LeasePlan dans six pays Européens et accélère le développement de Crédit Agricole Auto Bank et Leasys

[Crédit Agricole Consumer Finance finalise, avec Stellantis, l'acquisition \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqués de presse du 4 août 2023

Résultats du 2e trimestre et 1er semestre 2023

[Résultats du 2e trimestre et 1er semestre 2023 | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](#)

Indosuez Wealth Management prise de participation majoritaire dans le capital de Banque Degroof Petercam

[Indosuez Wealth Management prise de participation majoritaire dans le capital \(credit-agricole.com\)](#)

Communication in accordance with Article 8, §1 of the Royal Decree of April 27, 2007 on Takeover Bids

[Communication in accordance with Article 8, §1 of the Royal Decree of April \(credit-agricole.com\)](#)



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30
JUN 2023**

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 3 août 2023

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	5
COMPTE DE RÉSULTAT.....	5
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	6
BILAN ACTIF.....	7
BILAN PASSIF.....	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2023	14
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	18
NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	18
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	18
1.2 Principes et méthodes comptables.....	21
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	37
2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023.....	37
2.2 Principales variations du périmètre de consolidation.....	42
2.3 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 17.....	42
NOTE 3 Risque de crédit et opérations de couverture	43
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....	46
3.2 Expositions au risque souverain	53
3.3 Comptabilité de couverture	56
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	57
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	57
4.2 Produits et charges de commissions.....	58
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	58
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	60
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	60
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	60
4.7 Charges générales d'exploitation	61
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	62
4.9 Coût du risque	63
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	64
4.11 Impôts.....	64
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	65
NOTE 5 Informations sectorielles	66
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	68
5.2 Spécificités de l'assurance	70
NOTE 6 Notes relatives au bilan	83
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	83
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	84

6.3	Actifs financiers au coût amorti	88
6.4	Passifs financiers au coût amorti	90
6.5	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	91
6.6	Immeubles de placement	93
6.7	Écarts d'acquisition	95
6.8	Provisions	97
6.9	Dettes subordonnées	99
6.10	Capitaux propres.....	100
NOTE 7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	105
NOTE 8	Reclassements d'instruments financiers	107
NOTE 9	Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	108
9.1	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	109
9.2	Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.....	116
9.3	Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti.....	120
9.4	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	120
9.5	Réformes des indices de référence	121
NOTE 10	Impacts des évolutions comptables ou autres événements	124
NOTE 11	Parties liées.....	134
NOTE 12	Événements postérieurs au 30 juin 2023.....	135

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

L'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 Retraité ³
Intérêts et produits assimilés	4.1	27 789	13 137
Intérêts et charges assimilées	4.1	(20 951)	(6 492)
Commissions (produits)	4.2	6 581	6 602
Commissions (charges)	4.2	(2 449)	(2 154)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 715	(12 244)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		3 853	(3 805)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		2 863	(8 439)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(77)	52
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(201)	10
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		123	42
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(13)	20
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance ²		(5 017)	11 894
Produits des activités d'assurance		6 913	6 504
Charges afférentes aux activités d'assurance		(5 285)	(4 979)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(112)	(22)
Produits et charges financiers d'assurance		(6 572)	10 366
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance		24	25
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		15	-
Produits des autres activités	4.6	1 088	699
Charges des autres activités	4.6	(869)	(311)
Produit net bancaire		12 797	11 203
Charges générales d'exploitation	4.7	(6 493)	(6 366)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(562)	(537)
Résultat brut d'exploitation		5 742	4 300
Coût du risque	4.9	(908)	(943)
Résultat d'exploitation		4 834	3 357
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		113	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	32	20
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
Résultat avant impôt		4 979	3 567
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 199)	(950)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.5	6	24
Résultat net		3 786	2 641
Participations ne donnant pas le contrôle		520	434
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 266	2 207
Résultat par action (en euros) ¹	6.10	1,002	0,674
Résultat dilué par action (en euros) ¹	6.10	1,002	0,674

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

² Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.2 Spécificités assurance.

³ Les informations au 30 juin 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 Retraité ¹
Résultat net		3 786	2 641
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(26)	300
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	105	791
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	93	96
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.12	(242)	(52)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(70)	1 135
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	4	(3)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	14	(266)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(1)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	(53)	866
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(240)	598
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	2 779	(28 577)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	97	(1 951)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		(2 679)	26 408
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		(4)	(184)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(47)	(3 706)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(26)	81
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(55)	1 099
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	6	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(122)	(2 518)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(175)	(1 652)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		3 611	989
Dont part du Groupe		3 133	535
Dont participations ne donnant pas le contrôle		478	454

¹ Les informations au 30 juin 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 Retraité ¹	01/01/2022 Retraité ¹
Caisse, banques centrales		161 689	207 648	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	500 898	446 472	445 166
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		291 764	249 249	237 335
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		209 135	197 223	207 831
Instruments dérivés de couverture		27 578	31 867	14 130
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 - 6.2	210 588	208 860	260 286
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		204 531	206 093	257 867
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		6 057	2 767	2 419
Actifs financiers au coût amorti	3 - 6.3	1 175 947	1 143 289	1 044 247
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		582 192	567 512	501 295
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		510 936	488 571	458 877
<i>Titres de dettes</i>		82 819	87 206	84 075
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ²		(10 206)	(10 871)	3 194
Actifs d'impôts courants et différés		6 747	6 379	5 753
Comptes de régularisation et actifs divers		65 722	67 504	34 841
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	101	134	2 909
Contrats d'assurance émis - Actif	5.2	-	-	78
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.2	1 036	977	855
Participation dans les entreprises mises en équivalence		2 526	4 300	3 850
Immeubles de placement	6.6	11 667	11 974	11 305
Immobilisations corporelles		6 904	6 020	6 093
Immobilisations incorporelles		3 063	3 094	3 180
Ecarts d'acquisition	6.7	15 681	15 682	15 632
TOTAL DE L'ACTIF		2 179 942	2 143 329	2 089 275

¹ Les informations au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

² La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 Retraité ¹	01/01/2022 Retraité ¹
Banques centrales		45	59	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	346 398	292 639	259 986
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		275 652	238 700	207 726
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		70 746	53 939	52 260
Instruments dérivés de couverture		37 851	45 644	12 358
Passifs financiers au coût amorti	6.4	1 292 187	1 324 553	1 269 634
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		243 033	284 231	314 845
<i>Dettes envers la clientèle</i>		807 005	825 607	778 845
<i>Dettes représentées par un titre</i>		242 150	214 715	175 944
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ²		(9 524)	(10 416)	4 984
Passifs d'impôts courants et différés		2 569	2 207	2 260
Comptes de régularisation et passifs divers		66 787	54 707	52 530
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	39	205	2 502
Contrats d'assurance émis - Passif	5.2	339 419	331 268	377 218
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.2	123	92	67
Provisions	6.8	3 571	3 521	4 537
Dettes subordonnées	6.9	23 660	23 370	26 101
Total dettes		2 103 126	2 067 849	2 013 455
Capitaux propres		76 816	75 480	75 820
Capitaux propres part du Groupe		67 879	66 519	66 978
Capital et réserves liées		30 904	29 603	28 495
Réserves consolidées		36 574	34 865	38 440
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 871)	(3 255)	69
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		6	-	(26)
Résultat de l'exercice		3 266	5 306	-
Participations ne donnant pas le contrôle		8 937	8 961	8 842
TOTAL DU PASSIF		2 179 942	2 143 329	2 089 275

¹ Les informations au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

² La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres au 1er janvier 2022 publié	9 341	53 507	(1 170)	4 888	66 566	2 952	(1 301)	1 651	-	68 217
Impacts première application IFRS 17 ²	-	367	-	-	367	(1 634)	26	(1 608)	-	(1 241)
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité	9 341	53 874	(1 170)	4 888	66 933	1 318	(1 275)	43	-	66 976
Augmentation de capital	(263)	(796)	-	-	(1 059)	-	-	-	-	(1 059)
Variation des titres autodétenus	-	-	1 036	-	1 036	-	-	-	-	1 036
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(8)	-	1 098	1 090	-	-	-	-	1 090
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2022	-	(200)	-	-	(200)	-	-	-	-	(200)
Dividendes versés au 1er semestre 2022	-	(3 170)	-	-	(3 170)	-	-	-	-	(3 170)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	8	-	-	8	-	-	-	-	8
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(263)	(4 166)	1 036	1 098	(2 295)	-	-	-	-	(2 295)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(5)	-	-	(5)	(2 546)	829	(1 737)	-	(1 742)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(3)	-	-	(3)	-	3	3	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	67	(2)	65	-	65
Résultat du 1er semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	2 207	2 207
Autres variations	-	40	-	-	40	-	-	-	-	40
Capitaux propres au 30 juin 2022	9 078	49 743	(134)	5 986	64 673	(1 180)	(449)	(1 629)	2 207	65 251
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	50	78	-	-	128	-	-	-	-	128
Variation des titres autodétenus	-	-	(153)	-	(153)	-	-	-	-	(153)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	3	3	-	-	-	-	3
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2022	-	(204)	-	-	(204)	-	-	-	-	(204)
Dividendes versés au 2nd semestre 2022	-	(3)	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	10	-	-	10	-	-	-	-	10
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	50	(119)	(153)	3	(219)	-	-	-	-	(219)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(12)	-	-	(12)	(1 452)	43	(1 609)	-	(1 621)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(11)	-	-	(11)	-	11	11	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(23)	6	(17)	-	(17)
Résultat du 2nd semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	3 099	3 099
Autres variations	-	26	-	-	26	-	-	-	-	26
Capitaux propres au 31 décembre 2022	9 128	49 638	(287)	5 989	64 468	(2 856)	(399)	(3 255)	5 304	66 519
Affectation du résultat 2022	-	5 306	-	-	5 306	-	-	-	(5 306)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023	9 128	54 944	(287)	5 989	69 774	(2 856)	(399)	(3 255)	-	66 519
Impacts nouvelles normes ³	-	(228)	-	-	(228)	375	148	523	-	295
Capitaux propres au 1er janvier 2023 retraité	9 128	54 716	(287)	5 989	69 546	(2 481)	(251)	(2 732)	-	66 814
Augmentation de capital	(50)	(110)	-	-	(160)	-	-	-	-	(160)
Variation des titres autodétenus	-	-	171	-	171	-	-	-	-	171
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(9)	-	1 246	1 237	-	-	-	-	1 237
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2023	-	(226)	-	-	(226)	-	-	-	-	(226)
Dividendes versés au 1er semestre 2023	-	(3 172)	-	-	(3 172)	-	-	-	-	(3 172)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	13	-	-	13	-	-	-	-	13
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(50)	(3 504)	171	1 246	(2 137)	-	-	-	-	(2 137)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	74	-	-	74	(40)	(48)	(108)	-	(34)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	71	-	-	71	-	(71)	(71)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	(2)	(2)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(26)	3	(25)	-	(25)
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	3 266	3 266
Autres variations	-	(5)	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Capitaux propres au 30 juin 2023	9 078	51 281	(116)	7 235	67 478	(2 549)	(296)	(2 865)	3 266	67 879

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

² Le détail de l'impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 à la date de transition du 1er janvier 2022 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022" ci-après.

³ Le détail des changements de désignation et de classement des actifs financiers effectués au 1er janvier 2023 en application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers est présenté dans la note "Nouvelle désignation des actifs financiers" ci-après.

Participations ne donnant pas le contrôle						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
(en millions d'euros)	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2022 publié	8 794	(64)	(31)	(95)	8 697	76 916
Impacts première application IFRS 17 ²	143	-	-	-	143	(1 098)
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité	8 937	(64)	(31)	(95)	8 842	75 818
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(1 059)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	1 036
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 090
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2022	(55)	-	-	-	(55)	(255)
Dividendes versés au 1er semestre 2022	(466)	-	-	-	(466)	(3 636)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	4	-	-	-	4	12
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(517)	-	-	-	(517)	(2 812)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(34)	40	6	4	(1 738)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(1)	-	1	1	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	14	-	14	14	79
Résultat du 1er semestre 2022	434	-	-	-	434	2 641
Autres variations	(55)	-	-	-	(55)	(15)
Capitaux propres au 30 juin 2022	8 797	(84)	9	(75)	8 722	73 973
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	128
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(153)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2022	(55)	-	-	-	(55)	(259)
Dividendes versés au 2nd semestre 2022	2	-	-	-	2	(1)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	2	-	-	-	2	12
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(51)	-	-	-	(51)	(270)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1)	(61)	(1)	(62)	(63)	(1 684)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(1)	-	(1)	(1)	(2)	(2)
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	(9)	(11)	-	(11)	(20)	(37)
Résultat du 2nd semestre 2022	445	-	-	-	445	3 544
Autres variations	(72)	-	-	-	(72)	(46)
Capitaux propres au 31 décembre 2022	9 109	(156)	8	(148)	8 961	75 480
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023	9 109	(156)	8	(148)	8 961	75 480
Impacts nouvelles normes ³	-	-	-	-	-	295
Capitaux propres au 1er janvier 2023 retraité	9 109	(156)	8	(148)	8 961	75 775
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(160)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	171
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 237
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2023	(71)	-	-	-	(71)	(297)
Dividendes versés au 1er semestre 2023	(465)	-	-	-	(465)	(3 637)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	6	-	-	-	6	19
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(530)	-	-	-	(530)	(2 667)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(36)	(8)	(44)	(44)	(78)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	2	-	2	2	(23)
Résultat du 1er semestre 2023	520	-	-	-	520	3 786
Autres variations	28	-	-	-	28	23
Capitaux propres au 30 juin 2023	9 127	(190)	-	(190)	8 937	76 816

² Le détail de l'impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 à la date de transition du 1er janvier 2022 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022".

³ Le détail des changements de désignation et de classement des actifs financiers effectués au 1er janvier 2023 en application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers est présenté dans la note "Nouvelle désignation des actifs financiers" ci-après.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 Retraité 6
Résultat avant impôt		4 979	3 567
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		562	537
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		7 903	(6 858)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(113)	(189)
Résultat net des activités d'investissement		(32)	(19)
Résultat net des activités de financement		1 593	1 222
Autres mouvements		(1 122)	(2 533)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		8 790	(7 840)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ¹		(56 241)	(3 109)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(19 755)	2 920
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		10 570	37 383
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		11 877	(14 662)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ²		570	17
Impôts versés		(922)	(420)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(53 900)	22 129
Flux provenant des activités abandonnées		-	(115)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(40 131)	17 741
Flux liés aux participations ³		805	(1 333)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(398)	(499)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(243)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		408	(2 075)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁴		(2 687)	(2 916)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁵		11 381	1 090
Flux provenant des activités abandonnées		-	116
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		8 694	(1 710)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(3 961)	(1 761)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(34 989)	12 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		155 431	159 678
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		207 577	236 696
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(52 146)	(77 018)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		120 441	171 873
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		161 625	249 219
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(41 184)	(77 346)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(34 990)	12 195

*Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Flux nets de trésorerie provenant du remboursement du TLTRO III :

Au 30 Juin 2023, les remboursements de TLTRO III s'élevaient à - 49 milliards d'euros.

² Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 30 Juin 2023, ce montant comprend le versement des dividendes de FCA Bank pour + 550 millions d'euros et des filiales d'Amundi pour +15 millions d'euros.

³ Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 Juin 2023 s'établit à + 910 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'impact net de l'acquisition de CA Auto Bank pour +912 millions d'euros, d'un décaissement de - 31 millions d'euros de trésorerie pour l'acquisition de la société Watea par Crédit Agricole Leasing & Factoring. Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -104 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

4 Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à -3 934 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :
- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour -3 172 millions d'euros
- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 465 millions d'euros, et
- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 297 millions d'euros.
Ce montant correspond également aux émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour +1 250 millions euros.

5 Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 30 Juin 2023, les émissions de dettes obligataires s'élevaient à + 26 877 millions d'euros et les remboursements à - 14 643 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élevaient à + 454 millions d'euros.
Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 1 593 millions d'euros.

6 Les informations au 30 juin 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2023

IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2022

La norme IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative.

L'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les capitaux propres du Groupe à la date de transition du 1er janvier 2022 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 - NORME IFRS 4	76 916
Incidence sur les réserves	510
Décomptabilisation de la réserve overlay	3 626
Réévaluation des immeubles de placement à la juste valeur par résultat (IAS 40 amendée par IFRS 17)	2 761
Réévaluation des participations dans des entreprises associées et coentreprises à la juste valeur par résultat (IAS 28 amendée par IFRS 17)	208
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	262 090
Évaluation et comptabilisation des actifs et passifs en application d'IFRS 17	(277 989)
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	9 814
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 634)
Décomptabilisation de la réserve overlay	(3 626)
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	11 805
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(9 813)
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	26
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	27
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(1)
Total - Impact sur les capitaux propres de la première application d'IFRS 17	(1 098)
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022 - NORME IFRS 17	75 818

NOUVELLE DESIGNATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les entités qui appliquaient IFRS 9 avant IFRS 17 (comme c'est le cas du Groupe) sont autorisées - et dans certains cas sont tenues - de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17.

En application de ces dispositions, le Groupe a procédé à des changements de désignation et de classement de certains actifs financiers, de manière rétrospective à la date de première application d'IFRS 17 (1er janvier 2023). Le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures pour refléter ces changements de désignation ou de classement. Ainsi, le Groupe a comptabilisé dans le solde d'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2023 toute différence entre la valeur comptable précédente de ces actifs financiers et la valeur comptable de ces actifs financiers à la date de première application.

Le tableau suivant synthétise la catégorie d'évaluation et la valeur comptable des actifs financiers concernés, déterminées immédiatement avant et après application des dispositions transitoires d'IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers :

Actifs financiers	31/12/2022		01/01/2023								
	Valeur comptable	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat					Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti	
			Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances	Titres de dettes
(en millions d'euros)	Instrument de capitaux propres	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Autres instruments de dettes évalués à la juste valeur par résultat						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	190 999	-	38 665	66 750	81 939	-	-	-	3 645	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	190 999	-	38 665	66 750	81 939	-	-	-	3 645	-	-
<i>Instruments de capitaux propres</i>	42 310	-	38 665	-	-	-	-	-	3 645	-	-
<i>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</i>	66 750	-	-	66 750	-	-	-	-	-	-	-
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	81 939	-	-	-	81 939	-	-	-	-	-	-
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres instruments de dettes évalués à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	175 458	-	-	-	-	-	2 837	171 879	119	-	623
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	175 339	-	-	-	-	-	2 837	171 879	-	-	623
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	119	-	-	-	-	-	-	-	119	-	-
Actifs financiers au coût amorti	2 310	-	-	-	-	-	30	-	-	828	1 452
Prêts et créances	828	-	-	-	-	-	-	-	-	828	-
Titres de dettes	1 482	-	-	-	-	-	30	-	-	-	1 452
Valeur comptable des actifs financiers avant la date de première application d'IFRS 17	368 767	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement de la valeur comptable	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	-	384
Valeur comptable des actifs financiers à la date de première application d'IFRS 17 (après application du paragraphe C29)	-	-	38 665	66 750	81 939	-	2 862	171 879	3 764	828	2 459

Les reclassements que le Groupe a effectués au 1er janvier 2023 concernent d'une part la désignation de certains instruments de capitaux propres comme étant évalués à la juste valeur par capitaux propres, et d'autre part la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dette. Ces derniers étaient éligibles à une telle réévaluation car ils sont détenus aux fins d'une activité liée à des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17. Le Groupe a réévalué à la juste valeur par résultat certains instruments de dette qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres ou au coût amorti en considérant que le modèle de gestion dans lequel ceux-ci s'inscrivaient était le modèle par défaut (modèle autre/vente) ; il s'agit uniquement d'obligations émises par Crédit Agricole SA et souscrites par Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, le Groupe a réévalué au coût amorti certains instruments de dette qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres en considérant que ceux-ci s'inscrivaient dans un modèle de gestion dont l'objectif est principalement de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (modèle collecte) ; il s'agit d'actifs qui ont été affectés au canton fonds propres et prévoyance (et qui ne constituent donc plus des éléments sous-jacents à des contrats évalués selon le modèle VFA) dans le cadre de la mise en œuvre du cantonnement des actifs de Predica.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole SA au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole SA pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
IFRS 17 Contrats d'assurance IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance »	1 ^{er} janvier 2023	Oui
Amendement à IFRS 17 Information comparatives à la première application conjointe d'IFRS 17 et d'IFRS 9	1 ^{er} janvier 2023	Non ¹
IAS 1 Information à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 8 Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023	Non

¹ Le Groupe Crédit Agricole applique IFRS 9 pour ses activités d'assurance depuis le 1er janvier 2018. Il n'est donc pas concerné par les §C28A à C28E de ces amendements. En outre, il n'applique pas la possibilité offerte par le §C33A de ces amendements (superposition de classement) concernant la présentation des informations comparatives pour les actifs financiers décomptabilisés entre la date de transition à IFRS 17 et la date de première application d'IFRS 17.

NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2023**Normes IFRS 17 : Contrats d'assurance**

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4. Elle est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021 contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1er janvier 2023. Les principales modifications aux autres normes IFRS qui impactent le Groupe sont les amendements à IAS 28 et IAS 40, qui permettent d'évaluer à la juste valeur par résultat les participations dans des entreprises associées et coentreprises ainsi que les immeubles de placement qui constituent des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe. Les principes et méthodes comptables des immeubles de placement qui ne répondent pas à cette définition sont inchangés, i.e. comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leurs mises en service.

IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative relative à l'exercice 2022 présentée dans les états financiers de l'exercice 2023 est retraitée, et un bilan à la date de transition (1er janvier 2022) est également présenté.

Les effets de l'entrée en vigueur d'IFRS 17 sur les états financiers consolidés du Groupe au 1er janvier 2022 sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres ainsi que dans la note « Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022 » ci-dessus.

Des informations complémentaires sur les méthodes utilisées pour déterminer l'évaluation des contrats d'assurance à la date de transition, ainsi que sur l'effet de l'application de l'approche rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance sont fournies dans le tableau de la note 5.2 sur les montants transitoires ci-dessous.

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats qui entrent dans son champ d'application (i.e. les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance émis et détenus, et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance), ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

Son application se traduit par des changements significatifs sur ces points.

Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe, comme l'autorisait la norme IFRS 4, comptabilisait auparavant les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire en application des normes comptables françaises, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

Ces principes ne sont plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance. Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance a consisté pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance comme les contrats selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police ;
- séparer des contrats d'assurance les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens distincts ou les services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance, et les comptabiliser en fonction des normes qui leur sont applicables ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur rentabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats

qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats), sachant qu'il n'est pas possible de classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (à l'exception, sur option, des contrats mutualisés intergénérationnels et des contrats avec compensation des flux de trésorerie, qui sont exemptés de cette exigence en application de l'exemption européenne) ;

- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
 - des flux de trésorerie d'exécution (i.e. une estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustée au titre du risque non financier, et qui doit intégrer l'ensemble des informations disponibles de manière cohérente avec les données de marché observables) ;
 - et de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
 - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date ;
 - et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés ;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé ; un tel actif est décomptabilisé lorsque ces flux sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « approche des honoraires variables » (Variable Fee Approach, VFA). Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « méthode d'affectation des primes » (Premium Allocation Approach, PAA) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Changements en termes de présentation et d'informations en annexe

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres se traduit par des changements significatifs par rapport à la présentation auparavant retenue.

Ainsi, les postes du bilan dans lesquels étaient auparavant comptabilisés les différents éléments relatifs à l'évaluation des contrats d'assurance selon IFRS 4 ne sont plus présentés (participation aux bénéfices différée, provisions techniques des contrats d'assurance).

De la même manière, les postes du compte de résultat dans lesquels les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance étaient auparavant comptabilisés ne sont plus présentés (notamment le montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition).

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres voit la suppression des postes relatifs à la comptabilité reflet et à l'approche par superposition (ces mécanismes étant spécifiques à IFRS 4), et la création des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OCI.

La norme IFRS 17 contient en outre de nouvelles exigences en termes d'informations qualitatives et quantitatives à fournir dans les notes annexes aux états financiers, concernant les montants comptabilisés, les jugements et les risques relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

Les dispositions relatives à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 sont détaillées dans la section « Principes et méthodes comptables » ci-dessous.

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'année 2022 ainsi que le premier semestre 2023 se sont inscrits dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. Crédit Agricole S.A. a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux, la baisse du marché actions et une perturbation du marché des changes. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 30 juin 2023.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes, et les informations à leur sujet sont développées dans les sections et notes auxquelles il est fait référence ci-dessous :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats : dans les sections « Evaluation des contrats d'assurance / Estimation des flux de trésorerie futurs » et « Evaluation des contrats d'assurance / Frontière des contrats » ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Ajustement au titre du risque non financier » ;
- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Taux d'actualisation » ;

- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance : dans la section « Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition : dans la note « Spécialités de l'assurance / Montants transitoires » ;
- le niveau de marge réalisé par les distributeurs bancaires lors de la commercialisation des contrats d'assurance internes au Groupe appelé Marge Interne.

CONTRATS D'ASSURANCE

DÉFINITION ET CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats émis par les entités du Groupe se répartissent dans les catégories suivantes :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis, qui relèvent de la norme IFRS 17 ; et
- les contrats d'investissement, qui relèvent soit de la norme IFRS 17 soit de la norme IFRS 9 selon qu'ils comportent ou non des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats de réassurance détenus par les entités du Groupe relèvent également de la norme IFRS 17.

Toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de la police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance et de réassurance exposent également le Groupe au risque financier.

Le risque d'assurance se définit comme le risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire à l'émetteur d'un contrat. Le risque financier correspond au risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, prix d'une marchandise, taux de change, indice de prix ou de taux, notation de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Les principaux risques d'assurance portent sur la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale) ou le chômage des personnes, ou encore sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

En application des principes d'IFRS 17, les contrats d'assurance peuvent être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les autres contrats d'assurance émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) constituent des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Contrats d'investissement

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement. Ils comprennent les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié ;
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire recouvrent principalement les contrats d'épargne en euros. Dans le cas d'un contrat multi-supports, dès lors que l'assuré a la faculté d'opter à tout moment pour le transfert de tout ou partie de son épargne sur un fonds en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire (dans des conditions qui ne sont pas de nature à bloquer de tels arbitrages), le Groupe considère que le contrat dans son ensemble est un contrat avec éléments de participation discrétionnaire, que cette option ait ou non été exercée par l'assuré.

Les contrats d'investissement qui ne répondent pas à la définition précédente sont des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, ils relèvent de la norme IFRS 9.

COMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

À l'origine, le Groupe sépare les dérivés incorporés, les composantes investissement distinctes et toute promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance, et les comptabilise comme des composantes autonomes selon les normes IFRS applicables.

Une fois séparées les composantes autonomes distinctes le cas échéant, le Groupe applique IFRS 17 pour comptabiliser l'ensemble des composantes restantes du contrat d'assurance.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles de contrats, puis à diviser ces derniers en trois groupes selon la rentabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (principe des cohortes annuelles).

Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille doit être divisé en constituant au moins les groupes suivants :

- un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires, s'il existe de tels contrats ;
- un groupe de contrats pour lesquels, au moment de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite, s'il existe de tels contrats ; et

- un groupe constitué des autres contrats du portefeuille, s'il existe de tels contrats.

Ces groupes représentent le niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement évalués et comptabilisés.

Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés (par exemple, en fonction des portefeuilles financiers auxquels ils se rattachent pour les produits d'épargne-retraite, en fonction de la maille retenue pour l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité pour les produits de risques, ou en fonction des lignes d'activité pour les produits d'assurance dommages). La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Groupe Crédit Agricole Assurances a choisi de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable est appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe éligibles à l'exemption.

Le Groupe n'applique pas les dispositions de la norme qui permettent, si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de l'entité de fixer un prix ou un niveau de prestation qui diffère en fonction des caractéristiques des titulaires de police, de classer ces contrats dans le même groupe.

Date de comptabilisation des contrats d'assurance

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue), qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe, et qui comprennent les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables à des contrats ou groupes de contrats d'assurance pris individuellement au sein du portefeuille.

A l'exception de certains groupes de contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes pour lesquels le choix de les comptabiliser directement en charges a été retenu, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant sont comptabilisés en tant qu'actif. Cet actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie la recouvrabilité d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition si les faits et circonstances indiquent que l'actif a pu se déprécier. Au 30 juin 2023, les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition identifiés par le Groupe sont entièrement dépréciés et leur valeur au bilan est donc nulle.

Evaluation des contrats d'assurance

Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 peuvent être évalués selon trois modèles :

- le modèle général, ou modèle BBA (Building Block Approach, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (Variable Fee Approach, approche des honoraires variables), modèle obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- le modèle PAA (Premium Allocation Approach, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

Le Groupe utilise ces trois modèles pour évaluer ses contrats.

Le modèle général est principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

Le Groupe a analysé le respect des trois conditions constitutives des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (voir section sur la classification des contrats ci-dessus) afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à leur définition. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe sont évaluées selon le modèle VFA.

Le Groupe a choisi d'appliquer le modèle PAA à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus).

Evaluation des contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - une estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement au titre du risque non financier ;
- de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont actualisés et pondérés par la probabilité estimative du résultat correspondant pour obtenir la valeur actuelle attendue.

L'estimation des flux de trésorerie futurs intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs à la date de clôture. Ces informations incluent les données historiques internes et externes sur les sinistres et les autres caractéristiques des contrats d'assurance, mises à jour pour refléter les conditions prévalant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

L'estimation des flux de trésorerie futurs reflète le point de vue du Groupe concernant les conditions actuelles à la date de clôture, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes sont cohérentes avec les prix de marché observables. L'estimation des variables de marché est déterminée en maximisant le recours aux paramètres de marché observables.

En assurance vie, la projection des flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices et la politique d'allocation d'actifs.

L'estimation de la valeur actuelle attendue inclut l'impact des options et garanties financières dès lors que celui-ci est matériel. Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette estimation. La modélisation stochastique consiste à projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles pour les variables de marché telles que les taux d'intérêt et les rendements des actions.

Les principales options valorisées par le Groupe sont l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite, les taux minimums garantis et les taux techniques, les clauses de participation aux bénéfices contractuelles et la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Les participations aux bénéfices modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Lorsque les contrats comportent un risque de mortalité (ou de longévité) significatif, les projections sont également estimées par référence aux tables de mortalité réglementaires ou à des tables d'expérience lorsque celles-ci sont jugées plus prudentes.

Lorsqu'une garantie plancher en cas de décès est incluse dans un contrat en unités de compte, afin de garantir au bénéficiaire du contrat au minimum le capital initial investi quelle que soit l'évolution de la valeur des unités de compte, celle-ci est déterminée sur la base d'une méthode économique (scenarii stochastiques).

En assurance non-vie, le Groupe estime le coût ultime du règlement des sinistres survenus mais non payés à la date de clôture et la valeur des recouvrements attendus en revoyant les sinistres individuels déclarés et en estimant les sinistres survenus mais non encore déclarés. Leur détermination résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces estimations à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la réalisation des prévisions est en général plus importante. Ces paramètres sont notamment liés à l'incertitude sur la qualification et la quantification des préjudices, aux barèmes (table et taux) qui seront appliqués au moment de l'indemnisation ainsi qu'à la probabilité de sortie en rente des dossiers corporels. Il s'agit pour le Groupe des branches d'assurance relatives aux responsabilités civiles automobile, générale, aux garanties accidents de la vie ainsi qu'à la responsabilité professionnelle médicale.

Frontière des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats intègre tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la « frontière ») de chacun des contrats du groupe, c'est-à-dire tous les flux de trésorerie futurs qui découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting dans laquelle le Groupe peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle il a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

La détermination de la frontière des contrats requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation des contrats

Les flux de trésorerie compris dans la frontière du contrat d'assurance sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie sont alloués par destination (activités d'acquisition, autres activités liées à l'exécution des contrats d'assurance, et aux autres activités) au niveau de chaque entité légale en utilisant des méthodes de répartition des coûts par activité.

Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux activités liées à l'exécution des contrats sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. Ils comprennent à la fois des coûts directs et une affectation des frais généraux fixes et variables.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats d'assurance sans éléments de participation directe qui lui confèrent un pouvoir discrétionnaire sur les flux de trésorerie qu'il versera aux titulaires de police.

Taux d'actualisation

Le Groupe ajuste l'estimation des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI (voir section sur l'évaluation ultérieure ci-après).

IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données

observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. Les primes d'illiquidité des actifs obligataires sont déterminées en comparant les spreads du portefeuille obligataire à la rémunération du risque de crédit. Les primes d'illiquidité des actifs non obligataires sont obtenues à partir d'une méthode dérivée du ratio de Sharpe permettant de quantifier la surperformance attribuable à l'illiquidité sur ces classes d'actifs. Les primes d'illiquidité ainsi obtenues pour les actifs du portefeuille de référence sont transposées pour déterminer les primes d'illiquidité des passifs d'assurance correspondants en utilisant un coefficient d'application dépendant de la comparaison entre les durations respectives des actifs et des passifs afin de refléter la croissance des primes d'illiquidité avec la durée.

Le tableau ci-dessous présente les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance :

Au 30 juin 2023	30/06/2023						31/12/2022					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	5,11%	4,25%	4,00%	3,93%	3,77%	3,53%	4,16%	4,11 %	4,07 %	4,00 %	3,74%	3,43%
Dommages France												
EUR	4,53%	3,66%	3,46%	3,44%	3,30%	3,13%	3,68%	3,64%	3,60%	3,53%	3,27%	3,02%
International												
EUR	4,92%	4,06%	3,80%	3,74%	3,58%	3,37%	4,22%	4,17%	4,13%	4,06%	3,80%	3,48%
USD	5,73%	4,21%	3,84%	3,77%	3,72%	3,40%	5,40%	4,27%	4,07%	4,02%	3,94%	3,61%
JPY	(0,01%)	0,22%	0,57%	0,81%	0,98%	1,07%	(0,10%)	0,16%	0,49%	0,97%	1,26%	1,56%

Ajustement au titre du risque non financier

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe applique la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Le Groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 80% pour les activités vie et de 85% pour les activités non vie, et un horizon à l'ultime (approché par la durée des passifs pour les activités vie). Cet ajustement reflète les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités est également prise en compte.

Marge sur services contractuels

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, si le total des flux de trésorerie d'exécution évalués à la date de comptabilisation initiale, de tout flux de trésorerie survenant à cette date et de tout montant résultant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie liés à ce groupe (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) est une entrée de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est profitable. Dans ce cas, la CSM est évaluée comme étant le montant égal et opposé de cette entrée de trésorerie nette, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale.

Si le total calculé précédemment est une sortie de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est déficitaire. Dans ce cas, la sortie de trésorerie nette est comptabilisée immédiatement comme une perte en résultat, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe soit donc nulle.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats à chaque date de clôture est la somme du passif au titre de la couverture restante (Liability for Remaining Coverage, LRC) et du passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims, LIC).

Le passif au titre de la couverture restante est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et de la marge sur services contractuels du groupe à cette date.

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actualisée de la valeur des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et l'estimation actualisée de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire)
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA).

Contrats d'assurance sans éléments de participation directe évalués selon le modèle général

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de clôture est la valeur comptable à la date d'ouverture ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- les intérêts capitalisés sur la CSM durant la période, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la CSM, auquel cas l'excédent est comptabilisé comme une perte en résultat et constitue un élément de perte ; ou
 - la diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;

- les changements dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de ceux qui résultent des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les écarts d'expérience sur les composantes investissement et les prêts consentis aux titulaires de polices ;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale.

Contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe. Ces derniers sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Les éléments sous-jacents sont les éléments qui déterminent une part des sommes à verser aux titulaires de police. Dans le Groupe, ils comprennent essentiellement des portefeuilles d'actifs financiers, ainsi que, pour les contrats d'épargne français en euros, le résultat technique de ces contrats. La politique du Groupe est de détenir les actifs financiers sous-jacents.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe constituent des contrats au titre desquels l'obligation du Groupe envers le titulaire de police correspond à l'écart net entre :

- l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance, qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents.

Les changements quant à l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent donc pas un ajustement de la CSM : ils sont comptabilisés en résultat.

Les variations du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et entraînent un ajustement de la CSM.

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de clôture est ainsi la valeur comptable à la date d'ouverture, ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la CSM les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le Groupe) ;
 - la diminution du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, excède la valeur comptable de la CSM, donnant lieu à une perte comptabilisée en résultat et constituant un élément de perte ; ou
 - l'augmentation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou la diminution des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, est affectée à la l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent les variations spécifiées ci-dessus pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (évaluées aux taux

d'actualisation courants) et les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents - par exemple, l'effet des garanties financières.

Élément de perte

Pour les contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA, le Groupe établit un élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les groupes de contrats déficitaires. C'est d'après cet élément de perte que sont déterminés les montants ultérieurement présentés en résultat en tant que reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires et qui sont par conséquent exclus des produits des activités d'assurance (voir section sur la présentation ci-après).

Lorsque les flux de trésorerie d'exécution sont encourus, ils sont répartis sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante hors élément de perte.

Toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, et toute augmentation ultérieure du montant de la part du Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, pour les contrats avec éléments de participation directe, sont affectées uniquement à l'élément de perte.

Si l'élément de perte est ramené à zéro, alors tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte est constitutif d'une nouvelle CSM pour le groupe de contrats considéré.

Évaluation des contrats évalués selon le modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- le Groupe s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe obtenue par cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle qui serait obtenue en appliquant les dispositions du modèle général ; ou
- la période de couverture de chacun des contrats du groupe de contrats n'excède pas un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette méthode à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus). La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Pour un groupe de contrats évalués selon le modèle PAA, le Groupe peut faire le choix d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an. Le Groupe a choisi de ne pas recourir à cette option pour l'évaluation des groupes de contrats évalués selon le modèle PAA.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée des primes reçues au cours de la période et de tout montant comptabilisé en charges en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, et diminuée du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période.

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, le Groupe s'attend à ce que le temps qui s'écoule entre le moment où elle fournit les services et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, le Groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte en résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante, dans la mesure où les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de cette couverture. Les flux de trésorerie d'exécution de ces groupes de contrats sont actualisés (aux taux courants) dans la mesure où le passif au titre des sinistres survenus est également actualisé.

Pour les contrats évalués selon le modèle PAA, l'élément de perte constitué en cas de groupe de contrats déficitaire est affecté au passif au titre de la couverture restante ; les reprises de cet élément de perte ne peuvent pas conduire à un passif au titre de la couverture restante inférieur à celui qui serait déterminé en l'absence d'élément de perte.

Le Groupe évalue le passif au titre des sinistres survenus d'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA comme le montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus, conformément aux dispositions applicables pour le modèle général. Cependant, il n'est pas tenu d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. Le Groupe n'a pas eu recours à cette option, les flux de trésorerie futurs sont donc actualisés (aux taux courants).

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe présentés ci-avant, modifiées pour tenir compte de leurs caractéristiques propres.

Niveau d'agrégation

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont divisés conformément aux dispositions d'IFRS 17 applicables aux contrats d'assurance émis, toutefois, étant donné que les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires, le Groupe considère, pour l'application de ces dispositions aux contrats de réassurance détenus, que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats de réassurance détenus donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Date de comptabilisation

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé au début de la période de couverture du groupe. Par exception à ce principe, pour un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle, le Groupe reporte la date de comptabilisation jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Toutefois, si le Groupe comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à une date antérieure et que le contrat de réassurance correspondant a été conclu au plus tard à cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.

Frontière des contrats

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats exposées ci-dessus pour les contrats d'assurance émis implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière des contrats de réassurance détenus sont ainsi déterminés comme étant ceux provenant des contrats sous-jacents émis ou que le Groupe s'attend à émettre et céder dans le cadre du contrat de réassurance jusqu'à la première date de dénonciation possible du contrat de réassurance.

Evaluation

Le Groupe évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires, le Groupe ajuste la CSM du groupe auquel appartient le contrat de réassurance détenu, et comptabilise un produit en conséquence, lorsqu'il comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe existant. Cet ajustement constitue une composante recouvrement de perte de l'actif au titre

de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenus, reflétant le recouvrement des pertes des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. C'est d'après cette composante recouvrement de perte que sont déterminés les montants qui sont ultérieurement présentés en résultat comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui, par conséquent, sont exclus de l'imputation des primes payées.

DÉCOMPTABILISATION ET MODIFICATION DES CONTRATS

Le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- lorsqu'il est transféré à une tierce partie ;
- lorsque ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé la comptabilisation de ce contrat de manière significative si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (par exemple, classification différente, ou modèle d'évaluation différent), auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé.

EFFET DES ESTIMATIONS COMPTABLES ÉTABLIES DANS LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Le Groupe prépare des états financiers intermédiaires en application d'IAS 34. Il a fait le choix de méthode comptable de modifier le traitement des estimations comptables établies dans ses états financiers intermédiaires antérieurs lorsqu'il applique IFRS 17 dans ses états financiers intermédiaires ultérieurs et dans ses états financiers annuels.

PRÉSENTATION

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable :

- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Les actifs et passifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie survenant avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondant (y compris les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats correspondants.

Présentation dans le compte de résultat et l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Le Groupe comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 dans les postes suivants du compte de résultat :

- le résultat des activités d'assurance, composé des agrégats suivants :
 - les produits des activités d'assurance ;
 - les charges afférentes aux activités d'assurance ;
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Le Groupe a fait le choix de présenter les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, pour un montant unique au sein du résultat des activités d'assurance.

Le Groupe a fait le choix de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, et d'inclure ces variations en totalité dans le résultat des activités d'assurance pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes investissement.

Montants comptabilisés dans le résultat global

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Les produits des activités d'assurance comptabilisés dans la période reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Ils comprennent :

- les montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels le Groupe s'attend à recevoir une contrepartie :
 - les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (évaluées aux montants attendus au début de la période de reporting), à l'exclusion des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante, des remboursements de composantes investissement, des montants liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers, des frais d'acquisition et du montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier ;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, à l'exclusion des variations incluses dans les produits financiers ou charges financières d'assurance, des variations liées aux services futurs, et des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante ;
 - le montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période ;
 - les autres montants, le cas échéant, par exemple les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes autres que ceux afférents aux services futurs ;
- le montant de la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Le Groupe affecte la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps. Le Groupe a retenu une méthode d'affectation linéaire sans tenir compte de la capitalisation d'intérêts. Le même montant est comptabilisé en tant que charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat

Le montant de la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance, qui est comptabilisé au cours de chaque période dans les produits des activités d'assurance afin de représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période, est déterminé en définissant les unités de couverture pour le groupe, en répartissant la CSM à la date de clôture (avant toute comptabilisation en résultat) de manière égale entre chacune des unités de couverture fournies dans la période considérée et qui seront fournies ultérieurement, et en comptabilisant en résultat le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

Le nombre d'unités de couverture du groupe de contrats correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont revues et mises à jour à chaque date de clôture.

Les services prévus au contrat d'assurance comprennent une couverture à l'égard d'un événement assuré (couverture d'assurance) ainsi que, dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la gestion des éléments sous-jacents au nom du titulaire du contrat (services liés à l'investissement) et, dans le cas des contrats d'assurance sans éléments de participation directe, la génération d'un rendement d'investissement pour le titulaire de police (services de rendement d'investissement), le cas échéant.

La période au cours de laquelle les services de rendement d'investissement ou les services liés à l'investissement sont fournis se termine au plus tard à la date à laquelle toutes les sommes dues aux titulaires de police actuels relativement à ces services ont été versées.

Les contrats du Groupe évalués selon le modèle général ne comprennent pas de services de rendement d'investissement.

La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période et il est donc nécessaire de recourir au jugement sur ce point. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat est adaptée aux caractéristiques des contrats concernés. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, évalués selon le modèle VFA, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs. Pour les autres contrats, évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès ou le capital restant dû).

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle PAA

Pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA, le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période (exception faite des composantes investissement).

Le Groupe répartit le montant de ces encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps pour l'ensemble de ses contrats évalués selon le modèle PAA.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues. Elles excluent les remboursements des composantes investissement et comprennent les éléments suivants :

- les charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées ;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;
- les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- les variations du passif au titre des sinistres survenus qui ne découlent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les reprises de ces pertes de valeur.

Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance détenus comprennent :

- l'imputation des primes payées, qui comprend les montants relatifs aux variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels le Groupe s'attend à payer une contrepartie ;
- les sommes recouvrées du réassureur ;
- l'effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA, ces variations excluent les variations affectées à l'élément de perte (qui sont incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance) et incluent les variations de l'évaluation des groupes de contrats attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits).

Les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (« option OCI »).

Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, le montant présenté en résultat est déterminé par une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats :

- pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle général pour lesquels les changements d'hypothèses relatives au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes payées aux titulaires de police : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats ;
- pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de survenance du sinistre.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant comptabilisé en résultat est le montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus. En application de cette option, le Groupe comptabilise alors en résultat des charges ou des produits qui correspondent exactement aux produits ou aux charges comptabilisés en résultat pour les éléments sous-jacents, de sorte que la somme des éléments présentés séparément soit de zéro.

Le Groupe a effectué le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global. L'application de cette option conduit ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation sur la valeur des contrats.

Composantes investissement

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que le Groupe est tenu de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite.

Marge interne

La norme IFRS 17 requiert la projection d'une estimation des frais futurs dans l'évaluation des passifs d'assurance au bilan. Le compte de résultat présente les frais réels et la libération des frais estimés pour la période.

Le réseau bancaire Crédit Agricole commercialise des contrats d'assurance émis et gérés par les entités d'assurance du Groupe. Celles-ci rémunèrent le réseau bancaire en lui versant des commissions.

Le Groupe retraite les passifs d'assurance et le compte de résultat du montant de la marge interne contenue dans les commissions intragroupes. Les frais généraux engagés par le réseau bancaire pour la distribution des contrats d'assurance sont présentés en charges rattachables à l'activité d'assurance. Les postes impactés sont :

- au bilan : les passifs d'assurances pour les modèles VFA et BBA ;

- au compte de résultat : la reconnaissance de la CSM pour les modèles VFA et BBA, et les frais réels pour l'ensemble des modèles.

Le groupe a retenu une approche basée sur des données de gestion normalisées de ses réseaux bancaires pour déterminer le montant de la marge sur la distribution des contrats d'assurance.

Ces retraitements sont présentés dans le secteur opérationnel Activités hors métier de la note 5.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.1.1 Entités du périmètre pour lesquelles une variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt est supérieure à 10% au cours du premier semestre 2023 sans modification de la méthode de consolidation

Aucune variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt supérieure à 10% et sans modification de la méthode de consolidation n'a été constatée au cours du premier semestre 2023.

2.1.2 Évolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt		
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022	
Allemagne										
	CA AUTO BANK S.P.A. GERMAN BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
	CA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
Autriche										
	CA AUTO BANK GMBH	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
Belgique										
	CA AUTO BANK S.P.A BELGIAN BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
	DRIVALIA LEASE BELGIUM S.A.	Globale	E2	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-	
Colombie										
	S3 CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Equivalence	D1	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7	
Danemark										
	ALEASE&MOBILITY BRANCH DANISH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
	CREDIT AGRICOLE CIB DENMARK BRANCH	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-	
	DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
Espagne										
	CA AUTO BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
	DRIVALIA ESPANA S.L.U.	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
	DRIVALIA LEASE ESPANA S.A.U.	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0	
Etats-Unis										
	Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale	S1	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,7	
Finlande										



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S, FINLAND BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
France									
	AMUNDI IT SERVICES SNC	Globale	D1	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,7	67,7
	CA AUTO BANK S.P.A FRENCH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	COTOIT	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	35,2	-
	CREDIT AGRICOLE CASTALIE	Globale	E2	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-
	DRIVALIA FRANCE SAS	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE FRANCE S.A.	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Etoile Gestion	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,7
	LEASYS SAS	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	SCI LYON TONY GARNIER 1	Globale	D1	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SCI VILLEURBANNE LA SOIE ILOT H 1	Globale	D1	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SQUARE HABITAT ALPES PROVENCE	Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	33,2
	SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD	Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	33,2
	SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD GESTION	Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	33,2
	SQUARE HABITAT HAUTES ALPES	Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	33,2
	SQUARE HABITAT VAUCLUSE	Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	33,2
	SUDECO	Equivalence	E3	Co-entreprise	AHM	50,0	-	50,0	-
	UPTEVIA	Equivalence	D1/D2	Co-entreprise	GC	50,0	100,0	34,8	69,5
	WATEA	Equivalence	E3	Co-entreprise	SFS	30,0	-	30,0	-
Grèce									
	CA AUTO BANK GMBH HELLENIC BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA AUTO INSURANCE HELLAS S.A	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Irlande									
	CA AUTO BANK S.P.A IRISH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA AUTO REINSURANCE DAC	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	KBI Fund Managers Limited	Globale	S1	Filiale	GEA	-	87,5	-	67,7
Italie									
	CA AUTO BANK	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA SPA	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	LEASYS ITALIA SPA	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Maroc									
	DRIVALIA LEASE ESPANA SAU, MOROCCO BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Norvège									
	CA AUTO FINANCE NORGE A/S	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Pays-Bas									
	CA AUTO FINANCE NEDERLAND BV	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE NEDERLAND B.V.	Globale	E2	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	46,7	-	46,7
	Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale	S1	Filiale	SFS	-	98,1	-	98,1
	FINDIO N.V	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
	RICARE DIRECT BV	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Pologne									
	CA AUTO BANK S.P.A POLSKA BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Polska S.A.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE POLSKA SP Z O O	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Portugal									
	CA AUTO BANK S.P.A PORTUGUESE BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA PORTUGAL S.A	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Royaume-Uni									
	CA AUTO FINANCE UK LTD	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE UK LTD	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA UK LTD	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Suède									
	CA AUTO FINANCE SVERIGE AB	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Suisse									
	CA AUTO FINANCE SUISSE SA	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Ukraine									
	CREDIT AGRICOLE UKRAINE	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

2.1.3 Entités à la juste valeur suite au passage sous la norme IFRS 17

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Autriche	URI GmbH	Juste Valeur	-	Co-entreprise structurée	GEA	45,0	45,0	45,0	45,0
Belgique	FLUXDUNE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
Espagne	JANUS RENEWABLES	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Espagne	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
Espagne	REPSOL RENEWABLES	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	12,5	12,5	12,5	12,5
Espagne	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	ADL PARTICIPATIONS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	ALTAREA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,6	24,6	24,6	24,6
France	ALTAT BLUE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
France	ARCAPARK SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	CASSINI SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
France	ELL HOLDCO SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
France	EUROWATT ENERGIE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0
France	FONCIERE HYPERSUD	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	51,4	51,4	51,4	51,4



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation ¹	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
France	FREY	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,7	19,7	19,7	19,7
France	FREY RETAIL VILLEBON	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5
France	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
France	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0
France	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
France	Icade	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,1	19,1	19,1	19,1
France	INFRA FOCH TOPCO	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	35,9	35,9	35,9	35,9
France	KORIAN	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	PATRIMOINE ET COMMERCE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	20,2	20,2	20,2	20,2
France	RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	39,8	39,8	39,8	39,8
France	RUE DU BAC (SCI)	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SAS CRISTAL	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0
France	SAS DEFENSE CB3	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	SCI 1 TERRASSE BELLINI	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
France	SCI ACADEMIE MONTROUGE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI CARPE DIEM	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI EUROMARSEILLE 1	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI EUROMARSEILLE 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI FONDIS	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
France	SCI HEART OF LA DEFENSE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
France	SCI ILOT 13	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SCI Paul Cézanne	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
France	SCI WAGRAM 22/30	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
France	SEMMARIS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
France	TOUR MERLE (SCI)	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Italie	CENTRAL SICAF	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
Italie	EDISON RENEWABLES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
Italie	EF SOLARE ITALIA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
Italie	IEIH	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
Luxembourg	ALTALUXCO	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Luxembourg	CAVOUR AERO SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	37,0	37,0	37,0	37,0
Luxembourg	CIRRUS SCA A1	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	20,0	20,0	20,0	20,0
Luxembourg	EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
Luxembourg	LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Luxembourg	MACQUAURIE STRATEGIC STORAGE FACILITIES HOLDINGS SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	40,0	40,0	40,0	40,0
Luxembourg	SARL IMPULSE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
Pologne	ALTAMIRA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	22,5	22,5	22,5	22,5
Portugal	AGUAS PROFUNDAS SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0
Royaume uni	HORNSEA 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise structurée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0

¹ Le Groupe évalue désormais à la juste valeur par résultat, comme le permettent les normes IAS 40 et IAS 28 amendées par IFRS 17, les participations dans des entreprises associées et coentreprises qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, afin d'éviter les non-concordances comptables avec l'évaluation de ce type de contrats d'assurance selon IFRS 17.

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

(1) Intégration globale

Mise en équivalence

Juste valeur*

*La Juste Valeur par Résultat est une méthode de consolidation uniquement pour les entités associées et les co-entreprises relevant d'IAS 28 (choix de la Juste Valeur par Résultat plutôt que de la méthode de la mise en équivalence en application d'IAS 28.18).

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en France

BPI : Banque de proximité à l'international

GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.2.1 Regroupement des activités de services aux émetteurs en France de CACEIS et de BNP Paribas au sein d'Uptevia, joint-venture à laquelle CACEIS a apporté l'entité CACEIS Corporate Trust

Le 1er janvier 2023, CACEIS S.A. et BNP Paribas ont créé la joint-venture UPTEVIA détenue à parts égales par les deux banques et regroupant leurs activités de services aux émetteurs en France.

Cette activité était précédemment exercée au sein du groupe CACEIS par sa filiale CACEIS Corporate Trust. Cette entité, mise en IFRS 5 au 31 décembre 2022, a fait l'objet d'une perte de contrôle suite à deux augmentations de capital souscrites par BNP Paribas Securities Services le 1er janvier 2023. À l'issue de ces augmentations de capital, CACEIS Corporate Trust est détenue à parts égales par CACEIS S.A. et BNP Paribas Securities Services et est consolidée, par le Groupe, selon la méthode de la mise en équivalence (vs intégration globale au 31/12/2022). Concomitamment, CACEIS Corporate Trust change de dénomination sociale et devient UPTEVIA.

Ainsi, un résultat de cession est constaté à hauteur de la quote-part de l'entité cédée à la coentreprise, comptabilisé en "Gains et pertes nets sur autres actifs" pour 5 millions d'euros. Sa quote-part de résultat dans les mises en équivalence est de 0,2 million d'euros. Au bilan, sa contribution en titres mis en équivalence est de 14 millions d'euros.

2.2.2 Finalisation de la création d'un leader européen de la LLD automobile avec reprise à 100% de FCA Bank et de Drivalia par Crédit Agricole Consumer Finance

Le 3 avril 2023, Crédit Agricole Consumer Finance S.A., filiale de Crédit Agricole S.A. (détenue à 100%) a pris le contrôle du Groupe FCA Bank à la suite de l'acquisition des 50% des actions préalablement détenues par Stellantis. Au 30 juin 2023, Crédit Agricole Auto Bank (ex FCA Bank) est consolidée dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A. selon la méthode de l'intégration globale (vs mise en équivalence au 31 mars 2023).

Pour rappel, le 19 décembre 2022, Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) et Stellantis avaient signé un protocole d'accord ayant pour ambition la création d'un leader paneuropéen de la location longue durée (LLD) à parts égales.

La première étape de ce protocole a consisté en la création d'une filiale LLD, aboutissant à la cession par FCA Bank en date du 31 décembre 2022, de sa filiale Leasys, nouvelle filiale commune entre CACF et Stellantis. Ce nouvel acteur consolide les activités de Leasys et Free2move Lease. Au 30 juin, Leasys est consolidé par mise en équivalence.

Le 1er avril 2023, la deuxième étape du protocole d'accord a été mise en œuvre. Elle a consisté en l'acquisition par CACF des 50% des titres résiduels de FCA Bank détenus par Stellantis. À l'issue de l'opération, FCA Bank est détenue à 100% par CACF et devient Crédit Agricole Auto Bank.

La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle le deuxième trimestre 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives). Au total, ces éléments représentent un impact de 140 millions en résultat net part du Groupe au 30 juin 2023.

2.3 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 17

La norme IFRS 17 sur les Contrats d'assurance est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Cette norme remplace la précédente norme IFRS 4.

Les modalités normatives de mise en œuvre de la norme IFRS 17 dans les comptes consolidés du Groupe sont présentées dans la note 1 " Normes applicables et comparabilité ".

Les impacts de la première application d'IFRS 17 au 1er janvier 2023 et le résultat de la période comparative 2022 sont communiqués dans la note 10 des états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2023.

NOTE 3 Risque de crédit et opérations de couverture

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

Évaluation du risque de crédit

Afin de prendre en compte toute évolution dans la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2023.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2023

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2023, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2026.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Premier scénario : Scénario " central "

Le scénario central, pondéré à 50%, reste marqué par l'intensification de la guerre russo-ukrainienne et un processus de paix vraisemblablement lointain. Ce scénario prévoit en 2023 une inflation en zone euro en repli mais encore élevée, un très net ralentissement économique et la poursuite du resserrement monétaire

Une inflation en repli mais encore à un niveau élevé en zone euro :

L'inflation en zone euro a atteint son pic en octobre 2022 (+10,6%) et diminue très progressivement depuis, tout en restant encore à un niveau élevé (9,6% au T1-2023). Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites depuis l'abandon de la politique zéro Covid chinoise et la re-normalisation du commerce mondial. Des effets de base favorables sur les prix de l'énergie, une baisse des prix de marché de l'énergie début 2023 ainsi qu'un hiver moins rigoureux et des stocks de gaz élevés jouent également un rôle favorablement baissier sur l'inflation. En 2023-2024, les prix de l'énergie restent élevés mais toutefois contenus. Le pétrole ressort respectivement à 98 \$/b et 103 \$/b (en moyenne annuelle), le gaz à 75 €/MWh et 90 €/MWh. Les salaires augmentent plus rapidement qu'à l'accoutumée sans enclencher de boucle prix-salaires pour autant. L'inflation zone euro (HICP) est attendue à 5,9% (en moyenne) en 2023 et 3,7% en fin d'année. En France, le CPI est prévu à 5,4% en moyenne en 2023 et 5,1% en fin d'année. Le bouclier tarifaire a permis à la France de lisser la hausse des prix énergétiques dans le temps mais l'inflation y reflue plus lentement qu'ailleurs.

Cet environnement projette la zone euro dans un régime de croissance faible. Les effets d'offre s'estompent mais la demande domestique freine nettement. Elle est affectée par l'inflation élevée et la réduction des mesures de soutien budgétaire tandis que les taux d'intérêt plus élevés pénalisent les crédits. La rentabilité des entreprises est dégradée sous l'effet combiné de la hausse des coûts de production, des salaires, et d'une moindre demande, ce qui freine quelque peu l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie en raison d'une inflation persistante et de moindres mesures de soutien. Le marché du travail demeure solide mais la croissance de l'emploi ralentit néanmoins. Les marchés immobiliers, résidentiels et commerciaux, enregistrent des corrections appuyées en lien avec la remontée des taux qui renchérissent les crédits.

La croissance devrait s'avérer très modérée à +0,6% en zone euro en 2023 ainsi qu'en France (+0,6%), la reprise attendue ne s'enclenchant qu'à partir du second semestre et de façon assez limitée.

La lutte contre l'inflation reste la priorité des banques centrales

Les banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive afin de ralentir significativement l'inflation quitte à ce que la croissance en pâtisse. Elles n'excluent cependant pas l'utilisation d'outils spécifiques pour assurer le refinancement du système bancaire en cas de difficultés.

Aux Etats-Unis, la Fed remonte ses taux de 25 points de base pour porter la fourchette cible à 5,00-5,25% puis maintient ce taux terminal jusqu'à la fin de 2023. Le début du repli des taux est envisagé en 2024 avec 100 pb de baisse progressive tout au long de l'année (25 pb par trimestre). La hausse des taux longs culmine à l'été 2023 avant d'entamer un lent repli au second semestre 2023 se caractérisant par une pentification de la courbe qui s'accroît en 2024.

En zone euro, le resserrement monétaire s'intensifie avec un taux de refinancement porté à 4,25% avant l'été et maintenu à ce niveau jusqu'à mi-2024. L'amorce d'une baisse n'interviendra qu'à partir du second semestre 2024 conduisant à un taux de 3,75% à fin 2024. Les taux longs continueront de monter plus fortement sur la partie courte des taux (swap 2 ans) d'ici l'été 2023 avec une courbe qui s'aplatit peu à peu. Les spreads des pays " semi-core " ou périphériques ne s'écartent que faiblement en dépit de la hausse des taux et du quantitative tightening. A partir du second semestre 2023 puis en 2024, les taux longs se replient graduellement mais le profil de la courbe reste inversé et les spreads souverains face au Bund se resserrent légèrement.

Deuxième scénario : Scénario " adverse modéré "

Ce scénario, pondéré à 35%, intègre un nouveau rebond marqué des prix énergétiques sur une période concentrée entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Déclenchement de la crise : On suppose une reprise sensiblement plus forte de l'activité en Chine comportant une accélération de la consommation, de l'investissement et des exportations. L'activité américaine est également plus dynamique que dans le scénario central. Des conditions climatiques dégradées avec un hiver 2024 plus rigoureux et un été 2023 plus chaud conduisent à une demande d'électricité plus forte. La concurrence entre l'Asie et l'Europe sur la demande de GNL s'intensifie, exerçant une pression sur les prix du pétrole et du gaz, notamment en Europe.

Nouveau choc d'inflation :

Les prix du gaz et du pétrole remontent significativement en Europe comparativement au début de l'année 2023. Les difficultés de l'industrie nucléaire française perdurent et renforcent les tensions sur les prix du gaz qui se répercutent sur les prix de l'électricité. Effet de second tour sur l'inflation qui redevient élevée fin 2023 et début 2024.

Croissance très faible en 2023-2024, avec récession technique

Le rebond des prix énergétiques fragilise de nouveau la production en particulier des secteurs les plus énergivores. La rentabilité des entreprises est écornée par la hausse des coûts et la faiblesse de la demande, conduisant à une stagnation de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie nettement et l'emploi se tasse comparativement au scénario central. Le PIB de la zone euro est quasi-nul en moyenne en 2023 et 2024, voire légèrement négatif dans certains pays. L'occurrence d'une récession technique semble vraisemblable.

Poursuite du resserrement monétaire par la BCE afin d'endiguer l'inflation

La BCE relève un peu plus son taux de refinancement (+125 pb en 2023) comparativement au scénario central (+75 pb). L'accalmie sur le front de l'inflation en 2024 autorise une baisse limitée de 50 pb. Le processus de normalisation ne commence véritablement qu'en 2025 et s'étale progressivement jusqu'en 2026. Les taux longs remontent rapidement en 2023 en réaction au choc de prix en amont dont on redoute les conséquences sur le niveau final de l'inflation. Les taux souverains se tendent et les primes de risque souverain s'élargissent. Avec la baisse de l'inflation, les taux longs se replient nettement en 2024 et poursuivent leur normalisation les deux années suivantes mais restent néanmoins légèrement supérieurs à ceux du scénario central.

Troisième scénario : Scénario " favorable "

Dans ce scénario, pondéré à 5%, on suppose une situation conjoncturelle plus favorable en zone euro que dans le scénario central à partir du second semestre 2023. Les prix du pétrole et du gaz sont moins élevés en 2023-2024 en raison d'un contexte climatique plus favorable, d'une sobriété énergétique plus prononcée et d'une moindre concurrence sur le GNL avec l'Asie. Par ailleurs, des plans d'investissement massifs en Europe viennent également soutenir l'activité à partir de 2024.

En zone euro, l'inflation est ramenée à 2,5% en moyenne en 2024 et autour de 2% en 2025-2026. Les anticipations des ménages et des entreprises se redressent sous l'effet d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation qui s'accompagne d'une plus grande mobilisation du surplus d'épargne accumulé en 2020-2021. L'amélioration de la confiance, la baisse des coûts énergétiques et les mesures de stimulation de l'investissement public et privé conduisent à une reprise des dépenses d'investissement à partir de 2024.

Evolutions financières

La BCE amorce une timide baisse des taux directeurs fin 2023 et poursuit sur une baisse plus marquée en 2024. Les taux longs se replient fin 2023 anticipant le repli de l'inflation et des taux directeurs. Les taux Bund et swap 10 ans s'orientent graduellement à la baisse pour s'établir à des niveaux légèrement plus bas que dans le scénario central. Les spreads français et italiens sont un peu plus modérés que dans le central. La Bourse et les marchés immobiliers demeurent bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario " adverse sévère " : stress budgétaire (établi en juillet 2022)

Ce scénario est pondéré à 10%.

Nouveau cumul de chocs en 2023 : La guerre russo-ukrainienne s'enlise et les sanctions envers la Russie se durcissent (arrêt total des importations de pétrole et réduction massive des importations de gaz). Le soutien plus appuyé de la Chine à la Russie pousse les Etats-Unis et la zone euro à des sanctions envers l'empire du Milieu (embargo sur des produits de haute technologie) qui répond par des rétorsions commerciales. De surcroît, l'hiver est très rigoureux au T1-2023 pénalisant le secteur agricole et agro-alimentaire. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes (réforme des retraites, financement de la transition énergétique par une plus grande imposition) et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes resurgissent, bloquant le pays. Une crise politique secoue également l'Italie avec la victoire d'une coalition de droite en 2023 qui remet en cause les traités européens, engageant un bras de fer avec la commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023 : les tensions sur les prix énergétiques perdurent et s'intensifient tant sur le pétrole que le gaz. L'Europe ne parvient pas à compenser totalement l'offre manquante de gaz par une plus grande sobriété et/ou l'accès à d'autres fournisseurs, si ce n'est à prix beaucoup plus élevé (flambée des prix du gaz). Les prix alimentaires sont également sous fortes tensions. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le " central " se répète en 2023 dans ce scénario de " stress ". L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro, autour de 8% en moyenne, et du même ordre en France.

Faible réponse budgétaire : les Etats européens réagissent avec des mesures de soutien plus limitées à ce nouveau choc d'inflation (souhait d'éviter de nouveaux écarts budgétaires) et n'apportent pas de réponse mutualisée (type plan de relance européen). En France, le bouclier tarifaire est assez nettement réduit et davantage ciblé.

Réponse vigoureuse des banques centrales et fortes tensions sur les taux à long terme

La Fed et la BCE poursuivent leur resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE relève ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75% et taux de refinancement à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent plus énergiquement face au risque d'une spirale inflationniste (taux de swap 10 ans à 3,25% et Bund à 2,75%). Les spreads France et Italie s'élargissent plus significativement en 2023 en raison des craintes sur la soutenabilité de la dette et des crises spécifiques dans ces deux pays (spread OAT Bund à 185 bp et BTP Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023

L'accumulation des chocs (production pénalisée par la hausse des coûts de production, la perturbation des chaînes de la valeur et les problèmes de pénuries dans certains secteurs, recul des profits des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages) conduit la zone euro en récession en 2023 (recul du PIB de 1,5%) avec une remontée marquée du taux de chômage de la zone. Les marchés boursiers enregistrent des replis conséquents (-35% sur le CAC en 2023) et l'immobilier résidentiel se contracte (entre -10% et -20% en cumul sur trois ans) tandis que l'immobilier commercial est frappé plus durement (-30% en cumulé) en France et en Italie en raison de la forte remontée des taux et de la récession à l'œuvre.

Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2023 et une reprise graduelle se met en place en 2024-2025 avec " normalisation " en fin de période.

Une accalmie sur le conflit ukrainien, une baisse des prix énergétiques et une baisse des taux d'intérêt permettent d'améliorer les perspectives de croissance de 2024 et 2025, d'autant que la politique budgétaire se fait de nouveau plus souple pour endiguer la spirale récessive.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB - zone euro	3,5	0,6	1,2	1,1	1,1	-0,2	-0,1	1,1	1,2	-1,5	1,7	1,6	1,3	0,8	1,9	1,6	1,4
Taux Chômage - zone euro	6,8	6,9	7,0	6,9	6,9	7,2	7,5	7,3	7,2	8,1	7,7	7,5	7,4	6,8	6,7	6,4	6,3
Taux inflation - zone euro	8,4	5,9	3,2	2,3	2,2	7,2	4,1	2,5	2,0	8,0	2,4	1,8	1,8	5,4	2,5	2,0	1,8
PIB - France	2,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,1	-0,1	1,0	1,4	-1,6	2,0	1,8	1,4	1,0	2,4	2,4	2,1
Taux Chômage - France	7,3	7,5	7,7	8,0	8,0	7,9	8,3	8,5	8,3	8,6	8,9	8,2	8,0	7,2	7,0	6,7	6,5
Taux inflation - France	5,2	5,4	3,2	2,3	2,0	6,4	4,7	2,4	1,8	7,5	1,5	1,6	1,6	4,7	2,6	1,9	1,6
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,0	2,8	2,6	4,1	3,3	3,0	2,8	4,6	2,0	1,8	1,8	3,1	2,7	2,5	2,3

À fin juin 2023, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 36 % et 64 % des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole S.A.

À fin juin 2023, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté -2% du coût du risque semestriel de Crédit Agricole S.A. (reprises légèrement supérieures aux dotations) contre 102% pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Sur le Périmètre Crédit Agricole S.A. :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-2,3%	+2,0%	+7,3%	-5,8%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2022	87 147	(53)	112	(4)	54	(49)	87 313	(107)	87 206
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(52)	-	52	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(52)	-	52	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	87 094	(52)	162	(3)	54	(48)	87 311	(104)	87 206
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(4 497)	(17)	23	-	1	(1)	(4 473)	(18)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	21 742	(1 425)	30	(1)	-	-	21 772	(1 425)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(26 750)	1 441	(6)	-	-	-	(26 756)	1 441	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	1	-	-	-	(1)	-	1	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	9	-	-	-	-	-	9	-	-
Autres ³	502	(32)	(1)	-	1	(1)	502	(33)	-
Total	82 597	(69)	185	(4)	56	(50)	82 838	(122)	82 715
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	107	-	(4)	-	-	-	103	-	-
Au 30 juin 2023	82 704	(69)	182	(4)	56	(50)	82 941	(122)	82 819
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations de créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 Décembre 2022	122 888	(39)	126	(18)	495	(387)	123 508	(444)	123 064
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1	-	(1)	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Total après transferts	122 889	(39)	125	(19)	495	(387)	123 508	(445)	123 064
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	11 113	1	28	6	(8)	6	11 133	13	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	35 147	(17)	199	-			35 345	(18)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(25 424)	7	(156)	10			(25 581)	16	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-			-	(3)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		14		(6)			-	7	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-			-	-	
Variations de périmètre	1 505	-	-	-			1 505	-	
Autres ³	(114)	1	(15)	3	(8)	6	(138)	10	
Total	134 002	(37)	152	(12)	486	(381)	134 641	(431)	134 210
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(2 014)		(2)				(2 017)		
Au 30 juin 2023	131 988	(37)	150	(12)	486	(381)	132 624	(431)	132 193
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations de créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 31 Décembre 2022	428 609	(959)	55 965	(2 339)	13 336	(6 041)	497 910	(9 339)	488 571
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(3 216)	(55)	1 998	87	1 218	(481)	-	(449)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(12 299)	67	12 299	(332)			-	(265)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	9 693	(126)	(9 693)	332	-	-	-	206	
Transferts vers Stage 3 ¹	(740)	23	(1 107)	123	1 846	(599)	-	(452)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	130	(20)	498	(36)	(629)	118	-	62	
Total après transferts	425 392	(1 016)	57 961	(2 252)	14 557	(6 521)	497 910	(9 788)	488 122
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	27 114	(62)	(3 530)	(149)	(1 826)	290	21 758	79	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	108 683	(362)	9 310	(586)			117 993	(947)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(101 996)	319	(13 504)	570	(1 387)	390	(116 887)	1 279	
Passages à perte					(760)	686	(760)	686	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(4)	-	(3)	-	(7)	1	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période 4		54		(59)		(681)	-	(686)	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		(35)		-	-	(34)	
Variations de périmètre 7	21 920	(105)	884	(60)	366	(175)	23 170	(342)	
Autres 5	(1 494)	32	(216)	20	(42)	71	(1 752)	123	
Total	452 506	(1 078)	54 432	(2 400)	12 731	(6 231)	519 668	(9 709)	509 959
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	219		(116)		875		978		
Au 30 juin 2023 ⁶	452 725	(1 078)	54 316	(2 400)	13 605	(6 231)	520 646	(9 709)	510 936
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations et réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁴ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁵ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁶ Au 30 juin 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 727 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 393 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 333 millions d'euros.

⁷ Les actifs dépréciés dès leur acquisition ont été comptabilisés parmi les actifs financiers au coût amorti directement en stage 3 pour leur montant brut et la correction pour perte de valeur associée. La valeur nette de ces prêts dépréciés dès leur acquisition s'élève à 196 M€.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 Décembre 2022	202 965	(138)	3 128	(44)	-	(4)	206 093	(186)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(145)	-	142	(3)			(3)	(3)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(145)	-	142	(3)			(3)	(3)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	202 821	(138)	3 269	(47)	-	(5)	206 090	(190)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(2 105)	11	82	10	-	-	(2 023)	21
Réévaluation de juste valeur sur la période	2 923		84		-		3 006	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	21 283	(20)	5 001	(6)			26 283	(26)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(22 468)	11	(4 910)	5	-	-	(27 378)	16
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	5	5	1	1	-	-	5	5
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		14		9		-		23
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres 4	(3 847)	2	(93)	1	-	-	(3 940)	3
Total	200 716	(127)	3 351	(37)	-	(5)	204 067	(169)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	53		(26)		-		27	
Au 30 juin 2023	200 769	(127)	3 325	(37)	-	(5)	204 094	(169)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres des prêts et créances s'élèvent à 437 millions d'euros, classés en stage 1 au 30 juin 2023.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2022	166 212	(175)	9 662	(283)	307	(32)	176 181	(491)	175 690
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(302)	(13)	108	14	194	(8)	-	(7)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 528)	5	1 528	(29)			-	(24)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 290	(18)	(1 290)	41			-	22	
Transferts vers Stage 3 ¹	(66)	1	(153)	3	220	(13)	-	(10)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	2	-	24	(1)	(26)	5	-	4	
Total après transferts	165 911	(188)	9 770	(269)	500	(41)	176 181	(499)	175 682
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	9 999	2	(1 153)	12	(71)	10	8 775	24	
Nouveaux engagements donnés ²	73 856	(145)	2 020	(146)			75 876	(291)	
Extinction des engagements	(54 844)	122	(3 150)	151	(171)	14	(58 165)	287	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(16)	-	-	-	(16)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		27		9		(4)		31	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(12)		-		(12)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(9 014)	(2)	(6)	10	101	-	(8 919)	8	
Au 30 juin 2023	175 910	(187)	8 617	(257)	429	(31)	184 956	(475)	184 481

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2022	101 405	(67)	7 875	(134)	1 670	(261)	110 950	(463)	110 487
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(526)	(17)	409	20	116	(3)	(1)	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 854)	4	1 854	(7)	-		(1)	(2)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 361	(23)	(1 361)	25	-		-	3	
Transferts vers Stage 3 ¹	(72)	1	(88)	1	160	(3)	-	(1)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	40	-	4	-	(44)	1	-	1	
Total après transferts	100 880	(85)	8 285	(113)	1 785	(264)	110 948	(463)	110 486
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	1 626	16	(62)	(16)	(745)	(13)	819	(13)	
Nouveaux engagements donnés ²	54 317	(25)	1 449	(30)			55 767	(55)	
Extinction des engagements	(50 947)	23	(1 566)	19	(789)	20	(53 302)	62	
Passages à perte					(4)	4	(4)	4	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	(1)	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		17		(5)		(38)	-	(26)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(2)		-	-	(2)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(1 745)	1	55	2	48	1	(1 642)	4	
Au 30 juin 2023	102 505	(70)	8 223	(129)	1 039	(277)	111 767	(475)	111 292

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2023	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	-	29	-	29	-	29
Arabie Saoudite	-	-	-	355	355	-	355
Autriche	-	-	-	179	179	9	188
Belgique	-	-	29	1 135	1 164	170	1 334
Brésil	26	-	175	88	289	-	289
Chine	202	-	-	483	685	-	685
Egypte	-	-	520	344	864	-	864
Espagne	-	15	67	924	1 006	63	1 069
Etats-Unis	3 959	-	123	2 038	6 120	224	6 344
France	-	138	2 876	12 184	15 198	369	15 567
Hong Kong	49	-	-	1 294	1 343	11	1 354
Italie	-	-	3 620	8 239	11 859	154	12 013
Japon	81	-	1 250	956	2 287	-	2 287
Pologne	-	-	987	320	1 307	-	1 307
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	59	68	-	68
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	85	955	1 040	-	1 040
Autres pays souverains	2 032	-	1 033	5 674	8 725	13	8 739
TOTAL	6 349	153	10 803	35 227	52 518	1 013	53 532

31/12/2022	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	6	-	63	69	-	69
Arabie Saoudite	-	-	-	1 337	1 337	-	1 337
Autriche	-	-	-	168	168	10	178
Belgique	-	8	9	1 012	1 029	192	1 221
Brésil	21	-	203	104	328	-	328
Chine	152	22	-	433	607	-	607
Egypte	-	-	507	369	876	-	876
Espagne	-	21	67	1 093	1 181	69	1 250
Etats-Unis	827	-	116	1 930	2 873	211	3 084
France	-	136	2 910	11 323	14 369	337	14 706
Hong Kong	44	-	-	1 347	1 391	12	1 403
Italie	-	-	3 241	11 777	15 018	54	15 072
Japon	226	-	1 079	1 273	2 578	(3)	2 575
Pologne	1	-	930	249	1 180	-	1 180
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	61	677	738	-	738
Autres pays souverains	897	12	771	5 556	7 236	13	7 249
Total	2 168	205	9 894	38 711	50 978	895	51 873

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Allemagne	314	291
Arabie Saoudite	-	-
Autriche	463	463
Belgique	2 926	2 610
Brésil	4	2
Chine	1	2
Egypte	-	-
Espagne	6 533	4 788
Etats-Unis	65	76
France	36 825	38 321
Hong Kong	1	-
Italie	7 410	7 152
Japon	179	201
Pologne	173	305
Royaume-Uni	5	2
Russie	-	-
Taiwan	-	-
Turquie	6	6
Ukraine	1	2
Autres pays souverains	1 442	1 404
TOTAL	56 349	55 626

3.3 Comptabilité de couverture

Comme précisé dans nos annexes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2022, Crédit Agricole S.A. met en place des opérations de couverture de différentes natures :

- Couverture de juste valeur : les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier
- Couverture de flux de trésorerie : les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments financiers ou transactions futurs hautement probables
- Couverture d'un investissement net en devise : les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Au 30 juin 2023, la Juste Valeur des dérivés de couverture s'élève à 27 578 millions d'euros à l'actif et 37 851 millions d'euros au passif (contre respectivement 31 867 millions d'euros et 45 644 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les dérivés de couverture en juste valeur portent essentiellement sur de la couverture du risque de taux. Ces couvertures modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Le résultat de la comptabilité de couverture au compte de résultat est détaillé en note 4.3 des présents états financiers, notamment les effets d'inefficacité de couverture qui s'élève à 43 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre -101 millions d'euros au 30 juin 2022) dont 38 millions d'euros au titre des micro-couvertures et 5 millions d'euros au titre de la macrocouverture

A noter que l'écart de réévaluation net des portefeuilles couverts en taux s'élève à -682 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre -455 millions d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution de cet écart est essentiellement liée à l'évolution de l'environnement de taux constaté au cours du 1er semestre 2023 conduisant à un ajustement de la Juste Valeur de la portion couverte des instruments financiers à taux fixe appartenant au portefeuille couvert.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Sur les actifs financiers au coût amorti	23 462	9 514
Opérations avec les établissements de crédit	6 276	1 652
Opérations internes au Crédit Agricole	5 545	1 347
Opérations avec la clientèle	9 616	5 449
Opérations de location-financement	1 027	438
Titres de dettes	997	628
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 330	2 510
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	2 330	2 510
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 958	1 082
Autres intérêts et produits assimilés	40	31
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{1 2}	27 789	13 137
Sur les passifs financiers au coût amorti	(19 145)	(5 844)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 668)	(789)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 836)	(839)
Opérations avec la clientèle	(9 224)	(2 667)
Opérations de location-financement	(407)	(127)
Dettes représentées par un titre	(3 814)	(1 144)
Dettes subordonnées	(196)	(278)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 799)	(589)
Autres intérêts et charges assimilées	(7)	(59)
CHARGES D'INTÉRÊTS ³	(20 951)	(6 492)

¹ Dont 138 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2023 contre 82 millions d'euros au 30 juin 2022.

² Dont 311 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 30 juin 2023 (936 millions d'euros au 30 juin 2022).

³ Dont -89 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 30 juin 2023 (-819 millions d'euros au 30 juin 2022).

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	179	(38)	141	187	(35)	152
Sur opérations internes au Crédit Agricole	614	(485)	129	656	(212)	444
Sur opérations avec la clientèle	744	(124)	620	727	(116)	611
Sur opérations sur titres	31	(98)	(66)	35	(72)	(37)
Sur opérations de change	26	(28)	(1)	21	(21)	-
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	193	(140)	53	148	(102)	46
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 957	(715)	1 242	1 786	(661)	1 125
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 835	(822)	2 014	3 042	(935)	2 107
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	6 581	(2 449)	4 132	6 602	(2 154)	4 448

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liés aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Dividendes reçus	883	928
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 823	(4 477)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	402	(2 908)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	1 640	(3 375)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	38	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	2 667	(8 255)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(2 157)	4 509
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 376	1 435
Résultat de la comptabilité de couverture	43	(101)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 715	(12 244)

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 550	(4 512)	38
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 878	(2 524)	(647)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 672	(1 988)	684
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	4 591	(4 586)	6
Variations de juste valeur des éléments couverts	2 442	(2 203)	240
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2 149	(2 383)	(234)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	(1)	(1)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	9 141	(9 098)	43

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	21 700	(21 670)	30
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13 751	(8 012)	5 739
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	7 949	(13 658)	(5 709)
Couverture de flux de trésorerie	2	-	2
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	2	-	2
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	25 513	(25 647)	(134)
Variations de juste valeur des éléments couverts	14 229	(11 255)	2 974
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	11 284	(14 392)	(3 108)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1	-	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1	-	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	47 216	(47 317)	(101)

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(201)	10
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	123	42
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(77)	52

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont aucun dividende sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Titres de dettes	106	45
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	106	45
Titres de dettes	(115)	(21)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(5)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(119)	(25)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(13)	20

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
		Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	57	(18)
Produits nets des immeubles de placement	(200)	353
Autres produits (charges) nets	362	53
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	219	388

4.7 Charges générales d'exploitation

	30/06/2023			30/06/2022		
	Charges générales d'exploitation ¹	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)	Charges générales d'exploitation ¹	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)
Charges de personnel	(4 248)	(127)	(4 375)	(3 921)	(115)	(4 036)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ²	(745)	(28)	(773)	(853)	(33)	(886)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 897)	(196)	(2 092)	(2 003)	(163)	(2 166)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	396	(396)	-	411	(411)	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(6 493)	(747)	(7 240)	(6 366)	(723)	(7 088)

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

² Dont -508 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2023 contre -646 millions d'euros au 30 juin 2022.

La réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) ont été pris en compte dans les états financiers du 1er semestre 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coût des services passés, en charges générales d'exploitation.

Au 30 juin 2023, l'impact de cette réforme est de + 14,5 millions d'euros sur le résultat avant impôt.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2023			30/06/2022 Retraité		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ¹ ₃	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ¹ ₃	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période ³
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)
Dotations aux amortissements	(559)	(26)	(585)	(538)	(24)	(562)
Immobilisations corporelles ¹	(337)	(2)	(339)	(353)	(3)	(356)
Immobilisations incorporelles	(222)	(24)	(246)	(185)	(21)	(206)
Dotations/reprises aux dépréciations	(4)	-	(4)	1	(1)	-
Immobilisations corporelles	(2)	-	(2)	1	(1)	-
Immobilisations incorporelles ²	(1)	-	(2)	-	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(562)	(26)	(589)	(537)	(25)	(562)

¹ Dont -169 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2023 contre -187 millions d'euros au 30 juin 2022.

² Dont -2 millions d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2023 contre 0 millions d'euros au 30 juin 2022.

³ Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(145)	(474)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(151)	2
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(3)	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(136)	(12)
Engagements par signature	(12)	13
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	6	(476)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(111)	(507)
Engagements par signature	19	31
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(717)	(526)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(697)	(571)
Engagements par signature	(20)	45
Autres actifs (C)	(2)	(2)
Risques et charges (D)	(9)	2
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(873)	(1 000)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	3	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(115)	(82)
Récupérations sur prêts et créances	109	159
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	109	159
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(7)	(9)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(51)	(15)
Autres produits	25	4
COÛT DU RISQUE	(908)	(943)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	92	11
Plus-values de cession	101	13
Moins-values de cession	(9)	(2)
Titres de capitaux propres consolidés	5	11
Plus-values de cession	5	15
Moins-values de cession	-	(4)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(65)	(2)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	32	20

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1er semestre 2023 ressort à 24,6% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 4 866 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 28,1% au 30 juin 2022.

4.11.1 PILIER 2 - GLOBE

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents Etats.

A ce jour, au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE (Global anti-Base Erosion) dans l'UE. A ce stade, l'information n'est pas raisonnablement estimable ; des travaux de recensement sont initiés au sein du Groupe. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(240)	598
Ecart de réévaluation de la période	(240)	598
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 779	(28 577)
Ecart de réévaluation de la période	2 578	(28 565)
Transferts en résultat	201	(12)
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	97	(1 951)
Ecart de réévaluation de la période	96	(1 951)
Transferts en résultat	1	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(2 679)	26 408
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(4)	(185)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(26)	81
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(55)	1 100
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	6	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(122)	(2 518)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(26)	300
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	105	791
Ecart de réévaluation de la période	108	788
Transferts en réserves	(3)	3
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	93	96
Ecart de réévaluation de la période	164	91
Transferts en réserves	(71)	5
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(242)	(52)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4	(3)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	14	(266)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(53)	866
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(175)	(1 652)
Dont part du Groupe	(133)	(1 672)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(42)	20

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2023, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Épargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.

En décembre 2022, Crédit Agricole Assurances a annoncé le lancement de son fonds de retraite professionnel supplémentaire appelé Crédit Agricole Assurances Retraite, qui proposera des solutions complètes et dédiées, notamment des plans d'épargne retraite (PER) individuels et collectifs.

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. L'acquisition de Lyxor au 31 décembre 2021, dont l'intégration a été finalisée en 2022, a renforcé le positionnement d'Amundi.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;

- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia (ex-CACEIS Corporate Trust¹) pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour compte des CR et de LCL) et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, CA Auto Bank², GAC Sofinco, Wafasalaf).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique (Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring).

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt et une participation dans le Crédit du Maroc (15%).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank etc.) ;

¹ A compter du 01/01/2023, les activités de Services aux Emetteurs de CACEIS et de BNP Paribas en France sont regroupées au sein d'une nouvelle structure, Uptevia, qui est détenue à parts égales par ces deux banques.

² Depuis le 03/04/2023, CACF a repris 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank) et a créé avec Stellantis une joint-venture née de la fusion de Leasys et de Freetomove, dont il détient 50%.

- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2023						Total
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	3 478	3 957	1 834	1 895	1 951	(318)	12 797
Charges d'exploitation	(1 436)	(2 471)	(829)	(1 197)	(1 027)	(95)	(7 055)
Résultat brut d'exploitation	2 042	1 486	1 005	698	924	(413)	5 742
Coût du risque	(1)	(68)	(463)	(135)	(241)	-	(908)
Résultat d'exploitation	2 041	1 418	542	563	683	(413)	4 834
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	49	11	85	-	1	(33)	113
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	5	25	2	-	-	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 090	1 434	652	565	684	(446)	4 979
Impôts sur les bénéfices	(478)	(358)	(177)	(138)	(201)	153	(1 199)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	1	-	-	-	5	-	6
Résultat net	1 613	1 076	475	427	488	(293)	3 786
Participations ne donnant pas le contrôle	239	77	44	19	113	28	520
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 374	999	431	408	375	(321)	3 266

	30/06/2022 Retraité						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	2 744	3 694	1 372	1 995	1 599	(201)	11 203
Charges d'exploitation	(1 434)	(2 368)	(759)	(1 237)	(1 026)	(79)	(6 903)
Résultat brut d'exploitation	1 310	1 326	613	758	573	(280)	4 300
Coût du risque	(5)	(202)	(237)	(104)	(390)	(5)	(943)
Résultat d'exploitation	1 305	1 124	376	654	183	(285)	3 357
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	41	6	158	-	1	(16)	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	14	6	-	20
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 349	1 129	532	668	190	(301)	3 567
Impôts sur les bénéfices	(326)	(280)	(114)	(175)	(112)	57	(950)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	10	-	2	-	12	-	24
Résultat net	1 033	849	420	493	90	(244)	2 641
Participations ne donnant pas le contrôle	213	49	56	20	77	19	434
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	820	800	364	473	13	(263)	2 207

5.2 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

RESULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Produits des activités d'assurance	6 914	6 972
Charges afférentes aux activités d'assurance	(5 542)	(5 711)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(112)	(21)
Résultat des activités d'assurance	1 261	1 240
Chiffre d'affaires ou Produits des autres activités	34	45
Produits des placements	3 911	4 248
Charges des placements	(394)	(498)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(82)	3
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 351	(15 137)
Variation des dépréciations sur placements	15	-
Produits des placements nets de charges	6 802	(11 385)
Produits et charges financiers d'assurance	(6 572)	10 366
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	24	25
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(87)	584
Résultat financier net	167	(409)
Autres produits et charges opérationnels courants	(164)	(164)
Autres produits et charges opérationnels	-	(7)
Résultat opérationnel	1 298	704
Charge de financement	(73)	(93)
Impôts sur les résultats	(279)	(154)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	8
Résultat net de l'ensemble consolidé	946	465
Participations ne donnant pas le contrôle	38	38
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	908	426

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Contrats d'assurance émis	339 419	331 268
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Couverture restante	-	-
Sinistres survenus	-	-
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	339 419	331 268
Couverture restante	328 763	319 881
Sinistres survenus	10 656	11 387
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats de réassurance détenus	(913)	(885)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(1 036)	(977)
Couverture restante	(312)	(226)
Sinistres survenus	(724)	(751)
Contrats de réassurance détenus - Passif	123	92
Couverture restante	148	145
Sinistres survenus	(25)	(53)
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	3 167	3 239

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

	30/06/2023						31/12/2022					
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			TOTAL	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			TOTAL
	Excl. Élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Excl. Élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs				Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>												
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268	365 373	98	6 976	4 575	118	377 140
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	(473)	-	395	-	-	(78)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268	365 846	98	6 581	4 575	118	377 218
Produits des activités d'assurance	(6 913)					(6 913)	(13 190)					(13 190)
Charges afférentes aux activités d'assurance	854	10	2 181	2 240	-	5 285	1 586	(7)	3 954	4 544	24	10 101
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	-	(11)	2 275	2 338	35	4 636	-	(34)	4 024	4 602	53	8 646
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	854					854	1 586					1 586
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			(95)	(98)	(35)	(227)			(70)	(59)	(29)	(158)
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		22			-	22		27			-	27
Résultat des activités d'assurance	(6 059)	10	2 181	2 240	-	(1 628)	(11 604)	(7)	3 954	4 544	24	(3 090)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	9 380	-	47	63	2	9 492	(45 440)	1	(2)	(348)	(8)	(45 798)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	3 321	11	2 228	2 303	2	7 864	(57 044)	(6)	3 951	4 195	16	(48 887)
Composantes investissement	(14 648)		14 648	-		-	(23 194)		23 194	-		-
Autres variations	(198)	4	16	(5)	(1)	(185)	373	(1)	(124)	2	(1)	249
Flux de trésorerie de la période	20 394		(17 622)	(2 300)	-	472	34 282		(27 660)	(3 856)	-	2 766
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	21 328					21 328	35 756					35 756
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(934)			(7)		(941)	(1 474)			(14)		(1 488)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement			(17 622)	(2 293)		(19 915)			(27 660)	(3 842)		(31 502)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	328 659	105	5 608	4 914	134	339 419	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	328 659	105	5 608	4 914	134	339 419	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	30/06/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	298 691	3 521	23 597	325 809	346 632	3 339	22 140	372 111
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	(1 011)	390	543	(78)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	298 691	3 521	23 597	325 809	347 643	2 949	21 597	372 189
Variations liées aux services futurs	(3 298)	251	3 071	24	(4 456)	562	3 919	24
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 405)	64	1 341	-	(1 751)	272	1 479	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	14	1	-	15	7	2	-	9
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(1 907)	185	1 730	9	(2 712)	288	2 440	16
Variations liées aux services rendus au cours de la période	167	(152)	(1 299)	(1 284)	(123)	(239)	(2 527)	(2 889)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis	-	-	(1 299)	(1 299)	-	-	(2 527)	(2 527)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(152)	-	(152)	-	(239)	-	(239)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	167	-	-	167	(123)	-	-	(123)
Variations liées aux services passés	(95)	-	-	(95)	(64)	(7)	-	(71)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(95)	-	-	(95)	(64)	(7)	-	(71)
Résultat des activités d'assurance	(3 226)	99	1 772	(1 355)	(4 643)	316	1 392	(2 935)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	9 382	15	31	9 428	(45 368)	(134)	62	(45 441)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	6 156	114	1 803	8 073	(50 011)	182	1 454	(48 376)
Autres variations	(171)	(1)	(5)	(177)	245	-	3	248
Flux de trésorerie de la période	218	-	-	218	1 825	-	-	1 825
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	18 441	-	-	18 441	30 369	-	-	30 369
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(601)	-	-	(601)	(884)	-	-	(884)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(17 622)	-	-	(17 622)	(27 660)	-	-	(27 660)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLOTURE	304 894	3 634	25 395	333 923	298 691	3 521	23 597	325 809
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	304 894	3 634	25 395	333 923	298 691	3 521	23 597	325 809



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

	30/06/2023						TOTAL	31/12/2022					
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			TOTAL		Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			TOTAL
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA				Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier						Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
<i>(en millions d'euros)</i>													
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	76	5	104	676	24	885	71	9	240	450	17	787	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	221	5	50	676	24	977	139	9	240	474	17	879	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(145)	-	53	-	-	(92)	(68)	-	-	(24)	-	(92)	
Imputation des primes payées	(352)					(352)	(763)					(763)	
Sommes recouvrées du réassureur	-	(1)	136	111	(2)	243	1	(4)	363	555	8	923	
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période	-	-	65	103	2	171	1	-	369	551	12	933	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			70	8	(4)	73			(6)	4	(4)	(6)	
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		(1)				(1)		(4)				(4)	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(3)	-	-	-	-	(3)	2	-	-	-	-	2	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(355)	(1)	135	111	(2)	(112)	(760)	(4)	364	555	8	163	
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	8	-	1	10	-	20	(167)	-	(6)	(27)	(1)	(201)	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(347)	(1)	137	121	(2)	(92)	(927)	(4)	357	529	7	(38)	
Composantes investissement	(4)		3	1		-	(11)		9	2		-	
Autres variations	7	(1)	(21)	38	-	23	71	-	(119)	(99)	-	(147)	
Flux de trésorerie de la période	429		(99)	(233)	-	97	872		(385)	(206)	-	281	
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	429					429	872					872	
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement			(99)	(233)		(332)			(385)	(206)		(591)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	161	3	124	602	23	913	76	5	103	676	24	884	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	309	3	99	602	23	1 036	221	5	50	676	24	976	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(148)	-	25	-	-	(123)	(145)	-	53	-	-	(92)	

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	30/06/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	(226)	103	251	128	(46)	124	238	316
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	75	46	99	220	49	122	212	383
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(301)	57	152	(92)	(95)	2	26	(67)
Variations liées aux services futurs	(87)	3	84	-	(48)	21	27	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(88)	2	86	-	(24)	18	6	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	1	1	(2)	-	(24)	3	21	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	4	(7)	(104)	(107)	(4)	(18)	(26)	(48)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(104)	(104)	-	-	(26)	(26)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(7)	-	(7)	-	(18)	-	(18)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	4	-	-	4	(4)	-	-	(4)
Variations liées aux services passés	70	-	-	70	(5)	-	-	(5)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	70	-	-	70	(5)	-	-	(5)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(3)	-	-	(3)	2	-	-	2
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(16)	(3)	(21)	(40)	(55)	3	1	(51)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	2	3	5	10	(160)	(24)	10	(174)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(14)	-	(16)	(30)	(215)	(21)	11	(225)
Autres variations	10	(1)	(3)	6	(50)	-	2	(48)
Flux de trésorerie de la période	12	-	-	12	85	-	-	85
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	111	-	-	111	466	-	-	466
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(99)	-	-	(99)	(381)	-	-	(381)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	(218)	102	232	116	(226)	103	251	128
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	110	45	84	239	75	46	99	220
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(328)	57	148	(123)	(301)	57	152	(92)

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Variations du passif au titre de la couverture restante	3 547	3 469
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	2 086	2 134
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	154	136
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	1 299	1 182
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)	8	17
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	561	434
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	4 108	3 903
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	2 805	2 601
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	6 913	6 504
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	3 324	4 179
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

PRODUIT FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	30/06/2023			30/06/2022		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	8 733	876	9 609	(36 455)	(3 375)	(39 829)
Produits nets des placements	6 219	492	6 711	(10 578)	(875)	(11 453)
Produits des placements	3 471	300	3 771	3 787	347	4 134
Charges des placements	(372)	(5)	(377)	(459)	(25)	(484)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(76)	0	(76)	3	-	3
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 184	194	3 378	(13 908)	(1 198)	(15 106)
Variation des dépréciations sur placements	12	3	15	(1)	1	-
Gains et pertes sur placement comptabilisés en capitaux propres	2 514	384	2 898	(25 877)	(2 500)	(28 376)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 366	408	2 774	(25 877)	(2 497)	(28 374)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	148	(24)	124	-	(3)	(3)
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE	(9 392)	(81)	(9 473)	36 230	333	36 563
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(6 456)	(92)	(6 548)	10 318	74	10 392
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(6 456)	(116)	(6 572)	10 318	49	10 367
<i>Effet de désactualisation</i>	-	(152)	(152)	-	(16)	(16)
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>	-	51	51	-	508	508
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe	(9 391)	-	(9 391)	36 282	-	36 282
Option désagrégation	2 935	(15)	2 920	(25 964)	(443)	(26 407)
Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques	0	-	0	-	-	-
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	0	0	0	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	24	24	-	25	25
<i>Effet de désactualisation</i>	-	26	26	-	5	5
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>	-	(6)	(6)	-	(164)	(164)
Option désagrégation	-	4	4	-	184	184
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	0	0	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(2 936)	11	(2 925)	25 912	259	26 171
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	(2 936)	15	(2 921)	25 912	444	26 356
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(2 694)	15	(2 679)	25 964	444	26 408
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non	(242)	-	(242)	(52)	-	(52)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	(4)	(4)	-	(185)	(185)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	(4)	(4)	-	(185)	(185)
VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ELEMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE	-	(87)	(87)	-	584	584

CONTRATS D'ASSURANCE – MONTANTS TRANSITOIRES

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète à la date de transition, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1er janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

A la date de transition, soit le 1er janvier 2022, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective complète pour évaluer les contrats d'assurance dommages (évalués selon le modèle PAA) les plus récents, ainsi que les contrats d'assurance retraite du fonds général de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Le Groupe a eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les autres groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas eu recours à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (Modified Retrospective Approach, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;
 - la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;
 - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;
 - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;

- la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :
 - pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;
 - pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulé comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

A la date de transition, le Groupe n'a pas appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur pour identifier et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS - CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats d'assurance émis selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans le tableau suivant :



	30/06/2023					31/12/2022				
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition		Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	
<i>(en millions d'euros)</i>										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	856	20 456	-	2 285	23 597	771	21 369	-	-	22 140
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	543	-	-	543
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	856	20 456	-	2 285	23 597	771	20 826	-	-	21 597
Variations liées aux services futurs	57	1 362	-	1 652	3 071	133	1 385	-	2 401	3 919
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	57	1 362	-	(78)	1 341	133	1 385	-	(39)	1 479
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>	-	-	-	1 730	1 730	-	-	-	2 440	2 440
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(24)	(1 147)	-	(128)	(1 299)	(47)	(2 358)	-	(121)	(2 527)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis</i>	(24)	(1 147)	-	(128)	(1 299)	(47)	(2 358)	-	(121)	(2 527)
Résultat des activités d'assurance	33	215	-	1 525	1 772	85	(973)	-	2 280	1 392
Produits ou charges financières d'assurance	-	28	-	3	31	-	57	-	5	62
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	33	243	-	1 527	1 803	85	(917)	-	2 285	1 454
Autres variations	-	(6)	-	1	(5)	-	4	-	-	4
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	889	20 693	-	3 813	25 395	856	20 456	-	2 285	23 597
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	889	20 693	-	3 813	25 395	856	20 456	-	2 285	23 597



PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans la note 5.2 ci-dessus.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS - CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats de réassurance détenus selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans le tableau suivant :



	30/06/2023					31/12/2022					
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition			Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition			Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	TOTAL	
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur			Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>											
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	-	245	-	7	251		238			238	
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	-	94	-	5	99		212			212	
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	-	151	-	2	152		26			26	
Variations liées aux services futurs	-	84	-	-	84		6			21	27
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	84	-	1	85		6			6	
<i>Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	-	-	-	-		-			-	
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>	-	-	-	(2)	(2)					21	21
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-	(106)	-	3	(104)		(11)			(14)	(26)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus</i>	-	(106)	-	3	(104)		(11)			(14)	(26)
<i>Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées</i>	-	-	-	-	-		-			-	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	-	(22)	-	2	(20)		(5)			7	1
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	-	5	-	-	5		10			-	10
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	-	(17)	-	2	(15)		5			7	12
Autres variations	-	(4)	-	-	(4)		3			-	3
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	-	223	-	9	232		245			7	252
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	-	77	-	7	84		94			5	99
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	-	146	-	2	148		151			2	153

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	291 764	249 249
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	209 135	197 223
Instruments de capitaux propres	42 015	46 093
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	73 986	69 191
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	3 170	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	89 964	81 939
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	500 898	446 472
Dont Titres prêtés	5	214

¹ Dont 62 793 millions d'euros d'OPCVM au 30 juin 2023 contre 57 606 millions d'euros au 31 décembre 2022

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	275 652	238 700
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	70 746	53 939
VALEUR AU BILAN²	346 398	292 639

¹ Dont -515 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2023 contre un niveau de spread émetteur de -411 millions d'euros au 31 décembre 2022

² Dont 8 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2023 ainsi qu'au 31 décembre 2022

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	204 531	726	(23 359)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 057	1 315	(1 088)
TOTAL	210 588	2 041	(24 447)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 093	705	(26 621)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 767	554	(910)
TOTAL	208 860	1 259	(27 531)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30/06/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	65 267	446	(9 448)
Obligations et autres titres à revenu fixe	138 827	280	(13 890)
Total des titres de dettes	204 094	726	(23 338)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	437	-	(21)
Total des prêts et créances	437	-	(21)
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	204 531	726	(23 359)
Impôts sur les bénéfices		(153)	6 127
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		573	(17 232)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	64 570	366	(11 071)
Obligations et autres titres à revenu fixe	141 522	339	(15 550)
Total des titres de dettes	206 093	705	(26 621)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 093	705	(26 621)
Impôts sur les bénéfices		(121)	6 992
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		584	(19 629)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	30/06/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	3 742	457	(250)
Titres de participation non consolidés	2 315	858	(838)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 057	1 315	(1 088)
Impôts sur les bénéfices		(75)	45
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 240	(1 043)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	671	17	(99)
Titres de participation non consolidés	2 097	536	(811)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 767	554	(910)
Impôts sur les bénéfices		(24)	8
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		529	(902)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	30/06/2023		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	673	92	(19)
Titres de participation non consolidés	17	-	(2)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	690	92	(21)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		92	(21)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	5	2	(9)
Titres de participation non consolidés	77	7	(14)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	82	9	(23)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		9	(23)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	582 192	567 512
Prêts et créances sur la clientèle	510 936	488 571
Titres de dettes	82 819	87 206
VALEUR AU BILAN	1 175 947	1 143 289

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	114 929	107 927
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	14 243	7 882
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	315	391
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	17 454	15 012
Prêts subordonnés	171	503
Autres prêts et créances	70	66
Valeur brute	132 624	123 508
Dépréciations	(431)	(445)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	132 192	123 063
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1	1
Titres reçus en pension livrée	9	48
Comptes et avances à terme	449 723	444 133
Prêts subordonnés	267	267
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	450 000	444 449
VALEUR AU BILAN	582 192	567 512

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	42 366	43 805
Autres concours à la clientèle	430 654	413 541
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	5 332	5 726
Prêts subordonnés	52	55
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	59	39
Comptes ordinaires débiteurs	13 422	14 815
Valeur brute	491 885	477 981
Dépréciations	(9 159)	(8 869)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	482 726	469 112
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 812	5 744
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	22 948	14 185
Valeur brute	28 761	19 929
Dépréciations	(551)	(470)
Valeur nette des opérations de location-financement	28 210	19 459
VALEUR AU BILAN ¹	510 936	488 571

¹ Au 30 juin 2023, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 4,8 milliards d'euros (contre 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	32 126	34 188
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 815	53 122
Total	82 941	87 310
Dépréciations	(122)	(104)
VALEUR AU BILAN	82 819	87 206

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	243 033	284 231
Dettes envers la clientèle	807 005	825 607
Dettes représentées par un titre	242 150	214 715
VALEUR AU BILAN	1 292 187	1 324 553

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	98 842	137 595
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	19 492	17 579
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	3 367	684
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	22 948	21 436
Total	121 790	159 031
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	32 949	42 210
Comptes et avances à terme	88 294	82 943
Titres donnés en pension livrée	-	48
Total	121 243	125 201
VALEUR AU BILAN	243 033	284 231

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Au 30 juin 2023, l'encours résiduel des emprunts TLTRO III auprès de la BCE est de 45,5 milliards d'euros.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	272 313	308 492
Comptes d'épargne à régime spécial	370 322	365 034
Autres dettes envers la clientèle	161 053	150 032
Titres donnés en pension livrée	3 317	2 049
VALEUR AU BILAN	807 005	825 607

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	6 136	5 906
Titres de créances négociables	110 562	104 558
Emprunts obligataires	120 926	101 736
Autres dettes représentées par un titre	4 525	2 515
VALEUR AU BILAN	242 150	214 715

6.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	1
Comptes de régularisation et actifs divers	-	31
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	101	98
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	1
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	101	134
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	-	10
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	-	153
Contrats d'assurance émis - Passif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif	-	-
Provisions	-	3
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (hors fiscalité)	39	39
Total du passif	39	205
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	62	(71)

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Produit net bancaire	-	180
Charges générales d'exploitation	-	(84)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	(17)
Coût du risque	-	(7)
Résultat avant impôt	-	72
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	(30)
Résultat net	5	44
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	1	(20)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	6	24
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	6	24

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-	(115)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	(243)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	116
TOTAL	-	(242)

6.6 Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022 Retraité
Immeubles de placement évalués au coût	889	894
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	10 778	11 080
Total Immeubles de placement	11 667	11 974

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	30/06/2023
Valeur brute	1 040	-	13	(11)	-	-	(7)	1 037
Amortissements et dépréciations	(146)	-	(3)	1	-	-	1	(148)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	894	-	11	(10)	-	-	(5)	889

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2022 Retraité
Valeur brute	1 116	87	(6)	(185)	-	-	28	1 040
Amortissements et dépréciations	(158)	(37)	(10)	54	-	-	5	(146)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	958	50	(16)	(131)	-	-	33	894

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	30/06/2023
	Retraité							Retraité
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	11 080	-	145	(150)	-	(300)	3	10 778

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2022
	Retraité							Retraité
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	10 346	-	1 142	(585)	-	178	(1)	11 080

6.7 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2022 BRUT	31/12/2022 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023 BRUT	30/06/2023 NET
Gestion de l'épargne et assurances	7 999	7 999	-	-	-	(3)	-	7 996	7 996
dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs	5 888	5 888	-	-	-	(10)	-	5 878	5 878
dont banque privée internationale	897	897	-	-	-	7	-	904	904
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 153	784	-	-	-	(5)	-	3 153	779
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	201	-	-	-	-	-	-	212	-
dont Ukraine	33	-	-	-	-	-	-	33	-
dont autres pays	48	27	-	-	-	(5)	-	37	22
Services financiers spécialisés	3 080	1 333	7	-	-	1	-	3 088	1 341
dont crédit à la consommation (hors Agos) ¹	1 755	962	7	-	-	-	-	1 762	969
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage	653	268	-	-	-	1	-	654	269
Grandes clientèles	2 621	1 396	-	-	-	(1)	-	2 621	1 395
dont banque de financement et d'investissement	1 712	487	-	-	-	(1)	-	1 712	486
dont services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
Activités hors métiers	9	9	-	-	-	-	-	9	9
TOTAL	22 125	15 682	7	-	-	(8)	-	22 130	15 681
Part du Groupe	19 933	13 763	7	-	-	(6)	-	19 941	13 764
Participations ne donnant pas le contrôle	2 192	1 919	-	-	-	(2)	-	2 189	1 917

¹ Augmentation de l'écart d'acquisition des Services financiers spécialisés pour un montant de +7 millions d'euros au 30 juin 2023 dans le cadre de l'acquisition complémentaire des titres CA Auto Bank

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si la remontée des taux et les incertitudes induites par le conflit russo-ukrainien ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans la revue au 30 juin 2023 du budget validé le 31 décembre 2022.

Au cours du deuxième trimestre 2023, Crédit Agricole S.A. s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2022. Des travaux complémentaires ont été menés sur l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) pour vérifier l'impact de la mise en œuvre de l'accord conclu avec Stellantis. Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2023, ces travaux ont consisté à estimer de manière simplifiée les conséquences sur cette UGT de l'inclusion de CAAB, désormais détenue à 100% (IG), dans l'UGT CACF et de la réallocation corrélatrice d'une partie de l'écart d'acquisition précédemment affecté à FCA Bank, le solde étant alloué à Leasys, dorénavant mise en équivalence.

A l'issue de ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a constaté d'indice de dépréciation des écarts d'acquisition sur aucune de ses UGT au 30 juin 2023.

En outre, des analyses de sensibilité ont été effectuées sur l'écart d'acquisition - part du Groupe de l'UGT Banque de Proximité France – LCL :

■ S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée. En retenant une hypothèse de hausse plus marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart deviendrait négatif.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif.

■ S'agissant des paramètres opérationnels :

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée.

Sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT Banque de Proximité France – LCL aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués		Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10%	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb	
Au 30 juin 2023								
Banque de proximité en France - LCL	(3 %)	+ 8 %	(6 %)	+ 2 %	(2 %)	+ 3 %	(3 %)	

6.8 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Risques sur les produits épargne-logement	335	-	-	-	-	-	-	335
Risques d'exécution des engagements par signature	954	-	406	(4)	(394)	(12)	-	950
Risques opérationnels	182	-	14	(6)	(68)	-	-	121
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 214	50	71	(90)	(15)	(17)	14	1 228
Litiges divers	361	1	37	(21)	(34)	-	3	347
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	13	-	-	(2)	-	-	-	11
Autres risques	462	78	95	(11)	(38)	(7)	(1)	578
TOTAL	3 521	129	622	(134)	(548)	(36)	16	3 571

Au 30 juin 2023, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 191 millions d'euros (223 millions d'euros au 31 décembre 2022) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	423	-	-	-	(88)	-	-	335
Risques d'exécution des engagements par signature	1 060	(26)	761	(9)	(865)	25	8	954
Risques opérationnels	201	(1)	48	(53)	(20)	3	4	182
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 674	(9)	145	(155)	(83)	3	(361)	1 214
Litiges divers	558	(13)	77	(101)	(163)	1	2	361
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	22	-	2	(5)	(6)	-	-	13
Autres risques	599	(6)	89	(106)	(112)	2	(3)	462
TOTAL	4 537	(55)	1 122	(429)	(1 337)	34	(350)	3 521

¹ Dont 717 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 115 millions d'euros au titre de la provision pour médaille de travail.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, avaient reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence auquel a succédé l'Autorité de la concurrence.

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions auraient été constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques avaient réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence avait jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence avait enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause avaient été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole avaient été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour la commission AOCT.

L'ensemble des banques avait fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière avait, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

Sur pourvoi de l'Autorité de la concurrence, la Cour de cassation avait cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel avaient été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'avait pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole avait saisi la juridiction de renvoi.

Par arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'Appel de Paris avait confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole s'étaient pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation avait cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris avait réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de la commission AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'était pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Par un arrêt en date du 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité de la concurrence, en confirmant de manière définitive que la CEIC et la commission AOCT ne constituaient pas une restriction de concurrence par objet, et qu'il n'était pas établi que la CEIC avait eu pour effet de fausser, restreindre ou empêcher le jeu normal de la concurrence entre les banques. Cette décision met ainsi un terme définitif à cette affaire.

Provisions Epargne Logement

Comme indiqué dans nos états financiers consolidés au 31 décembre 2022, la mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque, aurait entraîné une reprise mécanique de provision sur le second semestre 2022 du montant provisionné au 30 juin 2022 de 55 %.

Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis 2022, à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision. Les conditions

de marché observées sur ce 1er semestre 2023 nous incitent à reconduire la décision du 31 décembre 2022. La provision au 30 juin 2023 a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 88 millions d'euros au cours du premier semestre 2022) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin du semestre.

Des travaux sont menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte. Ces travaux seront finalisés au cours du second semestre 2023 et conduiront à un ajustement de la provision Epargne Logement d'ici le 31 décembre 2023 afin de représenter au mieux notre appréciation du risque encouru sur ces produits d'épargne réglementée tenant compte du nouvel environnement économique et financiers et conditions de marché.

6.9 Dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	23 341	23 062
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	108	106
Dépôts de garantie à caractère mutuel	210	201
Titres et emprunts participatifs	1	1
VALEUR AU BILAN	23 660	23 370

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

6.10 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2023

Au 30 juin 2023, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2023	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 822 030 012	60,21%	60,24%
Actions en autodétention	1 225 578	0,04%	-
Salariés (FCPE)	191 495 431	6,33%	6,33%
Public	1 011 151 329	33,42%	33,43%
TOTAL	3 025 902 350	100,00%	100,00%

Au 30 juin 2023, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros, composé de 3 025 902 350 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Pour rappel, la SAS Rue La Boétie avait annoncé en décembre 2022 son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A., sans intention d'accroître sa participation au-delà de 65%. Cette opération s'est déroulée sur le premier semestre 2023.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		30/06/2023	30/06/2022
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	3 266	2 207
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(235)	(208)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	3 031	1 999
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		3 024 431 947	2 964 718 994
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		3 024 431 947	2 964 718 994
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,002	0,674
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,000	0,668
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	0,002	0,007
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	1,002	0,674
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,000	0,668
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	0,002	0,007

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -235 millions d'euros au 30 juin 2023.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 8 février 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2023 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro à la date de mise en paiement fixée le 1^{er} juin 2023.

(en euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Dividende	1,05	1,05	0,80	-	0,69

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée générale du 17 mai 2023 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro. Un dividende de 3,2 milliards d'euros a donc été versé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 17 mai 2023.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2022 et s'élève à 5 232 728 532 euros.

L'Assemblée générale mixte a décidé :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 5 232 728 532 euros,
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 18 968 549 713 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital et (ii) du report à nouveau de 13 735 821 181 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,05 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 174 744 443 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 15 793 805 270 euros*, en report à nouveau.

* Ce montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2022, sera ajusté, le cas échéant, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de mise en paiement. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2023 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2023			
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée (en millions d'euros)	Frais d'émission nets d'impôt (en millions d'euros)	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(1 140)	(8)	135
08/04/2014	GBP	103	-	103	126	(84)	(1)	41
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(670)	(8)	472
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(317)	(7)	774
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(81)	(5)	664
23/06/2021	GBP	397	-	397	481	(70)	(1)	410
04/01/2022	USD	1 102	-	1 102	1 102	(81)	(8)	1 013
10/01/2023	EUR			1 250	1 250	(41)	(9)	1 200
Émissions Crédit Agricole S.A.					7 240	(2 484)	(47)	4 709
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	150	-	150
TOTAL					7 240	(2 334)	(47)	4 859

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2023 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2023	
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - cumulée (en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	(270)
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(340)
Emissions Assurance					1 745	(610)
TOTAL					1 745	(610)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(226)	(404)	(28)	(34)
Evolutions des nominaux	1 246	1 101	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	68	113	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(9)	(8)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(43)	(76)
Evolutions des nominaux	-	-	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	11	20	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	185 301	176 526
Engagements en faveur des établissements de crédit	7 356	11 218
Engagements en faveur de la clientèle	177 945	165 308
Engagements de garantie	111 856	111 036
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 306	10 073
Engagements d'ordre de la clientèle	102 551	100 963
Engagements sur titres	21 394	7 117
Titres à livrer	21 394	7 117
Engagements reçus		
Engagements de financement	65 660	160 930
Engagements reçus des établissements de crédit	59 749	156 348
Engagements reçus de la clientèle	5 911	4 582
Engagements de garantie	377 945	379 011
Engagements reçus des établissements de crédit	103 732	103 596
Engagements reçus de la clientèle	274 213	275 415
Engagements sur titres	17 355	5 985
Titres à recevoir	17 355	5 985

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 30 juin 2023, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 4,6 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH...)	224 004	384 765
Titres prêtés	6 494	6 485
Dépôts de garantie sur opérations de marché	38 226	43 321
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	138 432	105 225
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	407 156	539 796
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	8	8
Titres et valeurs reçus en pension	348 405	447 521
Titres vendus à découvert	52 345	37 179
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	400 759	484 708

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2023, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 113,4 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 278,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et 288,6 milliards d'euros au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 8,0 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et 8,1 milliards d'euros au 30 juin 2022, et 1,1 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 43,2 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 10,7 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2023, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,4 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par ses principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possède pas au 30 juin 2023.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2023 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	291 764	39 139	240 176	12 448
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	849	-	-	849
Titres reçus en pension livrée	133 550	-	127 657	5 894
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	43 257	39 008	4 012	237
Instruments dérivés	114 108	131	108 508	5 469
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	209 135	114 003	77 102	18 030
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	42 015	21 006	10 059	10 950
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	73 986	41 528	25 642	6 816
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 228	-	2 228	-
Titres de dettes	71 758	41 528	23 414	6 816
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	3 170	-	3 170	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	89 964	51 469	38 231	264
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	210 588	188 991	20 309	1 288
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 057	3 673	1 533	851
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	204 531	185 318	18 776	437
Instruments dérivés de couverture	27 578	-	27 578	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	739 065	342 133	365 165	31 766
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			371	38
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 072		818
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		6	637	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 078	1 007	855

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 81 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	249 249	23 229	216 071	9 948
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 647	-	1	1 646
Titres reçus en pension livrée	103 164	-	99 881	3 283
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 864	22 980	1 687	197
Instruments dérivés	119 573	249	114 502	4 822
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	197 223	110 273	68 503	18 447
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	46 093	24 366	10 600	11 127
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	69 191	38 266	23 819	7 106
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 597	-	2 435	162
Titres de dettes	66 594	38 266	21 384	6 945
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	81 939	47 641	34 085	213
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	208 860	185 987	22 381	492
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	2 767	475	1 736	557
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	206 093	185 513	20 645	(65)
Instruments dérivés de couverture	31 867	4	31 863	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	687 199	319 493	338 818	28 887
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 199	6
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		875		195
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	599	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		875	1 798	201

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 71 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	275 652	52 406	216 979	6 267
Titres vendus à découvert	52 354	52 321	8	25
Titres donnés en pension livrée	112 167	-	108 667	3 500
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	111 130	85	108 302	2 742
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	67 579	12 092	41 725	13 762
Instruments dérivés de couverture	37 851	-	37 281	569
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	381 081	64 498	295 985	20 598
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	9
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		32		966
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	496	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		32	496	975

¹ Le poste du bilan "passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option" inclut des passifs relatifs aux contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire pour 3 167 millions d'euros au 30 juin 2023. Ces passifs ne sont pas répartis par modèle de valorisation dans le tableau ci-dessus, néanmoins ils sont valorisés selon les niveaux 1 et 2.

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	238 700	37 314	197 228	4 158
Titres vendus à découvert	37 187	37 116	71	-
Titres donnés en pension livrée	81 691	-	79 929	1 762
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	119 821	199	117 227	2 396
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	50 700	10 619	31 249	8 832
Instruments dérivés de couverture	45 644	1	44 873	770
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	335 044	47 934	273 351	13 759
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			5	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		24		458
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		11	989	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		35	994	458

¹ Le poste du bilan "passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option" inclut des passifs relatifs aux contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire pour 3 239 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces passifs ne sont pas répartis par modèle de valorisation dans le tableau ci-dessus, néanmoins ils sont valorisés selon les niveaux 1 et 2.

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutoires et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanille comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devise, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de fitrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2022)	28 887	-	1 646	3 283	-	197	4 822
Gains /pertes de la période ¹	191	-	-	123	-	(4)	29
Comptabilisés en résultat	156	-	31	123	-	(4)	49
Comptabilisés en capitaux propres	35	-	(31)	-	-	-	(20)
Achats de la période	6 818	-	448	3 167	-	70	642
Ventes de la période	(2 261)	-	(1 132)	-	-	(54)	(2)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(822)	-	(68)	(187)	-	-	(508)
Reclassements de la période	(47)	-	(46)	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(1 212)	-	-	-	-	-	-
Transferts	211	-	-	(492)	-	29	486
Transferts vers niveau 3	855	-	-	-	-	38	528
Transferts hors niveau 3	(643)	-	-	(492)	-	(9)	(41)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	31 766		849	5 894		237	5 469

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat			Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>									
Solde de clôture (31/12/2022)	11 127	-	162	6 945	-	214	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	36	-	-	(86)	-	5	-	-	-
Comptabilisés en résultat	38	-	-	(86)	-	5	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 017	-	-	874	-	47	-	-	-
Ventes de la période	(33)	-	(114)	(920)	-	(1)	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	(59)	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(1 212)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	15	-	11	4	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	82	-	-	(2)	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(67)	-	11	7	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	10 950	-	-	6 816	-	264	-	-	-

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Solde de clôture (31/12/2022)	557	(64)	-
Gains /pertes de la période ¹	88	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	88	-	-
Achats de la période	42	512	-
Ventes de la période	(5)	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	169	(10)	-
Transferts vers niveau 3	210	-	-
Transferts hors niveau 3	(41)	(10)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	851	437	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<i>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</i>	198
Comptabilisés en résultat	158
Comptabilisés en capitaux propres	40

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2022)	13 759	-	1 762	-	-	-	2 395	8 832	770
Gains /pertes de la période ¹	585	-	156	-	-	-	(50)	481	(2)
Comptabilisés en résultat	771	-	156	-	-	-	(35)	652	(2)
Comptabilisés en capitaux propres	(186)	-	-	-	-	-	(15)	(171)	-
Achats de la période	5 252	16	2 291	-	-	-	168	2 778	-
Ventes de la période	(23)	-	-	-	-	-	(15)	(8)	-
Emissions de la période	2 799	-	-	-	-	-	-	2 799	-
Dénouements de la période	(2 692)	-	(837)	-	-	-	(205)	(1 450)	(199)
Reclassements de la période	439	-	-	-	-	-	-	439	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	479	9	126	-	-	-	451	(107)	-
Transferts vers niveau 3	975	9	281	-	-	-	581	103	-
Transferts hors niveau 3	(496)	-	(155)	-	-	-	(130)	(211)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2023)	20 598	25	3 500	-	-	-	2 742	13 762	569

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	771
Comptabilisés en résultat	771
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti

Au 30 juin 2023, la valeur nette comptable des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 82 819 M€. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 81 819 M€.

La juste valeur estimée de ces actifs comptabilisés au coût amorti pour les besoins de l'information financière IFRS dans les comptes consolidés n'est pas utilisée pour la gestion des activités et des risques de la banque.

9.4 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Marge différée à l'ouverture	241	185
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	119	180
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(95)	(124)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	265	241

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.5 Réformes des indices de référence

Rappels sur la réforme des indices de taux et implications pour le Groupe Crédit Agricole

La réforme des indices de taux IBOR (InterBank Offered Rates) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des Risk Free Rates (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les « tenors » les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date est fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- La cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référant le LIBOR USD prévue pour fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFX (Thaïlande) ;
- La cessation du MosPrime (Russie) après le 30 juin 2023, du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les « tenors » non encore arrêtés (un, deux et trois mois) et plus récemment, l'arrêt du WIBOR – indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne - à horizon fin 2024.

Dès 2019, le Groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole participe - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités.

De manière générale, la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référant des RFR ou certains RFR à terme tout en limitant les risques opérationnels et commerciaux après la cessation des indices.

Transition LIBOR USD

Cette transition impacte en tout premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée au LIBOR USD et pour laquelle la transition des stocks de contrats a démarré en 2022.

La très forte mobilisation des équipes et l'organisation mise en place ont permis de mener à bien la transition de la quasi-totalité du stock de contrats et de limiter l'usage du LIBOR USD synthétique. Ainsi :

- Les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés ont prioritairement été basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation anticipée ;
- L'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA a été transitionné par activation de la clause de fallback à la disparition de l'indice et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles réalisé la transition des dérivés compensés au second trimestre 2023 ;
- Les comptes à vue et autres produits assimilés ont été migrés par une mise à jour de leurs conditions générales en début d'année ;
- Pour les autres classes d'actifs, sauf exception, les contrats ont été migrés pro-activement ou par activation de la clause de fallback.

La migration opérationnelle des contrats s'est appuyée sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021. Le Groupe a également pu bénéficier pour certains de ces contrats et instruments financiers du dispositif mis en place par les autorités américaines qui ont validé la désignation d'un taux de remplacement statutaire pérenne du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

La transition se poursuivra au second semestre 2023 pour quelques contrats avec l'objectif de finaliser la bascule effective avant la première période d'intérêt basée sur l'indice de substitution. Cela concerne plus particulièrement l'activité de leasing de CAL&F et certains contrats et instruments financiers chez CACIB pour lesquels les discussions avec les contreparties n'étaient pas totalement finalisées fin juin.

Suite à la consultation lancée en novembre 2022, la Financial Conduct Authority (FCA) britannique a confirmé la mise en œuvre d'un LIBOR synthétique pour les « tenors » un, trois et six mois. Bien que le Groupe Crédit Agricole se soit organisé pour faire un usage très limité du LIBOR USD synthétique, il a soutenu au travers sa banque d'investissement CACIB l'ajout d'une option pour un LIBOR synthétique qui pourrait être activé au-delà du 30 septembre 2024 si la situation l'exigeait.

Le Groupe reste très vigilant à l'usage qui est fait par le marché du Term SOFR et a mis en place des règles strictes pour garantir le respect des recommandations émises par l'ARRC afin de limiter son usage sur les dérivés.

Transition des autres indices (MIFOR, SOR, THBFX, MosPrime, CDOR, WIBOR)

Hors WIBOR également utilisé au sein du Groupe Crédit Agricole par CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing), les transitions sur les indices autres que le LIBOR USD concernent presque exclusivement la banque d'investissement.

Les enjeux s'avèrent assez peu significatifs à l'échelle du Groupe Crédit Agricole y compris pour les indices MIFOR, SOR, MosPrime et THBFX dont le stock de contrats est principalement composé de dérivés clearés. La transition des contrats a été finalisée avant le 30 juin 2023, date de la dernière publication de ces indices.

Pour les transitions à venir, des actions préliminaires ont déjà été engagées par les entités concernées pour établir un premier inventaire des clients et transactions exposées au WIBOR et CDOR.

Gestion des risques associés à la réforme des taux

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, depuis 2019 les travaux menés par le Groupe ont porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du "conduct risk").

Jusqu'en juin 2023, les risques liés à la réforme des taux interbancaires étaient concentrés sur la transition du LIBOR USD pour laquelle le marché s'est avéré être plus attentiste qu'il ne l'a été pour la transition des LIBOR GBP, JPY et CHF.

A compter du second semestre 2023, les risques associés à la réforme des taux concernent principalement la transition des indices WIBOR et CDOR pour lesquels les enjeux sont très localisés et jugés peu significatifs pour le Groupe Crédit Agricole. Néanmoins, afin de limiter au maximum les risques opérationnels et commerciaux inhérents aux transitions, les entités impactées organiseront lorsque cela sera possible des transitions proactives dans le respect des recommandations et jalons définis par les autorités.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites "Phase 2", concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2023, la ventilation par indice de référence LIBOR USD et des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	LIBOR USD	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	7 809	2 081
Total des passifs financiers hors dérivés	204	124
Total des notionnels des dérivés	5 382	54 538

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30/06/2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des " tenors " JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les indices de référence dont la cessation ou la non représentativité a été fixée au 30/06/2023, les expositions reportées correspondent au stock résiduel d'opérations / contrats non effectivement transitionnés à cette date, n'ayant pas basculé par activation de la clause de fallback début juillet 2023 et n'entrant pas dans le champ d'application des dispositifs législatifs mis en oeuvre par les autorités compétentes.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NOTE 10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements
Compte de résultat
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Intérêts et produits assimilés	30 013	146	29 867
Intérêts et charges assimilées	(16 966)	37	(17 003)
Commissions (produits)	13 127	(190)	13 317
Commissions (charges)	(4 366)	3 476	(7 842)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(11 217)	(631)	(10 586)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	(4 376)	15	(4 391)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	(6 841)	(646)	(6 195)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(57)	-	(57)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	(105)	-	(105)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>	48	-	48
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2	-	2
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Produit net des activités d'assurance	11 648	11 648	
Produits des activités d'assurance	13 190	13 190	
Charges afférentes aux activités d'assurance	(10 100)	(10 100)	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	164	164	
Produits et charges financiers d'assurance	8 348	8 348	
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	46	46	
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	-	-	
Produits des autres activités	1 183	(48 435)	49 618
Charges des autres activités	(876)	33 165	(34 041)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		(526)	526
PRODUIT NET BANCAIRE	22 491	(1 310)	23 801
Charges générales d'exploitation	(12 156)	1 248	(13 404)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 104)	71	(1 175)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	9 231	9	9 222
Coût du risque	(1 746)	-	(1 746)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 485	9	7 476
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	371	-	371
Gains ou pertes nets sur autres actifs	15	-	15
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	7 871	9	7 862
Impôts sur les bénéfices	(1 806)	(144)	(1 662)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	121	5	116
RÉSULTAT NET	6 186	(131)	6 317
Participations ne donnant pas le contrôle	880	1	879
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 306	(131)	5 437
Résultat par action (en euros) ¹	1,638	(0,043)	1,681
Résultat dilué par action (en euros) ¹	1,638	(0,043)	1,681

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

Impacts : IFRS 17 au 30 juin 2022

	30/06/2022	Impact	30/06/2022
<i>(en millions d'euros)</i>	Retraité	IFRS17	Publié
Intérêts et produits assimilés	13 137	31	13 106
Intérêts et charges assimilées	(6 492)	77	(6 569)
Commissions (produits)	6 602	(103)	6 705
Commissions (charges)	(2 154)	1 725	(3 879)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(12 244)	(247)	(11 997)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	(3 805)	5	(3 810)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	(8 439)	(252)	(8 187)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	52	1	51
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	10	-	10
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>	42	1	41
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	20	-	20
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Produit net des activités d'assurance ²	11 894	11 894	
Produits des activités d'assurance	6 504	6 504	
Charges afférentes aux activités d'assurance	(4 979)	(4 979)	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(22)	(22)	
Produits et charges financiers d'assurance	10 366	10 366	
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	25	25	
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	-	-	
Produits des autres activités	699	(28 931)	29 630
Charges des autres activités	(311)	15 034	(15 345)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		(546)	546
PRODUIT NET BANCAIRE	11 203	(1 065)	12 268
Charges générales d'exploitation	(6 366)	677	(7 043)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(537)	35	(572)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 300	(353)	4 653
Coût du risque	(943)	-	(943)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 357	(353)	3 710
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	190	1	189
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-	20
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 567	(352)	3 919
Impôts sur les bénéfices	(950)	28	(978)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	24	4	20
RÉSULTAT NET	2 641	(320)	2 961
Participations ne donnant pas le contrôle	434	1	433
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 207	(321)	2 528
Résultat par action (en euros) ¹	0,674	(0,109)	0,783
Résultat dilué par action (en euros) ¹	0,674	(0,109)	0,783

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat net	6 186	(131)	6 317
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	325	-	325
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	793	15	778
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	58	-	58
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	34	34	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 210	49	1 161
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	7	(18)	25
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(298)	(11)	(287)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)	7	(10)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	915	26	889
Gains et pertes sur écarts de conversion	182	-	182
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(40 384)	(33 294)	(7 090)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(2 865)	(99)	(2 766)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	37 416	37 416	
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(247)	(247)	
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		569	(569)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(5 898)	4 345	(10 243)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	47	-	47
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 559	(1 084)	2 643
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	26	-	26
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(4 266)	3 261	(7 527)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(3 351)	3 287	(6 638)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 834	3 155	(321)
Dont part du Groupe	2 008	3 156	(1 148)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	826	(1)	827

Impacts : IFRS 17 au 30 juin 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	Impact	30/06/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat net	2 641	(320)	2 961
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	300	-	300
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	791	17	774
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	96	-	96
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(52)	(52)	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 135	(35)	1 170
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)	(15)	12
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(266)	9	(275)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	4	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	866	(37)	903
Gains et pertes sur écarts de conversion	598	(1)	599
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(28 577)	(23 548)	(5 029)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(1 951)	(76)	(1 875)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	26 408	26 408	
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(184)	(184)	
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		578	(578)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(3 706)	3 177	(6 883)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	81	-	81
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 099	(758)	1 857
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	8	11	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(2 518)	2 430	(4 948)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(1 652)	2 393	(4 045)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	989	2 073	(1 084)
Dont part du Groupe	535	2 072	(1 537)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	454	1	453

BILAN ACTIF
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Impact	31/12/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Caisse, banques centrales	207 648	-	207 648
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	446 472	14 384	432 088
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	249 249	1	249 248
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	197 223	14 383	182 840
Instruments dérivés de couverture	31 867	-	31 867
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	208 860	2 090	206 770
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	206 093	2 091	204 002
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 767	(1)	2 768
Actifs financiers au coût amorti	1 143 289	(1 316)	1 144 605
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	567 512	(130)	567 642
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	488 571	(1 186)	489 757
<i>Titres de dettes</i>	87 206	-	87 206
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ¹	(10 871)	-	(10 871)
Actifs d'impôts courants et différés	6 379	(911)	7 290
Comptes de régularisation et actifs divers	67 504	(4 094)	71 598
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	134	-	134
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	
Contrats de réassurance détenus - Actif	977	977	
Participation aux bénéfices différée		(16 767)	16 767
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 300	(4 423)	8 723
Immeubles de placement	11 974	4 162	7 812
Immobilisations corporelles	6 020	(3)	6 023
Immobilisations incorporelles	3 094	(110)	3 204
Ecart d'acquisition	15 682	-	15 682
TOTAL DE L'ACTIF	2 143 329	(6 011)	2 149 340

¹ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Impacts : IFRS 17 au 1er janvier 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Impact	01/01/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Caisse, banques centrales	237 757	-	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	445 166	15 772	429 394
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	237 335	(6)	237 341
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	207 831	15 778	192 053
Instruments dérivés de couverture	14 130	5	14 125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	260 286	4 025	256 261
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	257 867	4 025	253 842
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 419	-	2 419
Actifs financiers au coût amorti	1 044 247	(1 079)	1 045 326
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	501 295	(52)	501 347
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	458 877	(1 028)	459 905
<i>Titres de dettes</i>	84 075	1	84 074
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 194	-	3 194
Actifs d'impôts courants et différés	5 753	(111)	5 864
Comptes de régularisation et actifs divers	34 841	(3 606)	38 447
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	2 909	(56)	2 965
Contrats d'assurance émis - Actif	78	78	
Contrats de réassurance détenus - Actif	855	855	
Participation aux bénéfices différée		(7)	7
Participation dans les entreprises mises en équivalence	3 850	(4 467)	8 317
Immeubles de placement	11 305	3 998	7 307
Immobilisations corporelles	6 093	(3)	6 096
Immobilisations incorporelles	3 180	(83)	3 263
Ecarts d'acquisition	15 632	-	15 632
TOTAL DE L'ACTIF	2 089 275	15 320	2 073 955

BILAN PASSIF
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Impact	31/12/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Banques centrales	59	-	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	292 639	13 266	279 373
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	238 700	(8)	238 708
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	53 939	13 274	40 665
Instruments dérivés de couverture	45 644	8	45 636
Passifs financiers au coût amorti	1 324 553	(129)	1 324 682
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	284 231	64	284 167
<i>Dettes envers la clientèle</i>	825 607	(2 370)	827 977
<i>Dettes représentées par un titre</i>	214 715	2 177	212 538
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ¹	(10 416)	54	(10 470)
Passifs d'impôts courants et différés	2 207	(202)	2 409
Comptes de régularisation et passifs divers	54 707	(586)	55 293
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	205	-	205
Contrats d'assurance émis - Passif	331 268	331 268	
Contrats de réassurance détenus - Passif	92	92	
Provisions techniques des contrats d'assurance		(351 780)	351 780
Provisions	3 521	(2)	3 523
Dettes subordonnées	23 370	-	23 370
Total dettes	2 067 849	(8 011)	2 075 860
Capitaux propres	75 480	2 000	73 480
Capitaux propres part du Groupe	66 519	1 886	64 633
Capital et réserves liées	29 603	-	29 603
Réserves consolidées	34 865	338	34 527
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3 255)	1 682	(4 937)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	(3)	3
Résultat de l'exercice	5 306	(131)	5 437
Participations ne donnant pas le contrôle	8 961	114	8 847
TOTAL DU PASSIF	2 143 329	(6 011)	2 149 340

¹ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Impacts : IFRS 17 au 1er janvier 2022

	01/01/2022	Impact	01/01/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Banques centrales	1 276	-	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	259 986	13 598	246 388
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	207 726	1	207 725
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	52 260	13 597	38 663
Instruments dérivés de couverture	12 358	-	12 358
Passifs financiers au coût amorti	1 269 634	2 281	1 267 353
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	314 845	62	314 783
<i>Dettes envers la clientèle</i>	778 845	(2 332)	781 177
<i>Dettes représentées par un titre</i>	175 944	4 551	171 393
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 984	(121)	5 105
Passifs d'impôts courants et différés	2 260	(672)	2 932
Comptes de régularisation et passifs divers	52 530	(792)	53 322
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	2 502	(64)	2 566
Contrats d'assurance émis - Passif	377 218	377 218	
Contrats de réassurance détenus - Passif	67	67	
Provisions techniques des contrats d'assurance		(375 091)	375 091
Provisions	4 537	(10)	4 547
Dettes subordonnées	26 101	-	26 101
Total dettes	2 013 455	16 416	1 997 039
Capitaux propres	75 820	(1 096)	76 916
Capitaux propres part du Groupe	66 978	(1 239)	68 217
Capital et réserves liées	28 495	-	28 495
Réserves consolidées	38 440	369	38 071
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	69	(1 608)	1 677
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	(26)	-	(26)
Résultat de l'exercice	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	8 842	143	8 699
TOTAL DU PASSIF	2 089 275	15 320	2 073 955

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat avant impôt	7 871	9	7 862
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 104	(71)	1 175
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(6 882)	(7 075)	193
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(371)	166	(537)
Résultat net des activités d'investissement	(14)	1	(15)
Résultat net des activités de financement	2 497	(38)	2 535
Autres mouvements	(203)	6 742	(6 945)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(3 869)	(275)	(3 594)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(66 705)	1	(66 706)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	14 154	(334)	14 488
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	80 677	1 365	79 312
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(30 004)	349	(30 353)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	679	(255)	934
Impôts versés	(1 213)	20	(1 233)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(2 412)	1 145	(3 557)
Flux provenant des activités abandonnées	(127)	(11)	(116)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	1 463	868	595
Flux liés aux participations	(3 606)	(23)	(3 583)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 042)	47	(1 089)
Flux provenant des activités abandonnées	(387)	(1)	(386)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(5 035)	23	(5 058)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(3 226)	(4)	(3 222)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 706	(972)	4 678
Flux provenant des activités abandonnées	118	4	114
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	598	(972)	1 570
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(1 273)	5	(1 278)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(4 247)	(79)	(4 168)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	159 678	(51)	159 729
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	236 696	-	236 696
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(77 018)	(51)	(76 967)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	155 431	(130)	155 561
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	207 577	-	207 577
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(52 146)	(130)	(52 016)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 247)	(79)	(4 168)

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants détenus en vue de la vente)

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

Impacts : IFRS 17 au 30 juin 2022

	30/06/2022	Impact	30/06/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat avant impôt	3 567	(352)	3 919
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	537	(35)	572
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(6 858)	(6 141)	(717)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(189)	214	(403)
Résultat net des activités d'investissement	(19)	1	(20)
Résultat net des activités de financement	1 222	(79)	1 301
Autres mouvements	(2 533)	7 027	(9 560)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(7 840)	987	(8 827)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(3 109)	3	(3 112)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 920	(591)	3 511
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	37 383	652	36 731
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(14 662)	136	(14 798)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	17	(194)	211
Impôts versés	(420)	12	(432)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	22 129	18	22 111
Flux provenant des activités abandonnées	(115)	7	(122)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	17 741	660	17 081
Flux liés aux participations	(1 333)	16	(1 349)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(499)	17	(516)
Flux provenant des activités abandonnées	(243)	(6)	(237)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(2 075)	27	(2 102)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(2 916)	(5)	(2 911)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 090	(716)	1 806
Flux provenant des activités abandonnées	116	4	112
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(1 710)	(717)	(993)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(1 761)	5	(1 766)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	12 195	(25)	12 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	159 678	(51)	159 729
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	236 696	-	236 696
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(77 018)	(51)	(76 967)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	171 873	(76)	171 949
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	249 219	-	249 219
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(77 346)	(76)	(77 270)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	12 195	(25)	12 220

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants détenus en vue de la vente)

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTE 11 Parties liées

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales³ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.3 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.4 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2023 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 365 millions d'euros (8 062 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- prêts et créances sur la clientèle : 2 855 millions d'euros (2 852 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- dettes envers les établissements de crédit : 2 672 millions d'euros (5 823 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- dettes envers la clientèle : 379 millions d'euros (183 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- engagements donnés sur instruments financiers : 579 millions d'euros (6 309 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- engagements reçus sur instruments financiers : 3 965 millions d'euros (4 887 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

³ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

NOTE 12 Événements postérieurs au 30 juin 2023

Acquisition par CACEIS des activités de RBC Investor Services en Europe

Le 3 juillet 2023, CACEIS a finalisé l'acquisition des activités européennes d'asset servicing de RBC Investor Services en ce compris son centre d'excellence opérationnelle associé situé en Malaisie. Les conditions requises pour l'opération de closing ont été remplies, dont l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence.

L'opération réunit les activités de deux asset servicers majeurs en Europe et renforce la position de CACEIS parmi les leaders mondiaux de ce marché en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur et en mettant à disposition de ses clients actuels et futurs une offre élargie.

CACEIS bénéficie d'une dimension plus internationale lui permettant d'accroître sa position concurrentielle et de cibler de nouveaux segments de clientèle et de nouveaux marchés.

L'acquisition des activités de la succursale britannique de RBC Investor Services Trust et de RBC Investor Services à Jersey reste soumise aux approbations réglementaires et antitrust applicables.

CREDIT AGRICOLE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La-Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle****(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023)**

Aux Actionnaires

CREDIT AGRICOLE S.A.

12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1^{er} janvier 2023 de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » exposée dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 8 août 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Hussherr

Vanessa Jolivald

Facteurs de risques du Groupe Crédit Agricole

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs de gestion mis en œuvre. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

1. FACTEURS DE RISQUES LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole

est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 2 064,5 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 38 % sur la clientèle de détail, 28 % sur les entreprises, 20 % sur les États et 7 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 486,9 milliards d'euros et 25,2 milliards d'euros au 30 juin 2023. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 25,4 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles au niveau de ces prix ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2023, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 422,3 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 21,3 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le deuxième trimestre 2023 ¹ du Groupe Crédit Agricole ressort à 25 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation

¹ Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur les quatre derniers trimestres glissants auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres, après réintégration des encours de CA Auto Bank.

d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2023, l'exposition brute de Groupe Crédit Agricole sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 410,6 milliards d'euros (dont 14,1 milliards d'euros en défaut) et ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 11,4 milliards d'euros.

d) Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit du Groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec le réseau des Caisses régionales, le réseau de LCL ainsi que Credit Agricole Italia. À fin juin 2023, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole représentait 46 %, soit 817 milliards d'euros. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2023, le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 16 % d'emprunteurs du secteur public (compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 289,3 milliards d'euros, et à hauteur de 5 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 90,6 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe Crédit Agricole ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2023, le montant total des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 131 milliards d'euros dont 97,4 milliards d'euros en méthode notations internes.

f) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Groupe Crédit Agricole surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à

enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux du Groupe est au 30 juin 2023 de 1 231,6 milliards d'euros en France et 152,3 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 70 % et 9 % des expositions ventilées du Groupe Crédit Agricole sur la période.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2022, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole dans les pays de *rating* inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élevaient à 71,9 milliards d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole demeure exposé directement et indirectement en Ukraine et en Russie :

■ En Ukraine les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent 852 millions d'euros au 30 juin 2023 financés en majeure partie localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 47% des encours au 30 juin 2023. L'exposition est en diminution régulière depuis le début du conflit (1,7 milliard d'euros au 31 mars 2022 puis 961 millions d'euros à fin 2022) avec une politique de redéploiement partiel des amortissements obtenus sur le portefeuille en faveur des clients et secteurs stratégiques.

■ En Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale Crédit Agricole CIB AO (expositions on-shore) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 30 juin 2023, montant stable par rapport au 31 décembre 2022. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 144 millions équivalent euros, dont environ 64 millions d'euros de capitaux propres et 80 millions d'euros en dettes subordonnées au 30 juin 2023 (respectivement 74 millions d'euros et 77 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de Crédit Agricole CIB AO (expositions off-shore¹) représentent l'équivalent de 2,3 milliards d'euros au 30 juin 2023 (en quasi-totalité enregistrées au bilan²). Elles ont enregistré une baisse de - 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022 et de - 2,3 milliard d'euros depuis le début du conflit en février 2022. La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) représente 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2023, en baisse de - 1,4 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96 % *Investment Grade* au 31 décembre 2022 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dès le 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Dès le premier trimestre 2022, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes, qui a ensuite été actualisé à chaque arrêté. Sur le premier semestre 2023, le coût du risque relatif aux expositions russes se limite à 7,7 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros portant sur les expositions performantes (Stages 1 et 2) et 3,4 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (Stage 3).

L'exposition russe de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 152 millions d'euros au 30 juin 2023, en baisse sensible depuis le 31 décembre 2022 (équivalent de 220 millions d'euros).

¹ Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

² Partie utilisée des facilités de crédit.

Au total, ces expositions, de taille limitée (moins de 1 % du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2023), continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

g) Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 11,5 milliards d'euros au 30 juin 2023. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

1.2 Risques financiers

a) Le resserrement rapide de la politique monétaire pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole

En raison de la forte poussée inflationniste, la BCE a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 400 points de base (pb) en onze mois et a réduit puis mis fin aux réinvestissements des tombées de son Asset Purchase Programme (APP) à compter de juillet 2023. Les taux de swap à 2 ans ont ainsi gagné 245 pb en un an (à fin juin 2023) et 415 pb depuis fin 2021, et le taux de swap à 10 ans 80 pb en un an et 280 pb en 18 mois ; la courbe des taux est inversée depuis fin 2022 et ce mouvement s'est accentué en 2023 avec des anticipations d'une politique monétaire plus durablement restrictive et d'un ralentissement sensible de l'économie. Dans le même temps, l'encours de TLTRO, qui procuraient des financements longs à coût réduit aux banques, a baissé de 1 500 Mds€ en un an (-72%).

Ces mouvements entraînent un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source Banque de France) a fortement ralenti (+0,7% sur un an en mai 2023) et la hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts, au détriment des dépôts à vue peu rémunérés vers les DAT à moins de deux ans et vers les livrets réglementés. Le taux d'intérêt moyen des dépôts a gagné 100 pb en un an (à mai 23), le taux sur les nouveaux DAT < 2ans plus de 300 pb.

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,6%) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (cumulée sur 12 mois) baisse de 11% sur un an (- 27% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux sur encours est lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe. Sur les crédits nouveaux, la hausse est contrainte par le taux de l'usure (+250 pb pour les crédits nouveaux aux sociétés non financières et +170 pb pour les crédits nouveaux aux ménages sur un an).

La BCE devrait continuer à relever ses taux en 2023 et les maintenir pendant plusieurs trimestres tout en poursuivant la réduction de son bilan, ce qui maintient la pression sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a vu et pourrait continuer de voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts et hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle

production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation reste une préoccupation et un risque majeurs. Même si elle a nettement reflué depuis l'automne 2022, sous l'effet en grande part d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et également du desserrement des contraintes d'approvisionnement, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui se révèle plus résistante et traduit la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants affectés par la guerre en Ukraine à l'ensemble des prix et aux salaires. Le risque d'enclenchement d'une boucle prix-salaire, qui entraînerait une inflation auto-entretenu et un désencrage des anticipations est particulièrement redouté par la BCE. Outre les impacts indirects liés à leurs conséquences sur la politique monétaire et les taux d'intérêt, des pressions inflationnistes plus durables qu'escompté pourraient avoir des effets directs significatifs sur les charges du Groupe Crédit Agricole (salaires, achats) et par conséquent sur ses résultats financiers.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole est un des leaders ¹ de la banque de détail et est ainsi exposé via les Caisses régionales, LCL, est exposé aux variations des taux d'intérêts avec notamment une part de marché cumulée de plus de 29,7 % ² en France.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par le Groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe Crédit Agricole n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts du Groupe Crédit Agricole ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessous sont calculés d'une part avec un coefficient de transmission ³ (ou *pass-through rate*) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel élevé ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé ⁴, la valeur économique ⁵ du Groupe Crédit Agricole serait positivement affectée à hauteur de 3,2 milliard d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de - 10,2 milliards d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

¹ Sources internes, études ECO.

² Total crédits ménages et assimilés, Source ECO

³ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

⁴ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

⁵ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration de 25 % des dépôts à vue sans rémunération vers des comptes sur livrets, et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé ⁽²⁾, la marge nette d'intérêts du Groupe Crédit Agricole baisserait de - 0,4 milliard d'euros en année 1, - 0,7 milliard d'euros en année 2, - 1,0 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé, la marge nette d'intérêts du groupe Crédit Agricole serait en hausse de + 0,5 milliard d'euros en année 1, + 0,7 milliard d'euros en année 2, et + 1,0 milliard d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et une variation des taux d'intérêts de 50 points de base, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement -0,6 milliard d'euros, -1,1 milliard d'euros et -1,5 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier et de +0,7 milliard d'euros, +1,1 milliard d'euros et +1,5 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier.

Ces impacts ne tiennent pas compte des effets retardés des hausses de taux passées. Par ailleurs, en France, dans le contexte de forte hausse des taux observée en 2022, le coefficient de transmission à l'actif a été limité par l'existence du modèle de taux fixes et par le taux de l'usure. En pratique, il était autour de 20% (au lieu de 50%). Au passif, en outre, les taux de l'épargne réglementée ont augmenté non seulement avec la hausse des taux mais aussi avec l'inflation, et l'ALM de la banque n'est pas en mesure de couvrir intégralement ce risque. Dans ce contexte, la sensibilité des revenus à la hausse des taux a été significativement plus faible en 2022 que le chiffre de sensibilité affiché en 2021.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc une sensibilité globale aux variations de taux des actifs en stock plus forte que celle des passifs en stock.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats du Groupe Crédit Agricole pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer (i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, (ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et (iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *Investment Grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

c) Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, d'asset servicing, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

En 2022, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des filiales spécialisées dans la gestion d'actifs, d'assurance, d'*Asset Servicing* et de gestion de fortune et réduit le montant de la collecte, réduisant ainsi les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ces activités. A fin juin 2023, 11 %, 7 % et 4 % des revenus du Groupe Crédit Agricole ont été générés

respectivement, par ses activités de gestion d'actifs et de fortune, d'assurance et d'*Asset Servicing*. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances ¹. Les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à 1961 milliards d'euros fin juin 2023 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 326 milliards d'euros fin juin 2023. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Les commissions de gestion que les filiales facturent à leurs clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, le ralentissement du marché peut donc affecter les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

En outre, même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

Par ailleurs, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Groupe Crédit Agricole, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché.

d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2023, l'encours brut des titres de créances détenus par Groupe Crédit Agricole s'élevait à 146,2 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 217 millions d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances détient un portefeuille obligataire, correspondant à ses engagements de passifs et notamment des garanties octroyées aux assurés (principalement assurance-vie en euros - hors unités de compte et OPCVM - et prévoyance) qui donne aussi lieu à des ajustements de valeur enregistrés au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres.

e) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en

¹ Source : *L'Argus de l'assurance*.

complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole et des métaux précieux.

Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de "Value at Risk" (VaR) détaillé dans la "Gestion des risques" 2.5 "Risques de marché" du Document d'Enregistrement Universel 2022. Au 30 juin 2023, la VaR du Groupe s'élevait à 16 millions d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs" et 2.5.IV "Expositions" du chapitre 3 de l'Amendement A01 du Document d'enregistrement universel 2022. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de marché auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 13,3 milliards d'euros au 30 juin 2023.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur le Groupe Crédit Agricole et ses contreparties.

f) Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour le Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie du Groupe. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2023, le Groupe Crédit Agricole détenait 58,9 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 43,5 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 7,3 milliards d'euros détenus à des fins de transaction et 8,1 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

g) Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Groupe Crédit Agricole est incertain, et si le Groupe Crédit Agricole perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de

gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2023, le Groupe Crédit Agricole affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 157,3 %¹ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et supérieur à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités du Groupe Crédit Agricole, notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives si le Groupe Crédit Agricole n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par le Groupe Crédit Agricole.

Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés, sont valorisés par le Groupe Crédit Agricole en recourant à des modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de variation de valeur des produits ainsi valorisés, y compris lorsque les paramètres de valorisation ne sont pas des paramètres observables au sens de la norme IFRS 13, et pourrait en conséquence subir des pertes non anticipées.

h) Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérants, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2023, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 5,7 milliards d'euros (6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022), le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2022).

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes du Groupe Crédit Agricole incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2021 à 2023, les incidents de risque opérationnel pour le Groupe Crédit Agricole se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 36 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 14 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 39 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (5 %), la fraude interne (3 %), et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3 %).

¹ LCR moyen 12 mois glissants à fin juin 2023.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 61,5 milliards d'euros au 30 juin 2023.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2022, le montant de la fraude avérée pour le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 148,5 millions d'euros, en baisse de 2 % par rapport à l'année 2021 (151 millions d'euros).

Le crédit à la consommation, la banque de détail en France (LCL et Caisses régionales) et à l'international représentent 92 % de la fraude totale.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraudes aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 37 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 34 % ;
- détournement/vol : 8 % ;
- PSA/NPAI : 8 % ;
- autres fraudes : 13 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2021 à 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 2 % et 3 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2023, le Groupe Crédit Agricole a une exigence de fonds propres prudentiels de 4,9 milliards d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, dont 3,7 Md€ en méthodologie avancée (AMA) basée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et 1,2 Md€ en méthodologie standard (TSA).

d) Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et

réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Groupe Crédit Agricole pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre manquement de la part de ses prestataires tiers. Ces expositions et dépendances pourraient également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Groupe Crédit Agricole et géré par la Direction de la Conformité du Groupe Crédit Agricole et les Directions de la conformité des entités membres du Groupe Crédit Agricole qui assurent notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, le Groupe Crédit Agricole pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein du Groupe Crédit Agricole, veuillez-vous référer à la section "Évolution des risques juridiques" de la partie "Gestion des risques" du présent document.

Organisée en Ligne métier, la Direction des Affaires Juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Fin juin 2023, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 521 millions d'euros contre 646 millions d'euros au 31 décembre 2022.

f) La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, le Groupe Crédit Agricole ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2022, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 46 pays. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'à fin 2022, 79 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du Groupe Crédit Agricole provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

1.4 Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue

a) La persistance de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient être plus négatifs que prévu sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution est particulièrement incertaine, et les risques qu'ils entraînent sur les prix, notamment énergétiques et alimentaires, et les chaînes d'approvisionnement ;
- Les conditions climatiques, qui conditionnent également ces prix, et des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, qui peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix ;
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à adopter des politiques monétaires encore plus restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du

Groupe Crédit Agricole mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Groupe Crédit Agricole.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Groupe Crédit Agricole selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2023, les expositions du Groupe Crédit Agricole aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à la hausse des taux sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec 67,7 milliards d'euros en EAD (Exposure at Default⁽¹⁾) dont 1,6 % en défaut, (b) la distribution et les biens de consommation avec 30,8 milliards d'euros en EAD dont 2,8 % en défaut, (c) l'automobile avec 28,3 milliards d'euros en EAD dont 0,7 % en défaut, (d) l'industrie lourde avec 25,2 milliards d'euros en EAD dont 3 % en défaut, et le BTP avec 13,5 milliards d'euros en EAD dont 2,5 % en défaut.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi qu'à la situation géopolitique mondiale. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 52 % du produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. a été réalisé en France, 17 % en Italie, 20 % dans le reste de l'Europe et 11 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- Plus globalement, des événements de nature géopolitique peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de

¹ Valeur exposée au risque : exposition du Groupe Crédit Agricole en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire.

- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole., y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;

- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle a entraînées peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de Crédit Agricole S.A. sur le souverain français est de 137,3 milliards d'euros à fin décembre 2022 (Pilier 3), ce qui représente 7,3 % des expositions de Crédit Agricole S.A.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Groupe Crédit Agricole doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2023, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Groupe Crédit Agricole était de 17,6 % et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21,5 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 de l'Amendement A01 du document d'enregistrement universel). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, à fin juin 2023, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 619 millions d'euros ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière

importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

■ Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole S.A. opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole S.A. est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole S.A. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole S.A. et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

■ Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important.

1.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole

a) Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan moyen terme

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à moyen terme à horizon 2025 : "Ambitions 2025" (le "Plan moyen terme 2025"). Le Plan moyen terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se

fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs de leurs marchés respectifs. Le Plan moyen terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI > 10 % en trois ans) fixées pour Crédit Agricole S.A. Au sein du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan moyen terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie *as-a-service*, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine. Le principal moteur de croissance du Plan à Moyen Terme est organique, et cette croissance peut être complétée par des partenariats et/ou des acquisitions. Un risque d'intégration opérationnelle est toujours associé à de telles transactions. Sur l'année 2022, le groupe Crédit Agricole à travers Crédit Agricole S.A. a démontré sa forte capacité d'intégration (y compris intégration informatique) avec l'intégration de Lyxor et Creval finalisée en fin d'année.

Le Plan moyen terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole prévoit d'avoir une solvabilité supérieure ou égale à 17 % pour son ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), un ratio TLAC ¹ supérieur ou égal à 26 % (hors dette senior non préférée) et une PRS ² comprise entre 110 et 130 milliards d'euros.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agroalimentaire.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes et plus largement tenant compte de critères ESG est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, cesser uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Des cibles ambitieuses ont été fixées à Crédit Agricole S.A. pour accélérer le rythme de transition vers la neutralité carbone en 2050. Après l'annonce des engagements *Net Zero Asset Owner* (CA Assurances) et *Net Zero Asset Managers* (Amundi), Crédit Agricole S.A. a publié les objectifs à 2030 en lien avec la *Net Zero Banking Alliance* sur cinq secteurs (Pétrole & gaz, Électricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment) pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales.

Dans un deuxième temps, le Groupe Crédit Agricole dévoilera en 2023 les objectifs pour cinq autres secteurs (Transport maritime, Aviation, Acier, Immobilier résidentiel et Agriculture). Ces engagements couvrent dix secteurs qui représentent plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre

¹ TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*).

² PRS (position de ressources stables).

et environ 60 % de l'exposition du Groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole s'est également engagé à réduire sa propre empreinte carbone directe de 50 % d'ici 2030.

L'action climatique du Groupe Crédit Agricole est cohérente avec son engagement de contribuer à l'objectif de neutralité carbone mondiale d'ici 2050, et la stratégie climat du Groupe contribue pleinement aux objectifs de génération de revenus du Plan à moyen terme 2025 de Crédit Agricole S.A.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Par ailleurs, le manque de fiabilité de certaines données ESG pourrait conduire à recalculer des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés et ainsi les décaler dans le temps.

Plus généralement, le succès du Plan moyen terme 2025 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025 devrait pouvoir être atteint, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan moyen terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan moyen terme 2025 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des filiales spécialisées dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie à l'évolution des taux, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte et en dotant sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 11,9 milliards d'euros au 30 Juin 2023 (contre 12,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022), soit 5,5% des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unité de compte dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 27,9 % au 30 Juin 2023, en hausse de 2,7 points sur un an. En assurance dommages, le ratio combiné atteint 97,8 %¹.

Enfin, Crédit Agricole Assurances affiche un haut niveau de solvabilité à 222%² au 30 Juin 2023.

¹ Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraité des événements climatiques.

² Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le *grandfathering* des dettes subordonnées.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Groupe Crédit Agricole opère pourrait affecter les activités du Groupe Crédit Agricole ou entraîner une surimposition de leurs bénéficiaires. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

d) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux peuvent affecter le Groupe Crédit Agricole de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, devraient rester marginaux à l'échelle du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière environnementale. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Les aléas de risques environnementaux peuvent en outre affecter les contreparties du Groupe Crédit Agricole. Les risques environnementaux sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole peut prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Le Groupe Crédit Agricole pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Groupe Crédit Agricole devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

Ces évolutions ont été communiquées par Crédit Agricole S.A. dans son Plan moyen terme ainsi que dans sa stratégie climat. Plus précisément, après avoir pris des engagements sur le secteur du charbon thermique, Crédit Agricole S.A. formalise progressivement des ambitions pour de nouveaux secteurs, notamment dans le cadre de la *Net Zero Banking Alliance* à laquelle le Groupe Crédit Agricole a adhéré. En outre, Amundi a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Manager Alliance* et CAA l'initiative *Net Zero Asset Owners' Alliance*. Ces engagements confirment l'implication du Groupe Crédit Agricole dans

l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

En termes de risque social, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal visant à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous.

Par ailleurs, il pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs du Plan moyen terme 2025 destiné à poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévue.

e) Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de Banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole S.A. auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre 2023, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Moody's ESG Solutions (passant de 67 à 72/100), ISS ESG (C+) et CDP (B).

f) Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de 24% ¹. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services

¹ Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages, elle est de 23,9% pour les crédits des ménages (source : Banque de France, décembre 2022).

offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel 2022 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité constitué par les sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 10 août 2023

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe BRASSAC

Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTRouGE CEDEX
Tél. 01 43 23 52 02

Etablissement de crédit soumis aux articles L 225-1 et suivants du Code de commerce et aux articles L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier - 784 608 416 RCS Nanterre - FR 77 784 608 416 - Capital 9 077 707 050 euros.



CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Vanessa Jolivalt	Société représentée par Agnès Hussherr
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Depuis 2023, Ernst & Young et Autres est représenté par Vanessa Jolivalt.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Depuis 2021, PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Agnès Hussherr.

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Jean-Baptiste Deschryver
Société représentée par Béatrice Delaunay	
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Indicateurs Alternatifs de Performance¹

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour

¹ Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG sous-jacent ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* - FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks* - G-SIBs). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels) afin de faciliter la compréhension du résultat réel de la société.

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Agenda financier

8 novembre 2023	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2023
8 février 2024	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2023
3 mai 2024	Publication des résultats du premier trimestre 2024
22 mai 2024	Assemblée générale
1 août 2024	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2024
6 novembre 2024	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2024

TABLE DE CONCORDANCE

Incorporation par référence

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2023 sous le numéro D.22-0142 (ci-après le « DEU 2022 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/197620>
- son actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2023 sous le numéro D.22-0142-A01 (ci-après l'« A01 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/197771>
- son actualisation A.02 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2023 sous le numéro D.22-0142-A02 (ci-après l'« A02 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/198359>

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Table de concordance

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent Document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page
Rapport semestriel d'activité	3 à 52
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	39 à 43
Etats financiers au 30 juin 2023	187 à 321
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2022	322 à 324
Statuts	NA
Attestation du responsable et contrôleurs légaux	350 et 351

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement unique 2022 (DEU 2022), à son actualisation A01 dans la deuxième colonne ainsi qu'au présent Amendement dans la dernière colonne.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (A02)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (A03)
Section 1	Personnes responsables				
1.1	Identité des personnes responsables	771	431	204	350
1.2	Déclaration des personnes responsables	771	431	204	350
1.3	Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A	N/A	N/A
1.4	Informations provenant d'un tiers	N/A	N/A	N/A	N/A
1.5	Déclaration relative à l'autorité compétente	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes				
2.1	Identité des contrôleurs légaux	762	431	205	351
2.2	Changement éventuel	762	431	205	351
Section 3	Facteurs de risque	312-326	45 - 59	N/A	133 à 157
Section 4	Informations concernant l'émetteur				

		N° de page du Document d'enregistre- ment univer- sel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistre- ment universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistre- ment univer- sel (A02)	N° de page de la présente ac- tualisation du Document d'enregistre- ment universel (A03)
4.1	Raison sociale et nom commercial	530; 750	3	N/A	190 ; 363
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	530; 750	N/A	N/A	190 ; 363
4.3	Date de constitution et durée de vie	530; 750	N/A	N/A	190
4.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	42; 750-757; 780	N/A	N/A	190
Section 5	Aperçu des activités				
5.1	Principales activités	14-28 ; 288- 298 ; 615-617	7-15 ; 17-20 ; 343-347	5-24 ; 44 - 74	252 à 255
5.2	Principaux marchés	11 ; 14-28 ; 615-617 ; 716- 717	6 ; 10-15 ; 343-345	13-24 ; 62-74	252 à 255
5.3	Événements importants dans le développement des activités	16-28 ; 29 ; 30-31	10-15 ; 296-297	5 - 6 ; 48 - 49	3 à 5
5.4	Stratégie et objectifs	303-307	36-42	6 ; 49	150 à 155
5.5	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	373	102	174	N/A
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	9	5	N/A	N/A
5.7	Investissements				
5.7.1	Investissements importants réalisés	29-31 ; 542- 543 ; 568- 569 ; 673- 684 ; 758	296-297	N/A	N/A
5.7.2	Principaux investissements en cours ou à venir	758	N/A	N/A	N/A
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	635-638	363-366	N/A	N/A
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	47-53	N/A	N/A	N/A
Section 6	Structure organisationnelle				
6.1	Description sommaire du Groupe	7	3	N/A	252 à 255
6.2	Liste des filiales importantes	534-535 ; 676- 686 ; 720-721	403-414	N/A	252 à 255
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat⁽¹⁾				
7.1	Situation financière	536-543 ; 700- 701	265-271	7-12 ; 44-60	10 à 31 ; 118 à 120 ; 190 à 199

		N° de page du Document d'enregistre- ment univer- sel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistre- ment universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistre- ment univer- sel (A02)	N° de page de la présente ac- tualisation du Document d'enregistre- ment universel (A03)
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	282-301	18-36	7-12 ; 44-60	10 à 31 ; 57 à 65
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	301-303	36 -42	6 ; 49	
7.2	Résultat d'exploitation	536 ; 701	265	7-12 ; 44-60	10 à 21 ; 57 à 65
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	282-288	18-23	6 ; 49	
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 8	Trésorerie et capitaux				
8.1	Informations sur les capitaux	10-11 ; 378-396 ; 539-541 ; 650 ; 700 ; 734	3 ; 6 ; 8-9 ; 35 ; 107-131 ; 267-269 ; 336 ; 342	55-56 ; 158-167	32 à 38 ; 118 à 120 ; 195 à 196
8.2	Flux de trésorerie	542-543	270-271	55-56 ; 158-167	197 à 199
8.3	Besoins de financement et structure de financement	287-288 ; 356-359 ; 599-601	22 ; 87-92 ; 327-329 ;	158-167	122 à 132
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	378-384 ; 673	107-126 ; 400	158-167	122 à 132
8.5	Sources de financement attendues	758	N/A	158-167	122 à 132
Section 9	Environnement réglementaire				
	Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	321-322 ; 545 ; 567 ; 568-569	54 ; 272-293 ; 297	N/A	146 à 150 ; 204 à 222
Section 10	Informations sur les tendances				
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	301-303 ; 759	36-42	N/A	12 à 31
10.2	Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	301-303 ; 759	36-42	N/A	39 à 43
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice				
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A	N/A	N/A
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A	N/A	N/A
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 12	Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale				

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (A02)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (A03)
12.1	Informations concernant les membres	157-170 ; 192-222	N/A	175-180	181 à 185
12.2	Conflits d'intérêts	161 ; 167 ; 223	N/A	N/A	181 à 185
Section 13	Rémunération et avantages				
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	162 ; 224-270 ; 654-657	381-384	183-194	N/A
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	715 ; 727	381-384	183-194	N/A
Section 14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
14.1	Date d'expiration des mandats	160 ; 164 ; 192-193 ; 194-220 ; 221 ; 222	N/A	N/A	
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	223	N/A	N/A	
14.3	Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	174-179	N/A	N/A	
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	158-191 ; 271-277	N/A	N/A	N/A
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 15	Salariés				
15.1	Nombre de salariés	101 ; 134-136 ; 273 ; 741 ; 760-761	8 ; 9 ; 381	N/A	N/A
15.2	Participations et stock-options	194-220 ; 227-228 ; 245-246 ; 247-267 ; 715	384	N/A	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	38-39 ; 715	N/A	N/A	N/A
Section 16	Principaux actionnaires				
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	34-35 ; 650	N/A	N/A	286
16.2	Existence de droits de vote différents	34-35 ; 752	N/A	N/A	N/A
16.3	Contrôle direct ou indirect	7 ; 34-35	3	N/A	N/A
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 17	Transactions avec les parties liées	532-533 ; 635-638 ; 703-706 ; 734	261-264 ; 363-366 ; 430	N/A	320

		N° de page du Document d'enregistre- ment univer- sel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistre- ment universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistre- ment univer- sel (A02)	N° de page de la présente ac- tualisation du Document d'enregistre- ment universel (A03)
Sec- tion 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résul- tats de la Société				
18.1	Informations financières historiques				
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'au- dit	309 ; 528- 696 ; 698-746	261-427	2-40 ; 41-108 ; 109-157 ; 158-167	187 à 324
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	545-567 ; 707- 709	273-295	N/A	204 à 222
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A	N/A	N/A
18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comp- tables et notes explicatives	11 ; 700-742	6 ; 267-418	N/A	191 0 324
18.1.6	États financiers consolidés	528-688	261-427	N/A	187 à 324
18.1.7	Date des dernières informations financières	536-543 ; 700- 701	265-271	N/A	187 à 324
18.2	Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A	N/A	2-40 ; 41-108 ; 109-157 ; 158-167	187 à 324
18.3	Audit des informations financières annuelles his- toriques				
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	689-696	419-426	N/A	
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A	N/A	
18.3.3	Informations financières non auditées	N/A	N/A	N/A	
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A	N/A	
18.5	Politique de distribution de dividendes				
18.5.1	Description de la politique de distribution des di- videndes et de toute restriction applicable	36	N/A	N/A	287 à 288
18.5.2	Montant du dividende par action	2 ; 10 ; 36 ; 298 ; 309 ; 322 ; 651	N/A	N/A	287 à 288
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbi- trage	370-373; 632; 644-648; 727- 731	372-377	N/A	173 à 180
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A	N/A	N/A
Sec- tion 19	Informations complémentaires				
19.1	Informations sur le capital social				

		N° de page du Document d'enregistre- ment univer- sel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistre- ment universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistre- ment univer- sel (A02)	N° de page de la présente ac- tualisation du Document d'enregistre- ment universel (A03)
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	34-37 ; 650 ; 733; 734 ; 750-752	N/A	N/A	87 -88 ; 286-287
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	34-35 ; 38-39	N/A	N/A	87 -88 ; 286-287
19.1.4	Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	34-35	N/A	N/A	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts				
19.2.1	Registre et objet social	750-757	N/A	N/A	
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	N/A	N/A	N/A	N/A
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	35 ; 750-757	N/A	N/A	
Sec- tion 20	Contrats importants	759	N/A	N/A	N/A
Sec- tion 21	Documents disponibles	759	N/A	208	357
<i>N/A : non applicable.</i>					

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 566 à 614 et 388 à 556, aux pages 612 à 615 et 557 à 564 et aux pages 216 à 239 du Document de référence 2019 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020 sous le n° D.20-0168. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684> ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 594 à 646 et 408 à 591, aux pages 644 à 647 et 585 à 592 et aux pages 226 à 253 du Document de référence 2020 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le n° D.21-0184. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/187401>.

Les parties des Documents de référence n° D.20-0168 et n° D.21-0184 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessus. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance>

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

RCS Nanterre 784 608 416

12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France

Tél. +33 (0) 1 43 23 52 02

Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777

Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31

www.credit-agricole.com